

SYNTHÈSE DE DOSSIER

PROGRAMME, CONSEILS, BIBLIOGRAPHIE

M
éthodologie



Public concerné

Peuvent se présenter les candidats qui seront titulaires de leur diplôme au 1^{er} novembre de l'année du concours :

- Les candidats français ou étrangers ayant subi avec succès les épreuves organisées à la fin du premier cycle des universités françaises ou à la fin de la deuxième année des instituts d'études politiques.
- Les candidats titulaires d'un diplôme universitaire de technologie ou d'un brevet de technicien supérieur.
- Les candidats issus des classes préparatoires de mathématiques spéciales.
- Les candidats titulaires d'un diplôme français sanctionnant un cycle d'études supérieures d'au moins deux ans post-baccalauréat, d'un titre homologué au niveau III ou d'un diplôme étranger reconnu comme équivalent.
- Tous les candidats admis à se présenter en 2^e année.

Nature de l'épreuve

Il s'agit d'une épreuve qui fait appel à la réflexion, à l'esprit d'analyse du candidat et, surtout, à sa capacité à distinguer l'essentiel de l'accessoire.

Les candidats reçoivent un dossier centré sur un problème donné, à caractère social, culturel, économique, comportant un certain nombre de documents sur le problème posé.

Il convient, dans un bref délai, d'en extraire les informations qui paraissent essentielles, en vue de fournir une synthèse portant sur la compréhension du texte.

Conseils de préparation

a) Analyse des documents du dossier

Le candidat doit procéder à la lecture et à l'analyse rigoureuse des documents, pris d'abord isolément, puis dans leur ensemble. La brièveté de l'épreuve n'autorise que deux lectures :

- la première lecture doit permettre de découvrir le cadre du sujet et son contenu, d'effectuer la recherche initiale des idées fondamentales, des axes thématiques du dossier ;
- la seconde lecture, plus rapide, doit aboutir à relever dans l'ensemble des documents, l'identité, l'opposition, la contradiction ou la complémentarité des idées fortes du dossier.

b) Élaboration du plan

Le plan doit traduire une démarche réfléchie du candidat sur les axes essentiels du dossier. Il ne doit pas être une succession neutre de titres ou une juxtaposition des documents du dossier.

Synthèse de dossier

Le travail de synthèse doit donc être construit à partir d'une idée générale. Le plan doit être clair, spécifique au sujet, expressif pour le lecteur, cohérent dans la progression et vis-à-vis du dossier. Il doit répondre avec précision et rigueur à la problématique d'ensemble du dossier, à partir des seules données de celui-ci. Il doit contenir des structures apparentes avec des titres et des sous-titres.

c) Rédaction

La rédaction peut être facilitée par l'exploitation ou la reproduction adroite, des meilleures expressions et phrases des textes.

Le style doit être sobre, concis : les expressions vagues et passe-partout, ou empruntées au langage parlé, doivent être prohibées, ainsi que le style personnel. Les fautes de syntaxe et d'orthographe, l'irrespect des règles grammaticales et les impropriétés de langage pénaliseront les candidats.

La synthèse ne doit pas dépasser trois pages manuscrites. Cela exige d'éliminer toute formule inutile. Il convient cependant de soigner les transitions.

L'introduction ne doit pas dépasser huit à dix lignes. Il s'agit de présenter la nature du dossier et sa problématique. Parfois, une définition, ou la délimitation du sujet, peut s'avérer nécessaire, mais l'annonce du plan dans ses superstructures (parties) est indispensable en fin d'introduction.

Le contenu de la synthèse doit être présenté de manière logique et cohérente : les idées, les démonstrations et illustrations doivent s'enchaîner de manière réelle et non artificielle.

Au-delà même de son esprit d'analyse et de synthèse, le candidat doit projeter sa personnalité et son intelligence dans les choix qu'il opère entre les idées et les faits du dossier, dans la progression de sa démarche intellectuelle, dans l'articulation formelle d'une idée à l'autre, dans le choix et l'utilisation des illustrations mises au service des idées qu'il avance et qui traduisent perception et maîtrise du dossier.

Pour cette épreuve, il est nécessaire que le candidat maîtrise bien son temps, aussi est-il suggéré le déroulement suivant :

- lecture et analyse : 30 minutes,
- élaboration du plan : 15 minutes,
- rédaction de la synthèse et transcription sur la copie d'examen : 75 minutes.

d) Critères d'évaluation

Ils porteront sur les aspects suivants :

- formulation d'un plan rigoureux,
- pertinence de l'analyse et perception de l'essentiel,
- clarté de la synthèse par une bonne maîtrise de la langue écrite.

SYNTHÈSE

DE DOSSIER

S
ujet



Consignes

À partir des seuls documents ci-joints (**présentés par ordre chronologique**), tous les candidats doivent rédiger une note de synthèse de **trois pages maximum**.

Il est rappelé que la synthèse doit mettre en évidence les idées essentielles du dossier, sans aucun ajout personnel, dans le cadre d'un **plan aux structures apparentes** (Première partie : Titre, A – Titre, B – Titre...) traduisant une démarche réfléchie sur l'ensemble des éléments du dossier. Chaque fois qu'un candidat, dans la synthèse, se réfère à un ou plusieurs documents du dossier, il lui est vivement recommandé de citer entre parenthèses le ou les numéros du ou des document(s) concerné(s) (ex : doc. 1, doc. 4).

Aucun autre document n'est autorisé.

Sujet

Durée : 2 heures

Sur « Les incivilités »

- Doc. 1 : « Les incivilités, défi à l'ordre social », Roché S., *Projet*, n° 238, 1994, p. 37-42
- Doc. 2 : *Insécurité et libertés*, Roché S., Seuil, Paris, 1994, p. 20-29
- Doc. 3 : « La police des incivilités », Damon J., *Sociétal*, 1997, p. 59-60
- Doc. 4 : « Qui sont les “incivils” ? », Muchembled R., *Société d'études et de documentation économiques industrielles et sociales* (SEDEIS), n° 20, juin 1998, p. 51-52
- Doc. 5 : « La théorie de la vitre cassée », Trementin, *Lien social*, n° 450, 16 juillet 1998, Paris, p. 5
- Doc. 6 : « La tolérance zéro est-elle applicable en France ? », Roché S., *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 34, 1998, p. 220-226
- Doc. 7 : « Quatre catégories d'incivilités. Face aux incivilités, comment reconquérir les espaces collectifs ? », Roché S., *L'état de la France 1998-1999*, Paris, p. 94
- Doc. 8 : « La police de proximité va être expérimentée dans 59 villes et quartiers », Ceaux P., *Le Monde*, 27 avril 1999, p. 11
- Doc. 9 : « Aux incivilités, répondre par les règles d'hospitalité », Roché S., *Revue de la CFDT*, avril 1999, Paris, p. 25-26
- Doc. 10 : « Liberté, légalité, civilité » (extraits), Peyrat D., *Gaz. Pal.*, 19 septembre 1999, p. 18-20

Synthèse de dossier

Document 1**Les incivilités, défi à l'ordre social**

Dans le débat sur l'insécurité – comprise comme remontée de la violence et augmentation de la peur – on a, jusqu'ici [1994], trop peu pris en considération un élément essentiel, les incivilités : murs souillés par les tags, vandalisme, vitres brisées, épaves de mobylettes ou voitures brûlées vieillissant au milieu des immeubles, boîtes aux lettres fracturées, menus larcins, etc. Certes, les incivilités ont été repérées par tous ceux qui se sont penchés sur les quartiers difficiles, les relations entre ethnies, ainsi que sur le sentiment d'insécurité. Mais en France, au contraire de ce qui se passe Outre-Atlantique, leur caractère central n'a guère été souligné et conceptualisé. (...)

Ces incivilités représentent des atteintes à l'ordre public ordinaire, pas nécessairement tel que le définissent les pouvoirs publics, mais tel qu'on le construit dans la vie quotidienne. J'ai proposé de les définir comme des menaces pesant sur les rituels sociaux à l'aide desquels chacun évalue l'innocuité de son rapport à autrui, sur les codes qu'il faut afficher pour que la confiance circule entre les individus. L'ordre public se loge dans le respect des interactions de civilité (politesse, déférence, respect d'autrui), dans la manière de négocier l'entrée en relation avec autrui, bref dans l'affichage du caractère pacifique de la personne. Dans ces interactions entrent en jeu les droits et les devoirs concrets de l'individu. En détruisant les rituels interpersonnels que les individus utilisent d'habitude pour tenir autrui à distance et pour s'assurer réciproquement de leur innocuité, les incivilités menacent donc chacun. Elles prennent tout leur sens dans une société individualiste qui a horreur de la violence intentionnelle.

Plusieurs lectures des incivilités sont possibles. (...)

Lecture éthologique¹

L'individu a besoin d'une certaine tranquillité pour vaquer à ses occupations ; mais il a aussi besoin de savoir s'inquiéter. Pour ressentir une situation comme normale ou anormale, l'être humain utilise sa capacité à percevoir les incivilités. Le défaut de politesse vaut comme avertissement : il permet d'anticiper un danger. Si les codes élémentaires de la vie collective ne sont pas respectés, on peut tout craindre d'autrui. Plongé par ses sens dans un environnement immédiat, l'individu y déchiffre des signes d'alarme, de manière à pouvoir se soustraire à une menace. Il se rassérène en l'absence de tels signes.

Cette lecture éthologique explique comment se forme la géographie de la dangerosité d'une ville. En nous déplaçant dans une ville, nous enregistrons des indices – inscrits sur les murs des bâtiments, la tête des passants, l'aspect des commerces – qui suggèrent une image d'ensemble d'un quartier. Pour former cette image, nous combinons le risque d'agression proprement dit avec notre perception des signes alarmants. Ainsi, un jugement global sur la tenue d'un quartier – propreté, état des bâtiments, comportements des jeunes – constitue la base d'une représentation sociale : en mêlant des caractérisations de ses habitants et de leurs comportements, on se forme une certaine idée des risques. (...)

1. Éthologie : étude scientifique du comportement des animaux dans leur milieu naturel.

Bref, face à une situation anormale, familles et individus se construisent des cartes mentales du risque, évitent certains espaces, tentent de se replier sur leur logement, hors de la vie collective, voire de quitter les quartiers sensibles. L'éthologie suggère aussi que les conduites d'évitement de certains lieux dépendent de notre analyse de l'environnement. Mais, l'analyse éthologique ne dit pas pourquoi on fait des incivilités un signal d'alarme, pourquoi on supporte moins le bruit, la saleté ou un petit vol que le risque de mourir d'une maladie cardio-vasculaire ou d'un accident du travail. Cette lecture tend à écraser les caractères culturel et conflictuel de l'établissement des normes et des codes qui définissent l'ordre public et donc les peurs.

Lecture culturelle

Les incivilités ne sont perçues comme signes menaçants qu'en miroir d'un code positif : la gamme des civilités admises comme normales depuis le XVIII^e. Elles se détachent sur l'arrière-fond que constitue la civilisation des mœurs théorisée par Norbert Elias. La construction progressive d'un État de droit s'est accompagnée de la mise à l'écart des violences. Loin de nous l'idée que la société soit moins violente : elle nous tue autrement. Mais en ce qui concerne les affrontements interpersonnels, une civilisation a débuté à la fin du Moyen Âge et se poursuit : avec la naissance de la société de Cour s'imposent l'auto-contrôle, la mise à distance des corps et des choses, des corps entre eux. Les rapports interindividuels sont codifiés dans les moindres détails. Le corps d'autrui est mis à distance ; le corps ressent toute égratignure comme une plaie ; les odeurs fortes – du corps ou de la cuisine – sont de plus en plus mal tolérées. Bref, la culture de civilité exige que les corps cessent de rentrer en contact les uns avec les autres.

L'impact des incivilités doit être compris à l'aune de ce mouvement séculaire dont nous faisons tous l'expérience quotidienne. La peur qu'elles engendrent se rapporte à cette pacification des mœurs qui constitue la condition de formation, sous la houlette de l'État, de la société moderne comme État-Nation. Le sentiment d'insécurité se construit autour de cette question de la civilité : les populations inquiètes posent la question de la cohabitation dans une même société en termes de civilité. Lorsque l'on porte atteinte aux barrières symboliques entre les corps, les bases de la vie en commun sont menacées. Lorsque les distances civiles sont franchies, le corps est en alerte parce que les repères culturels sont malmenés. Le respect des civilités incarne donc l'adhésion quotidienne à une collectivité.

Dans une société mobile et individualiste, ces repères sont bien plus essentiels que dans des ensembles sociaux traditionnels. Les incivilités y sont vécues comme une atteinte aux droits élémentaires. Comme chacun doit côtoyer chaque jour des individus peu sûrs, dans des lieux qui ne le sont pas moins, il lui faut disposer en permanence de moyens de tester sa propre sécurité. Tant que tous les individus semblent renoncer aux diverses occasions de nuire à autrui, tout se passe bien. Mais cette situation est instable : la vie urbaine moderne nous place dans une situation de vulnérabilité particulière, où la confiance interpersonnelle est rapidement réversible. Lorsque les incivilités font surface, nous devenons plus conscients de la fragilité de la confiance mutuelle que présupposent la civilisation des mœurs et l'ordre social qui l'accompagne.

Lecture politique

Pour bien saisir la force des incivilités, il faut voir l'ampleur du défi qu'elles adressent au lien civil, d'une part dans ce qu'il suppose de cohabitation quotidienne entre les individus, d'autre part dans ce qu'il a de plus institutionnel et politique. Le lien civil, qui attache chaque individu à une cité d'appartenance, n'a d'existence réelle que dans des interactions qui le rendent manifeste. Il est donc menacé par la prolifération des incivilités : elles introduisent au cœur de la vie sociale un doute insoutenable à la fois sur la nature hostile des intentions d'autrui et sur la capacité de l'État à traiter la violence.

La mise en cause des civilités invite à mesurer leur potentiel politique : une lutte pour le pouvoir est engagée à l'occasion de l'affirmation de modes de faire et de rituels sociaux avec leurs proscriptions. Cet enjeu essentiel, qui retient peu l'attention des élites au pouvoir, concerne l'ordre au quotidien : qui se trouve en position d'affirmer la morale et les mœurs ? Qui prescrit ce qu'il faut faire et proscrie ce qui ne peut être fait ou dit ? Quels moyens de faire respecter ces proscriptions et prescriptions qui sont disponibles aux mains de ceux qui les énoncent ?

Sébastien Roché,

Article paru dans *Projet*, n° 238, 1994

Document 2**Insécurité et libertés**

L'opposition entre peurs réelles et imaginaires est factice. On peut avoir réellement peur indépendamment des circonstances matérielles, même si la perception d'une menace ne se traduit pas par des dommages corporels. Cela n'enlève rien à la réalité du sentiment. Le fait qu'un autre individu, placé dans les mêmes conditions, ne fasse pas l'expérience du même effroi ne signifie pas que la peur est irréaliste, mais souligne seulement que les circonstances qui engendrent la peur dépendent des perceptions, des représentations et de la vulnérabilité de l'acteur. (...)

Quels sont les facteurs de l'insécurité actuelle ? Commençons par nous départir d'une approche (trop) juridique. L'homme réfléchit de manière à pouvoir mener à bien sa vie quotidienne et utilise donc les catégories liées à cette vie plus que celles contenues dans les manuels de droit. Le citoyen ne raisonne pas en termes juridiques, bien qu'il arrive que le droit et la morale se superposent. L'insécurité recouvre ce qui menace l'ordre social ordinaire, c'est-à-dire nos activités et celles de nos proches. Toutes ces choses, les statistiques officielles – celles de l'INSEE, de la police ou de la gendarmerie – ne les recensent pas nécessairement. Elles n'en ont pas moins une réalité.

La vie forme une unité, tandis que les institutions nous tronçonnent suivant leur logique et leur intérêt : l'une enregistre ce que nous gagnons par mois, l'autre le nombre d'enfants que nous avons, une troisième les violences dont nous sommes victimes (l'institution s'en réservant la définition)... Mais, pour chacun de nous, les événements sont liés par le déroulement de la vie. Nous ne classons pas les faits suivant une logique administrative : là un simple délit (vol de voiture) et ici un acte criminel (vol de sac à l'arraché), ailleurs le rebut, ce qui n'est pas de sa compétence (les incivilités : des voisins bruyants, des insultes, etc.).

C'est pourquoi l'on trouve dans le discours inquiet un ensemble de faits hétéroclites, perçus comme une rupture de l'ordre social minimal en deçà duquel la vie en commun n'est plus possible. Ce discours relie les faits les plus anodins, en apparence à ceux qui correspondent à une rupture de l'ordre au sens de la loi, à la définition légale de la délinquance et du crime et, de manière paroxystique, à la mort d'une personne.

Les incivilités menacent les codes sociaux à l'aide desquels est évaluée l'innocuité du rapport à autrui : soit les rituels qui accompagnent les rencontres ou même les conflits entre individus, soit les marques physiques visibles (graffitis, dégradations diverses) qui témoignent de la décomposition sociale et du défi adressé à l'ordre.

En définissant les incivilités par rapport à l'ordre social tel qu'il est vécu et construit dans la vie ordinaire, je ne prétends pas faire de cet ordre social un état naturel. Précisément, les civilités ont comme enjeu « les droits » de tout un chacun tels qu'ils sont définis dans la vie quotidienne : l'imposition de marques d'incivilité est le signe de la défaite d'un certain ordre social sur un quartier. Que l'on nomme cet ordre « conservateur », ou qu'on le fustige comme étant celui des petits propriétaires est une autre affaire.

Les désordres presque imperceptibles, comme le manque de politesse ou de propreté, sont le plus fréquemment rencontrés. Ils côtoient les actes de vandalisme, les voitures endommagées ou brûlées (dont les rodéos de banlieue, suivis de véhicules, ne sont que la facette la plus médiatisée), les lancers de sacs poubelle, de caddies, ou même d'appareils ménagers, par les fenêtres. Le crime et la délinquance ont une occurrence plus limitée dans le discours qui correspond à leur plus grande rareté dans la vie ordinaire. Ils constituent les ruptures par excellence du code de civilisation sans lequel la vie pacifique en société est improbable.

Être personnellement victime d'un acte violent ne représente qu'un des éléments au sein d'un ensemble plus vaste qui inclut la « victimisation » des proches ou la crainte qu'elle ne se produise, et les incivilités. Ces éléments montrent, de diverses façons, une mise en cause de l'ordre. Des faits en apparence bénins (la présence de groupes de jeunes désagréables, affichant leur mépris des règles, par exemple), sont les objets désignés de l'insécurité, parce que se profilent, dans leur sillage, les actes de violence et la disparition du respect des structures sociales qui incarnent l'autorité comme la famille, la police ou la justice.

Les statistiques officielles ne recensent pas ces éléments de l'insécurité, car ils ne sont pas considérés comme pertinents. Les administrations chargées de la sécurité ne prennent en compte que ce qu'elles définissent comme une atteinte à la loi : la délinquance ou la criminalité contre lesquelles la police a l'habitude de lutter et qui forment le travail valorisé. La statistique ignore ces événements, inoffensifs à ses yeux, que la population reproche aux administrations de ne pas contrôler. Pourtant, ces désordres constituent précisément ce qui nourrit l'inquiétude et renforce l'argumentaire de l'insécurité. Ce sont ces actes que chacun repère comme des signes de l'impuissance des policiers, du laxisme des magistrats et de la stérilité du travail social. Il est difficile de les quantifier, mais à titre d'illustration, rappelons que la Ville de Paris a nettoyé 33 000 mètres carrés de murs en 1985 et 200 000 mètres carrés en 1991. Dans les grands ensembles, on note que, « dans 58 % des cas, le vandalisme – graffiti, boîtes aux lettres défoncées – défigure les espaces communs » (...). Il faut prendre les déviances au sérieux comme causes, et non simplement comme conséquences.

L'incivilité introduit l'incertitude au cœur de la vie sociale. Les règles de bonne conduite permettent de s'assurer de l'innocuité du rapport à autrui ; qu'elles soient abattues, et les repères s'évanouissent. Souvent, la rupture de ces règles ne provoque aucun autre effet immédiat que le malaise, par exemple, de cette femme qui se fait héler par un groupe de jeunes hommes soûls vers 6 heures du matin en se rendant à son travail. Mais, d'autres fois, la situation dégénère. Prenons plusieurs cas extrêmes : dans un bus, à l'occasion de la vérification d'un titre de transport, le contrevenant sort une arme et abat le contrôleur. Dans un grand ensemble d'une ville moyenne, un homme descend faire taire des jeunes qui chahutent depuis un bon moment dans la montée d'escalier. Il esquive de justesse un coup de feu. Les histoires de personnes qui, excédées par le bruit d'une mobylette, tirent sur le conducteur ne sont pas des légendes. Soudain, on ne comprend plus. Quel équilibre y a-t-il entre le prix d'un ticket, le bruit et la vie d'un homme ?

La transgression des codes de bonne conduite provoque des passages à l'extrême en donnant l'impression qu'aucune règle de rattrapage ne va s'appliquer : si les règles élémentaires et minimales sont froissées, alors tout devient possible. Et il suffit que quelques cas extrêmes, comme ceux cités plus haut, viennent se conjoindre à des actes moins exemplaires pour que la mécanique de la défiance se mette en marche.

Face au foisonnement des incivilités, les individus ont finalement deux choix : soit ils sont tentés de les considérer comme des entorses mineures et donc de les tolérer, soit, comme la police refuse de s'en occuper ou n'y peut rien, ils tentent d'intervenir eux-mêmes. Les désordres consacrent alors l'imprévisibilité et démasquent l'impossibilité de dialoguer entre toutes les parties (populations civiles, inciviles, pouvoirs publics).

Les cas extrêmes figurent ce que tout un chacun craint. La rupture des codes de civilité nous jette dans le vide. Est-ce le pire, ou rien du tout qui va arriver ? Encore une fois, il n'y a pas mort d'homme à chaque fois. Mais l'horizon du vide est la mort. Le sentiment d'insécurité en est l'expression subjective, à la première personne. Le lien social commence avec la relation interpersonnelle, et son refus symbolise l'inconnu. Cette réponse « hors de proportion » aux incivilités soulève une interrogation sur le prix du contrôle social. Faut-il cesser de vérifier les titres de transport, accepter le bruit, et, par extrapolation, abandonner tout contrôle ? Quelle surveillance vaut le coût d'être entreprise ? Aucune ne vaut le prix payé. Mais qui peut ignorer que la vie en société est impossible sans la fixation de règles collectives qui sont des repères pour tous ?

En résumé, disons que les incivilités dévoilent la difficulté du dialogue entre les priorités des pouvoirs publics et celles des simples citoyens, l'impossibilité pour l'individu d'intervenir seul. Les citoyens doivent en permanence s'approcher d'autres hommes qu'ils n'ont pas choisis et sur lesquels ils n'ont pas de contrôle. Les manquements à la bonne conduite manifestent que certains ont rejeté l'accord tacite qui veut que chacun renonce aux diverses opportunités de menacer autrui. Ces actes sont à l'origine du sentiment d'insécurité, de passages à l'extrême et d'une démoralisation qui favorise la délinquance et le crime.

Sébastien Roché,

Extrait de *Insécurité et libertés*, Seuil, 1994

Document 3

La police des incivilités

La théorie dite de la « vitre cassée » (*broken windows*) est une théorie criminologique, développée aux États-Unis, qui compte parmi les plus célèbres et les plus discutées. La juriste Catherine Coles et le consultant en sécurité George Kell reprennent et actualisent, dans un livre qui a fait date (*Fixing broken windows*, New York, 1996), une analyse proposée au début des années 1980 par Kelling et par le criminologue James Q. Wilson.

Dans une rue, si la vitre d'une usine ou d'un bureau est cassée et n'est pas réparée, le passant conclut que personne ne s'en inquiète. Bientôt toutes les vitres seront cassées et le passant pensera alors, non seulement que personne n'est en charge de l'immeuble, mais que personne n'a la responsabilité de la rue où il se trouve. Finalement, il y aura de moins en moins de passants dans les rues. Les occasions de délinquance vont augmenter en même temps que le sentiment d'insécurité.

Julien Damon,

Article paru dans *Sociétal*, 1997

Document 4

Qui sont les « incivils » ?

(...) Le puissant développement des générations inciviles porte peut-être témoignage d'un essoufflement du processus de civilisation des mœurs décrit par le sociologue Norbert Elias. Relativement peu cité en France, ce penseur d'envergure (...) a défini un lent processus occidental d'auto-contrôle des pulsions individuelles qui a abouti à un recul de la violence, de la fin du Moyen Âge au ^{xx}e siècle. L'un des enseignements les plus surprenants du colloque de Leicester a cependant été l'accent mis sur une rupture récente dans cette évolution, à partir des années 1970. Tant en Grande-Bretagne qu'aux Pays-Bas ou en France, pour ne pas parler des États-Unis où le fait est encore plus visible, la violence remonte en flèche, les rapports sociaux se font de plus en plus âpres, les auto-contraintes reculent, les individus se croient de plus en plus autorisés à placer leur bénéfice personnel au-dessus du bien commun. En bref, des sociologues, des historiens commencent à évoquer un possible processus d'*uncivilization*, de « décivilisation » des mœurs en Europe auquel Elias n'avait nullement songé. (...)

Pour le citoyen ordinaire, l'angoisse résulte à la fois de l'explosion de la violence illégitime, beaucoup moins bien contrôlée par la loi qu'au temps du triomphe de la civilisation des mœurs, et de l'expansion croissante de la brutalité relationnelle dans les mailles relâchées du tissu social, jusqu'au cœur de la famille. Fondé sur un entrecroisement de contrôles sociaux capables de juguler l'agressivité, et sur l'adhésion de tous à ces valeurs, le modèle républicain français perd de sa crédibilité.

Les réactions en chaîne atteignent en effet les populations soumises aux pressions de l'impolitesse et de l'incivilité. Elles vivent mal ce qu'elles considèrent comme des

désordres inacceptables, processus d'un effondrement du consensus collectif. Le bon sens populaire ne se trompe pas tellement en identifiant une réelle rupture du lien civil à l'occasion de manifestations banales de transgression, d'insolence ou de grossièretés.

Jeter des papiers par terre, s'amuser à vider des extincteurs, ne pas dire merci, roter ostensiblement en public, faire du bruit, manger sans payer dans les supermarchés sont autant de signes de défi visant toute la société des bien-pensants et affirmant un ostensible mépris à son égard. Or, les populations qui ont le plus à se plaindre de ces choses, sont également les moins capables d'y faire face de manière efficace. Leur sentiment d'insécurité n'en est que plus enraciné et leurs exigences de quiétude pèsent d'un poids croissant sur l'État-refuge qui se dévalorise à leurs yeux, faute d'y répondre efficacement.

Une thèse contestable

Se réclamant de Norbert Elias, certains sociologues ont parlé d'un coup d'arrêt, et même d'un « retournement de tendance », dans le processus de civilisation des mœurs (centré sur l'auto-contrôle de pulsions) décrit par le sociologue allemand dans les années trente et redécouvert en France il y a une quinzaine d'années.

Le constat d'un retour de la violence interpersonnelle, symbolisé par le retournement de la courbe des homicides dans les statistiques de police, en constitue la principale preuve empirique. Or, si le constat est incontestable, l'interprétation ne l'est pas. Elle repose en effet sur une acceptation sans critique d'un modèle (d'Elias comme de Freud) qui plonge ses racines dans de très vieux stéréotypes de la civilisation chrétienne : l'opposition de la civilisation à la barbarie, de la morale au corps, de la culture à la nature, de l'ange à la bête. Le problème avec cette explication, c'est qu'elle n'en est pas une (en tous cas pas une explication scientifique). En bonne méthode sociologique, on doit plutôt considérer d'abord que si les comportements changent, c'est que les relations qui les régissent changent, ensuite que si ces normes changent, c'est que les relations sociales qui les sous-tendent changent. C'est donc ce changement de normes et de relations sociales qu'il faut expliquer.

Robert Muchembled,

Article paru dans *Société d'études et de documentation économiques industrielles et sociales*, n° 20, juin 1998

Document 5

La théorie de la vitre cassée

C'est le psychosociologue américain Philip Zimbardo qui a exploré cette théorie en 1969. Pour ce faire, il a placé deux voitures privées de plaques d'immatriculation et le capot relevé, l'une dans le Bronx, l'autre dans un quartier chic. Si la première fut attaquée dans les 10 minutes et dépecée dans les 24 heures, la seconde resta intacte pendant plus d'une semaine. Du moins jusqu'à ce qu'il lui assène un premier coup de masse. Elle fut alors détruite à son tour en quelques heures, et ce par des « Blancs bien respectables ».

Cette expérience devait démontrer que lorsque les régulations sociales informelles font défaut, les comportements destructeurs se libèrent et ce, quelles que soient les couches sociales concernées. D'où l'importance de remplacer très vite la première vitre cassée, ce qui évite de voir tomber les suivantes...

Pour Kelling et Coles, rejoints par de nombreux observateurs hexagonaux, on a trop longtemps répété qu'il existait un décalage entre le sentiment d'insécurité et l'insécurité réelle. L'insécurité objective serait toujours inférieure à l'insécurité subjective. Il a pourtant été établi qu'il n'est pas irrationnel d'avoir peur. Il existe une corrélation entre le niveau réel d'agression et la peur d'être agressé. C'est ce qu'a magistralement illustré un autre chercheur américain, Skogan. Toutefois cette relation a été largement ignorée par des observateurs praticiens focalisés sur les crimes sérieux comme les meurtres, les viols, les vols. Les incivilités sont pourtant le premier problème des citoyens américains. Les divers comportements et agissements, maintenant réunis sous cette appellation dans l'Hexagone, sont considérés comme des préoccupations de premier ordre dans tous les sondages d'opinion outre-Atlantique.

Selon la théorie de la vitre cassée, incivilités et sentiment d'insécurité sont très fortement liés. Les incivilités contribuent à la désorganisation sociale d'un quartier et établissent une ambiance propice à la croissance du crime. Confrontés aux incivilités, les habitants quittent les quartiers disqualifiés, n'utilisent plus les transports collectifs, désertent l'espace public, s'arment ou s'enferment chez eux.

Les incivilités, appréciées à l'aune de la théorie de la vitre cassée, se trouvent au cœur de l'actualité des éternels débats suscités par le couple sécurité/liberté. La question posée par Kelling et Coles est de savoir comment et jusqu'où l'espace public doit être protégé. Cette question surgit à partir de problèmes urbains quotidiens : des groupes de jeunes menaçants, des sans-abri qui dorment sous un porche, des mendiants agressifs, des graffitis sur un pont. Comment réguler ces comportements ? Comment assurer plus de sécurité pour tous sans altérer les libertés de chacun ? (...)

L'ouvrage de Coles et Kelling, comme les analyses de Wilson et plus généralement la théorie de la « vitre cassée », sont discutables, au moins dans les interprétations qui peuvent en être faites. Il n'en reste pas moins que ces travaux sont souvent saisissants de rigueur et de force.

Trementin,

Article paru dans *Lien social*, n° 450, le 16 juillet 1998

Document 6

La tolérance zéro est-elle applicable en France ?

Que penser des politiques menées à New York ? Et, surtout que penser de ces politiques comme modèles pour la France ? La présentation française de la politique menée par certaines villes américaines par la presse a fait la part belle à la tolérance zéro, ainsi qu'à la gestion policière par objectif.

La thèse qui sous-tend cette politique est assez connue des spécialistes depuis l'article

de J. Q. Wilson et G. L. Kelling en 1982 : elle lie la multiplication des désordres et la montée de la criminalité violente, insistant sur le rôle de régulation sociale que la police peut jouer si elle change sa logique d'action. Le premier défi que se donnent les responsables du métro de New York est de reconquérir 26 lignes s'étalant sur 360 kilomètres et 465 stations dans lesquelles 3,5 millions d'utilisateurs passent chaque jour ouvré. Le problème a été attaqué sous l'angle des graffitis et autres désordres qui furent connus sous le nom du « problème des sans-abri » (*the homeless problem*). Il y avait des mendiants inoffensifs et paisibles, mais aussi des drogués sous l'emprise de substances illégales. Les incivilités étaient légion : des personnes soûles, vomissant, urinant, déféquant ou prenant de la drogue en public, ou insultant des passagers. La fraude contribuait également à créer un climat d'absence de règle, soit le fait de voir des jeunes sauter par-dessus les tourniquets, ou s'en prendre aux distributeurs de billets, ou encore de rendre des « services » comme de tenir la porte ouverte en échange du prix du transport.

En avril 1990, William Bratton était recruté pour conduire le Transit Police Department. Les responsables ont tenté de comprendre la situation, la nature des problèmes rencontrés. Par exemple, au lieu de considérer que les graffitis étaient un problème légal (*law enforcement problem*), le responsable de la gestion du métro comprit qu'il s'agissait d'un mélange complexe de vandalisme, de piètre maintenance, de manque de leadership et de manque de résolution. Les départements furent réorganisés territorialement, et non plus fonctionnellement, de manière à identifier un responsable par station. Ils décidèrent d'appliquer les réglementations de manière ferme, sans compromission, et affirmèrent que les utilisateurs du métro devaient suivre les règles du métro. Une des difficultés consista à obtenir les autorisations légales de la part des juges de la Cour suprême. Une autre à convaincre les policiers que la réduction des désordres faisait partie de leurs missions. Leur nombre était tel que les procédures furent rationalisées et accélérées. Une des choses qui convainquit les policiers du lien entre désordre et criminalité était le fait que, dans certains voisinages, on pouvait trouver jusqu'à une personne interpellée sur dix qui était porteuse d'une arme inégalement détenue ou qui était recherchée pour un crime. Les arrestations pour des actes de petite délinquance, tout comme les éjections hors du métro augmentèrent rapidement dès cette date. Les statistiques disponibles présentent la diminution de la criminalité après le pic de 1990. Dans le métro, cette diminution est nette pour les crimes dans leur ensemble, et notamment les vols avec usage de la force ou menace de l'utiliser, mais également la fraude (d'après la police, le nombre de fraudeurs passe de 200 000 à 25 000, les délits diminuent de 80%). Ces réformes dans le métro allaient constituer le modèle de celles qui allaient être appliquées à la police de New York, sous la direction de W. Bratton.

Pour l'ensemble de la ville de New York, les vols avec usage de la force ou menace de l'utiliser et les homicides régressent, tout comme les agressions, quoique de manière moins spectaculaire. Il en va de même pour les atteintes à la propriété comme les cambriolages (entrées illégales dans le but de commettre un délit) et les vols...

Certes, il y a un passif de ces politiques qui envoient les policiers dans les rues. En France et aux États-Unis, on a dénoncé l'usage abusif de la force. S'il n'est pas avéré dans la phase métro, il l'est pour la ville. Si les populations défavorisées souffrent des

mauvaises pratiques policières, elles sont les premières bénéficiaires de la baisse du taux d'homicidité. C'est sans doute pourquoi, à New York les Noirs votent plus pour les Républicains qu'ils ne l'ont fait depuis plusieurs élections, et que, sur la sécurité, leurs opinions sur la politique de Guiliani rejoignent en satisfaction celles des autres communautés.

Y a-t-il un rapport de cause à effet entre la baisse de la criminalité et les politiques de sécurité développées dans le métro et dans la ville de New York ? Cet effet est-il aussi direct et profond que le prétendent certains ? Peut-on faire de la lutte contre les désordres le point clé de la reconquête des quartiers invivables ? Certains auteurs ont montré statistiquement une association entre fréquence des incivilités et cambriolages pour les quartiers résidentiels, mais de manière statistique et non par l'analyse des évolutions. Il est, d'un strict point de vue scientifique, très difficile d'établir si la lutte contre les désordres et incivilités a un effet propre (au sens statistique) sur la délinquance violente, c'est-à-dire indépendamment des autres variables contextuelles (comme il est d'ailleurs périlleux de tenter d'attribuer d'une manière générale les variations de la délinquance et de la criminalité à un seul facteur). Il y a du chemin entre parler des désordres comme contribuant à, ou comme déterminant par eux seuls quelque chose.

Peut-on trancher ? D'une part, la baisse du nombre d'homicides à New York est une réalité forte qui se poursuit jusqu'en 1998 avec 606 homicides décomptés (ce qui ramène à un niveau égal à celui connu en 1964). Certes, la comparaison dans le temps montre que cette baisse se produit ailleurs. Par exemple, à Washington on comptait 489 homicides en 1991, 397 en 1996 et 301 en 1997. À Los Angeles, on dénombrait 574 homicides en 1977, 709 en 1996 et 566 en 1997, soit un retour au-dessous du niveau le plus bas depuis 20 ans...

En revanche, à Detroit, la tendance se renverse et on compte 454 meurtres en 1997 contre 428 en 1996 : il s'agit du seul cas d'augmentation dans l'ensemble des dix plus grandes villes américaines. Il faut pouvoir regarder l'évolution des cinq ou six dernières années dans les villes de plus de 100 000 habitants pour dire si New York a connu, au total, une diminution de la fréquence des homicides plus qu'ailleurs. Il semble bien que la réponse à la question soit positive...

S'il est assez peu probable que le fait de « réparer les fenêtres » ait pu, seul, faire diminuer d'une telle manière et ramener le nombre d'homicides à un niveau inconnu depuis 1973, il faut dire que la lutte contre les incivilités à New York doit bénéficier d'un a priori positif puisque cette ville a connu une diminution de la fréquence des homicides bien supérieure à l'ensemble du pays. Cela n'implique pas d'ailleurs que la politique de New York soit la seule à être susceptible de contribuer à obtenir des résultats.

Des politiques importables en France ?

Les États-Unis sont un modèle repoussoir en ce qui concerne le niveau de violence, mais ils sont un modèle attractif pour ce qui est des évolutions de la criminalité. C'est d'ailleurs pourquoi les expériences américaines sont autant présentées et débattues dans la presse, mais également dans les enceintes spécialisées (IHESI, Gendarmerie, École des commissaires de St-Cyr au mont d'Or, Union des éducateurs

spécialisés, etc.). (...)

Il faut être tout à fait modéré dans l'acceptation ou le refus a priori de la théorie positive de la vitre cassée sous prétexte de différences culturelles au sens d'établies une fois pour toutes, entre la France et les États-Unis.

Il semble qu'il y ait deux versants dans la théorie de la vitre cassée, le positif et le négatif. Le versant négatif, la spirale du déclin, est balisé empiriquement (plus de désordre engendre plus de peur, et de crime). En revanche, le versant positif, que nous proposons d'appeler la spirale du renouveau (moins de désordre engendre moins de peur, et de crime) demande sans doute à être mieux connu scientifiquement, même si les résultats de New York peuvent être estimés suffisants par certains acteurs opérationnels pour orienter des politiques.

Peut-être faut-il, à nouveau, distinguer deux cas de figure quant au versant positif de la théorie de la spirale du renouveau. Il y aurait, d'une part, le cas où contenir les désordres et incivilités dans un contexte où le crime est rare permet d'empêcher la délinquance et la criminalité de se répandre (hypothèse du blocage), et d'autre part le cas dans lequel réduire la fréquence des désordres permet d'espérer une baisse de la délinquance et la criminalité (hypothèse de la réversion). Trouver des facteurs pour bloquer une évolution ne revient peut-être pas nécessairement à trouver des facteurs qui provoquent une réversion de l'évolution.

Ces deux phénomènes n'étant pas les mêmes, il convient de ne pas les accueillir ou les repousser dans un même mouvement. Le second cas de figure (hypothèse de la réversion) a fonctionné aux États-Unis pour plusieurs raisons. D'abord, parce que l'accent mis sur les comportements dans les espaces collectifs contraignait l'économie de la drogue.

Ensuite, parce que la structure des homicides aux États-Unis est liée à la recherche illégale de profits ; rappelons que seuls 10 % des homicides sont familiaux : les meurtres dans les espaces publics motivés par la réalisation d'un vol sont maintenant l'immense majorité. Dans ces deux cas, la présence policière a permis d'endiguer le phénomène.

En France, le contexte est différent. D'abord, le niveau d'homicide est bien plus limité, faut-il le rappeler. Ensuite, à la même date, en 1994, les homicides non crapuleux représentent plus de 75 % du total : la criminalité reste encore très majoritairement relationnelle et familiale dans notre « vieux pays », en dépit des évolutions manifestées par les mineurs. Pour ces deux raisons, nous sommes, en France, dans le premier cas de figure (hypothèse du blocage et non de la réversion). Il est d'ailleurs plus facile à mettre en œuvre. C'est pour cela qu'il devrait retenir l'attention des autorités françaises, en sachant qu'on ne peut en attendre une baisse du taux d'homicidité. La lutte contre les incivilités pourrait donner des résultats positifs en France sur la délinquance non-homicide : les agressions, les vols, les cambriolages.

Mais encore une fois, s'il s'agit d'une piste qui, à notre sens, mérite d'être explorée en France, on ne peut transposer mécaniquement le modèle new-yorkais. La dimension répressive, incontournable, ne peut être autant développée qu'aux États-Unis : chez nous, le crime violent est moins présent.

De plus, les organisations en charge de la sécurité ne sont pas les mêmes. Ici, les polices ne sauraient être l'unique et principal vecteur de la reconquête des espaces collectifs, à la

fois pour des raisons pratiques (effectifs, budgets, compétences, rôles professionnels) et politiques : les polices américaines sont municipales, et donc répondent, à travers l'élection du maire, plus directement aux demandes de la population ; ce dernier a des latitudes quant à l'organisation des polices et leur mode de travail que n'ont pas leurs homologues français.

Sébastien Roché,

Article paru dans *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 34, 1998

S
ujet



Document 7

Quatre catégories d'incivilités.

Face aux incivilités, comment reconquérir les espaces collectifs ?

Sociologues, entreprises (notamment de transport), responsables de parcs de logement et pouvoirs publics s'accordent pour constater que les petits désordres se multiplient. Ils apparaissent le plus visible dans les quartiers déshérités des villes, mais leur progression semble se vérifier à l'échelle du pays. La notion d'incivilité couvre la multitude des désordres qui perturbent la vie collective. On peut les regrouper dans quatre catégories :

1. les actes de salissure et de dégradation, ainsi que le vandalisme dans ce qu'il a de moins spectaculaire (boîtes aux lettres endommagées, vitres ou ampoules cassées, extincteurs vidés, tags, etc.) ;
2. les abandons d'objets (tickets de transport, sacs poubelles, électroménager, etc.) ;
3. les modes d'entrée en contact (de l'absence de formules de politesse aux insultes) ;
4. les conflits (plus ou moins déclarés) à propos du bruit (qui constitue le premier motif de conflit dans l'habitat social) ou des chahuts scolaires, des odeurs (de la cuisine à l'urine et aux déjections diverses dans les parties communes), des occupations d'espace (caves, montées d'escalier, places publiques).

Les incivilités ont pour caractéristique de se déployer dans l'espace collectif ; elles sont visibles et/ou sonores. De fait, ceux qui sortent très peu de leur domicile (les personnes âgées) ou habitent hors des grands ensembles y sont moins soumis. Ce sont avant tout les espaces collectifs qui sont touchés : les cages d'escaliers, les rez-de-chaussée des immeubles, le mobilier urbain (cabines téléphoniques, bancs), etc.

Sébastien Roché,

Article paru dans *L'état de la France 1998-1999*

Document 8

La police de proximité va être expérimentée dans 59 villes et quartiers

Définie lors du colloque de Villepinte, en octobre 1997, par le ministre de l'Intérieur Jean-Pierre Chevènement, la police de proximité est censée être proche des citoyens et plus efficace dans la lutte contre l'insécurité au quotidien, voire contre le sentiment d'insécurité. Au fil des mois, cette ambition est devenue l'un des principaux projets conduits

Synthèse de dossier

place Beauvau. La désignation, en janvier 1999, de cinq sites pilotes – Nîmes (Gard), Châteauroux (Indre), Beauvais (Oise), Palaiseau (Essonne) et Garges-lès-Gonesse (Val-d'Oise) – et l'entrée en vigueur en avril 1999, d'une réforme de la préfecture de police de Paris créant une direction de la police urbaine de proximité, ont constitué une première étape. Sous l'égide de la direction centrale de la sécurité publique, le concept s'est précisé pour aboutir à une expérimentation grandeur nature dans les cinquante-neuf sites pilotes.

Ces villes et ces quartiers ont été choisis sur proposition des préfets et des responsables locaux de la Police nationale au sein de trente-trois départements jugés particulièrement sensibles en matière de sécurité. L'objectif est de retenir les quartiers difficiles d'une ville touchée par les violences urbaines, là où les missions traditionnelles remplies par les policiers ne suffisent plus à assurer la sécurité et où l'amertume de la population est la plus forte. Le projet vise plus rarement, comme à Mantes-la-Jolie (Yvelines), Romainville (Seine-Saint-Denis), Hérouville-Saint-Clair (Calvados) ou Pessac (Gironde), une commune entière.

À quoi ressembleront ces laboratoires-tests de la police de proximité ? Une assez large liberté est laissée aux commissaires de police, chefs de circonscription, pour mettre au point leur propre projet, même si un comité de pilotage va être mis en place au ministère de l'Intérieur. La plupart des responsables départementaux concernés ont déjà transmis à Paris des documents d'étude. Cet appel à l'innovation et à l'initiative comporte cependant des limites : les maîtres d'œuvre ne doivent pas sortir des bornes imposées par le règlement général d'emploi de la Police nationale et par le cadre horaire fixé par la loi. Il encourage à une large concertation avec les policiers, mais aussi avec les élus locaux.

En filigrane, les instructions du ministère de l'Intérieur aux préfets et les courriers adressés aux élus concernés donnent une idée plus précise du profil type du policier de proximité. Il devra être très proche du terrain et connaître le quartier et ses habitants sur le bout des doigts. Assurer une présence plus importante sur place, notamment en soirée et pendant les fins de semaine. Être plus à l'écoute des doléances des plaignants. Le policier de proximité, tel que l'envisagent les responsables de la Police nationale, n'est pas un énième avatar de l'îlotier. Il ne se limitera pas à un travail de surveillance ou à un contact épisodique et préventif avec les habitants : s'il constate des infractions, il sera en effet habilité à recueillir les plaintes des victimes et à se livrer à de premières investigations.

Peu contesté dans son principe, le projet soulève des réserves au sein des syndicats de police représentant les gardiens de la paix et les gradés. Ils soulignent notamment le manque d'effectifs et de matériel disponible. Le ministère de l'Intérieur a en partie répondu à ces critiques en promettant l'affectation de 1 200 nouveaux policiers dans vingt-six départements les plus sensibles d'ici à la fin 1999. Les cinquante-neuf sites d'expérimentation pourront bénéficier de ce renfort. Dans le même délai, ils pourront également compter sur l'apport des forces mobiles : 900 CRS et 750 gendarmes seront sédentarisés dans les quartiers sensibles pour des « missions de fidélisation ». Ils seront intégrés à part entière dans les dispositifs de proximité.

Pascal Ceaux,

Article paru dans *Le Monde*, le 27 avril 1999

Document 9

Aux incivilités, répondre par les règles d'hospitalité

Les responsables se doivent d'innover. Nous avons proposé de partir d'une notion, celle de règles d'hospitalité. Des interstices se construisent en relation avec l'impersonnalité de l'espace collectif urbain. Nous défendons l'idée que le problème tient en partie à la structure de l'espace urbain. Dans les villes, les gens ne se sentent plus chez personne. Il s'agit donc simultanément de garantir l'existence de règles d'usage des lieux collectifs (et de se battre pour les faire respecter), et de faire en sorte que ces règles soient hospitalières à l'égard de tous, bref qu'elles ne soient pas une manière déguisée de fermer la porte aux plus démunis.

Ces règles d'hospitalité ne peuvent être assimilées au fait d'enseigner la citoyenneté comme un cours. Il s'agit d'en faire une connaissance chaude, en partant des prémisses suivantes :

1) Il existe une possibilité de construire des règles d'usage des lieux collectifs (transports publics, rues et places, établissements scolaires, groupe d'immeubles, etc.). Pour les défendre, il faut un garant des lieux, un maître des lieux. Si ce travail n'est pas fait, une ségrégation des publics ira grandissant, avec de moins en moins de mixité. Les lieux collectifs risquent d'être privatisés, c'est-à-dire occupés par une classe d'individus aux dépens des autres, soit fermés physiquement. Les règles d'usage permettent le brassage social.

2) Pour assurer ces règles, cela suppose de passer d'une logique de la loi à une logique de management des lieux : qui est le garant, comment réagit-on aux demandes des usages ? Plus que de tolérance zéro, il s'agit de réparer les vitres brisées. Aujourd'hui, la propriété des lieux collectifs est loin d'être toujours claire, et ce particulièrement dans l'habitat social : bailleurs et pouvoirs publics n'arrivent pas à se mettre d'accord sur les limites physiques des lieux. Et, lorsqu'est identifié un propriétaire des espaces horizontaux, il n'en est pas de même des espaces verticaux (les murs). Il y a une fragmentation organisationnelle de l'espace, et dans ce contexte, la veille et l'entretien ne sont pas possibles. Mais cela n'a rien d'une fatalité.

3) Cette défense des règles d'usage ne peut ressembler à une politique de videurs de boîtes de nuit. Cela revient à déplacer le trouble. Ce qui est envisageable pour un lieu privé (et encore, le ressentiment provoqué est incertain), ne l'est pas pour les lieux collectifs d'une municipalité. C'est pourquoi il faut veiller au principe d'hospitalité. Il s'agit par exemple d'assurer l'accès aux équipements, aux transports en commun (la tarification doit être adaptée en fonction des ressources) de ceux qui sont les plus modestes, mais aussi de favoriser le règlement civil des conflits.

4) Les usagers ou habitants pourraient être associés à la production de la sécurité sans en faire des policiers ou des magistrats. Les élèves peuvent prendre part à l'établissement des règles et donc ne pas y être confrontés comme à la loi des adultes, les locataires peuvent organiser des chartes d'usage bien plus collectives que les obligations contenues dans le bail entre logeur et logé. Les idées ne manquent pas, les pratiques existent.

Mais ne cédon pas au mythe des habitants sauveurs, sous prétexte que les organisations publiques sont en difficulté : les habitants le sont également. C'est pourquoi des formules

S
ujet



Synthèse de dossier

nouvelles, hybrides, sont en train de naître. On voit apparaître des professionnels de l'hospitalité qui assurent une myriade de fonctions ayant pour but de garantir le respect des usages dans les espaces collectifs. Nombre d'organisations commencent à percevoir le problème. Les hypermarchés ont été, pour des raisons évidentes, les premiers à réagir. Mais, du côté social, les choses changent et les gardiens d'immeubles commencent à faire un retour. La présence humaine dans les transports en commun se renforce, sous les doux noms d'agents d'ambiance ou de médiateurs. On se rend compte que les machines, si elles peuvent contrôler des titres de transport, ne peuvent faire exister des règles d'usage des lieux : seuls les hommes le peuvent. Une bonne partie des emplois jeunes en milieu urbain est orientée dans ces directions par les municipalités. Des correspondants de nuit éclosent dans les métropoles.

Ces diverses initiatives ne participent pas d'un plan d'offensive idéologique, raisonné et coordonné. Elles traduisent plutôt une prise de conscience par des professionnels attentifs aux besoins sociaux. Ils viennent s'occuper des interstices collectifs créés par la transformation et la déspatialisation de la vie urbaine d'une part et la fragmentation organisationnelle d'autre part. La professionnalisation du social (que ce soit pour la garde d'enfants ou l'hospitalité) est un mouvement qui s'amplifie (...)

Si ne pas s'occuper des incivilités engendre une spirale du déclin, on peut faire l'hypothèse complémentaire que prendre en compte ces incivilités par une combinaison de management des lieux, de participation, de professionnalisation permet de lutter efficacement contre le sentiment d'insécurité et la baisse de confiance entre population et institutions. Une fois la dynamique analysée, amorcer une spirale positive est possible. Cette prise en considération de l'importance des lieux collectifs pourrait orienter la sécurisation dans une direction, celle d'établir des règles d'hospitalité. Il s'agirait de se donner comme priorité de défendre des règles d'usage des lieux collectifs. Cette défense de l'usage, sans exclure l'appel aux forces de répression que sont la justice et la police, ne suppose pas une criminalisation des comportements déviants, mais une veille de la part du garant des lieux qui doit donner de manière continue des signes de sa présence. Elle doit s'accompagner d'un principe d'hospitalité. Dans une société où les inégalités économiques progressent et où tous les services sont devenus marchands et donc payants, la protection de l'usage des lieux est une priorité qui ne doit pas se traduire par la mise à l'écart des plus démunis.

Sébastien Roché,

Article paru dans la *Revue de la CFDT*, avril 1999

Document 10

Liberté, légalité, civilité

Les dangers de l'absence de réponse à la hauteur des problèmes posés par la croissance contemporaine de la petite délinquance sont désormais clairement repérés : les micro-atteintes à l'ordre public, cumulées, déterminent un macro-trouble collectif. Elles nourrissent des souffrances individuelles inacceptables pour leurs victimes directes. Leur répétition engendre un sentiment d'abandon. Dans la mesure où il est certain que la victimisation frappe en priorité les couches sociales les plus défavorisées de la population,

elles entérinent la naissance de nouvelles inégalités qui creusent les fossés et compliquent la question sociale. Elles forment un terreau fécond pour le déploiement de ripostes inorganisées telles que l'armement privé et/ou la croissance incontrôlée d'un marché, parfois sauvage, de la sécurité. Dans une logique marchande, celui-ci tend à s'auto-justifier et peut contourner les institutions publiques. Enfin, et ce n'est pas le moindre des inconvénients, elles nourrissent une impression d'impunité qui joue son rôle dans la cristallisation de trajectoires délinquantielles.

Mais les inconvénients d'une absence de réponse rationnelle et publique aux incivilités existent aussi: ne pas chercher à réduire l'un des facteurs facilitant de la délinquance ampute le champ de la prévention et donc contribue à une perte d'efficacité de cette politique. Pour celles et ceux qui subissent au quotidien ces inconduites, s'enclenchent une crise de confiance dans le pacte civique, un repli privatiste, une véritable dynamique de rétractation sociale. Au bout du compte, l'abstention d'agir contre les incivilités, par crainte de mal faire, risque de favoriser la désignation d'ensembles fictifs de populations inciviles à la vindicte des groupes sociaux surprotégés.

Cependant, face à la multiplicité des dispositifs existants en la matière, qui n'est pas qu'un reflet de la complexité des problèmes posés, il devient nécessaire de clarifier à la fois l'identité des acteurs de la sécurité et la nature de leurs missions respectives.

Qui doit répondre aux incivilités ?

Les incivilités appellent une réponse sociétale, partenariale, éducative. L'institution judiciaire ne doit pas traiter les incivilités au sens strict: elle n'a aucun mandat pour le faire, elle ne dispose pas de moyens suffisants. Le traitement sociétal des inconduites ne peut pas principalement être individuel, jamais global: il priorise la lutte contre les conditions sociales de possibilité des inconduites. Ses outils essentiels sont les dispositifs de lutte contre l'exclusion, la politique de la ville, particulièrement sa dimension de prévention générale, mais aussi l'accès au droit et la participation des habitants à la recherche de nouvelles convivialités dans les espaces de vie commune, éventuellement à l'aide de nouveaux métiers chargés de rétablir le dialogue social.

L' élu local, prenant appui sur sa légitimité dans la cité, semble être tout désigné pour animer et coordonner cette action civile.

La prévention de la délinquance et des incivilités est objet d'une compétence partagée entre plusieurs acteurs. L'articulation et la coordination entre le traitement pénal et l'action civile, nécessaires dans la mesure où infractions et incivilités sont reliées tant objectivement que subjectivement dans la conscience collective, peuvent s'opérer dans le cadre des dispositifs partenariaux de prévention: conseils départementaux et communaux de prévention de la délinquance et, surtout, contrats locaux de sécurité.

Comment répondre ?

- *En évitant les mauvaises réponses aux incivilités*

Si on n'y prend garde, un traitement des incivilités dépourvu de méthode et de précautions peut engendrer autant d'effets désastreux que la mauvaise réponse pénale. La mauvaise réponse aux comportements incivils, qu'est-ce que ce serait ? Une réponse qui

amalgame différence et incivilité. S'habiller comme on l'entend, même par goût de la provocation, ce n'est pas une incivilité, mais l'exercice d'une liberté à l'égard de ceux qui n'en sont pas les adeptes. Afficher sa révolte, ce n'est pas une incivilité. Inconvenance et impertinence, inconduite et anticonformisme ne doivent pas être confondus. Dans le contexte d'une société de plus en plus métissée où les groupes, brassés, entrent sans cesse en contact les uns avec les autres et s'interpénètrent, de telles confusions sont désastreuses.

La civilité moderne, sauf à la réduire à un procédé de domination au profit d'un des groupes en présence dans l'arène sociale, doit être inscrite dans le cadre du pluralisme idéologique, moral et culturel et prendre acte de la variété des usages. Force est de constater que certaines techniques policières de contrôle d'identité et de fouilles en vigueur dans les métropoles modernes semblent plus renvoyer à une idéologie anti-déviant de rejet des apparences différentes qu'aux textes légaux qui pourtant les autorisent en les encadrant. Ces pratiques, mêmes minoritaires, par leur retentissement symbolique, constituent des obstacles évidents à l'établissement de formes crédibles d'intégration républicaine (...)

- *En améliorant la qualité des actions envers les incivilités*

La société civile doit certainement se mobiliser pour faire baisser la pression indésirable qu'exercent les incivilités. Comment ? Par une action polymorphe :

- Établir par tous les moyens le dialogue interculturel. Les différences ethniques sociales, religieuses, générationnelles ne dispensent pas, mais au contraire obligent, y compris dans le souci de les préserver, à inventer des éléments de langage et de conduite communs.
- Oser éduquer : ne pas fuir la responsabilité de dire nettement non aux incivils ; donner confiance à ceux qui cherchent à réagir aux inconduites qui troublent la tranquillité publique : ils ont raison de le faire, y compris dans une société imparfaite.
- Développer l'accès au droit, c'est-à-dire une politique publique, des structures et des métiers permettant à l'ensemble des citoyens de disposer facilement et gratuitement d'une information de qualité sur l'étendue de leurs droits et obligations.
- Réduire les incivilités institutionnelles : sources de malentendus inextricables, de discrédit et de démoralisation pour les professionnels, elles entravent de façon manifeste la défense du pacte civil. Tous les services publics, y compris la police et la justice, sont concernés par la prise en compte de la dialectique indispensable entre efficacité et légitimité.

Mais il n'est pas évident que cette mobilisation devra passer par la mise en place d'organes dédiés spécialement à la lutte contre les incivilités. La prolifération anarchique de dispositifs de lutte contre les incivilités dépourvus de base légale recèle un double danger de brouillage des références et de règlements de comptes locaux. Il est en tout cas recommandé de ne pas imiter la réponse répressive : on peut favoriser une mobilisation collective en faveur de la civilité sans mettre en place de pseudo tribunaux, sans asséner de sanctions, adopter de terminologies qui sèment la confusion.

L'enjeu socio-politique de la question est d'importance : nier les problèmes sérieux et relativement nouveaux que pose la croissance des incivilités ne revient-il pas à adopter

la même politique de l'autruche que celle qui a longtemps consisté à nier la gravité des dégâts occasionnés par la délinquance ? Le risque est alors d'empêcher que les acteurs sociaux puissent se saisir de façon dépassionnée d'un phénomène social massif qui mérite donc qu'on s'y intéresse de près. Au bout du compte, ce déni du réel favorisera la tentation de faire un tout de l'incivisme et de la délinquance. C'est une crispation autoritaire régressive de l'ensemble de la société qui serait alors rendue possible. En même temps, il est certain qu'un emploi non rigoureux du concept d'incivilité peut provoquer plus que de faux débats, des dérives, voire certains attentats discrets aux libertés.

Didier Peyrat,

Article paru dans *Gaz. Pal.*, le 19 septembre 1999

S *ujet*



Synthèse de dossier

Les attentes des correcteurs, exprimées dans les consignes d'examen, étaient donc simples : un plan structuré et apparent, une synthèse ordonnée, concise sur l'ensemble du dossier, avec des références explicites aux documents du dossier (indiquez doc. n°), le tout dans un style et une orthographe corrects.

D'abord le phénomène des incivilités.

- C'est une réalité, mais il y a différentes lectures de ce phénomène (Doc. 1-7) parce que nous sommes en présence d'une notion floue, malaisée à définir dans les actes comme pour les acteurs (doc. 4-2).
- L'analyse de ce phénomène repose sur des causes nombreuses et en particulier sur le rôle de la société à travers la théorie de la vitre cassée (présentation doc. 3-5), et démontre que les incivilités conduisent à l'insécurité et à la délinquance (doc. 2).

Ensuite ce phénomène conduit à infléchir les politiques de sécurité :

- Le traitement des incivilités reste donc un défi dans un état de droit qui doit aussi être un état de sécurité.
- Il existe sans doute des orientations gouvernementales en la matière (doc. 9) centrées principalement sur la police de proximité (doc. 8) et un traitement préventif (doc. 9).
- Mais les controverses subsistent toujours autour de la répression avec l'expérience de la tolérance zéro américaine (doc. 6) difficilement transposable en France, conduisant à une nécessaire clarification des politiques et des pratiques (doc. 9-10).

PRÉSENTATION DU TEST ARPÈGE

M
éthodologie

Ce test a été élaboré par Roger Fontaine et Yves-Marie Beaujouan, laboratoire de psychologie expérimentale, université François Rabelais à Tours.



Présentation du test: principes et exemples

Aucune filière d'origine (sciences, lettres ou techniques) n'est avantagée, il s'agit d'une épreuve qui permet le recrutement de candidats possédant des cursus scolaires variés.

Dans sa structure, ARPEGE est constitué de quatre tests. Le contenu de ces tests a été déterminé en fonction du profil et du niveau attendu d'un étudiant en école supérieure de commerce.

Test de connaissances générales

But :

Sélectionner des étudiants ayant de bonnes connaissances et une ouverture d'esprit assortie d'une forte curiosité d'esprit = « bons managers » à cursus variés.

Contenu :

Savoirs encyclopédiques

- Droit
- Économie
- Politique
- Histoire
- Géographie
- Science
- Art, etc.

Connaissances événementielles (de l'année écoulée)

- Couverture médiatique TV
- Couverture médiatique presse écrite

Préparation :

- Encyclopédies
- Jeux de connaissances
- Journaux d'informations télévisés
- Émissions liées à l'actualité
- Presse écrite

Test Arpège

Quelques textes proposés lors de précédentes versions du test Arpège :

- 2000 :
 - Économie : crise ou métamorphose
 - Le « Miracle » américain
 - Les chiffres et les mots de la délinquance
- 2001 :
 - Anciens pays communistes, dix ans de transition
 - Carl Sagan
 - Le cercle de Vienne et le nouvel esprit scientifique
- 2002 :
 - Pourquoi la pauvreté ne recule pas en France ?
 - Trente ans de transition démocratique
 - Les échecs de Keynes

Après la lecture des trois textes, le candidat doit répondre à trente questions en dix minutes. Il est posé dix questions sur chaque texte et il est proposé quatre réponses possibles. Les trois exemples suivants illustrent ce sous-test.

Extrait du texte *Le Miracle américain* :

« La société américaine est une société qui bouge, une société où l'on bouge. Elle en a eu très tôt conscience. En 1779, Jefferson proposait un projet de loi pour une diffusion généralisée du savoir. Nous n'allons plus cesser de rencontrer ce lien capital qui unit la diffusion du savoir et de l'innovation, comme aussi la mobilité intellectuelle et la mobilité géographique ».

Question : Qui a proposé en 1779 un projet de loi pour une diffusion généralisée du savoir ?

- A) Lincoln
- B) Belknap
- C) Thimonnier
- D) Jefferson

La bonne réponse est donnée dans l'extrait du texte, il s'agit de la réponse « D »

Extrait du texte *Carl Sagan* :

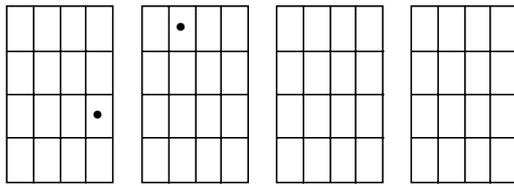
« Au début des années 1970, il commence à vulgariser l'astronomie à la télévision, en particulier dans le « Tonight Show » de Johnny Carson, sur la chaîne NBC. Puis c'est le succès mondial : son livre *Cosmos*, issu de la série d'émissions télévisées du même nom, diffusée en 1980 aux États-Unis pour – laquelle il avait créé sa propre maison de production et qui sera couronnée par les Emmy et Beabody Awards –, prend la première place des best-sellers scientifiques. »

Question : Quel est le titre du livre de Carl Sagan qui a pris la première place des best-sellers scientifiques ?

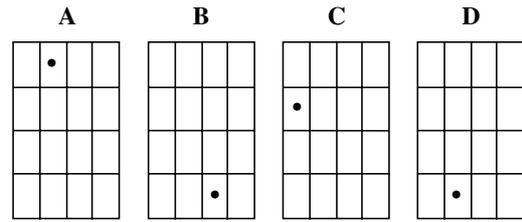
- A) *Cosmos*
- B) *ETI*
- C) *The Dragons of Eden*
- D) *Mars Target*

La bonne réponse est donnée dans l'extrait du texte, il s'agit de la réponse « A »

Question



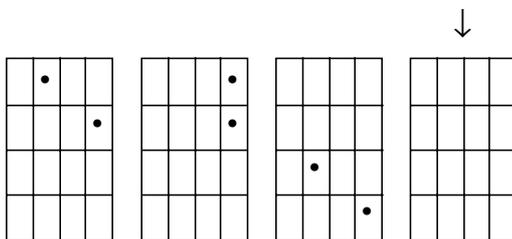
Réponse



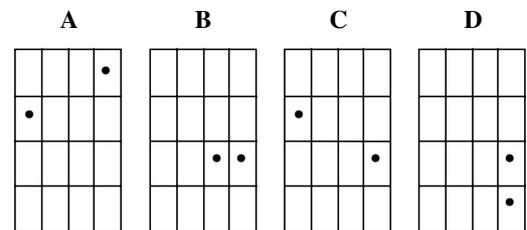
La bonne réponse est « A »

Dans cette question, un seul objet se déplace et le rectangle quadrillé sur lequel porte la question est le dernier, les trois précédents permettant d'inférer la bonne réponse.

Question



Réponse

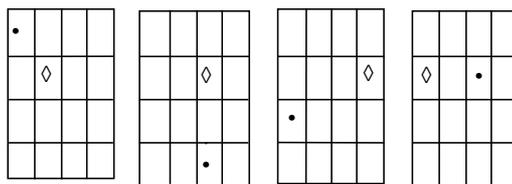


(*) Attention : il faut intégrer le 3e rectangle dans le cadre mais la position de l'objet ne vous est pas donnée.

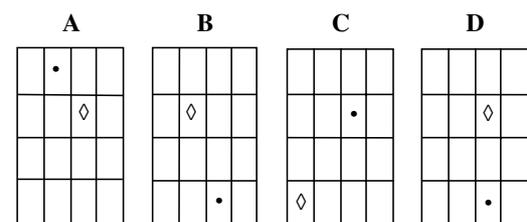
La bonne réponse est « D »

Cette question est plus difficile que la précédente car il faut déterminer le mode de déplacement de deux objets différents.

Question *



Réponse



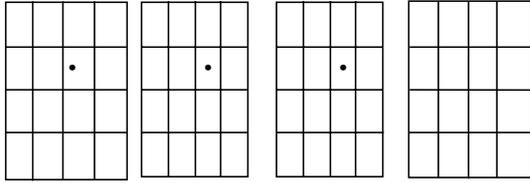
La bonne réponse est « D »

La difficulté est plus grande que pour la question précédente car les deux objets sont identiques et nécessitent donc une analyse logique plus poussée. Le candidat, pour être performant, doit rapidement trouver une stratégie systématique afin de consacrer le minimum de temps à chaque question.

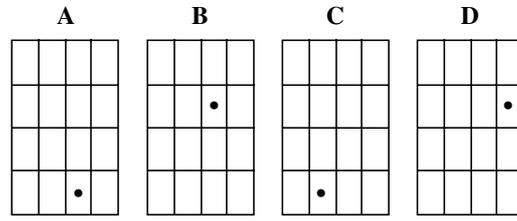
Exercices de logique spatiale avec les réponses



Question

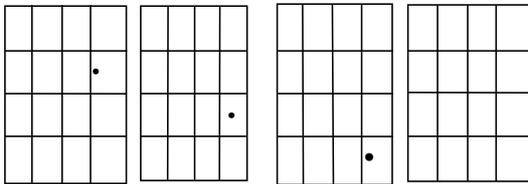


Réponse

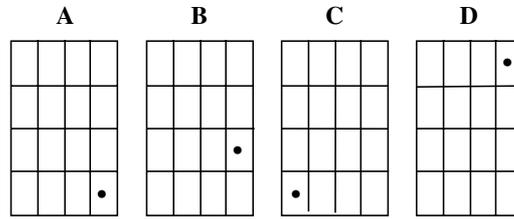


La bonne réponse est « B »

Question

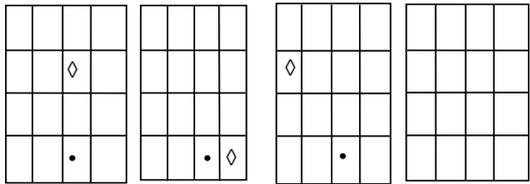


Réponse

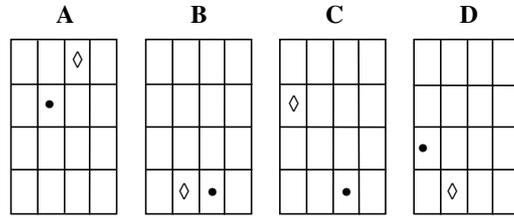


La bonne réponse est « D »

Question

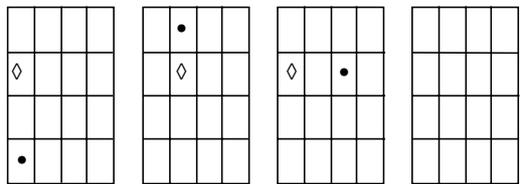


Réponse

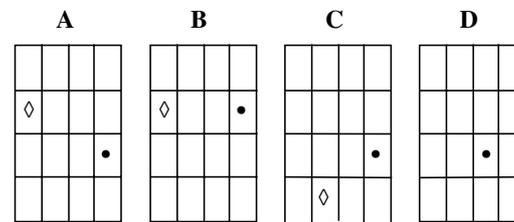


La bonne réponse est « B »

Question

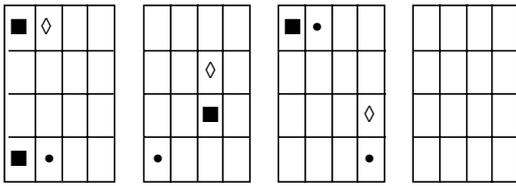


Réponse

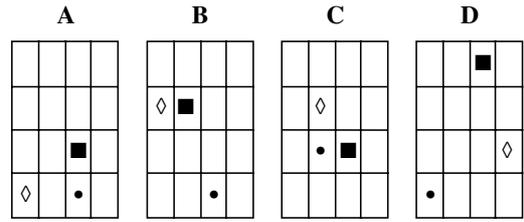


La bonne réponse est « A »

Question

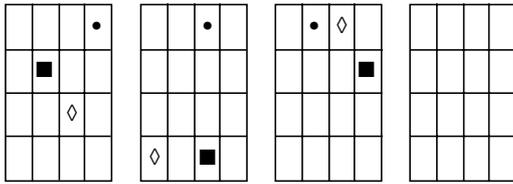


Réponse

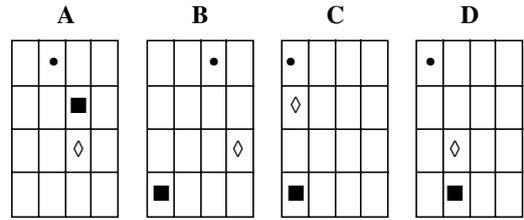


La bonne réponse est « A »

Question

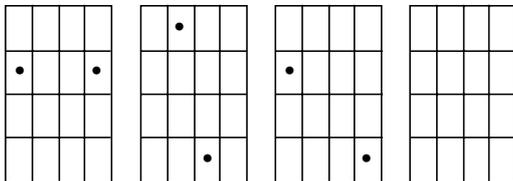


Réponse

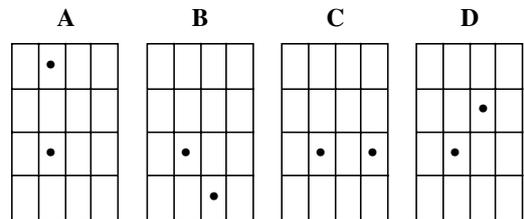


La bonne réponse est « C »

Question



Réponse



La bonne réponse est « B »

TEST D'ANGLAIS

PROGRAMME, CONSEILS, BIBLIOGRAPHIE



Public concerné

- Candidats ayant réussi un DEUG, une 2^e année d'IEP, un DUT, un BTS
- Candidats issus des classes préparatoires de mathématiques spéciales
- Candidats titulaires d'un diplôme français sanctionnant un cycle d'études supérieures à au moins 2 ans post-bac
- Candidats titulaires d'un titre homologué niveau 3
- Candidats titulaires d'un diplôme étranger reconnu comme équivalent
- Tous les candidats admis à se présenter en 2^e année

Nature de l'épreuve

Pour l'épreuve écrite d'anglais : elle consiste en un test (QCM) comprenant grammaire, structures et usages et compréhension d'un texte écrit.

Conseils de préparation

Sont évaluées les capacités linguistiques fondamentales : il faut donc maîtriser les règles de grammaire courante, savoir choisir le mot juste sur proposition de plusieurs synonymes, avoir assimilé les tournures idiomatiques classiques, et acquérir de bons réflexes.

Pour cela, il faut s'entraîner à chercher la règle de grammaire ou la tournure idiomatique visée. N'hésitez pas à établir une liste des règles de grammaire et du vocabulaire qui vous font défaut.

Il faut raisonner très vite, donc faites appel à la logique chaque fois que cela est possible et méfiez-vous des tournures très proches du français.

Seront évaluées l'aptitude à l'expression et la capacité de structuration du message.

En ce qui concerne la compréhension écrite, c'est la capacité à appréhender un message écrit qui sera évalué ; il faut donc savoir évaluer les difficultés, faire appel au raisonnement tout en respectant les critères grammaticaux et lexicaux.

En résumé, l'essentiel est de travailler le vocabulaire de base nécessaire à l'expression, le mécanisme de la formation des mots, les faux amis, les verbes à particule adverbiale et à préposition, les règles de grammaire de base.

Lisez aussi de bons quotidiens ou hebdomadaires (*The Economist*, *The Independent*, *The International Herald Tribune*, etc.).

Bibliographie

- *Grammaire alphabétique de l'anglais*, J. Brossard et S. Chevalier, éd. Bordas.
- *Vocabulaire anglais*, JM Thomson, éd. Dunod.
- *QCM d'anglais* : éd. Ellipse, Alain le Ho.
- *Longman Dictionary of Contemporary English*.

24. Most people listen to the weather forecast every day, / but they know hardly nothing /
 (a) (b)
 about the forces / that influence the weather.
 (c) (d)
25. Everybody is wondering what / the government will do / about the raising petrol prices /
 (a) (b) (c)
 and the shortage of oil.
 (d)
26. To outsiders, Britain's monarchy / must seem a caricature of traditional British conceits: /
 (a) (b)
 the participants are trusted to play the game / and to abide the law.
 (c) (d)
27. Tomorrow's immigrants will be harder to assimilate / than yesterday's.
 (a)
 Yet, if the rich countries / are to take more rather than less of them /
 (b) (c)
 assimilation must remain the goal.
 (d)
28. The people which main concern / is with the environment and the problems besetting it /
 (a) (b)
 were counting on a more committed communique / than the one issued by the Group of Seven.
 (c) (d)
29. Bold attempts have already been made / to create the ideal city, or futuristic city. /
 (a) (b)
 For the benefit of city and suburban dwellers unlike / let us draw a green belt around
 (c) (d)
 this ideal city.
30. Illiteracy, these days is nothing to be surprised at. / The interest and the significance
 (a) (b)
 of the item / lies in the particular kind of illiteracy displayed / ever since the English
 (c) (d)
 language has been created.
31. More than a quarter young people / between 16 and 20 years old / who were questioned
 (a) (b) (c)
 about their future / said they had no idea what it might be like.
 (d)

32. The myth believed by the most people / that wine is a blue-chip investment /
 (a) (b)
 which will lead to riches / is fostered by self-interested wine merchants.
 (c) (d)
33. Each year forests are diminished because of fire, / insects and harvesting by man. /
 (a) (b)
 It is not important how much trees are planted, / but how much forest area is regenerated.
 (c) (d)
34. Noise annoys. / It is one of the most irritated pollutants. / Noise seeps from everywhere /
 (a) (b) (c)
 with wearing, energy-sapping effects.
 (d)
35. Modern theories of how the universe came into being / tell that an extremely delicate balance
 (a) (b)
 was involved. / Had certain temperatures been different, / the “big bang” would not occur.
 (c) (d)

Grille de correction

21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
d	a	d	b	c	d	c	a	c	d
31	32	33	34	35					
a	a	c	b	d					

Section 3 – Vocabulary I

Choose the word(s) which has/have the closest meaning to the word(s) underlined.

36. The rise of the middle classes made the economics of space and leisure possible.
 a) emergence b) hostility
 c) elevation d) fall
37. More and more young people apply for their place in higher education.
 a) start working for b) ask for
 c) turn down d) demand

Vocabulary II

Choose the word which has a similar meaning to the word in bold type.

46. **Caring** a) costly b) hearty c) aloof d) concerned
47. **Striking** a) impressive b) aggressive c) elaborate d) hostile
48. **Trend** a) thought b) tendency c) message d) idea
49. **Tremendous** a) unusual b) terrific c) minor d) predictable
50. **Crazy** a) strange b) infuriating c) insane d) fashionable
51. **Contempt** a) concern b) scorn c) bias d) desire
52. **Ads** a) advertisements b) additions c) addicts d) adolescents
53. **Statement** a) riposte b) stance c) assertion d) sentence
54. **Claim** a) hint b) shout c) request d) deny
55. **Cope** a) react b) cut c) manage d) evolve
56. **Rate** a) percentage b) speed c) reaction d) propensity
57. **Tend** a) look after b) build c) visit d) draw
58. **Damp** a) deep b) moist c) large d) empty
59. **Ashamed** a) guilty b) proud c) embarrassed d) shy
60. **Unless** a) if ... not b) although c) despite d) however

Grille de correction

46	47	48	49	50	51	52	53	54	55
d	a	b	b	c	b	a	c	c	c
56	57	58	59	60					

Section 4 – Reading comprehension

Text 1 : A question of priorities

How are we going to win this war? How are we going to deal with an irrational vengeful and elusive global enemy embedded in unknown numbers at home and abroad with an array of modern mobile weapons distorting their religion to suggest God permits a massacre of innocents and suicide is a passport to heaven? Reason has no role with the irrational. We have to destroy them. We cannot do that by massive military force. Nor can we simply flail at shadows.

First we must reassess our national priorities. N°1 now is to protect the homeland, to understand clearly that terrorist threats are no transient menace but the primary national security challenge for the new century. We must have real power. Congress must insist on it. The second priority is immediate and direct action against al Qaeda. That organization's assets must be seized. We must urge all countries to act swiftly to identify and destroy any cells established by Osama Bin Laden and his al Qaeda agents along with those or other groups like Islamic Jihad.

Priority N°3 is a serious expansion of funding and operational capabilities of our intelligence services. They must be given the wherewithal to strike at terrorist networks no matter how they try to hide in the world's shadows. We must seek a genuine sharing of intelligence with other intelligence agents throughout the Middle East. These must be people not merely fluent in Arabic but steeped in the region's language, culture and politics.

The right to strike: This will take time –time and the kind of vigilance and resolve that enabled us to prevail in the Cold War against Moscow. Fortunately, the CIA has an outstanding director in George Tenet. Congress must offer him and his agency not just funding support but the right to strike at terrorists and their sponsors. Those who fight terror must be free to do what is necessary to forestall these killers. Surprise is key. Our operatives must not be hobbled by tedious legal review. This is not to advocate a policy of indiscriminate assassination or revenge but one of self-defense –of pre-emptive action against those our leaders conclude are mortal dangers. A terrorist operation may well be disrupted when its planners fear death and flee, for their efforts will be directed more toward survival less toward attack. It worked in World War II. Now millions are in peril again.

Nor can we hold back until we remove the so-called root causes of terrorism alleged to be poverty and despair. The plight of people in states that sanction terror is caused by the corruption of their leadership not by us.

Terrorist acts deserve no explaining. Nothing justifies terrorism. It is as simple as that. For terrorists violence is not a weapon of last resort. It is their weapon of choice. Murder-suicide is a measure of their fanaticism not of their desperation.

States that succor terrorists must become pariahs and if necessary military targets.

The previous administration failed to convey that message adequately. Its policy was tantamount to waiting for terrorists to grow weary and go away. We have kept our

immigration doors open to treachery. We have welcomed too many people associated with fundraisers for terrorist organisations. We did not hold them accountable for their actions, earning in return their contempt moving them to ever bolder acts of violence.

Today we must instil fear in the terrorists or live in fear ourselves, for our freedoms and technologies enhance our vulnerability. When those freedoms are combined with the technologies of remote-control bombs or biological weapons not just thousands but hundreds of thousands of people are at risk. The stakes are simply too high for America to risk losing the first war of the 21st century.

Editorial by Mortimer B. Zuckerman, *US News and World Report*, October 8, 2001

Text 1: Questions

61. The main point in this article is:
 - a) the US must use all its power to win the war on terrorism.
 - b) the stakes are too high for the US to win the war on terrorism.
 - c) the US cannot count on international cooperation.
 - d) the US must destroy the enemy merely by military force.

62. In the first paragraph, it is said that the enemy has
 - a) few modern weapons.
 - b) inefficient weapons.
 - c) a wide range of modern weapons.
 - d) obsolete weapons.

63. “Nor can we simply flail at shadows.” This sentence means:
 - a) America’s enemy will remain unseen.
 - b) the US has to deal with a dark enemy.
 - c) it is impossible for the US to spot the enemy.
 - d) the US cannot content itself with fighting with dark shapes.

64. According to this article, terrorist threats will be:
 - a) temporary.
 - b) destructive.
 - c) long-lasting.
 - d) changeable.

65. N°2 priority is to:
 - a) measure the risks of any action against the terrorists.
 - b) talk other countries into taking fast action against the terrorists.
 - c) be operational only when the terrorists’ positions are identified.
 - d) deter other countries from taking action against the terrorists.



66. N°3 national priority is for Americans
- a) to be as clever as other countries.
 - b) to understand the culture of the Middle East.
 - c) to provide their secret services with enough money.
 - d) to reform their secret services.
67. Which of the following statements is wrong?
- a) Those who fight terror must have a free hand to pre-empt the killers.
 - b) Those who fight terrorism must be free to strike off the killers.
 - c) Those who fight terrorism must be free to argue with the killers.
 - d) Those who fight terrorism must have a free hand to make terrorism impossible.\$
68. According to the article terrorism can be explained by:
- a) nothing at all.
 - b) the despair of the populations.
 - c) the plight of poverty.
 - d) exacerbated religious belief.
69. The journalist explains that the previous administration
- a) closed the doors to immigration.
 - b) declared terrorist organizations illegal.
 - c) did not take the terrorist menace into account seriously enough.
 - d) declared those who support terrorism were offenders.
70. The alternative the US has to face today is:
- a) either find compromise or remain the terrorists'victim.
 - b) either use all its power or lose the war.
 - c) either trust its technologies or become vulnerable.
 - d) either resort to biological weapons or risk losing the war.

Grille de correction

61	62	63	64	65	66	67	68	69	70

Text 2: Set it free

Should the ultimate goal be to put drugs on a par with tobacco and alcohol? That would mean legalising both possession and trade (one makes no sense without the other), setting restrictions on access that reflect a drug's relative danger and insisting on quality controls. Many people recoil at such a prospect. There is little doubt that legislating drugs would increase the number of people who took them whatever restrictions were applied; and it would raise difficult issues about who should distribute them and how. The number of drug users would rise for three reasons. First the price of legalised drugs would almost certainly be lower –probably much lower– than the present price of illegal ones. This is because prohibition raises the price. If cocaine were legal the price would be about a 20th of its current street level. As for legal cannabis, it would cost about as much as tea. Surely no government would impose a tax large enough to replace that imposed by enforcement. Indeed, if it did, legalisation might backfire smuggling and so crime would continue.

Second, access to legalised drugs would be easier and quality assured. And third, the social stigma against the use of drugs would diminish. Many more people might try drugs if they did not fear imprisonment or scandal.

A fourth force might be that of commercialisation. In no time at all the market would be backed by political contributions just as those for tobacco and alcohol have been for so long.

And judging by the way state lotteries offer games designed to create compulsive gambling, state distribution might act as a positive encouragement to consumption.

So more people would dabble in drugs including many more young people. Anything available to adults will be available to children. In America where nobody under 21 is allowed to buy drink, plenty of youngsters have fake identity cards. Some 87% of American high-school seniors have sampled alcohol but only 45% have tried cannabis. So the potential market is large.

Legalisation would result in a clear redistribution of harms. Poor people would on balance be better off even if more of them used drugs if they were no longer imprisoned for doing so. But there would be a greater risk that nice middle-class people will have drug problems in their family.

In fact nobody knows what drives the demand for drugs. Fashions come and go. Some societies seem to resist drugs even though they are widely available (the Dutch have moderate rates of marijuana use). In Britain use is high despite tough laws. As with others social trends –crime, unmarried motherhood, religious observance– countries seem to be heading in roughly the same direction.

Some countries might want to handle distribution, others might want the task to be left to the private sector, with tough bans or advertising. If countries worked together it should be possible to minimise drug tourism and smuggling. Removing the ban on possession would make it easier to regulate drug quality to treat the health effects of overuse, and to punish drug-users only if they commit crimes against people or property.

The result would be more users and more addicts but governments allow their citizens the freedom to do many potentially self-destructive things: to go bungeejumping, to ride

motorcycles, to own guns, to drink alcohol and to smoke cigarettes. Over himself, over his own body and mind, the individual is sovereign. Trade in drugs may be immoral or irresponsible but it should no longer be illegal.

Extract from *The Economist*, July 28th 2001



Text 2: Questions

71. Many people believe that legalising drugs
- a) will cut down the number of people using them.
 - b) must imply quality controls.
 - c) has no sense.
 - d) is impossible.
72. When drugs are legalised
- a) they will be slightly more expensive.
 - b) they will be much cheaper.
 - c) they will stay at the same price.
 - d) cannabis will be less expensive than tea.
73. Crime will continue
- a) if governments don't charge high taxes.
 - b) if the law is imposed by force.
 - c) if governments are too lenient.
 - d) if governments impose high taxes.
74. With the legalisation of drugs people
- a) won't feel ashamed anymore.
 - b) will be aware of the consequences of drug taking.
 - c) will worry about other people's reactions.
 - d) will fit into society.
75. Commercialisation by the state
- a) may discourage people from buying drugs.
 - b) may induce more people to buy drugs.
 - c) may bring about competition with state lotteries.
 - d) may be criticized by some political parties.
76. In America
- a) all young people can buy alcohol if they show their ID.
 - b) a majority of high-school seniors have tried cannabis.
 - c) a lot of young people have false identity cards.
 - d) alcohol and drugs are not forbidden.

77. Legislation will
- a) widen the gap between the poor and the rich.
 - b) mainly harm the poor.
 - c) put middle-class people more at risk.
 - d) not change anything at all.
78. What are the reasons for drug use?
- a) the tougher laws are the fewer people take drugs.
 - b) the easier it is to have drugs the more people buy them.
 - c) there is no clear explanation.
 - d) nobody wants to know the reasons.
79. Concerning drug distribution
- a) all countries agree that it should be done by the state.
 - b) every country should adopt their own policy.
 - c) countries should take common measures.
 - d) all countries agree that it should be done by the private sector.
80. In the last paragraph it is asserted that
- a) a citizen has no right to self-destruction.
 - b) show jumping is a dangerous sport.
 - c) every man is responsible for himself.
 - d) the individual is selfish.

Grille de correction

71	72	73	74	75	76	77	78	79	80
b	b	d	a	b	c	c	c	c	c

Épreuves au Choix

Première année

Droit, page 62



Économie, page 67



Gestion, page 81



Marketing, page 91



Mathématiques, page 107



Littérature, philosophie et sciences humaines, page 113



Technologie, page 150



Biologie, page 158



Informatique, page 164



Public concerné

L'épreuve « Passerelle 1 » en Droit est destinée, sinon aux seuls juristes de formation (DEUG Droit), du moins à des étudiants ayant suivi des enseignements de droit privé, c'est-à-dire de droit civil, droit des affaires, etc., de manière significative, au cours de leurs « formations courtes » de type BTS, DUT, ou d'un DEUG AES, ou d'un DEUG Sciences économiques.

Il serait vain d'imaginer pouvoir passer le concours avec succès sans avoir un bagage juridique véritable.

Programme

- Introduction au droit, la preuve, l'organisation judiciaire, le droit objectif, les différentes branches du droit, les droits subjectifs.
- Les personnes, personnes physiques, personnes morales, état et capacité des personnes.
- Les biens, meubles et immeubles, droits réels principaux, droits réels accessoires, propriété et possession.
- Droit des obligations : typologie des obligations, techniques contractuelles, classement des contrats, formation du contrat, le consentement et les vices qui l'affectent, l'objet, la lésion, la cause, les nullités, la force obligatoire du contrat *inter partes*, l'effet relatif du contrat à l'égard des tiers, les sanctions applicables lors de la mauvaise exécution du contrat ou de son inexécution, les différentes formes de responsabilités délictuelles et quasi délictuelles, responsabilité objective, responsabilité du fait personnel, du fait d'autrui, du fait des choses, les quasi-contrats.
- Droit commercial : le commerçant, les actes de commerce, le fonds de commerce, le statut des commerçants.

Conseils de préparation

L'épreuve juridique « Passerelle » est de nature pratique. Il faut donc connaître les fondements du droit civil, du droit commercial, et plus spécialement du droit des obligations.

Mais, au-delà des connaissances théoriques « apprises » en cours, le but de l'épreuve est de tester le candidat sur un certain nombre de qualités requises. Il doit résoudre un « cas pratique », c'est-à-dire, un type d'épreuve qu'il est censé avoir déjà affronté dans son cursus antérieur.

Dès lors il faut qu'il mette à contribution son sens de l'analyse d'abord, et celui de la synthèse ensuite.

Résoudre correctement un cas pratique suppose donc en premier lieu, une qualification des éléments de fait présentée sous forme d'introduction résumant brièvement le scénario

du cas proposé. En deuxième lieu, il s'agit d'identifier les problèmes juridiques et de les formuler clairement. En troisième et dernier lieu, il s'agit de raisonner et d'argumenter de manière structurée en alimentant une « discussion » permettant de résoudre avec rigueur les problèmes juridiques dans un ordre logique. Dans la mesure où, quelquefois, le cas est présenté sous forme de « consultation juridique », il faut alors sélectionner les arguments les plus favorables au client qui sollicite votre point de vue éclairé. Ce choix des solutions les plus adaptées peut, le cas échéant, « conclure » la copie. Il ne faut donc pas se tromper de nature d'épreuve en « récitant » un vague cours, souvent « à côté de la plaque », sans tenir compte des éléments particuliers mis en avant dans le cas pratique...

Il ne s'agit pas d'une épreuve théorique de dissertation, mais d'un cas permettant au correcteur d'évaluer principalement les capacités de raisonnement et d'argumentation des candidats. La principale qualité d'un juriste étant la rigueur, il est bien évident que celle-ci est indispensable pour bénéficier d'une note correcte.

Bibliographie

Le programme des épreuves Passerelle 1 étant fondé principalement sur le droit civil, spécialement les questions tenant à l'introduction au droit, les personnes et le droit des contrats, la responsabilité civile et le droit des affaires, dans la perspective d'une intégration dans une école de commerce, on peut simplement suggérer les ouvrages suivants à titre d'exemples non exhaustifs :

- *Droit et entreprise*, par D. Lefebvre, E. Mollaret-Laforêt, etc., éd. Presses universitaires de Grenoble.
- *Droit de l'entreprise. L'essentiel pour comprendre*, éd. Lamy.
- *Initiation au droit des affaires*, éd. Francis Lefebvre.

Ce cas a été rédigé par l'ESC Clermont.

Consignes

Aucun document n'est autorisé.

Sujet

Durée : 2 heures

Cas pratique

Monsieur Gaétan Martin est directeur des ressources humaines dans le groupe informatique XP. Il séjourne actuellement avec des cadres de haut niveau sur la Côte d'Azur pour participer dans le cadre de leurs congés à un séminaire consacré à la lutte « anti-nes-ting », au dopage des ventes, organisé par le centre Novaxy.

Alors qu'il visite, à Sophia-Antipolis, le chantier dans lequel sera bientôt édifié le nouveau siège social du groupe, il va être victime d'un stupide accident.

En effet, Monsieur Gaétan Martin va recevoir sur la tête une charge assez lourde, qui s'est détachée de la grue manipulée par Monsieur Santos, le grutier, salarié de la société Construvit.

Les jours de Monsieur Gaétan Martin ne sont pas en danger, mais il décide d'agir en réparation de l'ensemble de ses préjudices.

Il vous consulte dans la perspective d'une prochaine action en justice contre la société Construvit (10 points) et contre Monsieur Santos (10 points).

Il convient de résoudre le cas pratique suivant, simple et traditionnel. Le thème est celui de la responsabilité civile. De toute évidence, le centre Novaxy n'est pas concerné par l'accident subi sur le chantier.

La méthode à suivre est très simple : repérer les questions posées de manière directe et y répondre à l'aide des connaissances « utiles » et selon un raisonnement structuré.

Le but de ce cas est de tester les facultés d'analyse et de synthèse du candidat. Il convient avant tout d'éviter l'effet « catalogue » ou de « récitation de cours » fastidieuse (et immanquablement « à côté de la plaque »).

La question porte ici sur la responsabilité civile en dehors de tout contrat, responsabilité délictuelle, ou quasi délictuelle.

Il s'agit de s'intéresser aux fondements éventuels de cette responsabilité. La victime et les auteurs potentiels du dommage sont des tiers les uns par rapport aux autres. Application de la logique de l'article 1165 du Code civil.

Deux axes sont envisagés par la victime Gaétan Martin. Sont-ils tous deux réellement adéquats ? La responsabilité de la société Construvit et celle du grutier, Monsieur Santos.

I. Premier axe : la responsabilité du commettant (10 points)

Il n'y a aucun contrat conclu directement entre la société Construvit et la victime : il faut donc nécessairement écarter la responsabilité contractuelle. Il ne peut y avoir que des applications de la responsabilité délictuelle ou quasi délictuelle.

Dans ce contexte, la victime a tout intérêt à agir sur le fondement d'une responsabilité spécifique du « fait d'autrui », celle des commettants du fait des préposés, dans les limites de l'article 1384 alinéa 5 du Code civil. Toute la question est donc celle de savoir si l'entreprise Construvit dans laquelle travaille le grutier, Monsieur Santos, peut être ici mise en cause du fait de l'accident causé par son préposé. La seule hypothèse permettant d'écarter la responsabilité présumée, véritablement synonyme de responsabilité de plein droit, est pour le commettant de prouver l'existence d'un véritable « abus de fonction » du préposé au moment où l'accident a été provoqué pour la victime. Il ne paraît pas possible ici de prouver a priori un tel « abus de fonction » de Monsieur Santos au moment de l'accident. Selon l'arrêt rendu en Assemblée plénière par la Cour de cassation en 1988, il est nécessaire qu'il y ait abus de fonction pour que le commettant ne puisse pas être présumé responsable de manière irréfragable, les conditions de l'article 1384 alinéa 5 du Code civil ne seraient alors plus réunies.

Précisément : il y a trois éléments qui doivent être séparément prouvés pour que puisse être caractérisé « l'abus de fonction ».

En premier lieu, un comportement personnel du préposé (en dehors de tout ordre, de toute mission confiée). Ici, cela ne semble déjà pas être le cas.

En deuxième lieu, ne pas avoir été autorisé à adopter le comportement litigieux. A priori, ce n'est pas ici le cas.

En troisième lieu, prouver que le préposé a agi en dehors de ses fonctions habituelles... Ici, ce n'est manifestement pas le cas. À mon avis, il sera impossible de prouver l'abus de fonction en l'espèce et la société Construvit sera considérée comme responsable du fait de Monsieur Santos, son grutier, sur le fondement de l'article 1384 alinéa 5 du Code civil.

II. Second axe : la responsabilité personnelle du grutier (10 points)

Avant le revirement de jurisprudence Assemblée Plénière 25 février 2000 (arrêt Costedoat), on pouvait retenir la responsabilité personnelle du préposé à titre de complément à la responsabilité du commettant. La victime pouvait donc agir simultanément contre les deux, contre le commettant sur le fondement de l'article 1384 alinéa 5 du Code civil, et contre le préposé sur le fondement de l'article 1382 du même Code. Désormais, cette double mise en cause est impossible.

Il y a, aujourd'hui, trois situations différentes : soit responsabilité unique du commettant en dehors de l'abus de fonction du préposé, soit, au contraire, responsabilité du préposé seulement dans le cas d'un abus de fonction de sa part justement, soit enfin l'hypothèse dans laquelle le préposé aurait dépassé les limites de la mission impartie par le commettant qui révélerait de facto une faute personnelle du préposé détachable de son service. Dans cette dernière hypothèse, et dans ce seul cas, la victime pourrait envisager la mise en cause simultanée du commettant et du préposé.

En ce qui concerne l'usage de la grue, dont le rôle causal dans l'accident est ici démontré, il faut souligner que du point de vue de la responsabilité du fait des choses, au sens de l'alinéa 1 de l'article 1384 du Code civil, le gardien de la chose est le commettant, l'employeur de celui qui se sert de l'outil de travail.

Il faut enfin rappeler que la réparation ne pourra, en tout état de cause, qu'être limitée aux divers préjudices subis. On ne peut jamais obtenir réparation deux fois pour les mêmes dommages. L'assureur de la société Construvit sera donc mis à contribution.

Public concerné

Les candidats doivent estimer individuellement s'ils ont le niveau correspondant à la maîtrise des programmes de DEUG de sciences économiques, de fin de deuxième année d'AES, ainsi que d'autres formations à caractère économique de type BAC +2 (DUT, BTS).

Programme

- Les grandes fonctions économiques (production, répartition, dépense) en économie ouverte.
- L'évolution des structures économiques et l'organisation de la production.
- Le progrès technique et l'innovation.
- Les stratégies d'entreprise, la concentration et la concurrence sur les marchés.
- L'économie monétaire et financière : la monnaie, les banques, les systèmes financiers et la politique monétaire.
- Le rôle de l'État : objectifs et instruments de politique économique.
- L'intégration européenne.
- Les grands courants de la pensée économique.
- L'histoire économique de 1945 à nos jours : les grandes tendances.

Conseils de préparation

L'esprit de l'épreuve consiste à :

- Vérifier l'acquisition personnelle de connaissances en économie sur les thèmes mis au programme.
- Vérifier la capacité à exploiter un dossier documentaire. Celui-ci donne des pistes de réflexion à expliciter et à compléter. Rappelons aux candidats qu'il est inutile de recopier ou de paraphraser les documents : les correcteurs ne sont pas dupes et cela n'apporte rien. Les documents présentés servent à aider les candidats à mobiliser rapidement des arguments : ce n'est qu'un éclairage partiel. Il faut utiliser ses connaissances personnelles et ne pas nécessairement adhérer aux positions présentées dans les documents.
- Faire la preuve d'une capacité à présenter de façon logique et organisée des informations : il s'agit d'une dissertation. Cela implique un plan organisé autour d'une idée conductrice avec : introduction, parties, sous-parties et conclusion.

Il n'est pas question en deux heures de livrer une somme exhaustive ; il est cependant attendu des candidats une capacité à faire le tour des grandes idées sur la question posée. Précisons qu'il faut concilier les aspects d'analyse économique (mécanismes, théories) et les faits (la préparation à cette épreuve doit intégrer l'acquisition de connaissances minimales sur les grands traits de l'histoire économique depuis 1945 afin de pouvoir traiter

convenablement les sujets): ce n'est ni un exercice de modélisation, ni un descriptif pur et simple, une accumulation de faits sans référence aux travaux des sciences économiques.

La consultation des annales des années précédentes, sur le site internet du concours Passerelle, est vivement recommandée pour une bonne compréhension des attentes du jury.

Bibliographie

La base de la préparation doit être l'utilisation par les candidats des cours d'économie dont ils ont déjà bénéficié au cours de leurs études en privilégiant les thèmes correspondant au programme.

Ils peuvent compléter leurs connaissances de base en utilisant par exemple :

- L'ouvrage édité chez Nathan sous la direction de C-D Echaudemaison, intitulé *L'économie aux concours des grandes écoles*: tout son contenu n'est pas exigible mais il est de qualité. Il permet de se mettre à jour rapidement sur tel ou tel point aussi bien du point de vue de l'analyse que de l'histoire économique.
- Le mensuel *Alternatives économiques* permet de suivre l'actualité à travers des articles et des dossiers de qualité. Il publie chaque année deux hors séries, l'un sur l'économie nationale, l'autre sur l'économie mondiale: il y a là un balayage systématique des grands thèmes actuels avec des synthèses et des mises en perspective historique.
- La consultation des numéros des *Cahiers français* à la Documentation Française permet de lire quelques articles synthétiques très intéressants.

Ce cas a été rédigé par l'ESC Pau.



Consignes

Aucun document n'est autorisé. Calculatrices non autorisées.

Sujet

Durée : 2 heures

Après une période de rythme soutenu, la croissance économique connaît actuellement un certain essoufflement.

Parmi les différents instruments de politique économique mobilisables pour tenter de la stimuler figure la politique budgétaire.

Faut-il y recourir ?

Vous répondrez à cette question à l'aide de vos connaissances personnelles, notamment celles concernant les principaux thèmes du débat qui agite les grands courants de l'analyse économique à propos de la mise en œuvre d'une politique budgétaire expansionniste. Vous veillerez, en même temps, à appliquer vos réflexions au contexte actuel dont le dossier documentaire ci-joint rappelle quelques traits importants.

Documents

Les documents sont présentés dans un ordre quelconque.

Vous organiserez votre réponse selon un plan logique et clair.

Document I

Quant à l'orientation expansionniste de la politique budgétaire [japonaise], elle est remise en question à la moindre embellie. Comme son prédécesseur M. Mori, le nouveau Premier ministre, M. Koizumi a annoncé, en avril 2001, que l'assainissement des finances publiques était un objectif prioritaire de son gouvernement. Il justifiait sa position en rappelant la faible efficacité des plans de relance dans le passé et le niveau élevé d'endettement public. (...) Si la politique budgétaire est effectivement peu efficace, c'est parce qu'elle est encore trop orientée vers le secteur des travaux publics, déjà surdéveloppé, et insuffisamment destinée à l'amélioration des conditions de l'offre (règles

d'amortissement, aides à la modernisation de l'appareil de production...), seule capable de générer à la fois une demande d'investissement et des gains de productivité rapides.

Stéphane Déès et Cyrille Lacu, *L'économie mondiale 2002*,
La Découverte, 2001

Document II

Les dirigeants américains ont toujours su faire preuve d'un solide empirisme en matière de politique économique. Ronald Reagan, qui fut président durant la plus grande partie des années 80, est resté célèbre pour avoir accru les déficits en réduisant les impôts des riches, tout en augmentant massivement les dépenses militaires. Les propositions faites par George W. Bush avant les attentats s'inspiraient largement de ce « *keynésianisme militaire* », à ceci près que le nouveau président héritait d'une situation budgétaire bien plus saine. Le 11 septembre n'a fait que rendre ce discours plus martial. Certaines pertes spécifiques vont être prises en charge par l'État fédéral (comme les aides aux compagnies aériennes).

Christian Chavagneux et Philippe Frémeaux,
Alternatives Économiques, n° 197, novembre 2001

Document III

L'Association des économistes européens pour une politique alternative en Europe a présenté, le 6 décembre à Bruxelles, un cahier de propositions pour lutter contre une possible récession sur le continent. Cette initiative est soutenue par près de deux cents économistes, appartenant en majorité aux milieux académiques. (...)

« *La situation économique et sociale en Europe est marquée par une instabilité et une incertitude croissantes. Une remontée du chômage accompagne le début de la récession économique dont l'ampleur et la durée sont encore inconnues* », souligne le manifeste pour dénoncer « *l'absence totale de réponse appropriée de la part de l'UE. La Commission et le Conseil (...) ont fait preuve d'un immobilisme, d'un dogmatisme politique et d'une étroitesse intellectuelle surprenants* ».

Cet immobilisme est opposé à la forte réactivité des autorités américaines pour réclamer une relance budgétaire coordonnée. « *L'objectif d'équilibre budgétaire adopté par l'Europe n'est pas fondé économiquement* », avance Jacques Mazier, professeur à l'université Paris-Nord, pour justifier cet appel à une possible transgression du critère des 3 % de déficits publics fixé par le traité de Maastricht. Le manifeste suggère que Bruxelles adopte un programme d'investissement public (...) À moyen terme, le texte suggère de doter l'Union d'un véritable budget (...) Ce budget donnerait aux Quinze les moyens d'apporter une réponse collective aux aléas de la conjoncture.

(...) Le manifeste suggère que l’Eurogroupe – qui réunit les douze ministres de l’économie de la zone euro – joue un rôle plus actif dans la définition de la politique monétaire. Faute de quoi le « *policy mix* » (...) européen, corseté par les critères de Maastricht et par un objectif d’inflation rigide, condamne, selon eux, le continent à une croissance molle et à un chômage élevé.

Laurence Caramel, *Le Monde*,
mardi 11 décembre 2001.

S
ujet



Document IV

Pour tous les gouvernements de la zone, confrontés aujourd’hui au ralentissement de la croissance, le respect des programmes de stabilité se heurte au souci de ne pas adopter une politique pro-cyclique qui pèserait encore plus sur la croissance. Le respect des objectifs de déficit annoncés dans les programmes triennaux de finances publiques n’est heureusement pas une contrainte figurant dans le Pacte de stabilité. En même temps, le fort dépassement nécessaire cette année risque de décrédibiliser la procédure. Aussi la BCE refuse-t-elle toute interprétation ou flexibilité dans l’application du Pacte de stabilité budgétaire. Ainsi son rapport de septembre rappelle qu’ « *il n’existe de marge de manœuvre permettant de laisser agir pleinement les stabilisateurs économiques que dans les pays dont la situation budgétaire est proche de l’équilibre ou en excédent* ». (...) Mais, inappropriée à la situation conjoncturelle, la mise en garde de la BCE a peu de chances d’être entendue. Il est peu probable que l’Allemagne, la France ou l’Italie accompagnent le ralentissement économique par une forte hausse des impôts ou une forte baisse des dépenses publiques.

Il semble que l’Eurogroupe ait décidé au premier semestre, sans l’annoncer publiquement, que les gouvernements laisseront jouer les stabilisateurs automatiques (...).

Revue de l’OFCE, Presses de Sciences-Po, 2001.

Économie

Observations du jury

Sujet

Le sujet concernait plusieurs thèmes du programme de l'épreuve d'économie du concours Passerelle ESC :

- à titre principal : le rôle de l'État (objectifs et instruments de la politique économique)
- à titre secondaire : les grands courants de la pensée économique et les grandes tendances de l'histoire économique de 1945 à nos jours.

Le dossier qui l'accompagnait

- présentait quelques faits tirés de l'actualité récente
- et des références à des théories proposant des interprétations de la relation à analyser (« keynésianisme militaire ») et à des mécanismes économiques (« relance budgétaire », « stabilisateurs économiques »...).

Forme

L'amélioration de la présentation matérielle des copies, déjà constatée les années précédentes, se confirme.

Il y a, bien entendu, un certain nombre de copies à la présentation négligée (écriture, orthographe, syntaxe, plan non annoncé, mal ou pas du tout matérialisé...), autant de défauts qui ont été pénalisés dans la notation. Mais la part de ce type de copies est en régression sensible.

Il faut rappeler avec vigueur qu'une écriture lisible, un langage correct et adapté, une présentation claire du texte produit, font partie des qualités minimales que l'on est en droit d'attendre d'étudiants titulaires d'un diplôme de niveau bac + 2, non seulement pour des raisons purement académiques mais aussi pour des raisons professionnelles : il s'agit de vérifier la capacité des candidats à communiquer des informations à autrui, capacité qu'ils auront ensuite à mobiliser en permanence dans l'exercice de leur métier.

Une mention particulière doit être faite pour les règles concernant l'emploi des majuscules et des minuscules, lesquelles posent problème à pas mal de candidats.

L'État, l'Europe, les Européens, les Américains, Keynes... : *majuscules* obligatoires ;

L'état du budget, la construction européenne, la politique américaine, la conception keynésienne : *minuscules*.

Il faut rappeler également que l'utilisation d'outils de correction (effaceur, correcteur) doit être exceptionnelle. Son abus, outre l'aspect inélégant qu'il donne à la copie, témoigne de faiblesses méthodologiques : travail préparatoire insuffisant, pensée hésitante. Autant de défauts qui se retournent contre le candidat.

À l'évidence, beaucoup de candidats se sont inspirés des remarques et des propositions de correction présentées dans les annales du concours Passerelle ESC des années précédentes : c'est effectivement une manière efficace de préparer l'épreuve.

Fond

Il faut rappeler quelques exigences propres à l'épreuve :

Il s'agit d'une *dissertation*, c'est-à-dire d'une argumentation ordonnée selon un plan logique. Ce qui signifie que les candidats doivent proposer une réponse à la question posée et doivent la justifier par des raisonnements qui s'appuient à la fois, comme l'indique explicitement le sujet, sur des connaissances *personnelles* et sur le *dossier* fourni.

L'épreuve consiste à faire la preuve d'une capacité satisfaisante à *faire le lien* entre :

- *les concepts économiques de base* que les candidats sont censés connaître à partir du moment où ils choisissent cette épreuve,
- *et des questions d'actualité*, le terme d'actualité étant à prendre dans une acception large.

Deux écueils sont à éviter :

- Un *descriptif* pur et simple, une accumulation de faits, pris dans le dossier et dans les connaissances personnelles, sans référence aux concepts de base, aux instruments d'analyse couramment utilisés par la science économique.

- À l'opposé, la restitution d'un cours *théorique* sur le phénomène étudié, sans établir le lien avec la réalité observable, avec les événements. A propos de la mobilisation des connaissances théoriques, on peut préciser que les *représentations graphiques* en usage en science économique (par exemple, pour un sujet comme celui-ci, le diagramme à 45°, IS/LM, IS/LM/BP, la relation de Phillips, etc.) peuvent être intégrés à la dissertation à condition d'être explicités, d'être accompagnés d'un « *mode d'emploi* » et d'un raisonnement. Ils peuvent compléter une argumentation, ils ne peuvent pas s'y substituer.

Le dossier est volontairement incomplet : il ne permet pas de traiter l'intégralité du sujet, il est là pour fournir une aide partielle et suggérer des pistes de recherche et de réflexion. Il demande donc à être complété par des connaissances personnelles qui se greffent sur les documents pour les expliciter et les prolonger, en amont ou en aval, de manière à les mettre efficacement au service d'un raisonnement d'ensemble.

L'épreuve n'est donc pas une *synthèse de dossier*. Elle ne consiste pas non plus à reproduire les documents, en les citant textuellement ou en les paraphasant. Elle consiste à les intégrer à un raisonnement personnel.

Des connaissances personnelles préalables sont généralement indispensables pour comprendre certains documents, souvent volontairement allusifs ou tronqués : ils suggèrent une piste mais laissent à la charge des candidats le soin d'apporter les éléments complémentaires nécessaires.

- C'était le cas, par exemple, du document II qui parle de « *keynésianisme militaire* » : cette expression était une invitation à compléter par la mobilisation des notions les plus basiques de l'analyse keynésienne (principe de la demande effective, équilibre de sous-emploi, action sur la demande globale par les dépenses publiques, multiplicateurs liés à la politique budgétaire : multiplicateur des dépenses publiques, multiplicateur fiscal...). « *Keynésianisme* » devait également inciter, de manière indirecte, à explorer la piste du courant opposé, le courant néoclassique au sens large (néoclassiques, monétaristes,

Nouvelle Économie Classique), ce qui permettait de trouver des contre-arguments au recours à la politique budgétaire expansionniste (effet d'éviction, inflation...)

- De même, le document IV faisait référence aux stabilisateurs automatiques, notion qu'il fallait expliciter. Elle est souvent ignorée, fréquemment confondue avec l'autorégulation du marché telle que la décrit l'analyse néoclassique.

Contenu des copies

Il est globalement en progression.

La grande majorité des candidats a compris le sujet.

Les erreurs les plus fréquentes ont été :

- La confusion entre politique *monétaire* et politique *budgétaire* : une baisse des taux d'intérêt pour relancer l'activité économique relève de la politique monétaire. La politique monétaire en tant que telle était hors sujet. On ne pouvait en parler que si on la mettait en liaison avec la politique budgétaire (« *policy mix* », financement monétaire du déficit budgétaire, désormais interdit dans l'Union européenne par le traité de Maastricht).

- La non-prise en compte de l'adjectif « expansionniste » : le sujet n'était pas la politique budgétaire en général mais une politique destinée à retrouver l'expansion économique (Premier sens possible de « expansionniste »), caractérisée par un accroissement des dépenses publiques (deuxième sens possible de « expansionniste »). Cette précision rendait hors sujet les politiques budgétaires de rigueur en elles-mêmes, à moins qu'elles ne soient reliées à la politique expansionniste (politique de rigueur imposée par l'échec d'une politique de relance, « stop and go »).

- L'intégration dans le sujet de *mesures de l'État qui ne relèvent pas de la politique budgétaire* ou monétaire. Erreurs les plus fréquentes dans ce domaine :

- Le relèvement du SMIC : il s'agit d'une mesure *réglementaire* (l'État impose aux entreprises de payer plus cher leurs salariés les moins qualifiés ; ce n'est pas l'État qui finance sur son budget ; le budget n'intervient que si l'État applique à ses propres salariés le relèvement qu'il décide).

- Les 35 heures : il s'agit également d'une mesure *réglementaire*. On ne peut la présenter comme une mesure budgétaire que si on précise qu'elle a un coût financier pour l'État (aides aux entreprises).

- L'assimilation *politique budgétaire-keynésianisme, politique monétaire-option néo-classique*. Un outil de politique économique est neutre, il n'est, a priori, ni keynésien ni néo-classique : tout dépend de l'usage que l'on en fait. Les politiques monétaires restrictives correspondent souvent à une option néoclassique mais la politique monétaire peut être également intégrée à un dispositif de relance d'inspiration keynésienne (relance budgétaire assortie d'une politique monétaire « accommodante »).

Proposition de corrigé



Quelques remarques liminaires.

- Il n'y a *jamais un seul plan possible* pour traiter un sujet. Le corrigé proposé ici n'est qu'une manière correcte, parmi d'autres, de traiter la question.

- Il n'y a *aucune raison* sérieuse de s'imposer *a priori* de faire un *plan en deux parties plutôt qu'en trois* ou l'inverse. Le plan n'est qu'un moyen de présenter des idées : ce sont donc les idées que l'on veut défendre qui commandent la structure du devoir.

Introduction

1. On amène le sujet

En rappelant le contexte général : les pays occidentaux ont connu une période de forte croissance économique de 1945 au milieu des années 1970 (les « Trente Glorieuses », Jean Fourastié). Ensuite, ils se sont installés dans une période de croissance au rythme plus modeste à l'intérieur de laquelle ont alterné des phases d'expansion (par exemple la fin des années 1980) et de récession (le début des années 1990).

Les années 1990 ont été marquées par une accélération du rythme, précoce aux États-Unis, plus tardive en Europe occidentale. Le problème, c'est que, depuis 2001, l'activité est entrée dans une phase de ralentissement, même si depuis quelques mois une reprise semble s'opérer.

2. On présente le sujet

Dans ce contexte, la question est de savoir si l'État doit intervenir pour renverser la tendance à la récession et, si la reprise se confirme, pour l'accompagner. L'interrogation porte ici, plus particulièrement, sur l'opportunité d'utiliser l'instrument budgétaire, qui, avec la politique monétaire, est l'un des deux grands outils de politique économique à la disposition de l'État. Dans le cas présent, doit-il pratiquer une politique budgétaire expansionniste, c'est-à-dire, doit-il accroître les dépenses publiques ou réduire les prélèvements obligatoires ou combiner les deux ? Une telle mesure est-elle utile ? Est-elle efficace ? Ne risque-t-elle pas de provoquer des effets négatifs qui conduiraient à y renoncer ?

3. On annonce le plan

En présentant les idées générales que l'on va développer et en faisant apparaître clairement le nombre de parties du développement.

Développement

I. Les arguments en faveur d'une relance budgétaire relèvent fondamentalement d'une réflexion déjà assez ancienne dans ce domaine

(Cette première partie correspondant à des notions de base est traitée rapidement dans ce corrigé).

A. Le point de départ de l'analyse : une économie a besoin d'être stimulée par l'État (position keynésienne)

- L'analyse néoclassique traditionnelle : une économie est spontanément à l'équilibre de plein emploi (équilibre général walrassien, optimum de Pareto). Il est donc inutile que l'État intervienne : l'autorégulation des marchés, via la flexibilité des prix, suffit.

- La critique keynésienne :

- Spontanément, une économie a une probabilité très forte de se retrouver en équilibre de sous-emploi, par insuffisance de la demande des agents privés (investisseurs et consommateurs).

- Par conséquent, seul l'État peut « débloquer » la situation en stimulant la demande globale

B. Avec la politique budgétaire, toujours selon les keynésiens, l'État dispose d'un instrument efficace

- Le principe : par son budget, il stimule la dépense soit directement (accroissement des dépenses publiques), soit indirectement (baisse des prélèvements obligatoires), ce qui suppose l'acceptation d'un déficit budgétaire (temporaire).

- Modélisation (IS/LM en économie fermée).

- Selon les keynésiens, l'effet est non seulement positif mais il est amplifié (effets multiplicateurs liés à la politique budgétaire). Même une relance avec budget équilibré est efficace (Haavelmo).

C. Les faits ont semblé donner aux tenants de cette position

- La crise de 1929 (hors programme, mais beaucoup de candidats y ont fait allusion) : l'autorégulation de type néoclassique n'a pas fonctionné. L'interventionnisme, en particulier la relance budgétaire (dont le New Deal de Roosevelt), est considéré dans les années 1940 et 1950 comme ayant donné de bons résultats.

- Ce qui a justifié un interventionnisme quasi généralisé durant la période des Trente Glorieuses (politique de soutien permanent à la croissance et d'intervention conjoncturelle en cas de récession ou de menace de récession).

- Dans la période plus récente, en 1981, Ronald Reagan, pourtant farouchement opposé à un rôle actif de l'État dans la vie économique, opère une véritable relance keynésienne par accroissement des dépenses militaires (doc. II). C'est un des facteurs de reprise économique après la récession provoquée par les mesures d'inspiration monétariste de la fin des années 1970.

Conclusion partielle

Reprise de la thèse de la première partie et transition vers la deuxième.

II. Dans les économies contemporaines, la relance budgétaire a fait l'objet de plusieurs critiques, assez bien confortées par les faits, ce qui a conduit à en limiter l'emploi



A. Les problèmes : aux critiques anciennes sont venues s'ajouter des critiques plus récentes



1) Les critiques anciennes étaient assez bien réfutées... par l'argumentation keynésienne elle-même.

- Inflation : la stimulation de la demande globale risque fort de provoquer de l'inflation. Keynes lui-même reconnaît qu'à l'approche du plein-emploi, des tensions inflationnistes apparaissent. Mais, selon lui, les réserves de facteurs de production (sous-emploi) limitent l'ampleur du problème. Pour les keynésiens, c'est le prix à payer pour obtenir une réduction du chômage (interprétation keynésienne de la relation de Phillips).

- Effet d'éviction : la relance provoque des dysfonctionnements (notamment une hausse des taux d'intérêt) qui jouent contre la dépense privée, en particulier contre l'investissement des entreprises. Les keynésiens soutiennent que le problème peut être surmonté par un policy mix adapté (politique monétaire accommodante permettant la détente des taux d'intérêt).

2) Les critiques plus récentes

- Les critiques néoclassiques contemporaines :
 - Monétarisme (Milton Friedman) : une relance budgétaire est efficace à court terme mais inefficace à long terme [anticipations adaptatives, revenu permanent ; instabilité de la relation de Phillips]
 - Nouvelle Économie Classique : inefficacité totale (anticipations rationnelles, critique de Lucas, théorème d'équivalence ricardienne de Barro) ; de plus, la relance n'est même pas souhaitable (théorie des cycles d'équilibre de Kydland et Prescott).
- La prise en compte de l'ouverture des frontières : l'analyse keynésienne originale concerne des économies faiblement ouvertes (« insulaires »). Or le contexte actuel impose de prendre en compte la contrainte extérieure, et ceci de manière structurelle, au delà des simples problèmes conjoncturels : le modèle Mundell-Fleming (IS/LM/BP) montre qu'une relance budgétaire est efficace en régime de changes fixes au prix d'un déficit courant dont le financement est assuré par un excédent de la balance des capitaux. C'est négliger, dans le contexte actuel de globalisation commerciale et surtout financière, la focalisation des opérateurs sur les effets négatifs de l'inflation et de la dépréciation monétaire sur la valeur des actifs et le problème, à plus long terme, de la soutenabilité de la dette extérieure.

B. Les faits, dans les vingt dernières années confirment assez bien les critiques faites à la politique budgétaire expansionniste

1) Analyse générale : un défaut traditionnel amplifié dans les années 1970 : le stop and go

- Le stop and go traditionnel : la relance budgétaire (go) comporte des effets négatifs (inflation, déficit extérieur, dépréciation monétaire) qui finissent par être insoutenables, ce qui impose un renversement de politique (stop). Exemple typique : la Grande-Bretagne.

- L'accentuation des difficultés dans la période contemporaine : l'ouverture accrue des frontières rend la contrainte extérieure plus forte. La France est l'un des derniers pays à tenter des relances massives d'inspiration keynésienne dans lesquelles la politique budgétaire joue un rôle important.

Les relances de 1975 (Chirac) puis de 1981 (Mauroy) doivent être abandonnées car elles accélèrent l'inflation et affaiblissent le franc (sortie du serpent monétaire avant 1979, dévaluations successives au début des années 1980), ce qui est incompatible avec la construction européenne.

2) Deux cas particuliers

- La politique expansionniste de Reagan [doc. II] peut difficilement être présentée comme le succès d'une politique budgétaire expansionniste d'inspiration keynésienne pouvant servir de modèle à l'ensemble des pays. En effet, son volet fiscal n'est pas keynésien (baisse des impôts des catégories aisées, préoccupation d'offre : courbe de Laffer). Elle provoque un déficit budgétaire et un déficit extérieur massifs (les « déficits jumeaux ») qui ne sont soutenable que grâce au statut privilégié des États-Unis.

- L'inefficacité des relances successives menées au Japon s'explique par des erreurs stratégiques (erreurs d'orientation : secteur des travaux publics surdéveloppé et stimulation insuffisante de l'offre [doc. I]) et surtout par les anticipations défavorables des consommateurs japonais, qui les poussent à préférer l'épargne de précaution à la consommation (ce qui confirme assez les analyses de Keynes sur le rôle de l'incertitude, et éloigne d'une vision mécaniste des politiques de relance « keynésianisme hydraulique »).

C. D'où des limitations fortes à l'emploi de la relance budgétaire

1) Dans les faits, les gouvernements à partir de la fin des années 1970 et des années 1980, donnent priorité à la lutte contre l'inflation

Les politiques conjoncturelles deviennent des politiques de stabilité à moyen terme. Exemples pour la France : plan Barre de 1976, gouvernements Mauroy et suivants à partir de 1982 (« désinflation compétitive »).

Tout au plus les gouvernements se risquent-ils, en période de récession forte, à prendre quelques mesures budgétaires ciblées (prime Balladur de 1993, reprise par le gouvernement Juppé, pour l'achat de véhicules neufs).

2) Position de principe : le cas européen [doc. III]

- Le traité de Maastricht impose des limitations à l'utilisation de l'arme budgétaire (critères de convergence : limitation du déficit budgétaire et de l'endettement public qui en résulte).

- Cette disposition est renforcée par le pacte de stabilité budgétaire et par divers engagements destinés à rassurer les marchés de capitaux. L'objectif actuel est l'équilibre budgétaire en 2004.

- La Banque Centrale Européenne n'est pas en charge de la politique budgétaire. Mais, face à des mesures budgétaires qu'elle estimerait dangereuses pour la stabilité des prix dont elle a la charge, elle peut prendre des mesures monétaires restrictives, ce qui neutraliserait les effets expansionnistes d'une éventuelle reprise budgétaire.

Conclusion partielle

Reprise de la thèse de la première partie et transition vers la deuxième.

III. Pour conserver les avantages de la grande taille tout en écartant les risques qu'elle fait subir à l'innovation, plusieurs moyens peuvent être employés par les entreprises et par les pouvoirs publics



A. Avoir les moyens de conduire une politique conjoncturelle adaptée à la situation, comme le montre le succès de l'expérience américaine récente

1) Les leçons de la pratique américaine récente

- Les années 1990 : l'action budgétaire est combinée avec la politique efficace de la Réserve Fédérale (Alan Greenspan). Elle favorise la croissance, ce qui contribue à un retour à l'équilibre budgétaire.

- La forte réactivité en 2001. Face au ralentissement de la croissance, perceptible dès 2001, puis lors des événements de septembre 2001, les autorités américaines font preuve de réactivité et de pragmatisme (Malgré ses options libérales, le Président Bush engage une politique budgétaire active) (doc. II).

2) Les difficultés européennes.

- La timidité des mesures : le poids des prises de position d'inspiration libérale reste fort au sein de l'Union européenne (la BCE reste étroitement fidèle à l'objectif qui lui est assigné : la stabilité des prix ; la politique budgétaire reste corsetée par l'absence d'un véritable budget européen comparable au budget fédéral des États-Unis ; la coordination des actions budgétaires nationales est mal prise en compte par les institutions existantes (Conseil de l'euro, doc. III) et par l'objectif de retour à l'équilibre budgétaire (2004).

- Cette absence de réactivité suffisante face aux événements suscite des critiques : demande forte d'intervention de la part de nombreux économistes (appel d'économistes : doc. III).

- D'où l'importance de la réflexion actuelle sur les institutions (Convention présidée par V. Giscard d'Estaing) : il faut à l'Union européenne un véritable gouvernement économique qui permette de faire face efficacement aux chocs économiques quelle que soit leur nature.

B. Coordonner les mesures de régulation conjoncturelle entre pays partenaires

1) La position keynésienne traditionnelle n'envisage la relance que dans un seul pays or les progrès de l'analyse économique ont fait apparaître l'importance de l'interdépendance conjoncturelle

- Exemple de progrès de l'analyse : le modèle keynésien réduit à deux pays interdépendants de Lecaillon (1976). Il prend en compte les effets d'une politique économique active sur les partenaires commerciaux et les effets de revenu en retour.

- D'où la nécessité de coordonner : le contre-exemple de la relance française de 1981 (relance isolée dans un contexte d'austérité) montre qu'une relance concertée entre partenaires favorise la reprise. Il s'agit alors d'un jeu à somme positive.

2) Cette coordination est facilitée par la mise en place d'institutions

- Le problème du passager clandestin. Une relance présente des risques (inflation, déficit courant). Un pays peut être tenté de laisser les autres pays pratiquer une politique budgétaire expansionniste. Il bénéficie alors des effets positifs (stimulation de ses exporta-

tions) sans en encourir les risques. Du coup, les autres pays hésitent : la situation la plus probable, c'est alors la non coopération (équilibre non coopératif).

- D'où l'importance de la crédibilité des comportements (analyse affinée par la théorie des jeux : jeu répété indéfiniment, Akerlof 1986). La meilleure solution, pour assurer cette coordination, c'est une institution dotée de pouvoirs contraignants (c'est un des arguments en faveur d'une construction fédérale européenne)

C. Utiliser tout l'arsenal de la politique économique

1) Politique conjoncturelle active mais aussi passive : les stabilisateurs automatiques (doc. IV)

Sans vouloir forcément mener une politique budgétaire expansionniste active, un État peut décider de laisser jouer les stabilisateurs automatiques. Par exemple, en période de récession, le montant des revenus sociaux versés augmente mécaniquement et celui des prélèvements obligatoire recule, ce qui limite la récession. Cela suppose l'acceptation d'un déficit budgétaire temporaire.

Cette attitude est facilitée si on part d'une situation d'équilibre budgétaire : c'est le critère d'appréciation de la Banque centrale européenne.

2) Politique de stimulation de la demande mais aussi de l'offre

- Adapter les mesures à la spécificité de la situation conjoncturelle : les keynésiens n'ont longtemps envisagé qu'une politique de demande. Dans les années 1980, Edmond Malinvaud a montré qu'une politique expansionniste est adaptée en cas de chômage « keynésien », pas en cas de chômage « classique » où des mesures d'offre s'imposent.

- Plus largement, la relance budgétaire doit s'intégrer dans une vision à plus long terme, plus structurelle. Les dépenses budgétaires ne doivent pas seulement viser un effet revenu immédiat pour agir sur la croissance présente (multiplicateur) : elles doivent viser également à favoriser la croissance future (théories de la croissance endogène : analyses d'Ashauer et de Barro sur les effets positifs des dépenses publiques)

Conclusion partielle

Reprise de la thèse de la première partie et transition vers la deuxième)

Conclusion générale

1. On reprend brièvement les idées principales.

2. Puis on élargit le sujet en envisageant des thèmes de réflexion proches du sujet, par exemple :

- la nécessité d'aller au delà de simples préoccupations de court ou moyen terme : envisager les problèmes de la croissance sous l'angle du long terme (problème de la croissance durable) ;

- et la nécessité de dépasser les préoccupations des seuls pays développés : envisager la croissance des pays du Tiers Monde (relier les tensions internationales et le terrorisme aux écarts de niveau de vie et de développement, même s'ils n'en sont pas la seule explication).

ÉPREUVE DE GESTION

PROGRAMME, CONSEILS, BIBLIOGRAPHIE

M
éthodologie



Public concerné

Les personnes, françaises ou étrangères, qui, dans l'année du concours :

- ont subi avec succès les épreuves de fin de premier cycle des universités, ou de fin de deuxième cycle des Instituts d'études politiques ;
- sont titulaires d'un Diplôme universitaire de technologie ou de technicien supérieur ;
- sont issus de classes préparatoires ;
- sont titulaires d'un diplôme français d'au moins deux ans post-baccalauréat, d'un titre homologué niveau III, d'un diplôme étranger reconnu comme équivalent.

Nature de l'épreuve

Tester la compréhension des principes de base de la comptabilité générale, analytique et du contrôle de gestion, la capacité de réflexion de l'étudiant et non sa connaissance de techniques très pointues.

Programme

- Les documents du système comptable.
- Analyse des coûts :
 - utilisation des coûts de revient (coûts complets, variables, directs),
 - coûts marginaux,
 - coûts préétablis.
- Analyse de rentabilité :
 - exploitation du seuil de rentabilité,
 - marges et contributions.
- Notion de base d'organisation.
- Principes de conception d'un système d'information.

Conseils de préparation

Revoir ses cours de 1^{er} cycle en comptabilité générale, comptabilité analytique et contrôle de gestion.

Bien comprendre les principes de base de ces matières.

Faire des exercices simples et les annales du concours en temps limité.

Bien lire les énoncés.

Réfléchir à l'intérêt des différentes techniques étudiées.

Bibliographie

- *Comptabilité financière de l'entreprise*, G. Enselme, éd. Litec.
- *Comptabilité analytique et contrôle de gestion*, C. Raullet, éd. Dunod.
- *Comptabilité analytique de gestion*, M. Lebas, éd. Nathan.
- *Contrôle de gestion : la comptabilité analytique* (tome 1), T. Cuyaubere, J Muller, éd. La Villeguerin, 1997.

Gestion

Ce cas a été réalisé par l'ESC Dijon Bourgogne.

Consignes

Aucun document n'est autorisé. Calculatrices autorisées.

Barème indicatif :

Première partie : 4 points

Deuxième partie : 16 points (détail des points de la deuxième partie)

I- Calculs prévisionnels : 5 points

- | | |
|--------------------------------|-----|
| 1. Coûts unitaires..... | 3 |
| 2. Résultat prévisionnel..... | 1 |
| 3. Résultat global..... | 0,5 |
| 4. Vérification comptable..... | 0,5 |

II- Réalisations : 5 points

- | | |
|---|-----|
| 1. Résultat trimestriel..... | 1 |
| 2. Coûts unitaires et commentaires..... | 1,5 |
| 3. Résultat par sandwich..... | 1 |
| 4. Commentaires..... | 1,5 |

III - Appréciations : 6 points

- | | |
|--|---|
| 1. Répartition des charges indirectes et impact sur le résultat..... | 1 |
| 2. Proposition de Mme Latranche..... | 2 |
| 3. Vente de glaces..... | 1 |
| 4. Refus de la commande..... | 1 |
| 5. Pertinence de la répartition des charges indirectes..... | 1 |

Première partie : Question de réflexion (4 points)

Certaines associations, à but non lucratif, régies par la loi du 1/07/1901, tiennent une comptabilité dite de « Trésorerie » qui consiste à calculer le résultat de l'exercice en faisant la différence entre les produits encaissés au cours de l'exercice et les charges décaissées au cours de l'exercice et les dotations aux amortissements.

Pensez-vous qu'une telle comptabilité est une bonne source d'information, meilleure que la comptabilité d'engagement que vous avez étudiée lors de votre scolarité, pour gérer une entreprise ou une association ?

Deuxième partie (16 points)

La société Latranche et Bacon, « la start-up du sandwich », fabrique et vend des sandwiches à Dijon, en Bourgogne.

Après une année d'activité au cours de laquelle les dirigeants ont plutôt improvisé, ce qui s'est traduit par une perte comptable importante, ceux-ci ont décidé de rationaliser leur gestion en vous proposant un stage de six mois en contrôle de gestion.

Dès votre entrée en fonction, vous avez procédé à un audit général qui vous a permis de maîtriser les processus de production et de distribution des sandwiches. Vous avez notamment bien identifié les charges de production et de distribution, et parmi celles-ci, celles qui sont variables, fixes, directes ou indirectes aux deux catégories de sandwiches : les Clubs Express et les Twins.

Les Clubs Express sont fabriqués à partir de tranches de mie de pain triangulaires garnies. Les Twins sont élaborés à partir de pains ronds américains garnis.

► TRAVAIL À FAIRE

Argumentez votre réponse en 20 lignes au maximum.

À l'issue de plusieurs entretiens (dont des extraits figurent en annexe 1) avec les dirigeants de la société, vous avez décidé d'effectuer des calculs prévisionnels (à partir d'informations figurant en annexe 2), puis de comparer trois mois plus tard ces prévisions aux réalisations du trimestre écoulé (informations données en annexe 3).

Cette façon de procéder devrait, selon vous, permettre de mettre en évidence les dysfonctionnements de la société, voire les erreurs que vous auriez pu commettre lors de vos calculs prévisionnels, notamment en matière de répartition des charges entre les deux catégories de produits.

Informations complémentaires

- Monsieur Bacon, âgé de 24 ans, est diplômé en biologie, mais se sent attiré par le commerce depuis qu'une de ses connaissances a fait fortune en revendant les actions de la start-up qu'il avait créée deux ans auparavant.
- Madame Latranche, âgée de 27 ans, a été licenciée économique. La société qui l'employait en tant que chargée de communication a été rachetée par une multinationale américaine. Ayant perçu des indemnités, elle les a réinvesties dans la société qu'elle a créée avec Monsieur Bacon.
- L'activité de la société n'est pas saisonnière, mais régulièrement répartie tout au long de l'année.
- Il n'y a pas de TVA, ni d'imposition des résultats par hypothèse.
- Tous les sandwiches fabriqués sont vendus. Par hypothèse, il n'y a pas de stocks ni de perte de fabrication.

► TRAVAIL À FAIRE

Après avoir lu attentivement toutes les informations qui vous sont communiquées, vous devez effectuer les travaux suivants :

I – Calculs prévisionnels

- 1. Déterminer le coût unitaire (pour chaque sandwich)
– de production complet,
– de revient complet.*
- 2. Déterminer le résultat prévisionnel unitaire de chaque sorte de sandwich.*
- 3. Déterminer le résultat global prévisionnel de la société.*
- 4. Vérifier ce résultat en présentant le compte résultat issu de la comptabilité générale.*

II – Réalisations

- 1. Déterminer le résultat trimestriel de la société.
Commenter en trois lignes au maximum.*
- 2. Déterminer pour chaque sorte de sandwich le coût unitaire de production complet puis de revient complet en répartissant les charges indirectes de la même manière que lors de l'analyse prévisionnelle.*
- 3. Déterminer le résultat par sandwich.*
- 4. Commenter vos résultats en dix lignes au maximum en comparant les réalisations aux prévisions.*

III – Appréciations des remarques et décisions prises par les dirigeants

- 1. Pensez-vous, comme Monsieur Bacon et Madame Latranche, qu'une répartition différente des charges indirectes entre les deux produits aurait permis d'accroître le résultat de la société ? Justifiez votre réponse.
Si vous êtes de leur avis indiquez quelle aurait été la répartition optimale ?*

.../...

2. À quelle(s) condition(s) la proposition de Madame Latranche (diminuer le prix de vente de 10 % des Twins et faire de la publicité) aurait-elle permis d'accroître le résultat de la société ?
3. Que pensez-vous de la décision de renoncer à vendre les 4 000 pots de glace par an ? (Argumentez votre réponse en 5 lignes au maximum).
4. Que pensez-vous de la décision de refuser la commande de 100 sandwiches Clubs Express au prix de 2 euros ?
5. Que pensez-vous de la répartition des charges indirectes décidée par les dirigeants ? (Réponse en 5 lignes au maximum).

Annexe 1

Informations recueillies lors d'entretiens avec les dirigeants Monsieur Bacon et Madame Latranche

À votre arrivée

Monsieur Bacon et Madame Latranche tiennent absolument à ce que les charges indirectes soient réparties à raison de 40 % sur les Clubs Express et 60 % sur les Twins, car les Twins sont vendus à un prix plus élevé que les Clubs et génèrent, selon eux, une marge unitaire plus importante que les Clubs.

Donc vous répartirez les charges indirectes ainsi : 40 % sur les Clubs, 60 % sur les Twins.

Après un trimestre d'activité

- a) Monsieur Bacon et Madame Latranche se demandent si une autre répartition des charges indirectes aurait permis d'accroître le bénéfice.
- b) Madame Latranche pense qu'en diminuant le prix de vente des Twins de 10 % et en faisant une campagne de publicité sur les Twins uniquement de valeur 900 euros, le résultat trimestriel de la société aurait été meilleur.
- c) Madame Latranche et Monsieur Bacon vous informent qu'ils avaient envisagé, quelques jours avant votre arrivée, de compléter l'activité de la société par la vente de pots de glace haute gamme mais qu'ils y ont finalement renoncé après avoir effectué le raisonnement suivant :

La vente annuelle prévisionnelle de 18 000 Clubs Express, 12 000 Twins et 4 000 pots de glace aurait ainsi permis de répartir les charges indirectes de la manière suivante : 30 % sur les Clubs, 50 % sur les Twins et 20 % sur les glaces.

Les glaces étant vendues 4 euros l'unité et achetées 3 euros l'unité, le résultat prévisionnel de la nouvelle activité se serait établi à :

$$4\,000 \times (4 - 3) - 4\,800 = -800 \qquad 4\,800 = (18\,000 + 6\,000) \times 20\%$$

(Sachant qu'il n'y aurait pas eu d'autres charges liées à la vente de glace hormis les

coûts d'achat.)

- d) Monsieur Bacon vous explique que le jour où vous étiez absent pour maladie, il a été contacté par une société située à 10 km de Dijon pour la fourniture à domicile, chaque vendredi matin, de 100 sandwiches Clubs Express. Cette commande se justifiait par le fait du passage aux 35 heures, les 100 salariés qui auparavant déjeunaient à leur domicile souhaitaient rester dans l'entreprise entre 12 h et 12 h 30 afin de partir en week-end dès 15 h 30. La société souhaitait acheter chaque sandwich au prix unitaire de 2 euros.

Monsieur Bacon a refusé car avec un coût de livraison de 24 euros par livraison de 100 sandwiches, le prix de vente était inférieur au coût de revient prévisionnel. Il ne vous en a pas parlé auparavant car la réponse était tellement évidente qu'il n'a pas jugé utile de vous déranger inutilement. Cette commande n'aurait pas généré de coûts fixes de production supplémentaires.

Annexe 2

Éléments recueillis pour l'établissement de calculs prévisionnels

En euros	Club Express	Twin
Charges directes variables	0,9	1,2
Charges directes fixes	0,4	0,5

Prévisions de charges directes de production pour la fabrication d'un sandwich

Charges indirectes totales annuelles

- Charges indirectes de production : 18 000 euros
- Charges indirectes de distribution : 6 000 euros

Production et ventes annuelles prévues

- Club Express : 18 000 unités
- Twins : 12 000 unités

Prix de vente unitaire HT

- Club Express : 2,5 euros
- Twin : 3 euros

Annexe 3

En euros	Club Express	Twins
Charges directes trimestrielle de production		
• Variables	5 400	3 000
• Fixes	1 800	1 500

Données collectées après trois mois d'activités

Charges indirectes trimestrielles

- De production : 4 500 euros
- De distribution : 1 500 euros

Quantités produites et vendues

- Club Express : 6 000 unités
- Twin : 2 500 unités

Prix de vente unitaire

- Club Express : 2,5 euros
- Twin : 3 euros

Première partie (4 points)

En comptabilité de trésorerie, les produits et charges ne sont pas rattachés à l'exercice au cours duquel ils ont été réalisés mais à l'exercice au cours duquel ils ont été encaissés ou décaissés. Un décalage d'encaissement ou de décaissement entraîne donc un biais important lors du calcul du résultat de l'exercice, biais qui peut être très préjudiciable à l'analyse des performances économiques de l'entreprise, donc à la gestion de celle-ci.

La comptabilité d'engagement ne comporte pas ce biais en raison de l'application du principe d'indépendance des exercices qui prévoit de rattacher les produits et les charges à l'exercice au cours duquel ils ont eu lieu.

Le seul avantage de la comptabilité de trésorerie est sa simplicité de mise en pratique. Elle ne nécessite pas de connaissances comptables aussi importantes que la comptabilité d'engagement.

Deuxième partie

I – Calculs prévisionnels

1. Coûts unitaires	Club Express	Twin
Coûts Directs Variables de production	0,9	1,2
C. D. Fixes de production	0,4	0,5
C. Indirects F. de production	0,4	0,9
Coût production complet	1,7	2,6
C. I. de distribution	0,133	0,3
Coût revient complet	1,833	2,9

2. Résultat par sandwich	Club Express	Twin
Prix vente	2,5	3
Coût de revient	<u>1,833</u>	<u>2,9</u>
	0,667	0,1

3. Résultat global de la société

$$R = (18\ 000 \times 0,667) + (12\ 000 \times 0,1)$$

$$R = 12\ 000 + 1\ 200 = 13\ 200$$

4. Vérification

Charges		Produits	
Ch. Directes var. prod.	30 600	Vente Clubs	45 000
Ch. Directes Fixes prod.	13 200	Vente Twins	36 000
Ch. Indirectes prod.	18 000	Prod. vendue	81 000
Ch. Indirectes dist.	6 000		
	67 800		
Résultat	13 200		

C
Corrigé



II – Réalisations

1. Résultat trimestriel

$$\text{Ventes} = 15\,000 + 7\,500 = \mathbf{22\,500}$$

$$\begin{aligned}\text{Charges} &= (5\,400 + 3\,000) + (1\,800 + 1\,500) + (4\,500 + 1\,500) \\ &= 8\,400 \quad + \quad 3\,300 \quad + \quad 6\,000 \\ &= \mathbf{17\,700}\end{aligned}$$

$$\text{Résultat} = \mathbf{4\,800} \rightarrow \text{En 3 mois, soit } \mathbf{19\,200/\text{an}}, \text{ donc mieux que les prévisions}$$

2. Coûts unitaires

	Club	Twin
CDV de production	0,9	1,2
CDF de production	0,3	0,6
CIF de production	0,3	1,08
Coût production	1,5	2,88
CIF de distribution	0,1	0,36
Coût revient	1,6	3,24

3. Résultat par sandwich

$$\text{Club} = 2,5 - 1,6 = \mathbf{+ 0,9}$$

$$\text{Twin} = 3 - 3,24 = \mathbf{- 0,24 \text{ négatif}}$$

4. Par rapport aux prévisions, le coût de production et le coût de revient des Clubs sont moins élevés que les coûts prévisionnels. C'est l'inverse pour les Twins. Ceci est dû au fait que les charges fixes ont été réparties sur plus de Clubs que prévu (6 000 au lieu de 4 500) et moins de Twins que prévu (2 500 au lieu de 3 000).

Gestion

III – Appréciations

1. Une répartition différente des charges indirectes ne changerait pas le résultat global de la société. Cette question n'a aucun sens.

2. Si le prix de vente des Twins avait été baissé de 10 %, il se serait établi à 2,7 euros. Les charges variables unitaires n'auraient pas changé, elles seraient restées égales à 1,2. Les charges directes fixes de production des Twins seraient restées égales à 1 500. Donc la marge sur coût direct aurait été égale à :
$$Q (2,7 - 1,2) - 1\,500 - 900 \text{ (PUB)} = \text{marge sur coût direct}$$
Alors qu'elle a été de :
$$2\,500 (3 - 1,2) - 1\,500 = 3\,000$$
D'où $1,5 Q - 2\,400 > \text{ou} = 3\,000$
Soit $Q > \text{ou} = \frac{5\,400}{1,5} > \text{ou} = 3\,600$
Il aurait donc fallu vendre au moins 3 600 Twins au lieu de 2 500, soit 44 % de plus. Cela suppose une forte élasticité de la demande en fonction du prix et de la publicité.

3. Les 4 000 pots de glace auraient été acquis 3 euros et revendus 4 euros. La marge sur coût variable de la société aurait donc augmenté de $4\,000 \times (4 - 3) = 4\,000$ euros. Comme il n'y aurait pas eu d'autres charges supplémentaires, cela aurait contribué à améliorer le résultat de 4 000 euros. Les dirigeants auraient dû mettre à exécution cette stratégie. Leur raisonnement est incorrect.

4. Les 100 sandwiches supplémentaires auraient permis de faire une marge sur coût variable supplémentaire de $100 \times (2 - 0,9) = 110$ euros. Les charges de livraison fixes auraient augmenté de 24 euros. Donc le résultat aurait augmenté de : $(110 - 24)$, soit 86 euros par livraison. Donc Monsieur Bacon aurait dû accepter la commande, sauf si cela avait eu des impacts négatifs sur les ventes des autres sandwiches (clients mécontents de savoir qu'il est possible d'avoir les mêmes sandwiches 20 % moins cher).

5. Les charges indirectes ont été réparties de manière très arbitraire.

ÉPREUVE DE MARKETING

PROGRAMME, CONSEILS, BIBLIOGRAPHIE

M
éthodologie



Public concerné

Les personnes, français ou étrangers, qui ont suivi un enseignement en Marketing et qui, dans l'année du concours :

- ont subi avec succès les épreuves de fin de premier cycle des universités, ou de fin de deuxième cycle des Instituts d'études politiques ;
- sont titulaires d'un Diplôme universitaire de technologie ou de technicien supérieur
- sont issus de classes préparatoires ;
- sont titulaires d'un diplôme français d'au moins deux ans post-baccalauréat, d'un titre homologué niveau III, d'un diplôme étranger reconnu comme équivalent.

Nature de l'épreuve

L'épreuve a pour objectif la mise en valeur des capacités d'analyse, de compréhension synthétique et de proposition du candidat.

Le recours à des outils techniques marketing peut être utile mais l'épreuve n'est pas une application technique.

Programme

- Les fondements du marketing.
- L'analyse du marché, essentiellement :
 - les études et recherches commerciales,
 - comportement d'achat,
 - les marchés cibles et la segmentation.
- Les éléments du marketing mix, essentiellement :
 - la gestion des produits et des marques,
 - la fixation des prix,
 - choisir et animer les circuits de distribution,
 - concevoir une stratégie de communication,
 - gérer des vendeurs.
- L'élaboration et la mise en place d'une stratégie marketing.

Conseils de préparation

À partir des annales, bien comprendre l'objectif de l'épreuve qui peut être différent de celui des travaux demandés dans les cycles suivis par les étudiants avant le concours. Donc la méthodologie d'approche du sujet peut être différente.

Revoir les bases marketing (démarche marketing, comportement du consommateur) indicateurs permettant d'analyser un marché).

Bibliographie

- *Marketing en Pratique*, A. Zeyl & J. Brouard, éd. Vuibert.
- *Annales Passerelle*, éd. Espace Études Éditions (site internet : www.passerelle-esc.com)

Marketing

Ce cas a été rédigé par l'ESC Dijon Bourgogne.

Consignes

Aucun document n'est autorisé. Calculatrices autorisées.

Sujet

Durée : 2 heures

Les céréales du petit-déjeuner

Du traditionnel petit-déjeuner version « continentale » au célèbre *breakfast*, il y a un écart considérable. Pourtant, le développement des céréales en France a été spectaculaire et, sur ce marché, certains ont su se faire un nom mais il n'est pas toujours simple de conserver ses acquis.

C'est justement le cas de Kellogg's, l'entreprise dans laquelle vous arrivez pour effectuer votre stage en ce début d'année 1999. Chez Kellogg's, on est bien décidé à réagir.

Aussi, a-t-on prévu une riposte sans précédent avec des promotions du type « un produit gratuit pour un acheté » sur quatre des principales références.

► TRAVAIL À FAIRE

On vous a aussi préparé un dossier contenant les principales données du marché et l'on vous demande :

- 1. de faire l'analyse du marché des céréales, d'en tirer les grandes tendances et d'en expliquer les mécanismes ;*
- 2. de dire ce que vous pensez de l'action envisagée ;*
- 3. de préparer des suggestions afin d'alimenter la réunion de travail qui se tiendra dès le retour du chef de produit (pistes à proposer en termes de cibles, de produits, d'actions...).*

1. Le petit déjeuner

Premier repas de la journée, le petit-déjeuner est aussi le seul dont la durée ait augmenté : 20 minutes le week-end, 15 minutes la semaine (contre 10 il y a quelques années).

C'est parfois le seul repas que l'on prend encore en famille à midi, chacun mange de son côté et le soir, les enfants doivent se coucher tôt.

Et si l'on est encore loin du breakfast à l'anglaise, les nutritionnistes recommandent un petit-déjeuner plus substantiel.

La formule céréales + laitage + jus de fruits séduit de plus en plus et même si la tradition à la vie dure, la tartine beurrée accompagnant café ou chocolat cède du terrain.

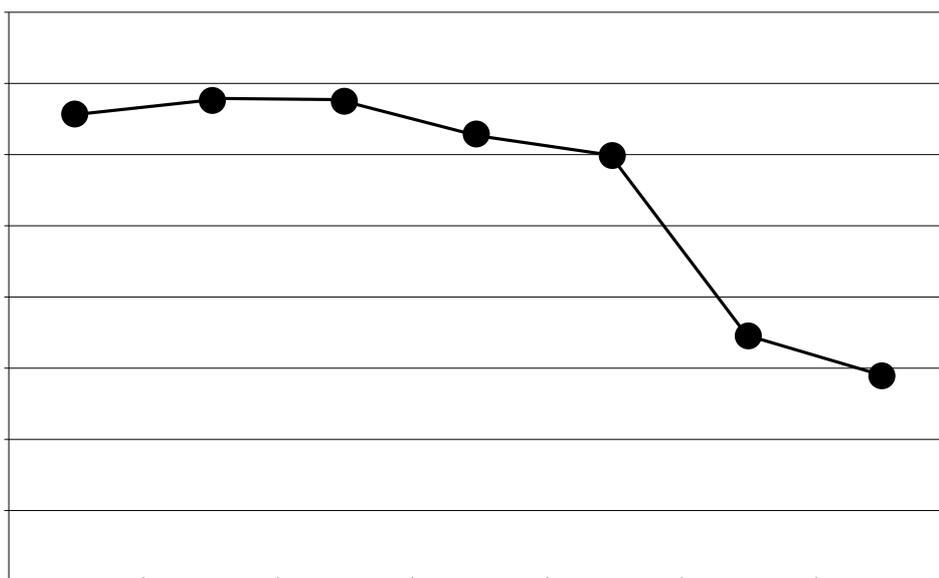
La consommation de céréales profite de cette tendance même si le consommateur français est encore très loin derrière son homologue britannique (1,5 kg contre 6 kg/pers./an).

Mais la consommation varie selon l'âge : entre 2 et 10 ans, les enfants sont presque tous adeptes des céréales qui constituent leur aliment préféré au petit-déjeuner. Plus de 80 % en consomment, toutefois près de la moitié d'entre eux alternent céréales et pain ou viennoiserie.

Une première modification intervient dans le comportement dès 8 ans, mais c'est après 10 ans que se fait la véritable coupure avec l'enfance (au moment de l'entrée dans le secondaire).

Les adolescents en recherche d'identité trouvent dans la consommation un moyen d'affirmer leur autonomie. Leur référence, c'est le groupe (la tribu). Ils sont alors moins nombreux (40 %) à consommer des céréales et leur consommation devient plus occasionnelle. Ils reprochent en outre à certaines céréales d'être trop typées « enfant » et ne se retrouvent pas nécessairement dans les produits pour adultes, sauf peut-être les « mueslis ».

Consommation d'un petit-déjeuner « tous les jours ou presque » (en %)



Source Secodip 1998

Quant aux adultes, ils sont moins souvent consommateurs et surtout moins assidus. Les comportements évoluent progressivement, mais il ne faut pas s'attendre à une révolution des habitudes alimentaires le matin.

Évolution du nombre de ménages acheteurs de céréales

En millions	1996	1997	1998
Nombre de ménages acheteurs	14,4	14,4	14,4

2. Le comportement d'achat

Le jeune enfant influence de plus en plus tôt les décisions d'achat qui le concernent.

L'adolescent joue un rôle encore plus déterminant dans la décision d'achat. Il se montre sensible à la nouveauté, mais également très volatile et peu fidèle aux marques.

En magasin, l'acheteur a besoin de repères. Il choisit en fonction des bénéfices qu'il entend retirer de la consommation du produit et aussi de la reconnaissance de la marque.

Et c'est d'abord un achat d'impulsion, c'est un produit que l'on achète quand on le voit.

Mais attention, l'acheteur ne passerait qu'en moyenne 10 secondes devant le linéaire et il apprécierait de trouver facilement tout ce dont il a besoin pour préparer son petit-déjeuner.

3. Les céréales

Les céréales (blé, riz, maïs, avoine) constituent depuis des millénaires la base de l'alimentation humaine. L'idée de préparer des céréales pour le petit-déjeuner est née aux Etats-Unis et remonte à la fin de XIX^e siècle mais c'est depuis les années 1980 que leur consommation connaît un véritable essor en France.

Aujourd'hui, plus d'un foyer français sur deux consomme des céréales au petit-déjeuner.

Objectifs nutritionnels	Catégories de céréales concernées	Propriétés nutritionnelles	Pour qui ?
Équilibre	Pétales de maïs (corn flakes)	Elles contiennent des glucides en quantité importante (plus de 80%), principalement de l'amidon. Celui-ci fournit l'énergie nécessaire aux activités physiques et intellectuelles de l'organisme. Ce type de céréales contient une quantité de graisses négligeable.	Elles s'inscrivent parfaitement dans le cadre de l'alime
Croissance	<ul style="list-style-type: none"> • Pétales de maïs • Maïs soufflé • Grains de blé ou de riz soufflés • Pétales de blé • Anneaux de céréales complètes Elles peuvent être garnies de sucre, de miel ou de chocolat	Ces céréales se caractérisent par la présence de nutriments indispensables à la croissance des enfants (calcium, fer...) et par une teneur en glucides élevée. Ceux-ci sont composés d'environ 40% de sucres qui apportent une énergie rapidement disponible. Elles sont également pauvres en graisses.	Elles sont adaptées aux besoins nutritionnels des enfants tout en leur apportant de la diversité dans les formes et les goûts. Chocos de Kellogg's Frosties de Kellogg's Kix de Nestlé Nesquik de Nestlé

Énergie	<ul style="list-style-type: none"> • Pétales de blé complet • Pépites de céréales (avoine et blé) incrustées de fruits secs (raisins, pommes, bananes, abricots) ou oléagineux (cacahuètes, amandes, noisettes, noix, graines de tournesol) 	Cette catégorie de céréales se distingue par sa richesse en énergie, en éléments minéraux (magnésium, phosphore, potassium) et en fibres. Certaines variétés ont une teneur en graisses non négligeable, due à l'incorporation de fruits oléagineux, de chocolat ou de matières grasses dans la recette.	Elles conviennent à toutes les personnes dont les besoins énergétiques sont augmentés par l'activité physique (sportifs) ou par une situation physiologique particulière (adolescents en pleine croissance, femmes enceintes). Kellogg's Entra aux fruits Country Store de Kellogg's Clusters de Nestlé
Ligne	<ul style="list-style-type: none"> • Pétales de riz et de blé complet 	Elles sont riches en protéines, indispensables pour préserver la masse musculaire fragilisée en période de régime. Elles sont une excellente source de vitamines et de minéraux en particulier de vitamine C et de fer.	Idéales pour tous ceux et celles qui surveillent leur ligne. Ce type de céréales aide à prévenir des risques de déficiences nutritionnelles. Celles-ci sont en effet fréquentes en période de régime amaigrissant et sont souvent sources de fatigue. Spécial K de Kellogg's Fitness de Nestlé
Transit intestinal	<ul style="list-style-type: none"> • Pétales de blé complet enrichis en son • Son de blé 	Elles sont une source importante de fibres. Certaines le sont plus que d'autres grâce à la présence unique de son de blé.	Adaptées aux problèmes de constipation, elles sont d'un réel intérêt pour lutter contre la paresse intestinale. All-Bran de Kellogg's All-Bran Plus de Kellogg's Fibre 1 de Nestlé

4. Le marché des céréales par famille de produits

4.1. Le marché des céréales en volume (tonnes)

Céréales pour :	1996	1997	1997
Enfants	40 262	44 341,5	44 232,1
Dont chocolatées	18 696	22 213,8	23 289,2
Dont sucrées	19 598	20 319,6	19 378,7
Adultes	33 046	35 817,6	37 888,4
Dont muesli	18 368	20 061,3	21 725
Dont santé	12 054	15 756,3	16 163,4
Famille	8 962	5 940,9	4 779,5
Dont pétales de maïs	6 232	5 166	4 084,3
TOTAL MARCHÉ	82 000	86 100	86 900

4.2. Le marché des céréales en valeur (millions de Francs)

Céréales pour :	1996	1997	1997
Enfants	1 326	1 479,36	1 531,2
Dont chocolatées	600,6	728,64	794,6
Dont sucrées	611	640,32	635,1
Adultes	1 053	1 142,64	1 244,1
Dont muesli	512,2	565,8	643,8
Dont santé	444,6	576,84	600,3
Famille	221	138	124,7
Dont pétales de maïs	135,2	118,68	101,5
TOTAL MARCHÉ	2 600	2 760	2 900

5. La distribution des céréales

5.1. Poids des circuits en valeur (millions de Francs)

	1993	1996	1997	1998
Hypermarché	1 104	1 352	1 468,32	1 586,3
Supermarché	1 127	1 175,2	1 219,92	1 267,3
Supérette et traditionnels	69	72,8	71,76	46,4
	2 300	2 600	2 760	2 900

Ces grandes marques sont assez bien référencées dans les grandes et moyennes surfaces (GMS), mais les distributeurs cherchent avant tout à privilégier la rentabilité ; ils opèrent donc une sélection d'autant que les emballages sont souvent volumineux. De plus en fin de semaine, il n'est pas rare de noter des taux de rupture atteignant 15 %.

5.2. Le merchandising

Les grandes marques essayent souvent d'imposer leur propre schéma d'implantation aux distributeurs mais avec plus ou moins de succès. Il faut bien dire que les préconisations des fournisseurs divergent très souvent entre elles.

Exposition de quelques grandes marques de céréales

Marques	Spécial K (Kellogg's)	Nesquick (Nestlé)	Fresties (Kellogg's)	Chocapic (Nestlé)	Fitness (Nestlé)	Marques de distributeurs (MDD)
Indice * d'exposition	0,47	0,60	0,65	0,65	0,68	1,47

Source Nestlé

* indice = part de linéaire attribuée par rapport à la part de marché.

À fin septembre 1998, sur les dix premières marques du marché, l'indice global était de 0,64 (LSA n° 1607 – nov. 98)

Évolution du nombre de références en GMS et du linéaire attribué aux céréales (en ml)

		1988	1998
Hypermarché	Nombre de références (en moyenne)	24	65
	Linéaire moyen	18	36
Supermarché	Nombre de références (en moyenne)	17	45
	Linéaire moyen	6,5	12

6. Les offreurs

6.1. Les entreprises

Le marché est largement dominé par KELLOGG'S présent sur la plupart des segments du marché au travers de ses nombreux produits et marques.

Voir les produits et marques de KELLOGG'S (cf. Annexe)

KELLOGG'S est très présent dans toutes les enseignes car il constitue la base incontournable de tous les assortiments.

NESTLE avec les marques Clusters, Fitness, Muesli, Fibre 1, Cherios, Chocapic, Golden Grahams, Honey Nuts Cheer, Kix, Lucky Charms, Nesquick, Trio, Apple Minis, couvre lui aussi la plupart des segments, mais se trouve mieux représenté sur le marché des céréales pour enfants, bénéficiant en cela de son image acquise dans d'autres domaines. Mais il s'intéresse de plus en plus aux adultes.

QUAKER, la célèbre marque britannique (tout le monde connaît Quaker OATS) développe sa présence en distribution et cible le marché des adultes avec un petit nombre de références.

Cf. Annexe

PREMIER BRANDS France avec ses marques Weetabix, Weetos Alpen, Frutibix, suit à peu près la même politique.

Cf. Annexe

Le dernier arrivé sur le marché, JORDAN'S, développe une offre large de muesli et commence à travailler son image dans les médias.

Cf. Annexe

Part de marché vol.	1992	1994	1995	1996	1997	1998
Kellogg's	57,2	56,1	56,2	53,9	50,5	43,2
Nestlé	14,5	16,1	17,3	19,1	19,1	22,6
Quaker	6,4	3,5	2,6	2,6	2,6	2,4
Weetabix	2,8	3,3	3,2	3,1	3,1	3
Jordan		0,4	1,5	3,9	3,9	4
MDD	13,3	14,6	14,3	17	17	21,6
Autres	5,8	6	4,9	3,8	3,8	3,2
Kellogg's	100	100	100	100	100	100

6.2. Évolution des parts de marché

6.3. Les prix

Les prix selon les marques en 1998

(prix au kg compte tenu de la variété

des conditions	Prix du produit le moins cher	Prix du produit le plus cher	Prix moyen
Grandes marques	18,60	58,50	36,37
MDD	17,60	31,20	25,62
Autres	9,70	20,40	15,24

Budget média (en millions de Frs)	1996	1997	1998
Kellogg's	251,6	234,7	210,8
Nestlé	122,5	121,9	123,9
Weetabix	14,1	12,8	9,9
Autres	4,3	5,6	7,4
	392,5	375	352

6.4. La communication

6.4.1. Évolution du budget média des principaux annonceurs

Invest/médias (en millions de Frs)	1996	1997	1998
Presse	7,1	10,1	7,0
Radio	12,9	5,6	0,4
TV	371,7	346,2	340,4
Affichage	0,8	10,1	
Cinéma		3	4,2
	392,5	375	352

6.4.3. Autres moyens d'action commerciale

Parallèlement aux efforts consacrés à la publicité, les opérations promotionnelles se développent sans oublier le support de choix que constitue le packaging (en linéaire comme sur la table du petit-déjeuner).

En millions	1995	1996	1997	1998	1999	2000*
Nombre d'habitants	58	58,3	58,5	58,7	59	59,2
Nombre de ménages	22,9	23,2	23,5	23,7	24,2	24,4

Nombre de ménages avec enfants	De moins de 15 ans = 26 %
	De moins de 25 ans = 42 %

≤ 1 an	2-9 ans	10-14 ans	15-19 ans	20-24 ans	25-64 ans	≥ 65 ans	Total
1 441	5 874	3 863	3 967	3 777	30 749	9 296	58 967

Structure de la population par âge au 01/01/99 (en milliers)

A - ANALYSE

I. L'environnement

Il apparaît globalement favorable avec en particulier :

- une augmentation de la durée du petit-déjeuner,
- l'influence du discours des nutritionnistes,
- une tendance à un petit-déjeuner plus substantiel et plus solide, même si la traditionnelle tartine a la vie dure.

II. Le marché des céréales

ANALYSE PAR FAMILLE DE PRODUITS (en volume)

Structure du marché en %	Volume 1996	Volume 1997	Volume 1998
Enfants	49,1 %	51,5 %	50,9 %
• dont chocolatées	22,8 %	25,8 %	26,8 %
• dont sucrées	23,9 %	23,6 %	22,3 %
Adultes	40,3 %	41,6 %	43,6 %
• dont muesli	22,4 %	23,3 %	25,0 %
• dont santé	14,7 %	18,3 %	18,6 %
Famille	10,6 %	6,9 %	5,5 %
• dont pétales de maïs	7,6 %	6,0 %	4,7 %
	100 %	100 %	100 %

Évolution volume	1996	1997	97/96	1998	98/97	98/96
Enfants	40 262	44 341,5	1,10	44 232,1	1,00	1,10
• dont chocolatées	18 696	22 213,8	1,19	23 289,2	1,05	1,25
• dont sucrées	19 598	20 319,6	1,04	19 378,7	0,95	0,99
Adultes	33 046	35 817,6	1,08	37 888,4	1,06	1,15
• dont muesli	18 368	20 061,3	1,09	21 725,0	1,08	1,18
• dont santé	12 054	15 756,3	1,31	16 163,4	1,03	1,34
Famille	8 692	5 940,9	0,68	4 779,5	0,80	0,55
• dont pétales de maïs	6 232	5 166,0	0,83	4 084,3	0,79	0,66
	82 000	86 100	1,05	86 900	1,01	1,06

► **Analyse :**

- Le marché des céréales atteint près de 87 000 tonnes en 1998, en augmentation de 6 % par rapport à 1996. Mais la progression, encore de 5 % en 1997, n'est plus que de 1 % en 1998.
 - Le marché des *produits pour enfants* est le plus important. Il représente à lui seul plus de 50 % des volumes, même si cette part a reculé en 1998 (50,9 contre 51,5).
 - Le 2^e marché est celui des *produits pour adultes* (43,6 % des volumes en 1998). C'est aussi celui qui prend du poids (40,3 % en 1996). Il aura donc progressé de 15 % en deux ans. Contre seulement 10 % pour les produits destinés aux enfants.
 - On ne manquera pas de noter consécutivement le recul des *produits pour la famille* qui ont perdu près de la moitié de leur volume en deux ans. Leur part, inférieure à 5 %, tend à les marginaliser.
- On assiste à une segmentation du marché où peu à peu les produits plus ciblés (enfants, adultes) remplacent les produits familiaux.

Il apparaît également que les enfants, gros consommateurs de céréales, ont largement initié le marché et leur rôle de prescription, pour eux-mêmes dans un premier temps, mais aussi à l'égard de leurs parents actuellement en fait des acteurs déterminants du marché.

ANALYSE EN VALEUR

Structure du marché en %	Valeur 1996	Valeur 1997	Valeur 1998
Enfants	51,0 %	53,6 %	52,8 %
• dont chocolatées	23,1 %	26,4 %	27,4 %
• dont sucrées	23,5 %	23,2 %	21,9 %
Adultes	40,5 %	41,4 %	42,9 %
• dont muesli	19,7 %	20,5 %	22,2 %
• dont santé	17,1 %	20,9 %	20,7 %
Famille	8,5 %	5,0 %	4,3 %
• dont pétales de maïs	5,2 %	4,3 %	3,5 %
	100 %	100 %	100 %

.../...

Évolution valeur	1996	1997	97/96	1998	98/97	98/96
Enfants	1 326,0	1 479,36	1,12	1 531,2	1,04	1,15
• dont chocolatées	600,6	728,64	1,21	794,6	1,09	1,32
• dont sucrées	611,0	640,32	1,05	635,1	0,99	1,04
Adultes	1 053,0	1 142,64	1,09	1 244,1	1,09	1,18
• dont muesli	512,2	565,80	1,10	643,8	1,14	1,26
• dont santé	444,6	576,84	1,30	600,3	1,04	1,35
Famille	221,0	138,00	0,62	124,7	0,90	0,56
• dont pétales de maïs	135,2	118,68	0,88	101,5	0,86	0,75
	2 600	2 760	1,06	2 900	1,05	1,12

► **Analyse :**

- Globalement, le marché réussit à se valoriser entre 1996 et 1998 puisque la progression valeur (12 %) est supérieure à celle des volumes (6 %), mais avec des disparités importantes selon les familles de produits.
- Si l'on retient comme indicateur le prix au kg, les produits pour enfants sont les plus chers et ils se valorisent davantage.

Prix au kg	1996	1997	97/96	1998	98/97	98/96
Enfants	32,93	33,36	1,01	34,62	1,04	1,05
• dont chocolatées	32,12	32,80	1,02	34,12	1,04	1,06
• dont sucrées	31,18	31,51	1,01	32,77	1,04	1,05
Adultes	31,86	31,90	1,00	32,84	1,03	1,03
• dont muesli	27,89	28,20	1,01	29,63	1,05	1,06
• dont santé	36,88	36,61	0,99	37,14	1,01	1,01
Famille	25,43	23,23	0,91	26,09	1,12	1,03
• dont pétales de maïs	21,69	22,97	1,06	24,85	1,08	1,15
	31,71	32,06	1,01	33,37	1,04	1,05

→ Ce qui peut s'expliquer par l'effort d'innovation des offreurs, mais peut-être aussi par le rôle de prescripteur de l'enfant, moins sensible au prix par rapport à des variables comme le goût, le packaging et la publicité. Dans ces conditions, pourquoi la mère chercherait-elle à contrarier son enfant pourvu qu'il « avale » quelque chose au petit-déjeuner ?

- Sur le marché adulte, le prix devient une variable plus sensible.
- Les produits familiaux moins chers (environ 20 % inférieurs au prix moyen du marché) sont tout de même en perte de vitesse.

→ L'approche différenciée du marché a permis aux offreurs une meilleure valorisation.

**ANALYSE PAR FAMILLE ET SOUS-FAMILLE
(selon la composition des produits)**



- *Dans les produits pour enfants* : les céréales chocolatées ont dépassé les céréales sucrées.
 - Le sucre apporte de l'énergie et il correspond au goût des enfants, mais le véritable produit gourmand, c'est le chocolat.
Les produits sucrés marquent un recul très net en 1998. La suspicion à l'égard du sucre y serait-elle pour quelque chose ?

- *Dans les produits pour adultes* : le taux de progression des mueslis s'améliore, passant de 10% en 1997 à 14% en 1998, pour des volumes qui dépassent maintenant ceux des céréales « santé ».
Cette dernière catégorie, qui a connu un engouement très fort (+30% en 97/96), semble sujette à une désaffection du consommateur.
 - Ces produits sont ceux de la « raison » (motivations : forme – santé – minceur). Les mueslis sont des produits positionnés « plaisir, gourmandise ». Tous les consommateurs (consommatrices ?) ne sont peut-être pas prêts à sacrifier le plaisir du goût au désir de minceur.

III. La demande

On a constaté un certain ralentissement dans la progression du marché en volume, en 1998 (cf. tableau page 100).

Analysons la demande qui le sous-tend :

	1996	1997	1998
Nombre de ménages (millions)	23,2	23,5	23,7
Nombre de ménages acheteurs (millions)	14,4	14,1	14,2
Taux de pénétration (%)	62,1	60,0	59,9
QA/NA	5,7	6,1	6,1

- Si le nombre de ménages en France a progressé, le nombre de ménages acheteurs n'a pas suivi et le taux de pénétration a reculé entre 1996 et 1998.
- La croissance du marché se fait donc uniquement sur l'évolution favorable des quantités achetées par ménage acheteur. Ce qui traduit une plus grande régularité dans les habitudes de consommation de céréales.

On a vu que le marché se segmentait en fonction de l'âge :

- *Les enfants* constituent la cible principale, à la fois en tant que consommateurs et comme prescripteurs.

On notera, toutefois, la rupture dans les habitudes de consommation à partir de 10 ou 11 ans, qui affecte à la fois le nombre de repas et les produits consommés. Cette menace apparente révèle peut-être une opportunité chez les ados qui ont des attentes particulières que personne n'a encore prises en compte en ce qui concerne les céréales du petit-déjeuner. C'est pourtant un potentiel de 7 à 8 millions de personnes.

- *Les adultes* : s'ils sont moins souvent consommateurs, ils consomment toutefois de plus en plus et leur potentiel en nombre est énorme au regard du marché des enfants. Reste à faire évoluer les habitudes alimentaires.
- Le marché se segmente aussi en fonction d'objectifs nutritionnels, c'est-à-dire en fait, d'avantages recherchés par le consommateur :
 - l'équilibre
 - la croissance
 - l'énergie
 - la ligne
 - la santé
- Quant aux mécanismes de demande, propres à chaque famille de produits, ils ont été vus dans l'analyse du marché (cf. paragraphes →).

IV. L'offre

- Le marché est dominé par Kellogg's, dont le recul de la PdM – mais aussi des volumes de ventes – est préoccupant.

	1996	1997	1998
Marché (tonnes)	82 000	86 100	86 900
PdM Kellogg's	53,9	50,5	43,2
Volumes Kellogg's	44 200	43 480	37 540

- Il subit les assauts de Nestlé et des MDD. On notera aussi la percée de Jordan's.
N.B. : Sur ce marché, les premiers prix perdent du terrain.
Cette situation motive la réaction qui se prépare chez le leader.

Principales caractéristiques des marques en présence :

Kellogg's : gamme très étendue – forte notoriété – forte présence

Nestlé : image enfant mais progression sur segment adulte

Quaker : image sérieuse (une référence) – cible adulte – gamme réduite

Weetabix : même politique – communication média

Jordan's : recherche image produits naturels



La communication :

Les budgets média sont principalement le fait des grandes marques. Ils sont globalement en régression (environ 10%) correspondant à la diminution du budget Kellog's (60% des dépenses à lui seul). Kellog's a diminué sa part de mix pendant que Nestlé a augmenté la sienne.

Ces chiffres ne tiennent pas compte de la communication hors média.

V. La distribution

- L'évolution est favorable aux hypers qui atteignent 55% de part des circuits (valeur). Les supérettes et traditionnels sont négligeables (1,6% en 1998) et tendent à se marginaliser.
- Le linéaire attribué est très important puisqu'en moyenne, il atteint 36 ml en hyper et 12 ml en super (il s'agit de mètres linéaires développés).

	Hyper		Super	
	1988	1998	1988	1998
Nb de réf.	24	65	17	45
Lin (en mètres)	18	36	6,5	12
Lin/Réf (mètres)	0,75	0,55	0,38	0,27

Il a doublé sous la pression de l'offre mais le nombre de références présentées a augmenté plus vite.

- Conséquence : la visibilité est moins bonne surtout en super (à rapprocher de l'évolution de ce circuit).

Dans cette situation, les marques ont bien du mal à obtenir un linéaire en rapport avec la place qu'elles occupent sur le marché, face à des distributeurs qui favorisent leur marque de manière éhontée (*cf.* indice d'exposition indiqué au chapitre V, § 2).

B - CRITIQUE DE L'ACTION ENVISAGÉE

Kellog's se prépare à une réponse dont l'intensité devrait surprendre les concurrents. La promotion « 1 gratuit pour 1 acheté » permet de contrer l'argument prix des MDD et confère un certain dynamisme à la marque en créant l'événement.

On en voit bien les effets immédiats sur les volumes, mais *quid* des effets rémanents ? Donc essentiellement action court terme.

C - PROPOSITIONS POUR L'ACTION

Il ne s'agit pas de concevoir un véritable plan d'action (manque de temps, information incomplète), mais de donner des pistes qui seront discutées en réunion de travail.

Objectif : stopper la chute des PdM et regagner des volumes :

- importance de raisonner par segments : *sur le segment enfants* (le plus gros), conforter sa position face à Nestlé : nouveaux goûts, nouvelles formes (les amuser), à travailler positionnement, penser à ceux qui n'ont pas le temps de manger (produits à emporter) ; *sur le segment adultes* : par rapport aux produits plus gourmands, plus de fruits, plus d'exotisme, par rapport aux produits santé, forme : jouer sur la communication média ;
- favoriser la création d'un univers petit-déjeuner en magasin ;
- réfléchir aussi à d'autres moments de consommation (*cf. grignotage*) ;
- plus stratégique encore : étudier la possibilité de créer un nouveau segment : les ados ; c'est un potentiel important (*cf. données de population, même si le taux de pénétration est plus faible*) : réfléchir à une offre qui pourrait les séduire et répondre à leur besoin de différenciation (conséquences offre et communication).

C'est tout à fait le rôle de Kellogg's, même si l'on est conscient du frein distribution.

N.B. : On privilégiera la cohérence et la créativité plus que l'exhaustivité.

ÉPREUVE DE MATHÉMATIQUES

PROGRAMME, CONSEILS, BIBLIOGRAPHIE

M
éthodologie



Public Concerné

Tout candidat bachelier ayant suivi une première année universitaire (DEUG Sciences, DEUG Économie...) ou de niveau équivalent (BTS, IUT...).

Nature de l'épreuve

L'épreuve de mathématiques d'admissibilité en 2^e année a pour but de tester la bonne assimilation du programme par les candidats, leur capacité de raisonnement et leur aptitude à rédiger et expliquer.

Le sujet est composé de trois exercices indépendants portant sur l'analyse, l'algèbre linéaire et les probabilités-statistiques, conçus, sans grande difficulté théorique, de telle sorte qu'un candidat sérieusement préparé soit en mesure d'aborder l'ensemble des questions.

Programme

1) Algèbre linéaire

- **Espaces vectoriels de dimension finie :**

Vecteurs de \mathbb{R}^n : opérations internes et externes sur \mathbb{R}^n (généralisation à partir de $n=2$ et $n=3$) ; Structure d'espace vectoriel ; Dépendance et indépendance linéaires ; Vecteurs générateurs ; Base d'un espace vectoriel : définition.

- **Matrices :**

Définition (tableau de nombres) ; Addition, multiplication par un scalaire, multiplication de deux matrices ; Calcul de l'inverse d'une matrice carrée et application à l'équation matricielle $AX=B$.

- **Applications linéaires en dimension finie :**

Rang d'une application linéaire, formule reliant le rang, la dimension du noyau et celle de l'espace de départ ; Image par une application linéaire d'une famille liée, d'une famille génératrice, d'un sous-espace vectoriel de l'espace de départ.

2) Analyse

- **Suites**

- **Fonctions numériques :**

Fonctions logarithme népérien, exponentielles et puissances ; Limites, asymptotes ; Dérivation ; Primitives d'une fonction continue sur un intervalle ; Maxima et minima d'une fonction ; Représentation graphique.

- **Calcul intégral :** Intégrale d'une fonction continue sur un segment ; Propriétés de l'intégrale ; Intégration par parties.

3) Statistiques et probabilités

Définition d'une probabilité et propriétés ; Événements indépendants et dépendants relativement à une probabilité ; Variable aléatoire (ou aléa numérique) prenant un nombre fini de valeurs réelles ; Distribution (ou loi) de probabilité ; Fonction de répartition ; Espérance mathématique, variance, écart type ; Distributions usuelles de probabilité ; Distribution de Bernoulli, binomiale ; Distribution de Poisson : approximation de la distribution binomiale par la loi de Poisson ; Distribution normale.

Conseils de préparation

Après avoir bien lu le programme, le candidat doit noter les points inconnus ou trop flous.

Tout candidat doit avant tout revoir le cours pour consolider ou apprendre les différentes notions définies dans le programme, ainsi que les résultats (théorèmes et leurs corollaires...) qui en découlent. À chaque notion acquise, le futur candidat doit tester son degré d'assimilation en faisant de petits exercices.

Les différentes notions du programme étant acquises, le candidat doit faire beaucoup d'exercices et d'annales (en particulier du concours passerelle) sans surtout se précipiter sur la correction.

Bibliographie

- Cours et exercices de Jean-Marie Monier, éd. Dunod, collection « J'intègre ».
- *Mathématiques pour Économistes*, Simon et Blume, éd. Economica.
- Recueil d'exercices et résumés de cours, éd. Armand Collin, coll. « flash U ».
- Tout livre d'analyse et d'algèbre linéaire de 1^{er} cycle universitaire (première année).

MATHÉMATIQUES

S
ujet

Ce cas a été rédigé par l'ESC Grenoble.



Consignes

Aucun document n'est autorisé. Calculatrices non autorisées.

Le barème est le suivant :

Exercice 1 : 6 points ;

Exercice 2 : 7 points ;

Exercice 3 : 7 points.

Sujet

Durée : 2 heures

Exercice 1

À la gare de Lille Flandres, dans les trois wagons W_1, W_2 et W_3 d'un train de voyageurs initialement vide, n personnes se répartissent au hasard et indépendamment les unes des autres.

Pour $i \in \{1, 2, 3\}$, on note X_i la variable aléatoire égale au nombre de personnes qui montent dans le wagon W_i .

1. Pour tout $i \in \{1, 2, 3\}$, déterminer la loi, l'espérance et la variance de X_i .
2. Que vaut $X_1 + X_2 + X_3$? En déduire la loi de $X_1 + X_2$.
3. Pour tout $j \in \{0, \dots, n\}$ et tout $k \in \{0, \dots, n\}$, calculer $P(\{X_1 = j\} \cap \{X_2 = k\})$.
4. Les variables aléatoires X_1 et X_2 sont-elles indépendantes?

Mathématiques

Exercice 2

1. a) Montrer que pour tout $x \in [0, +\infty[$, $0 \leq \ln(1+x) \leq x$ (on pourra étudier la fonction définie pour tout $x \in [0, +\infty[$ par $f(x) = \ln(1+x) - x$).

b) En déduire que $\lim_{n \rightarrow +\infty} \left(\int_0^1 \ln(1+x^n) dx \right) = 0$.

2. Soit pour tout $n \in \mathbb{N}^*$, $u_n = \int_0^1 \frac{x^n}{1+x^n} dx$.

a) Pour tout $n \in \mathbb{N}^*$, déterminer une primitive de $x \mapsto \frac{x^{n-1}}{1+x^n}$ sur $[0, +\infty[$.

b) En effectuant une intégration par parties, montrer que pour tout $n \in \mathbb{N}^*$,

$$u_n = \frac{\ln 2}{n} - \frac{1}{n} \int_0^1 \ln(1+x^n) dx.$$

c) En déduire $\lim_{n \rightarrow +\infty} u_n$ et $\lim_{n \rightarrow +\infty} n u_n$.

Exercice 3

Soit E l'ensemble des fonctions de \mathbb{R} dans \mathbb{R} . On rappelle que E muni de l'addition des fonctions et de la multiplication par un scalaire, est un \mathbb{R} -espace vectoriel.

On considère l'ensemble F des fonctions de \mathbb{R} dans \mathbb{R} de la forme :

$$x \mapsto (a + bx)e^x + (c + dx)e^{-x} \text{ où } a, b, c, d \text{ sont des réels.}$$

1. a) Montrer que F est un sous-espace vectoriel de E .

b) Pour tout $x \in \mathbb{R}$, on pose $f_0(x) = e^x$, $f_1(x) = x e^x$, $g_0(x) = e^{-x}$ et $g_1(x) = x e^{-x}$.
 Montrer que la famille $\mathcal{B} = (f_0, f_1, g_0, g_1)$ est une base de F .

2. Pour tout $f \in F$, on pose $\Phi(f) = f - f'$, f' désignant la dérivée de f .

a) Vérifier que Φ est un endomorphisme de F .

b) Déterminer $\Phi(f_0)$, $\Phi(f_1)$, $\Phi(g_0)$ et $\Phi(g_1)$; puis écrire la matrice de Φ dans la base \mathcal{B} .

c) Déterminer le noyau et l'image de Φ .

Corrigé

Exercice 1

1. Pour chaque $i \in \{1, 2, 3\}$, on effectue n épreuves indépendantes et si on appelle succès, le fait de choisir le wagon W_i , alors la probabilité d'un succès est $\frac{1}{3}$. Ainsi chaque X_i suit une loi binomiale $\mathcal{B}(n, \frac{1}{3})$.

On a pour tout $i \in \{1, 2, 3\}$, $E(X_i) = \frac{n}{3}$ et $V(X_i) = \frac{2n}{9}$.

2. On a $X_1 + X_2 + X_3 = n$. Ainsi, la loi de $X_1 + X_2$ est la loi de $n - X_3$. Ce qui revient à considérer les échecs pour W_3 au lieu des succès. $X_1 + X_2$ suit donc une loi binomiale $\mathcal{B}(n, \frac{2}{3})$.

3. Il existe 3^n possibilités, toutes équiprobables, de placer les n personnes dans les wagons. Pour que l'événement $\{X_1 = j\} \cap \{X_2 = k\}$ soit réalisé, il faut choisir j personnes qui vont dans W_1 , puis k personnes (parmi les $n - j$ restantes) qui vont dans W_2 .

D'où $P(\{X_1 = j\} \cap \{X_2 = k\}) = \frac{C_n^j C_{n-j}^k}{3^n}$.

4. Les variables X_1 et X_2 ne sont pas indépendantes car $V(X_1 + X_2) \neq V(X_1) + V(X_2)$.

Exercice 2

1. a) La fonction logarithme étant croissante, pour $x \in [0; +\infty[$, $\ln(1+x) \geq 0$. D'autre part, on vérifie que la fonction $f : x \mapsto \ln(1+x) - x$ est décroissante de $[0; +\infty[$ sur $]-\infty; 0]$. Ainsi $f(x) \leq 0$ et $\ln(1+x) \leq x$ sur $[0; +\infty[$.

b) D'après 1, pour tout $n \in \mathbb{N}$ et tout $x \in [0; +\infty[$, $0 \leq \ln(1+x^n) \leq x^n$. Donc $0 \leq \int_0^1 \ln(1+x^n) dx \leq \int_0^1 x^n dx$. D'où $0 \leq \int_0^1 \ln(1+x^n) dx \leq \frac{1}{n+1}$. On conclut par le théorème des gendarmes.

2. a) Pour tout $n \in \mathbb{N}^*$, une primitive de $x \mapsto \frac{x^{n-1}}{1+x^n}$ sur $[0; +\infty[$ est $x \mapsto \frac{1}{n} \ln(1+x^n)$.

b) Soit $n \in \mathbb{N}^*$. On écrit $u_n = \int_0^1 \frac{x \cdot x^{n-1}}{1+x^n} dx$. Alors par intégration par parties, on a $u_n = [x \frac{1}{n} \ln(1+x^n)]_0^1 - \frac{1}{n} \int_0^1 \ln(1+x^n) dx$. D'où le résultat.

c) D'après les questions 1b) et 2b), on a $\lim_{n \rightarrow +\infty} u_n = 0$ et $\lim_{n \rightarrow +\infty} n u_n = \ln 2$.

Exercice 3

1. a) F est non vide car la fonction nulle est dans F . Un $a, F \subset E$.

Soit α et β réels, f et g dans F . On écrit $f(x) = (a + bx)e^x + (c + dx)e^{-x}$ et $g(x) = (a' + b'x)e^x + (c' + d'x)e^{-x}$. Alors $(\alpha f + \beta g)(x) = (\alpha a + \beta a' + (\alpha b + \beta b')e^x + (\alpha c + \beta c' + (\alpha d + \beta d')x)e^{-x}$. Donc $\alpha f + \beta g \in F$ et F est bien un sous-espace vectoriel de E .

b) les fonctions f_0, f_1, g_0 et g_1 sont des éléments de F . Pour tout $f \in F$, il existe a, b, c, d réels tels que $f(x) = (a + bx)e^x + (c + dx)e^{-x}$, que l'on écrit $f'(x) = ae^x + bxe^x + bae^x + ce^{-x} + dxe^{-x}$. D'où $f' = af_0 + bf_1 + cg_0 + dg_1$. Ce qui montre que la famille \mathcal{B} est une famille génératrice de F .

Montrons qu'elle est libre. Soit a, b, c, d réels tels que $af_0 + bf_1 + cg_0 + dg_1 = 0$. Alors on doit avoir $\lim_{x \rightarrow -\infty} (af_0 + bf_1 + cg_0 + dg_1)(x) = 0$. Mais si $d \neq 0$, $\lim_{x \rightarrow -\infty} (af_0 + bf_1 + cg_0 + dg_1)(x) = \lim_{x \rightarrow -\infty} (c + d)xe^{-x} = +\infty$. Donc $d = 0$. On montre alors que $c = 0$ en reconsidérant la limite en $-\infty$. Pour montrer que $a = b = 0$, on raisonne de même en considérant la limite en $+\infty$.

2. a) Soit $f(x) = (a + bx)e^x + (c + dx)e^{-x}$ un élément de F . Alors f' est dérivable et $f'(x) = (a + b + bx)e^x + (d - c - dx)e^{-x}$. D'où $f' \in F$ et donc $\Phi(f) \in F$. Φ est linéaire car l'opérateur de dérivation est linéaire.

b) On a $\Phi(f_0) = 0, \Phi(f_1) = -f_0, \Phi(g_0) = 2g_0$ et $\Phi(g_1) = -g_0 + 2g_1$.

La matrice de Φ dans la base \mathcal{B} est donc:

$$\begin{pmatrix} 0 & -1 & 0 & 0 \\ 0 & 0 & 0 & 0 \\ 0 & 0 & 2 & -1 \\ 0 & 0 & 0 & 2 \end{pmatrix}.$$

c) $\text{Ker}\Phi = \{f \in F; f = f'\}$. Soit alors $f \in \text{Ker}\Phi$, si on écrit $f = af_0 + bf_1 + cg_0 + dg_1$, alors $f = f'$ si et seulement si $af_0 + bf_1 + cg_0 + dg_1 = a(f_0 + f_1) - cg_0 + d(g_0 - g_1)$ où encore $-bf_0 + (2c - d)g_0 + 2dg_1 = 0$. Comme (f_0, g_0, g_1) est une famille libre de F , $2d = 0$, $2c - d = 0$ et $-b = 0$. Donc $b = c = d = 0$ et $\text{Ker}\Phi \subset \mathbb{R} \cdot f_0$ et comme $f_0 \in F$, $\text{Ker}\Phi = \mathbb{R} \cdot f_0$. On a $\dim(\text{Im}\Phi) = \dim F - \dim(\text{Ker}\Phi)$. Donc $\dim(\text{Im}\Phi) = 3$. Or $\text{Im}\Phi$ est engendré par la famille $(\Phi(f_0), \Phi(f_1), \Phi(g_0), \Phi(g_1))$. Donc d'après 2b), $\text{Im}\Phi$ est le \mathbb{R} -espace vectoriel engendré par f_0, g_0 et g_1 .

ÉPREUVE DE LITTÉRATURE, PHILOSOPHIE, OU SCIENCES HUMAINES

PROGRAMME, CONSEILS, BIBLIOGRAPHIE

M
éthodologie



■ **LITTÉRATURE**

Public concerné

L'épreuve de littérature telle qu'elle est proposée dans le cadre du concours ne s'adresse pas à des étudiants spécialisés en littérature.

Tout étudiant peut donc envisager de faire le choix de se lancer dans la dissertation littéraire, sous certaines conditions néanmoins :

Nature de l'épreuve

Le sujet demande de la part de l'étudiant des connaissances littéraires acquises au cours de sa scolarité :

- connaissances « classiques » : les grands auteurs au programme des classes de Seconde et Première ;
- connaissances « approfondies » : les auteurs étudiés en scolarité après le baccalauréat
- connaissances « personnelles » : les auteurs choisis librement dans la pratique de la lecture comme loisir.

Programme

En 2001, le thème était : La découverte de l'étranger dans la littérature française.

En 2002, le thème sur lequel vous plancherez sera : Le Temps.

Conseils de préparation

Pour traiter correctement le sujet, il est attendu de l'étudiant :

- Une capacité à lire et comprendre un sujet en recherchant les différents aspects de traitement possibles et les différents points de vue possibles. Il convient donc de se défier d'une lecture univoque du sujet proposé. L'exploration des termes de l'énoncé est particulièrement recommandée.
- Qu'il mobilise ses connaissances dans le domaine de la littérature, quelles que soient les sources d'acquisition. L'originalité des auteurs cités n'est pas un critère déterminant.
- Qu'il structure correctement son raisonnement afin de développer un point de vue avec progression et en s'appuyant sur des références précises (auteurs et œuvres).
- Qu'il organise son écriture afin de conduire ce raisonnement : introduction, développement et conclusion. Les règles traditionnelles de construction d'un devoir, d'une partie et d'un paragraphe doivent être maîtrisées.
- Qu'il témoigne d'une maîtrise de l'expression et de la communication écrites dans le souci de communiquer avec un lecteur.
- Qu'il témoigne d'une maîtrise de la langue française dans la correction orthographique et grammaticale.

- La capacité à développer un point de vue personnel, notamment en situant la littérature dans un contexte (par exemple historique, socioculturel...) est appréciée.
- Les compétences méthodologiques pour répondre au sujet sont celles développées dans l'apprentissage scolaire.

Bibliographie

Tout étudiant pourra s'appuyer sur les cours suivis dans son cursus (se reporter aux programmes de français et littérature des lycées de l'Éducation nationale).

Aucun ouvrage particulier n'est à recommander sinon les manuels de français de Seconde, Première et Terminale.

Certains sites sur internet sont consacrés à la littérature (« auteurs », « littérature », « rubriques littéraires », « écrivains », « poètes », « histoire littéraire », « culture et littérature », « histoire de la langue française », « notions minimales d'histoire littéraire »...).

Cependant, l'entraînement est une source considérable de progrès.

L'évaluation ou l'auto-évaluation (référence à des corrigés de sujets donnés dans des ouvrages d'annales) sont nécessaires lors de la préparation.

■ **PHILOSOPHIE**

Public concerné

L'épreuve de philosophie, telle qu'elle est proposée dans le cadre de ce concours, ne s'adresse pas à des étudiants spécialisés en philosophie.

Tout étudiant peut donc envisager de faire le choix de se lancer dans la dissertation de philosophie, sous certaines conditions néanmoins :

- Il est nécessaire d'avoir acquis de manière assez ferme les principales bases de la discipline lors de l'année d'initiation à la réflexion que représente la classe de « terminale » du lycée (les exigences fondamentales qui prévalent pour la correction de cette épreuve du concours Passerelle sont les mêmes que celles qui régulent la préparation et l'évaluation du baccalauréat : mêmes règles de composition de la dissertation, même *corpus* d'auteurs...).

- Il convient d'avoir consolidé et élargi sa culture générale lors des deuxièmes ou troisièmes années d'études post-baccalauréat : la réflexion ne s'exerce pas à vide, dans le vague ; elle suppose de la part des candidats, outre un bagage philosophique minimal, des connaissances diverses fournissant références et exemples susceptibles d'appuyer et d'éclairer leurs analyses (littérature, histoire, arts, sciences...).

- Enfin, les candidats doivent posséder quelques dispositions à l'interrogation critique du monde et de soi-même : curiosité et ouverture d'esprit permettent de soutenir l'effort d'une raison qui s'exerce à la liberté de penser et qui, sensible à la permanence et à l'actualité du questionnement philosophique, vise à aller plus loin dans la conquête de cette liberté, clé d'une maîtrise de sa propre pensée.

Programme

En 2001, le thème était : L'homme et la religion.

En 2002, le thème sur lequel vous plancherez sera : Puissance du langage.

Conseils de préparation

Exigeante, l'épreuve de dissertation philosophique est toutefois accessible à condition de s'engager dans un travail régulier à mener sur deux fronts :

- *Sur le plan des connaissances à posséder*

A déjà été mentionnée l'importance d'une bonne culture générale.

Pour ce qui est du bagage philosophique à se constituer ou à consolider, il est attendu des candidats qu'ils maîtrisent un certain nombre de grands concepts philosophiques (termes techniques, définitions précises, distinctions par rapport au langage usuel...) et qu'ils connaissent quelques auteurs majeurs, les grandes lignes de leurs analyses élaborées sur tel ou tel thème.

À cette fin, il importe de procéder à des lectures, accompagnées de prises de notes, débouchant si possible aussi sur des fiches de lectures. Lire le plus possible de textes philosophiques est donc capital, pour connaître les problématiques des auteurs, pour se confronter à d'autres pensées que la sienne, pour s'imprégner de démarches exemplaires par leur rigueur démonstrative et/ou leur puissance interrogatrice. Mais, comme il est difficile d'entrer dans des œuvres longues et des systèmes d'une complexité savante, il faut plutôt veiller à se délimiter des parcours de lectures bien précis, sans se fixer d'objectifs démesurés : on n'attend pas des candidats des connaissances pointues ni érudites en histoire de la philosophie.

Viser l'exhaustivité ferait courir le risque de la dispersion et de la superficialité. Lire des passages, des extraits, peut s'avérer déjà très fécond pour exercer la réflexion (et donc suffisant pour souscrire aux exigences de l'épreuve), dès lors que cette lecture est attentive et méthodique. Aussi, conseillons-nous ci-dessous, outre des œuvres philosophiques, quelques ouvrages "scolaires" à la fois clairs et consistants, aide précieuse pour une approche progressive des concepts et des textes.

- *Sur le plan des techniques à maîtriser pour l'écriture et l'organisation de la dissertation*

Cet aspect du travail suppose l'apprentissage et la mise en œuvre de méthodes et de règles formelles dont certaines sont étudiées, approfondies, tout au long de la scolarité : depuis des conventions générales d'écriture (paragraphes et alinéas séparant les idées et les parties, titres d'œuvres à souligner, exclusion des abréviations...), jusqu'à des règles de rhétorique plus spécifiques à la dissertation (division en introduction-développement-conclusion, transition entre chaque grande partie du développement, usage de connecteurs logiques...).

Pour ce qui concerne plus particulièrement la dissertation de philosophie, il est requis des candidats qu'ils s'attachent à deux points :

1. l'énoncé-question ne peut être abordé sans un travail préalable précis d'analyse et de réflexion sur les termes du sujet (leurs différentes significations), sur la forme du questionnement, sur ses présupposés : repérer et/ou reformuler tous ces éléments permet de délimiter les enjeux du sujet et, par là même de dégager les niveaux de réponse à proposer dans la copie ;

2. l'essentiel du travail consiste à produire une argumentation cohérente, claire et rigoureuse, faisant progresser l'analyse vers l'établissement d'une réponse, d'une thèse, qui soit la plus rationnelle, la plus justifiée possible, face au (x) problème(s) soulevé(s) par la question de départ. Les connaissances (définitions conceptuelles, auteurs...) sont à mobiliser par le candidat au cours de la copie, non pour faire montre de sa culture, quelle

qu'elle soit, ni pour se dispenser de réfléchir (en utilisant par exemple les auteurs comme arguments d'autorité), mais pour enrichir et aiguïser ses propres analyses, ses idées, approches et questionnements critiques.

Bibliographie

a) Instruments de travail

- *Pratique de la philosophie de A à Z*, dir. É. Clément, C. Demonque, P. Khan... éd. Hatier, (dictionnaire présentant aussi bien des notions, des concepts, que des philosophes, des textes... : très utile, très complet).
- *Gradus philosophique* (répertoire d'introductions méthodiques à la lecture des œuvres), éd. Garnier-Flammarion, 1994, par un collectif d'auteurs (des articles relativement courts présentent de nombreuses œuvres majeures après une biographie succincte de l'auteur, ex : pour Platon, présentation de quatre dialogues, Ménon, Phédon, Phèdre, Timée).
- *Le temps des philosophes*, dir. C. Roux-Lanier, éd. Hatier, 1995, (il s'agit d'un manuel à destination des Terminales L, ES, S, mais qui représente une vaste somme, proposant des textes classés chronologiquement, situés dans leurs contextes historiques, culturels, un glossaire final – termes techniques classés par auteurs...).
- *Anthologie philosophique, nouveaux éléments pour la réflexion*, Léon-Louis Grateloup, Hachette-Lycée, (c'est un autre manuel dont le classement n'est pas chronologique mais thématique : notions classées alphabétiquement, de « Anthropologie » à « Violence »).

b) Textes fondamentaux

(Nous ne précisons pas d'éditions car il en existe plusieurs pour tous ces textes : soit en petits classiques, soit en collections de poche – Hachette, Folio-Essais, Garnier-Flammarion, Points-Seuil, Vrinpoche, Presses-Pocket Agora, Tel-Gallimard, 10/18...).

Platon : *Apologie de Socrate ; Ménon ; Gorgias ; la République ; Phèdre, Le Banquet...*

Aristote : *Éthique à Nicomaque ; la Politique...* / Épictète : *Manuel* / Épicure : *Lettre à Ménécée* / Machiavel : *Le Prince* / Hobbes : *Le Citoyen ; Léviathan* / Descartes : *Méditations métaphysiques ; le Discours de la Méthode...* / Pascal : *Pensées* / Spinoza : *Éthique ; Traité théologico-politique* / Rousseau : *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes ; le Contrat social...* / Kant : *Critique de la raison pure ; Fondements de la métaphysique des mœurs ; Opuscules sur l'histoire (Idée d'une histoire universelle, Projet de paix perpétuelle...)...* / Hegel : *La raison dans l'histoire ; Esthétique ; la Phénoménologie de l'esprit...* / Marx (et Engels) : *Le manifeste du Parti communiste...* / Nietzsche : *Généalogie de la morale ; Par-delà le bien et le mal ; Crépuscule des idoles, le Gai savoir...* / Freud : *Cinq leçons sur la psychanalyse ; Sur le rêve ; Malaise dans la civilisation...* / Alain : *Idées ; Éléments de philosophie ; Propos (sur les pouvoirs ; sur le bonheur...)...* / Bergson : *L'évolution créatrice ; Le rire ; la Pensée et le mouvant ; l'Énergie spirituelle...* / Bachelard : *La formation de l'esprit scientifique ; la Philosophie du non ; la psychanalyse du feu...* / Merleau-Ponty : *Phénoménologie de la perception ; Éloge de la philosophie ; l'Œil et l'Esprit...* / Sartre : *L'Être et le Néant ; L'existentialisme est un humanisme...* / Arendt : *Le système totalitaire ; Du mensonge à la violence ; Condition de l'homme moderne...* / Lévi-Strauss : *Tristes Tropiques ; Race et Histoire...* / Michel Foucault : *L'ordre du discours ; Histoire de la folie à l'âge classique ; Les mots et les choses...*

■ SCIENCES HUMAINES

M
éthodologie



Public concerné

Les candidats susceptibles de choisir l'épreuve de sciences humaines doivent posséder une solide culture générale en histoire, sociologie et/ou économie.

Toutes ces sciences sociales abordent un même phénomène sous des angles différents mais complémentaires.

Elles permettent de se déprendre des préjugés du discours commun.

Il convient donc de ne pas se satisfaire du seul discours journalistique qui ne saurait suffire à se constituer une culture générale : il faut connaître les bases des disciplines de sciences sociales ainsi que leur esprit pour mieux sociologiser un problème d'actualité à l'aide de références et d'outils conceptuels.

Programme

En 2001, le thème était : Politique sociale et solidarité.

En 2002, le thème sur lequel vous plancherez sera : Religion et Société.

Conseils de préparation

• L'intelligence du sujet forme le premier critère de l'évaluation. Elle tient dans la capacité de problématisation d'une question, c'est-à-dire dans la capacité à soulever les enjeux intellectuels qui s'y attachent. Cela suppose une connaissance des grandes questions qui traversent les sciences humaines et sociales. Cette bonne culture suppose maîtrise des concepts et connaissance des auteurs essentiels (voir bibliographie).

Première recommandation donc : procéder à des lectures.

• La possession de connaissances techniques sur le thème proposé forme le deuxième critère. Connaissances factuelles (chiffres, données, résultats d'enquête, etc.) et connaissance d'auteurs spécialisés sur la question. Nourrir la copie d'un point de vue d'expert suppose l'appropriation de ces connaissances. Les copies se révèlent souvent très pauvres en la matière.

• Enfin, troisième recommandation générique : la démonstration de la maîtrise des règles élémentaires de la dissertation. Capacité à développer une argumentation (plan, architecture de la dissertation), respect de la langue (syntaxe et orthographe).

Bibliographie

Lire les manuels de sociologie et les introductions à l'économie sur trois fondateurs des sciences sociales :

- *Max Weber*, Laurent Fleury, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2001
- *La sociologie de Durkheim*, Philippe Steiner, La Découverte, coll. « Repères », 1994
- *La sociologie de George Simmel*, Frédéric Vandenberghe, La Découverte, coll. « Repères », 2001.

LITTÉRATURE, PHILOSOPHIE

ET SCIENCES HUMAINES

Ce cas a été rédigé par l'ESC Rennes.

Consignes

Aucun document n'est autorisé.

Le candidat doit choisir un sujet parmi les trois sujets proposés.

Sujets au choix

Durée : 2 heures

Sujet n° 1 : philosophie

Par le langage, peut-on agir sur la réalité ?

Sujet n° 2 : littérature

L'expression « temps libre » est une convention de langage qui ne contient aucune appréciation sur le degré de liberté des individus : est appelé « temps libre » le temps qui n'est pas consacré au travail, aux activités domestiques et aux activités physiologiques élémentaires.

Depuis le début des années soixante-dix, le temps libre prend une importance croissante : en bonne place parmi les revendications, il devient peu à peu un thème politique et social à part entière.

*« Développement des loisirs, » de Jean-Hugues Déchaux,
La société française en tendance, PUF, 1990*

Selon vous, le temps libre est-il différent du temps libéré ?

Comment le temps libéré peut-il devenir un espace de liberté pour l'homme, dans son développement personnel et ses relations avec son environnement ? En quoi cette question est-elle centrale pour l'homme contemporain ?

Vous pourrez appuyer votre réflexion sur le contexte actuel.

Sujet n° 3 : sciences humaines

En quoi les valeurs religieuses influencent-elles la vie quotidienne ?

■ Corrigé du sujet de philosophie

Par le langage, peut-on agir sur la réalité ?

Remarques générales

Pour le sujet 1, le corrigé détaillé est présenté, entièrement rédigé. Sa longueur excède de très loin ce qu'on attend des candidats pour une épreuve de deux heures. Mais elle s'explique par plusieurs raisons :

- l'introduction est étoffée car c'est un moment clé du devoir : il importe d'amener la question à traiter en posant un ou des problème(s) justifiant qu'elle se pose. Ce(s) problème(s) ressort(ent) d'une contradiction initiale à mettre en place le plus précisément possible ;
- les transitions sont également détaillées pour rendre plus visible la nécessité d'une démarche unifiée, excluant une simple juxtaposition des points de vue dans les grandes parties ;
- le but est aussi que les étudiants aperçoivent que la gamme des arguments et des exemples, où ils peuvent puiser afin de construire, d'illustrer et de diversifier leurs réponses, est large ;
- enfin, le souci est aussi de donner à réfléchir sur le plus d'éléments possibles, et de mettre les sujets en perspective et en résonance avec des problèmes d'actualité notamment, la philosophie n'étant pas une discipline ayant pour vocation à ressasser l'étude des grands textes sans essayer de les « vivre », en les confrontant avec le monde actuel.

Introduction

« Assez de paroles, on veut des actes ! » Qui n'a entendu ou formulé soi-même cette injonction lasse et impatiente à cesser de discourir pour en venir à affronter la réalité, à se mobiliser concrètement pour la modifier ? De fait, « agir », c'est produire un effet sensible ; « agir sur quelque chose », c'est exercer une influence réelle sur cette chose, la transformer. Et ce n'est pas, a priori, par le langage qu'on le fait. « Ce ne sont que des mots ; j'attends de voir »... Mais en même temps, à ces remarques dubitatives suggérant que les mots ne prouvent ni ne changent rien, on objectera aisément que ces mêmes termes, utilisés dans un autre contexte, indiquent le contraire, des paroles lourdes de sens pouvant être lourdes d'impact : ainsi l'excuse classique « ce n'étaient que des mots », n'est pas forcément recevable. Où s'arrête la plaisanterie, le propos badin, anodin, où commence la provocation poussant à agir ou au moins à réagir ? Est-il si sûr que le langage n'ait qu'une faible portée voire n'en ait aucune sur la réalité, quand il suffit parfois d'un mot pour qu'on se sente blessé, sali, ou que l'on soit, pire, conduit à commettre l'irréparable à cause d'un mot de trop ?

La question se pose donc de savoir si le langage possède une puissance et une efficacité telles qu'il permettrait d'influer sur la réalité. Le langage ne semble pas que « paroles en

l'air » ; par lui, au moins un pouvoir se découvre très tôt, dès les petites cours de récréation, celui de déstabiliser autrui. Mais est-ce pour autant « agir sur la réalité » ? Qu'est-ce que « la réalité » ? La notion de « réalité » est large, englobant l'ensemble des choses existantes, aussi bien notre intériorité que le monde extérieur, celui-ci renvoyant tant à la nature qu'à la société ; et il faut sans doute aussi inclure une autre dimension de la réalité, importante pour les hommes, et qui n'est autre que le langage lui-même. Il y a donc ici à examiner si le langage rend possible de produire des effets visibles sur la réalité, et si oui, à déterminer quelles sont ces actions, sur quelles réalités, et sous quelles formes elles opèrent. Est-ce par lui-même, en lui-même, que le langage agirait ?

I. Premier niveau de réponse : impossibilité d'agir sur la réalité par le langage

1) « Sésame, ouvre-toi ! »...

Étourderie ou étourdissement ? Tout à sa joie d'avoir plongé ses mains dans les monceaux d'or accumulés par les quarante voleurs, et d'en avoir à son tour rempli des sacs, Cassim, le frère d'Ali Baba, a un horrible trou de mémoire au moment de vouloir ressortir de la caverne. « Avoine, ouvre-toi », « Orge, ouvre-toi », « Seigle... ». Rien n'y fait ; il ne retrouve pas le mot exact, au pouvoir magique. Resté enfermé, il est découvert par les voleurs et finit découpé par eux... Laissons là Cassim pris au piège de sa cupidité. Ce qui nous intéresse ici, c'est ce précieux « sésame » : au-delà de la grotte aux trésors, ce qu'il ouvre ou évoque, n'est-ce pas un monde merveilleux, où tout nous obéirait et sourirait parce qu'il suffirait d'ouvrir la bouche pour que nos désirs les plus fous s'accomplissent ? À seulement imaginer que cela existe, on peut être pris de vertige, plus troublé encore que ne l'était Cassim. Mais on sait bien que tout cela n'est que fables...

2) « Parler ne fait pas cuire le riz » (proverbe chinois)

Le simple bon sens impose d'abord l'idée d'une séparation forte, voire radicale, entre les mots et les choses, entre le langage et la réalité matérielle ou sociale qui nous entoure. Et cette séparation se hiérarchiserait au détriment du langage qui se caractérise à première vue par son inefficience, son impuissance. Cela relève de l'évidence : il ne suffit pas de parler, de raconter ses rêves de fortune et de gloire pour les voir se réaliser ! Du côté du langage, il y a comme une inconsistance, une vacuité ou une inefficacité des paroles, quasi immatérielles dans leur « inanité sonore », aurait dit Mallarmé. Le « langage », à entendre au sens général de « faculté de parler » par l'utilisation d'une langue (même s'il recouvre d'autres formes d'expression et de communication que la parole, même s'il emprunte d'autres supports : langage des signes pour les sourds, etc.), semble se déployer dans une sphère éloignée de l'action et de la puissance transformatrice de cette dernière. La moindre envie, la plus simple, la plus triviale, suppose toute une série d'actions, de gestes, d'efforts, pour être assouvie et ne pas en rester au stade de son expression. On peut se dire en soi-même ou à haute voix : « j'aimerais boire un café », qu'est-ce que cela change ? Cela ne détermine strictement rien dans l'ordre de la réalité. Prononcer des paroles ne transforme pas physiquement, directement le monde. Pour en venir à boire ce café, passer de la velléité à une volonté plus ferme et concrétisée en acte,

il faut, si l'on est chez soi, faire les gestes de préparer l'eau et le bon dosage, sortir les tasses... efforts certes minimes, de plus en plus réduits depuis que le café est déjà moulu et que la machine se charge du reste. Mais justement, si je peux assez facilement donner forme et réalité à ce souhait (ce qui me permet par là même d'agir sur une autre réalité, à savoir mon humeur, mon état intérieur – boire un café pour me redonner un coup de fouet...), ce n'est pas au simple langage que je le dois; c'est bien plutôt dû à toute une chaîne complexe d'actions intervenues en amont. Sans entrer dans le détail, qu'on songe quand même à la quantité d'initiatives engagées depuis plusieurs siècles sur divers plans (agricole, commercial, technologique...), pour aboutir à une simple tasse de café : il a fallu d'abord que des aventuriers et découvreurs de continents se lancent sur les mers et les routes, que des circuits commerciaux s'organisent (caravanes de l'Orient...) pour importer ce breuvage en Europe; et en deçà, tout un autre processus, bien plus ancien et cumulant plusieurs savoir-faire, a été nécessaire pour cultiver, développer l'arbre à café, savoir quand et comment cueillir, laver, sécher, décortiquer ses fruits, sélectionner, torréfier, traiter les grains... Ont été mis au point plus tard des appareils à moulin, des cafetières programmables, qui nous facilitent de plus en plus la tâche. Tout cela, à l'évidence, n'est pas le résultat de simples parolotes ! On le doit plutôt à des générations d'hommes qui se sont confrontés au monde dans un corps à corps souvent pénible ou périlleux avec les éléments naturels (mers, végétation...), qui se sont mis au travail, ont investi de l'énergie, accomplissant toutes sortes d'actions dont chacune est créatrice de réalité et/ou modificatrice de la réalité.

3) Il y a ce qu'on dit et il y a ce qu'on fait

D'autres séries de disjonctions entre le recours au langage et la puissance d'agir sur le réel viennent du fait qu'il y a loin de la parole, ou déclaration d'intention, à sa réalisation; également du fait que notre capacité de discours dépasse très largement notre capacité d'action. L'expérience est courante d'engagements proclamés, voire répétés, mais non suivis d'effets: « On se téléphone et on déjeune, à très bientôt ! », et nul n'appelle pendant des mois; « Demain j'arrête de fumer »; « À partir de la semaine prochaine, je fais une heure de sport par jour »... Combien de bonnes résolutions prises ou entendues, et pas seulement en début d'année ! Ce sont là autant de vœux pieux, de promesses de Gascon, confortant l'idée que les paroles n'engagent pas autant que les actes, qu'on ne peut se fier qu'à ce qu'on voit, qu'à un changement effectif, par rapport à quoi les paroles ne sont au mieux qu'une esquisse. Ces paroles lancées un peu à la légère apparaissent stériles car elles ne changent rien. On en reste aux intentions, au niveau vague et irréel du simple souhait. Cela contribue à la dévalorisation du langage, considéré comme impuissant : on comprend que les paroles soient accueillies avec réticence, car trop souvent ce sont des annonces qui ne valent rien avant le temps de la réalisation.

Mais ne taxons pas systématiquement d'hypocrites ces déclarations d'intentions non concrétisées. Le projet peut être précis, l'intention assez ferme, mais sans qu'on soit encore mûr, prêt. L'individu ne veut pas forcément tromper son entourage, simplement il se trompe sur lui, préjuge de ses ressources, méconnaît ses propres limites. Il parle trop rapidement, croyant pouvoir tenir sa promesse, mais il se heurte à des obstacles, des

contraintes d'ordre matériel, psychologique... Agir sur la réalité n'est possible qu'à certaines conditions concrètes, et ce sont celles-ci qu'on néglige, qu'on oublie ou qu'on mesure mal, tant qu'on parle, le discours tendant à se situer dans l'abstraction, dans un autre espace-temps que celui de la réalité effective. Il y a là tout l'écart entre virtualité, potentialité et passage à l'acte, qui sonne l'heure de vérité.

De même, ne déplorons pas d'emblée l'inefficience du langage. À certains égards, on peut même s'en réjouir, car elle est salutaire. Que le langage ne produise pas d'effets directs sur le réel fait de lui un domaine privilégié pour libérer des envies ou des passions, qu'on se contente d'exprimer, de mettre en mots, en scène, mais qui seraient dévastatrices, meurtrières, si on agissait par le seul langage. De très jeunes enfants le savent fort bien : « Pan ! T'es mort ! », hurlent-ils dans tel jeu mimant la guerre, mais c'est évidemment « pour rire », « pas pour de vrai ». Autre exemple : sous le coup de la colère, de la haine, sous le poids de la souffrance, on peut proférer des menaces, formuler d'horribles desseins (vengeance...). Heureusement, ces « Tu vas me le payer ! », « Je vais l'étrangler »... s'accompagnent rarement de passages à l'acte. Le recours au langage peut même ici être vu comme une « soupape de sécurité » précisément parce qu'il n'agit pas, voire évite (par une sorte de fonction cathartique) qu'on agisse sur la réalité. Plus banalement, l'écart entre langage et action sur la réalité s'observe à travers la multitude de paroles échangées quotidiennement, sans que cela porte à conséquence : bavardages, blagues, délires, fabulations... En bien des occasions, on « parle pour ne rien dire », par plaisir de parler, mais l'attrait de ces échanges tient peut-être justement à cet avantage qu'ont les paroles de ne pas porter à conséquence. Précisément parce que le langage n'agit pas de lui-même sur la réalité, il permet de « décrocher », de rompre avec cette dernière, de s'évader en une sphère plus légère, plus souple et ludique que le monde réel : on peut parler sans l'esprit de sérieux qu'impose l'agir, toujours plus grave de par les enjeux et les répercussions qu'il a sur le réel. De même, nature et société sont régies par des lois qui font poids, créent des entraves, des résistances à nos entreprises, alors que le langage se prête lui à une infinité de combinaisons qui permettent en toute facilité d'inventer des scénarios, d'explorer d'autres mondes, imaginaires, enchanteurs...

Parce qu'il est bien plus aisé de dire que de faire, l'utilisation du langage peut toutefois aussi être une ruse, visant ou contribuant à dissimuler un refus ou une impuissance à agir. Selon Confucius, « Celui qui parle trop agira difficilement ». Bavards ou « beaux parleurs » rivalisent dans l'art de différer l'action, ou de simuler l'action ou la volonté d'agir. Mais la méfiance fréquente envers eux confirme que pour l'opinion commune, les « beaux discours » ne trompent guère. Les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent, répètent à satiété les sceptiques en période d'élections. Certes, on peut nuancer en distinguant les formes orale et écrite du langage : « Les paroles s'envolent, les écrits restent. » Les premières n'auraient aucune portée, par leur évanescence, d'où le privilège accordé à l'écrit notamment sur le plan juridique : l'engagement « purement verbal » pèse moins qu'un document écrit, signé (acte notarial...). Néanmoins, même l'écrit n'est pas en soi doté d'une puissance telle qu'il agirait sur la réalité. Pourraient en témoigner, s'ils étaient tous encore en vie, ceux qui, nombreux de par le monde, ont fait les frais dans leur chair et leur âme de l'inapplication de telle ou telle résolution écrite du Conseil de sécurité de

l'Organisation des Nations unies. Plus généralement, on sait bien que toutes les grandes déclarations et conventions (Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948...) dont s'est dotée la communauté internationale depuis des années, doivent, comme tout texte de loi, s'accompagner de moyens contraignants (dispositifs de forces, tribunaux, sanctions), pour avoir quelque chance d'être respectées, garanties, exercées dans les faits, et que le chemin est encore long avant cette concrétisation...

4) Le langage dit la réalité mais n'agit pas sur elle

Un autre argument fonde l'impossibilité par le langage d'agir sur la réalité. On considère souvent que le langage se situe dans un rapport descriptif ou interprétatif à la réalité, ce qui exclurait toute action et tout changement sur elle. Que ce soit par des noms, des catégories qui désignent, classent, ou par des énoncés qui constatent, jugent, interprètent, représentent le réel, cherchent à le connaître, à rendre compte de ce qui existe, le langage n'aboutirait qu'à exprimer, manifester, traduire la réalité dans un univers de signes, sans avoir de contact effectif avec elle ni déterminer d'action sur elle. Dire quelque chose serait avant tout énoncer des affirmations vraies ou fausses selon qu'elles correspondent ou non à la réalité. Ainsi l'énoncé « je bois un café » est vrai si je bois effectivement un café, faux si je n'en bois pas. Pour les valeurs de vérité et de fausseté, le critère est l'adéquation au réel mais en parallèle à lui, sans confusion possible, puisqu'on a affaire à deux ordres, l'un qui a l'épaisseur concrète de la matérialité physique et sociale, l'autre qui se déploie dans le registre discursif et théorique. Dépasser le niveau de la théorisation pour s'engager dans la « *praxis* », l'action modificatrice du réel, c'est ce que vise Marx reprochant à la philosophie traditionnelle de s'être cantonnée à penser, décrire, analyser le réel : « Les philosophes n'ont fait qu'*interpréter* le monde de différentes manières ; il s'agit de le *transformer* » (*Thèses sur Feuerbach*, XI^e).

5) Croire pouvoir agir sur le réel par le langage relève d'une vision magique du monde

Dans bien des cultures, on attribue au langage un pouvoir d'agir par lui-même sur le réel. Selon la Bible, c'est en parlant que Dieu créa le monde : « Dieu dit "que la lumière soit", et la lumière fut... » Dans les sociétés traditionnelles, celles de l'Antiquité ou celles dites « primitives », le langage est vu et vécu comme une puissance démiurgique qui relève du sacré. Des formules d'objurgation, d'obsécration, d'exécration jouent un rôle fondamental dans les rites de la magie et cérémonies de la théurgie. Le magicien ou le sorcier est celui qui connaît le pouvoir secret des mots et qui sait les prononcer avec l'intonation et le rythme corrects, et cette connaissance fait de lui un être supérieur, vénéré, redouté. Au-delà, les prières témoignent d'une persistance de ces croyances en une efficacité des mots qui pourraient, par une force occulte, mystérieuse, « toucher » le divin, obtenir ses faveurs... Aux yeux d'un contemporain privilégiant la rationalité scientifique, de telles conceptions, avant tout mythiques et religieuses, semblent le fait d'une pensée « prélogique », d'une mentalité imprégnée de croyances magiques et superstitieuses. Certes, on est d'abord tenté de retirer tout fondement objectif à cette vision spontanée du langage comme doté de pouvoir, agissant ou permettant d'agir sur la réalité. Cela paraît aussi fabuleux que l'est l'univers des *Contes des mille et une nuits* évoqués initialement à propos du fameux mot de passe « Sésame, ouvre-toi ».

Transition : Et pourtant, n'y a-t-il pas quelque chose à retenir, en le transposant, de ces conceptions anciennes ? Sans s'arrêter à leur aspect magique qui, à l'évidence, s'écarte trop de toute validité objective, on peut néanmoins reconsidérer la portée symbolique de ces mythes. Ils mettent peut-être le doigt sur une dimension importante du langage, qui nous a d'abord échappé parce qu'appréhendant « langage » et « réalité » comme deux domaines à part, insistant sur leurs aspects parallèles, extérieurs l'un à l'autre, différents l'un de l'autre par leurs structures, leurs modes de fonctionnement, nous en avons oublié qu'ils s'interpénètrent en fait constamment dans l'existence humaine, que le langage forme notre élément et qu'à partir de là, les relations entre langage et réalité sont plus complexes. Si, par des arguments de bon sens, il est ressorti qu'à première vue il n'est pas d'action possible par le langage sur la réalité physique ou sociale, d'autres approches s'imposent, qui reconnaissent au langage sa valeur active, constituante, sa capacité décisive à conférer aux hommes un pouvoir sur le monde et sur eux-mêmes.

II. Réponse plus réfléchie : le langage permet de multiples formes d'actions sur la réalité

1) *Par le langage, on fait bien plus que simplement dire la réalité*

Certes, on l'a vu, le langage se présente d'abord comme un ensemble d'énoncés descriptifs de la réalité, non actifs. Le monde est là dans sa lourde matérialité, peuplé d'êtres qui préexistent à l'homme et rempli d'objets fabriqués par lui. Le langage décrirait les contours de ce monde, désignerait les choses, que l'action seule saisirait, manipulerait, transformerait. Or, ce schéma est réducteur. On ne peut limiter le langage à cette seule fonction de faire référence au monde, sans l'investir ; le langage ne se borne pas à constater ce qui est là, à dire ce qui est fait, sans rien faire de plus, sans agir.

a) *Une pluralité de fonctions est à distinguer dans le langage humain*

Le langage n'est pas seulement un système de signes servant à communiquer des pensées ou à représenter le réel. Il est une activité sociale et comporte une dimension pragmatique, ce que montre l'analyse de la diversité des fonctions langagières. Le philosophe Ludwig Wittgenstein l'a mis en lumière à partir de la notion de « jeux de langage ». Chaque type de langage renvoie à une pratique collective (raconter une histoire, commander, maudire...) obéissant à ses propres règles, même si elles ne sont pas codifiées en conventions explicites. Le linguiste Roman Jakobson (*Essais de linguistique générale*, trad. 1963) propose pour sa part de distinguer six grandes fonctions. Une fonction référentielle prime quand, par le langage, on transmet un renseignement sur l'état du monde (« Il pleut »), une information sur un état de fait, tels faits et gestes (« Je pars en vacances »). Cette fonction trouve un terrain d'élection privilégié dans le langage scientifique (« la terre tourne autour du soleil » ; « deux et deux font quatre »). On retrouve ici le langage procédant à des constats, commentaires ou descriptions du monde. S'ajoute à cela une fonction émotive ou expressive, centrée sur le locuteur et qui trouve sa forme la plus simple, dans des interjections (« Ah non, alors ! ») ou dans les jurons. Le langage traduit ici les besoins, émotions du sujet qui parle, d'où l'importance des intonations, des accents d'intensité (« C'est épouvantable ! »). Des paroles centrées sur le destinataire

marquent davantage un lien à l'action par une fonction conative, ou fonction de commandement (de *conatus*, *conor*: effort, entreprendre), souvent traduite par le vocatif et la forme verbale de l'impératif. Ces paroles font agir, sont dites, formulées, pour « faire en sorte que l'autre fasse » – « Sortez vos cahiers ! » ; « Pouvez-vous me servir un café ? »... On vise à provoquer, à déclencher l'action d'autrui. Ordonner, demander, commander, ces aspects sont décisifs pour attester qu'une des fonctions du langage est bien d'agir sur la réalité, en agissant sur autrui. Jakobson évoque le « langage » animal qui déjà comporte des signaux ayant pour fonction de déterminer une réaction immédiate du récepteur, par exemple la fuite. Chez l'homme, de manière plus complexe, la fonction conative se dissimule aussi plus ou moins habilement dans des propositions déclaratives à l'indicatif (en disant : « Le parti gris-rouge roule pour vous », j'exerce une pression – « Votez gris-rouge » – sous couvert d'information). Cette fonction est largement représentée dans la propagande et la publicité, mais aussi dans les modes d'emploi, les préfaces des livres, etc. Jakobson situe également ici la fonction magique du langage: la parole y pose comme interlocuteur un être absent ou un objet inanimé (« Soleil, arrête-toi sur Gabaôn, et toi Lune, sur la vallée d'Ayyalôn ! » (Bible, Josué). On reviendra sur ces cas qui aident à mesurer à quel point le langage permet d'agir sur la réalité. Une autre fonction apparaît dans des messages qui servent surtout à établir, prolonger ou interrompre la communication : c'est la fonction phatique (« Allô, vous m'entendez ? », « M'entendez-vous ? », « Me suis-je bien fait comprendre ? »), ayant pour rôle de mettre en contact ou de vérifier que le contact a bien lieu, que le circuit fonctionne. Dans la vie quotidienne, de telles phrases peuvent constituer l'essentiel d'un dialogue (« Alors, ça va ? Oui, et toi ? Ça va ! Eh bien ça va ! »). Une autre fonction, dite métalinguistique, intervient quand nous nous livrons à une activité linguistique spontanée (« Démocratie n'a pas le même sens aujourd'hui que dans l'Antiquité » : la grammaire révèle souvent l'usage métalinguistique, ici par l'absence d'article devant « démocratie »). La science linguistique n'a pas l'exclusivité de cet usage, assez fréquent au quotidien quand les interlocuteurs jugent nécessaire de vérifier qu'ils utilisent bien le même code (« Il s'est fait étendre au bac ? Oui, il s'est fait coller ! Coller, qu'est-ce que ça veut dire ? Eh bien, qu'il a échoué... »). Enfin, dans la fonction poétique, ce qui compte est « la visée du message en tant que tel, l'accent mis sur le message pour son propre compte ». Il y a utilisation de l'aspect matériel des signes, jeu sur les sonorités..., ce qui enrichit l'utilisation la plus courante du langage. Cette fonction se manifeste dans la poésie bien sûr, mais aussi, selon Jakobson, dans le slogan politique, dans la publicité, à travers les jeux de mots...

Ces distinctions sont importantes. Certes, elles sont en partie « abstraites » car, en pratique, il est rare de trouver des messages ne remplissant qu'une seule fonction: plusieurs coexistent dans chaque énoncé. Et elles ont des aspects discutables, elles ont été jugées insuffisantes par d'autres spécialistes du langage : la « fonction métalinguistique » serait mal nommée, la fonction poétique définie trop restrictivement. Mais au moins cette tentative aide à rendre compte de la complexité du phénomène du langage chez l'homme et fournit plusieurs pistes, que nous retiendrons sans les suivre pour autant à la lettre, en vue de penser les effets, les pouvoirs du langage et son entrelacement avec la réalité. Par ces diverses fonctions qu'il peut remplir, le langage s'avère vecteur d'action et de modification sur la réalité.

b) Les « actes de langage » analysés par John Langshaw Austin

Le linguiste anglais Austin a montré, dans *Quand dire, c'est faire* (1970, trad. de *How to do things with words*, 1962), que nos énoncés dans leur ensemble sont des actes et non pas simplement des propositions se bornant à constater, décrire des événements ou des affirmations susceptibles d'être vraies ou fausses. Austin observe que certains énoncés ne sont ni vrais ni faux, car ils ne décrivent rien, mais sont les actions qu'ils énoncent : ils ne décrivent pas quelque chose, mais font quelque chose, sans donc être ni vrais ni faux, tout comme lorsque je bois un café, mon acte de boire un café n'est en lui-même ni vrai ni faux, il est : c'est un fait. Soit, par exemple, l'énoncé : « Je promets de dire toute la vérité. » En prononçant ces mots, je ne décris rien mais j'accomplis un acte, je fais un serment. Ce serment n'est ni vrai ni faux, c'est un serment (je peux par la suite y être fidèle ou non, cela ne change rien au fait que c'est un serment). Aussi Austin en vient-il à distinguer deux sortes d'énoncés : les énoncés constatifs, qui décrivent un phénomène (« Le ciel est bleu ») et les énoncés performatifs (du verbe anglais *perform* : « accomplir une action »), dont l'énonciation dit une action du locuteur en même temps qu'elle l'accomplit, en sorte qu'ils sont toujours à la « première personne du singulier de l'indicatif présent, voix active ». Exemples : « Je jure que... », « Je parie que... », « Je te baptise... », « Je lègue ma fortune à mon neveu »... Ces énoncés constituent en eux-mêmes des actes et produisent des effets. Il apparaît donc que parler, dans le cas des discours performatifs, c'est agir au sens le plus fort du terme. Mais Austin observe que même des discours constatifs, en tant qu'ils engagent nécessairement le locuteur et peuvent influencer sur l'interlocuteur, sont des actes importants.

En outre, les analyses d'Austin font ressortir que toute parole, tout discours, est triplement acte. Tout d'abord une parole est un acte locutoire. Prononcer une parole, une phrase, produire un écrit, c'est en effet l'action de prononcer ou d'écrire ces mots, c'est l'exercice de la faculté du langage. Un discours est un énoncé ou un ensemble d'énoncés réellement produit par un locuteur, individuel ou collectif. Le langage, ou plus exactement l'utilisation du langage, est donc en soi un acte, un acte de locution. Dans un deuxième temps, il y a un acte qui s'accomplit dans la parole même, dans le fait de parler : parler accomplit un acte illocutoire. En effet, lorsque je parle, lorsque j'accomplis un acte de locution, j'utilise le discours, mais je peux l'utiliser de différentes manières, le discours ayant de nombreuses fonctions, d'où différentes actions verbales. Je peux, par exemple, informer, suggérer, promettre, interdire, ordonner, remercier, etc. Donc, en disant quelque chose, j'effectue un acte différent de l'acte locutoire qui est de dire quelque chose. Enfin, la parole est acte perlocutoire. Lorsque je produis un acte locutoire (et par là même un acte illocutoire), je produis en effet un troisième acte, du fait que le discours a le plus souvent des effets intentionnels, directs ou lointains, soit sur autrui, soit sur celui qui parle (se mettre en valeur, se soulager/avouer...). On peut illustrer ces trois actes distincts par l'exemple de l'énoncé « Tu ne peux pas faire cela » : l'acte locutoire se situe dans la production de la parole, dans le fait de prononcer ces mots. L'acte illocutoire, dans la phrase « Tu ne peux pas faire cela », est de manifester une protestation contre une action. Et il y a acte perlocutoire en ce que la parole (la protestation) vise à dissuader l'interlocuteur de réaliser son action et peut avoir cet effet réel.

Le langage n'est donc pas un ensemble de discours disjoints de la réalité, de discours qui seraient passifs ou neutres. Selon les multiples fonctions qu'il remplit, en différents usages, divers contextes, il en résulte toutes sortes d'effets et d'actions sur le monde, des plus bénéfiques aux plus pernicieuses.

2) *Le langage est « le plus dangereux de tous les biens » (Hölderlin)*

Le langage est pour l'homme autant forme d'action, que forme d'expression. Il détermine toute l'existence humaine, individuelle et collective : il est la trame de nos pensées, étant ce par quoi l'on prend conscience du monde et de soi-même ; il est le tissu de nos rapports aux autres ; il traverse, voire institue, le monde culturel et social et permet de le faire évoluer. Nous pouvons infléchir l'état du monde et notre place dans le monde en fonction de nos discours sur lui, des discours de chacun, de ce qu'ils disent de la manière dont on se rapporte au monde, aux autres et à nous-mêmes, et dont on modifie sans cesse ces rapports. Si « la nature de l'homme est sa relation à l'homme » (Jacques Lacan), le langage est bien le médiateur par lequel tout ou presque se joue dans notre existence, qui se déroule dans le cadre d'une intersubjectivité et d'une intercommunication aux incidences très diverses, heureuses ou catastrophiques.

a) Le langage, puissance aux effets multiples : pour le meilleur...

Selon Jakobson, la fonction conative témoigne au plus haut point du pouvoir qu'a le langage d'agir sur la réalité agissant sur autrui, en le déterminant à agir. De fait, si l'apparition du langage a à voir avec la naissance des sociétés humaines, cette fonction conative se repère en premier lieu, et de tout temps, dans le cadre du travail, processus de transformation de la nature essentiel à la survie et au développement de l'humanité. Toute société requiert division du travail, et le langage intervient pour l'organisation du travail collectif, pour énoncer des ordres, répartir les tâches, assurer leur bonne exécution, ne serait-ce que par de simples cris permettant de scander et de coordonner un effort collectif. Si l'on se réfère à Marx, non pour sa critique de tel ou tel système particulier d'organisation du travail (travail aliéné, exploité, sous l'ère capitaliste), mais pour ses pages où il reconnaît la valeur profondément humaine et positive du travail, vu comme phénomène moteur de toute l'histoire des hommes, alors on doit accorder, parallèlement, une place majeure au langage. Quoi que dise Marx sur le discours (philosophique) qui ne ferait qu'*interpréter* le monde, sans le *changer*, le langage n'en est pas moins acteur clé, en tant qu'auxiliaire indispensable au déploiement du travail humain. Il participe de manière décisive à l'inscription des hommes dans le grand processus historique par quoi ils se transforment eux-mêmes en modifiant la nature.

Mais « travail » ne signifie pas que « labeur effectué sous l'énoncé d'ordres impératifs ». Il implique aussi toute l'inventivité technique de l'homme et, à ce niveau, le langage entre aussi en jeu et fait partie intégrante des éléments qui déterminent, à côté de l'outil et de la pensée et en lien avec eux, le passage décisif de l'animalité à l'humanité. Des anthropologues, tel André Leroi-Gourhan, l'ont souligné : « Il y a possibilité de langage à partir du moment où la préhistoire livre des outils, puisque outil et langage sont liés neurologiquement et puisque l'un et l'autre sont indissociables dans la structure

sociale de l'humanité » (*Le geste et la parole*, I, Albin Michel, 1964, p. 163). Leroi-Gourhan caractérise les hommes comme capables de fabriquer « des outils concrets et des symboles », avant de préciser que langage et outil « ne sont que l'expression de la même propriété ». Une part importante de l'activité technique a en effet lieu avant le moment de la fabrication : avant de modifier la matière première, l'artisan se forme une représentation mentale de l'objet auquel il souhaite aboutir et c'est elle qui guide ensuite sa main. Or, il n'est pas de représentation sans langage. Approfondissant les travaux de son prédécesseur sur les origines de l'homme et les critères d'identification des aptitudes humaines, Yves Coppens propose, à titre de portrait de l'*homo habilis* : « Primate supérieur des savanes sèches, bipède, omnivore opportuniste, artisan et social, malin et prudent, conscient et bavard. L'homme, dans toutes ses caractéristiques fonctionnelles et comportementales, est là » (*Le singe, l'Afrique et l'homme*, Fayard, 1983). Si les traces manquent pour assurer qu'*homo habilis* est bien en même temps *homo loquax*, Yves Coppens l'avance comme hypothèse : ce lointain ancêtre qui nous ressemble tant est déjà un animal social et réfléchi. Or, il est impossible de se représenter une société d'êtres organisés et intelligents qui ne disposerait pas d'un moyen d'expression et de communication déjà élaboré.

Parole et action sont deux manifestations de la même faculté spécifiquement humaine : la pensée, aptitude à se former des représentations symboliques de ce qui existe en dehors de nous. À ce titre, le langage intervient de manière décisive, permettant à la fois la structuration et l'expression de la pensée. Or l'existence de la pensée organisée est une condition de l'action humaine (cf. Marx, *Le Capital*, livre I, chap. VII) : à la différence de l'abeille la plus experte, même le plus mauvais architecte conçoit le plan de la maison « dans sa tête » avant la construction. Les idées et les mots permettent la maîtrise symbolique de la réalité. Si l'homme se révèle capable de connaître le monde et de se l'approprier, de se rendre « maître et possesseur » de la nature comme disait Descartes, c'est notamment au langage qu'il le doit, dans la mesure où le langage est la condition de la pensée. C'est dans et par l'élément du langage que se formulent et se transmettent les énoncés scientifiques, que s'approfondit la connaissance de la réalité, qui rend à son tour possibles des applications techniques permettant d'agir sur la réalité. L'exemple du café vu plus haut exigerait dès lors d'être réanalysé : les processus en prise directe sur le réel (maîtriser la culture du café, en promouvoir la production et le commerce, mettre au point des machines programmables...) ne sont eux-mêmes efficaces qu'en lien avec de multiples formes du langage en jeu dans l'élaboration et la transmission de savoir-faire, dans des négociations commerciales...

Plus fondamentalement encore, le langage est constitutif de la réalité. Le langage est un outil nécessaire pour nous représenter la réalité au travers d'une certaine constance et ordonnance, ce qui permet alors de nous diriger en elle. Pour le tout petit enfant (« *in-fans* » en latin : celui qui ne parle pas encore), le monde est une totalité confuse, qui ne se différencie et ne se clarifie qu'avec le langage, car celui-ci découpe, classe, ordonne, relie entre eux les éléments du monde : les mots donnent des repères et des appuis pour la conscience pensante et agissante. En un sens, le langage *fait* la réalité dans la mesure où la réalité pour l'homme est avant tout culturelle, ce qui suppose la dimension du symbolique. Langage et

langue forment, informent, transforment les communautés et les personnes humaines, par toutes sortes d'institutions, de « relations et de valeurs » codifiées, enseignées et remaniées d'une génération à l'autre.

« La culture est inhérente à la société des hommes, quel que soit le niveau de civilisation. Elle consiste en une foule de notions et de prescriptions, aussi en des interdits spécifiques ; ce qu'une culture interdit la caractérise au moins autant que ce qu'elle prescrit. Le monde animal ne connaît pas de prohibition. Or ce phénomène humain, la culture, est un phénomène entièrement symbolique. La culture se définit comme un ensemble très complexe de représentations, organisées par un code de relations et de valeurs : traditions, religion, lois, politique, éthique, arts, tout cela dont l'homme, où qu'il naisse, sera imprégné dans sa conscience la plus profonde et qui dirigera son comportement dans toutes les formes de son activité, qu'est-ce donc, sinon un univers de symboles intégrés en une structure spécifique et que le langage manifeste et transmet ? Par la langue, l'homme assimile la culture, la perpétue ou la transforme. » (Émile Benveniste, *Problèmes de linguistique générale*, I, Gallimard, 1966, p. 29-30).

Au sein de cette réalité sociale et culturelle, un lien peut être plus particulièrement établi entre langage et politique, le langage s'avérant faculté qui, articulée à la raison, permet à l'homme d'agir dans la cité et de se réaliser, par le déploiement du *logos*. C'est ce que montre Aristote (*La Politique*, I, 2) : la spécificité de l'homme, « animal politique », se fonde et se révèle dans le langage articulé, par l'exercice du jugement, la délibération sur le juste et l'injuste, l'énonciation des règles de la vie en société.

« Il est évident que l'homme est un animal politique, bien plus que n'importe quelle abeille ou n'importe quel animal grégaire. Car, nous le disons souvent, la nature ne fait rien en vain. Et, seul parmi les animaux, l'homme est doué de parole. Certes la voix sert à signifier la douleur et le plaisir et c'est pourquoi on la rencontre chez les autres animaux (car la nature s'est hissée jusqu'à la faculté de percevoir douleur et plaisir et de se signifier mutuellement). Mais la parole existe en vue de manifester l'utile et le nuisible – puis aussi, par voie de conséquence, le juste et l'injuste. C'est ce qui fait qu'il n'y a qu'une chose qui soit propre aux hommes et les sépare des autres animaux : la perception du bien et du mal, du juste et de l'injuste et autres notions de ce genre ; et avoir de telles notions en commun, voilà ce qui fait une famille et une cité. »

On peut se référer aussi à Jürgen Habermas qui cherche à refonder une éthique de la discussion articulée à la raison, dans la société contemporaine où le pluralisme des opinions est un fait et une valeur reconnus par tout démocrate. Le langage est, pour Habermas, une véritable forme d'action qui induit entre les hommes une « interaction » permettant de trouver un universel dans l'échange, irréductible à la dimension intéressée, égoïste. Chaque énonciation instaure une communication, une compréhensibilité qui requiert de la part des locuteurs exactitude objective, sincérité (véracité) et rapport à des normes intersubjectives. L'interaction établit le lien social et soutient le monde commun par la recherche de l'intercompréhension, visant l'entente, l'accord entre les hommes en vue d'une action commune (J. Habermas et K.O. Appel, *Morale et Communication – Conscience morale et activité communicationnelle*, 1983).

Que le langage permette d'agir sur la réalité sous ces importants aspects d'ordre politique, juridique et moral, c'est ce qui s'atteste aussi par des discours écrits ou paroles, qui traversent et parfois changent l'histoire (exemples : « J'accuse » de Zola, « l'appel du 18 juin » du général de Gaulle, « *I have a dream* » de Martin Luther King...). Sous cet angle de la parole engagée, révolutionnaire, revendicatrice, subversive, militante, qu'elle s'exprime par le biais de pétitions, de chants, de tracts, de manifestes (par exemple, « le manifeste des 343 salopes » qui a joué un rôle clé dans la bataille pour le droit à l'avortement en France), de lettres (Amnesty International : « écrire contre l'oubli », pour sauver des vies, faire libérer des prisonniers d'opinion...), il apparaît clairement que le langage est transformateur de la réalité, acteur de premier plan dans les luttes visant à réformer les rapports entre les individus et les classes sociales. Si le langage n'avait pas de tels effets ou enjeux (éveil des consciences, reconnaissance de droits...), la question de sa maîtrise, voire de son monopole, ne se poserait pas. Les sans-pouvoir ou sans-droit sont souvent d'abord des exclus du droit à la parole. Quand ils se trouvent des porte-parole charismatiques, ceux-ci, perçus comme des menaces, sont rapidement poursuivis, arrêtés ou tués (ainsi pour la communauté noire américaine, « liquidation », dans les années 1960, de Fred Hampton, Martin Luther King, et Malcom X, relégation dans le couloir de la mort actuellement – et depuis 20 ans – du journaliste Mumia Abu-Jamal, surnommé « la voix des sans-voix »). C'est parce que le langage est un puissant instrument d'émancipation que les détenteurs du pouvoir sont souvent tentés de réprimer la liberté d'expression.

Sur un plan plus anodin, et qui paraît d'abord presque insignifiant, d'autres interactions langagières n'en sont pas moins importantes pour tisser et animer la réalité humaine comme réalité sociale. Ce sont tous les bavardages, conversations banales et civilités souvent ritualisées (salamalecs, révérences, politesses exagérées, paroles convenues, stéréotypées...) ayant pour principal effet de rapprocher les hommes. Sortes d'extension de la « fonction phatique », ces usages du langage créent, entretiennent ou ravivent le lien social. Ces bavardages, où l'on parle pour ne rien dire (on ne dit rien de précis, de profond, de réfléchi, d'inventif) ne sont pas rien. Sous l'apparence de peu, ils comptent beaucoup socialement. Ils ont sens et valeur, non par leur objet ou message, le contenu important peu, mais par le fait même de parler, d'un parler se déployant pour lui-même et pour le plaisir d'être et de se retrouver ensemble. Le langage est ici vecteur de sociabilité :

« Une simple phrase de politesse, employée aussi bien parmi les tribus sauvages que dans un salon européen, remplit une fonction à laquelle le sens de ses mots est presque complètement indifférent. Questions sur l'état de santé, remarques sur le temps, affirmation d'un état de choses absolument évident, tous ces propos sont échangés non pour informer, non dans ce cas pour relier des gens en action, certainement pas pour exprimer une pensée. » Il s'agit d'une « communion phatique, un type de discours dans lequel les liens de l'union sont créés par un simple échange de mots. [...] Ils remplissent une fonction sociale et c'est leur principal but, mais il ne sont pas le résultat d'une réflexion intellectuelle. » La situation « est créée par l'échange de mots, par les sentiments spécifiques qui forment la grégarité conviviale, par le va-et-vient des propos qui composent le bavardage ordinaire. La situation entière consiste en événements linguistiques. Chaque énonciation

est un acte visant directement à lier l'auditeur au locuteur par le lien de quelque sentiment, social ou autre. Une fois de plus le langage en cette fonction ne nous apparaît pas comme un instrument de réflexion, mais comme un mode d'action » (extraits d'un article de B. Malinowski, « *The meaning of meaning* », 1923, cité par Émile Benveniste, *op. cit.*, p. 87-88).

D'autres formes d'actions produites par le langage sur la réalité humaine pourraient être analysées, et non des moindres, à mettre au compte des effets bénéfiques du langage. Évoquons-les rapidement.

La psychanalyse, avec la « *talking cure* », révèle que parler peut aussi être une façon d'agir sur soi-même. Une fonction thérapeutique peut être assignée à la parole, ou à l'écriture, comme le confirment encore des travaux récents sur le phénomène de « résilience » (cf. Boris Cyrulnik). Écrire entre souvent en jeu dans ce processus de renaissance de l'individu à la vie, de métamorphose et de reconstruction de soi.

Au-delà, par la création littéraire poétique, le langage agit sur notre vision de la réalité, en la renouvelant, en l'enrichissant ou en nous ouvrant à d'autres horizons de réalités (pouvant même nous faire entrevoir des surréalités, nous transporter dans du surnaturel...). Que l'on soit dans l'illusion et l'imaginaire, par les énoncés fictionnels, ne change pas moins nos rapports à la réalité. Romans, fabulations et démiurges poétiques ménagent des espaces de jeu, de rêve mais aussi de réflexion sur le monde et de possible subversion de la réalité (les constructions utopiques par exemple, depuis *L'Utopie* originaire de Thomas More, 1516, disent en creux, sous la description d'une société idéale, les imperfections ou les aberrations des sociétés existantes, et appellent à les corriger). Quand ainsi le Verbe se fait monde (comme Dieu, selon la Bible, fait surgir toutes choses du chaos primordial en les nommant), quand le langage en se travaillant et se réinventant redessine sans cesse les contours de notre monde, on conçoit mieux que lui ait longtemps été dévolu un pouvoir magique. Mais la puissance du langage se marque aussi ailleurs...

b) ... et pour le pire... « *l'outil principal du mal n'est pas le couteau, mais la parole* »

« Il suffit, bien souvent, de si peu de chose : d'un mot, d'un regard, d'un sourire ! Il existe une banalité quotidienne du mal que les journaux et la télévision, toujours portés à ce qu'il y a de plus spectaculaire, nous font oublier et ignorer. Le cas de l'assassin – exceptionnel à tous égards – ne doit pas nous cacher le fait que l'outil principal du mal n'est pas le couteau, mais la parole. C'est par le langage que l'on ment et que l'on triche, que l'on distille mot à mot, goutte à goutte, les petites médisances et les petites humiliations qui finissent par creuser chez les autres de grands malheurs. [...] Les gens se sentent menacés par les grands criminels, mais c'est de leurs voisins ou de leur supérieur hiérarchique que le poison viendra le plus sûrement. » (Christian Godin, *Nul n'est méchant volontairement Platon*, éditions Pleins Feux, 2001, p. 20-21).

L'attention a jusqu'ici été portée sur ce que le langage contribue à fonder et construire d'enrichissant et d'humanisant. Mais beaucoup d'autres usages du langage confirment massivement qu'on dispose bien par lui d'un moyen d'agir sur la réalité. C'est même un moyen puissant, puissamment dévastateur, au vu de ces usages un peu pervers mais si tristement banals, que le langage peut paraître un instrument de division, de destruction, plus

que de rapprochement entre les hommes : « Une monstrueuse aberration fait croire aux hommes que le langage est né pour faciliter leurs relations mutuelles. » (Michel Leiris).

S'il est vrai, comme nous l'avons posé plus haut, que toute parole agressive, assassine, que toute formulation de desseins vengeurs et meurtriers ne tue pas ou pas directement, pour autant, des rectificatifs s'imposent car le langage, en bien des contextes, agit comme une arme, pouvant blesser et tuer, et souvent mieux qu'une arme, car plus perfidement et plus sûrement. Vexations, rumeurs, délations, trahisons, insultes, harcèlement au travail ou au sein du foyer... les cas sont innombrables, qu'illustrent brillamment plusieurs textes, très divers. Citons-en quelques extraits. Le premier est le fameux « éloge de la calomnie », que Beaumarchais place dans la bouche de Bazile (*Le barbier de Séville*, acte II, scène VII). À Bartholo, qui cherche à écarter son rival et pense le faire « en s'embusquant le soir, armé, cuirassé », Bazile conseille une méthode bien plus subtile et plus efficace : « La calomnie, Monsieur ? Vous ne savez guère ce que vous dédaignez ; j'ai vu les plus honnêtes gens prêts d'en être accablés. Croyez qu'il n'y a pas de plate méchanceté, pas d'horreurs, pas de conte absurde, qu'on ne fasse adapter aux oisifs d'une grande ville, en s'y prenant bien : et nous avons ici des gens d'une adresse !... D'abord un bruit léger, rasant le sol comme une hirondelle avant l'orage, *pianissimo* murmure et file, et sème en courant le trait empoisonné. Telle bouche le recueille, et *piano, piano* vous le glisse en l'oreille adroitement. Le mal est fait, il germe, il rampe, il chemine, et *rinforzando* de bouche en bouche il va le diable ; puis tout à coup, ne sais comment, vous voyez calomnie se dresser, siffler, s'enfler, grandir à vue d'œil ; elle s'élanche, étend son vol, tourbillonne, enveloppe, arrache, entraîne, éclate et tonne, et devient, grâce au Ciel, un cri général, un *crescendo* public, un chorus universel de haine et de proscription. Qui diable y résisterait ? »

Poursuivons par deux séries d'extraits de chansons qui élargissent la gamme des méfaits dus au langage :

« C'est un p'tit air qui fait grincer les dents / un sale refrain plein de morts et pourtant / pas une goutte de sang / sans revolver ni poison / sans scrupule et sans cadeau / c'est la petite chanson / des assassins sans couteau [...] / pour l'exécution facile des desseins les plus salauds / chantons la cruelle idylle des assassins sans couteau / cinglants reproches sur les rides au visage / qui tombent de la bouche d'un mari volage / indifférent au sac-cage / sans pitié vas-y fais mal / frappe et tue allez bourreau, / fredonne le madrigal / des assassins sans couteau / ils donnent au journal le nom du coupable / même si demain le cas est contestable / l'dégât est irrémédiable / [...] / ceux que le pouvoir enivre et corrompt / les petits chefs à coup d'humiliations / s'en servent sur les tons / le menton plein d'arrogance / déversant la haine à flots / nasille la belle romance / des assassins sans couteau / moi qui la connais pour l'avoir chantée / mille fois déjà sans être inquiétée / méfie-toi le vent peut tourner / susurrer à mots choisis / et te planter dans le dos / sa lugubre mélodie / des assassins sans couteau » (*Assassins sans couteau* de Juliette, Le rideau Bouge, disque, 1998).

« C'est d'la bave de crapaud / du pipi d'asticot / des ragots, des ragots, des ragots / c'est du crottin bouilli / d'la morv'de ouistiti, des on-dit, des on-dit, des on-dit / c'est du foutr'd'éléphant / d'la chiure de caïman / des cancans, des cancans, des cancans / du jus

d'langue de belle-mère / d'la compote de vipère / quelle affaire, quelle affaire, quelle affaire / et c'est comme ça qu'on fait / les parias, les ratés / les pédés, les pédés, les pédés / comm'ça qu'on fait aussi / les suicides réussis / les ovnis, les ovnis, les ovnis / comme ça qu'on fait les fous / et puis tous les voyous / pas comme nous, pas comme nous... » (*Comptine pour enfants sales* de Michèle Bernard, *En public*, Scalen'disc, 1988).

« Ce n'est qu'une blague, ne le prends pas mal, si on n'a plus le droit de plaisanter... » : bien mauvaises excuses, trop faciles, quand on sait à quel point le mal commence souvent par le langage. De même pour tout « dérapage verbal » : les mots dépassent-ils vraiment la pensée ? Peut-on vraiment dire quelque chose qu'en aucune mesure on ne pense ? Il est des mots qui marquent plus que le fer rouge, des discours qui appellent aux massacres, aux pogroms et autres ratonnades, ou qui mènent droit à l'enfer de camps où l'on affame, où l'on viole, torture, humilie et extermine. Par ces mots qui dénigrent, avilissent, déshumanisent, par leurs conséquences, on mesure l'importance extrême du langage et sa puissance d'action sur la réalité, tissée de nos relations aux autres. « Travailler sur la langue, c'est agir sur le monde : si les nazis ordonnaient aux déportés de ne jamais parler de cadavres – mais de marionnettes – devant l'amoncellement de corps martyrs, c'est parce qu'il est plus aisé de brûler des marionnettes qu'un être humain. » (Christian Bobin, *L'inespérée*, Gallimard, 1996). Le respect ou la déconsidération d'autrui passe par les mots ; ce sont eux qui structurent notre représentation du monde. Si, donc, c'est avant tout par la médiation du langage que l'homme éduque l'homme, qu'il lui transmet des valeurs, forge sa conscience, c'est aussi par elle qu'il peut pervertir et mutiler la conscience et la sensibilité. Montaigne notait déjà : « La plupart des occasions des troubles du monde sont grammairiennes. » Anatole France reprend et renchérit dans *Le mannequin d'osier* : « Les hommes le plus souvent se querellent pour des mots. C'est pour des mots qu'ils tuent et se font tuer le plus volontiers. »

Sur la capacité du langage à agir sur les esprits et les conduites des hommes, donc par là à agir sur la réalité, il faut souligner la prodigieuse efficacité de l'art oratoire. On retrouve la fonction conative du langage dans des discours orientés vers les hommes et visant à agir sur eux. Que ce soit par les ressorts de la tentation, de la séduction ou de l'intimidation, l'important est que l'on vise à faire faire, ou à faire croire, ou le plus souvent à faire croire pour faire faire. Or, la rhétorique, l'éloquence sont à cet égard des leviers d'action bien plus puissants que l'énoncé d'ordres directs que les hommes sont rétifs à exécuter. Pour obtenir leur obéissance, mieux vaut procéder plus subtilement en les persuadant que c'est leur intérêt ou qu'il y va de l'intérêt de tous, quitte à faire passer pour juste et vrai ce qui est faux et injuste. Même si cet aspect du langage trouve des enjeux dans de multiples domaines (publicité, relations publiques, communication en général), les enjeux politiques sont les plus considérables. C'est d'ailleurs dans le contexte de la naissance de la démocratie en Grèce antique qu'ont, pour la première fois, été posés, de manière magistrale et toujours actuelle, les problèmes liés au langage comme instrument de manipulation et de domination. La première démocratie au monde, à Athènes, vit aussi l'invention de l'*agora*, la place publique sur laquelle les citoyens venaient prendre la parole. Symbole du pouvoir donné aux assemblées de citoyens élus, la place publique est le lieu des affrontements verbaux entre les plus habiles de ces orateurs. Dans le cadre des

tribunaux et des assemblées démocratiques, la parole devient un instrument de pouvoir. Il faut savoir parler pour être élu, savoir emporter l'assentiment des auditeurs pour recueillir leurs suffrages. Dès lors se développe aussi une réflexion sur le langage dans ce monde grec du ^v^e siècle avant Jésus-Christ. Parmi les premiers à prendre conscience du redoutable pouvoir des mots, Socrate et Platon mettent en lumière la puissance de la rhétorique en critiquant les sophistes, en mettant en garde contre la séduction qu'exercent orateurs habiles, hommes politiques et opportunistes en utilisant le pouvoir des mots et en excellant, tels des artistes et magiciens, à mettre les mots au service du pouvoir.

Gorgias (487-380 av. J.-C.) est l'un de ces rhéteurs et professeurs d'art oratoire, peut-être le plus célèbre, à côté de Protagoras ou Hippias notamment. Il a lui-même théorisé, dans des traités, les ruses de cet art et le valorise comme la science maîtresse, à laquelle toutes les autres sont subordonnées. Dans le dialogue *Gorgias* de Platon, Gorgias montre que la puissance de la rhétorique est totale, universelle, car « il n'est point de sujet sur lequel un homme qui sait la rhétorique ne puisse parler devant la foule d'une manière plus persuasive que l'homme de métier, quel qu'il soit ». C'est pourquoi, supérieure à toutes les autres spécialités, « elle englobe en elle-même, pour ainsi dire, et tient sous sa domination toutes les puissances ». Elle est donc à ses yeux « réellement le bien suprême, celle qui donne à qui la possède la liberté pour lui-même et la domination sur les autres dans sa patrie ». Celui qui a acquis le talent oratoire est capable de s'imposer partout, de passer pour le plus compétent, sans posséder aucun autre savoir que la connaissance des procédés oratoires. Gorgias soutient être plus utile aux malades que son propre frère, pourtant médecin : dans les cas où celui-ci échouait à convaincre ses patients de se soigner, lui, Gorgias, grâce à ses talents d'orateur, parvenait à leur faire accepter les traitements nécessaires (Platon, *Gorgias*, 456 a-c). Celui qui sait manier, exploiter toutes les ressources du langage, possède donc un pouvoir d'agir sur la réalité, par l'entremise des esprits qu'il manipule. Bien sûr les mots ne créent pas la réalité, de « beaux discours » ne vont pas, en tant que simples discours, faire surgir pour de bon des colombes comme un prestidigitateur le ferait sans problème de son chapeau. Mais en tant qu'ils fascinent, bouleversent, enchantent, les « beaux » discours persuadent insidieusement et peuvent ainsi rallier une foule à n'importe quelle opinion. Aussi, Gorgias se compare-t-il à un magicien, en personnifiant le discours sous les traits d'un tyran illusionniste. Dans *L'éloge d'Hélène*, il écrit : « Discours est un grand tyran qui, avec de microscopiques éléments matériels et imperceptibles, accomplit les œuvres les plus divines. Il a la force de mettre un terme à la peur, d'apaiser la douleur, de produire la liesse, et d'inciter à la pitié. [...] sous l'effet des paroles [de la poésie], l'âme éprouve une passion qui lui est propre à l'évocation des heureuses fortunes et des malheurs [...]. Les incantations enthousiastes, par le seul moyen de paroles, introduisent en nos âmes le plaisir, et en chassent la peine. Car, en se mêlant à l'opinion dans l'âme, la force de l'incantation l'a charmée, persuadée et transportée par sa magie. Deux arts de magie et de sorcellerie ont été inventés, qui sont les erreurs de l'âme et les faux-semblants de l'opinion. Innombrables sont les gens qui, par d'innombrables magiciens, touchant d'innombrables sujets, ont été et sont persuadés par la fiction du discours mensonger. Car si tous les hommes possédaient le souvenir de toutes les choses passées, la connaissance de toutes les choses présentes et la connaissance anticipée de

toutes les choses futures, le discours ne serait pas aussi puissant qu'il est. Mais, appliqué à des êtres qui ne peuvent, en fait, se rappeler le passé, ni voir le présent, ni deviner le futur, il est plein de ressources. [...] Il existe une identité de rapport entre la force du discours relativement à l'ordonnance de l'âme, et l'ordonnance des drogues relativement à la nature des corps. Car, de même que certaines drogues éliminent du corps certaines humeurs, et d'autres drogues d'autres humeurs, et peuvent mettre fin soit à la douleur, soit à la vie, de même aussi, certains discours peuvent tantôt calmer, tantôt charmer, tantôt terroriser, tantôt plonger les auditeurs dans la hardiesse, tantôt en recourant à la néfaste Peithô [l'enchante-teresse], droguer l'âme et l'ensorceler. »

Aux yeux de Socrate, ces merveilleux effets de la rhétorique la rendent éminemment dangereuse. Platon l'analyse et la dénonce comme la source, le germe de toutes les corruptions. Poison, piège fondé sur la magie des mots, le charme, le faux-semblant et l'illusion, « la rhétorique est une ouvrière de persuasion ». Elle ne tente pas de *convaincre* les esprits en leur enseignant la vérité, en leur apportant la connaissance vraie de la science, ainsi que le fait la dialectique du philosophe, mais simplement en déterminant chez eux une *persuasion* de croyance, en leur suggérant une opinion vraisemblable, qui n'a que l'apparence du vrai (« persuader » : amener quelqu'un, par le charme, la flatterie, à penser, à croire ou faire quelque chose ; « convaincre » : emporter l'assentiment de l'interlocuteur et son adhésion à une thèse, par des arguments dont la raison admet la valeur ou reconnaît la vérité). Cet usage trompeur et intéressé de la parole ouvre à toutes les supercheries et démagogies (du grec *démagôgos*, meneur de peuple : en un sens négatif, celui qui excite les passions pour obtenir une réussite électorale). Même si le dire est seulement un « faire croire », il n'en est pas moins un faire, au moins en puissance. La rhétorique est pour Gorgias un art et une arme de combat qui peuvent être mis au service de n'importe quelle cause. De fait, les filets sophistiques captent l'attention et persuadent sur tout et sur n'importe quoi, dans le relativisme le plus total.

Cette puissance maléfique d'un langage où le sens des mots est détourné, où on enferme le public dans des raisonnements non fondés ou truqués grâce à un cadrage contraignant, à des amalgames, à de pseudo-liens de causalité, se retrouve dans les phénomènes contemporains de désinformation et de propagande (cf. *La persuasion clandestine*, Vance Packard ; *Le viol des foules par la propagande politique*, Serge Tchakhotine). La démagogie, prototype politique de la séduction, a vu ses effets fantastiquement multipliés par les médias (surnommés « quatrième pouvoir », mais dont on peut se demander s'ils n'occupent pas la première place). Aussi est-il logique que plus le pouvoir est total, totalitaire, plus le langage est contrôlé et malmené. « Toute langue est fasciste », a pu déclarer Roland Barthes. Sans aller jusque là, car c'est sans doute plus un certain usage de la langue qui est fasciste que la langue elle-même, on peut se référer à George Orwell pour mesurer à quel point la langue est un enjeu de pouvoir.

Au-delà des atteintes à la liberté d'expression (contrôle des médias, enfermement des opposants politiques, censures, autodafés...), au-delà des procédés d'endoctrinement et de fanatisation des esprits, on peut imaginer que le pouvoir politique cherche à se rendre maître de la langue afin d'accroître son emprise sur la société et les individus jusqu'à exercer une domination totale. Tout tyran rêve sans doute de simplifier la langue, de l'appauvrir, afin de

mieux diriger, conditionner ou éteindre les consciences. Poussé à l'extrême, le contrôle et la transformation du langage aboutissent à la mort de la pensée, de la mémoire, du jugement critique, cauchemar auxquels les régimes totalitaires donnent forme. Dans *1984*, où George Orwell présente sous forme romancée le tableau d'un système totalitaire achevé, l'Angsoc, la fabrication d'un nouveau langage est l'un des rouages majeurs de la mise en place d'un monde menteur et déshumanisé. Le leader Big Brother a compris que pour faire du passé complète table rase, il faut substituer à la langue nationale un code artificiel très fruste, la « novlangue », qui ne servira qu'à marteler les mots d'ordre du Parti. Cette tâche est confiée à une bureaucratie spécialisée, le « Service du dictionnaire ». Ainsi toute la Déclaration des droits de l'homme ne sera plus traduite que par le mot « crimepensée ». Ou encore, le Parti n'aura même plus besoin, une fois que la novlangue régnera, d'une devise comme « la liberté c'est l'esclavage », car le concept de liberté aura été aboli. Parce que le langage détermine la pensée, Big Brother professe que « la Révolution sera complète quand le langage sera parfait ». Le but de la novlangue, ce langage transformé et vide de tout sens et valeur humaine, est double : d'une part, faciliter la révision permanente de l'histoire, en rendant incompréhensibles tous les documents antérieurs à la révolution (textes de droit, littérature, textes sacrés...), d'autre part, il s'agit de décerveler les individus pour rendre impossible toute pensée hérétique. Les esclaves de ce régime ne disposeront plus des mots pour exprimer ou concevoir la moindre velléité d'opposition : l'expression publique de toute pensée subversive est bien sûr interdite, mais il faut même empêcher qu'une telle opinion se formule dans l'intériorité de la conscience individuelle.

Notons que la vision cauchemardesque d'Orwell est confirmée par certaines pratiques des régimes totalitaires : deux ans après la parution du roman, Staline se félicite dans la *Pravda* du 20 juin 1950 de ce que, « avec l'apparition d'un nouvel État, d'une nouvelle culture socialiste, d'une nouvelle morale et, enfin, avec le progrès de la technique et de la science, quantité de mots et d'expressions ont changé de sens et acquis une signification nouvelle ; un certain nombre de mots surannés ont disparu du vocabulaire ». Le régime nazi a également mis en œuvre une « rénovation » du langage : l'étude de Victor Klemperer est sur ce point très éclairante (*LTI, la langue du III^e Reich*, Pocket, 1999). Ce qu'il advient du langage dans le cadre des sectes pourrait aussi expliquer qu'on les accuse de « délit de manipulation mentale »... Parmi des ouvrages récents confirmant la permanente actualité de ces questions de pouvoir lié au langage ou à la maîtrise de tel ou tel moyen de communication, citons aussi : *La parole manipulée*, Philippe Breton, La Découverte, 1997 ; *Mots à maux, dictionnaire de la lepénisation des esprits*, Pierre Tévanian et Sylvie Tissot, Dagorno, 1998.

Face aux dangers de la parole manipulée qui manipule et contamine les esprits, toute résignation serait elle-même irresponsable. Aussi puissante que soit la force inhérente au langage, elle n'est pas fatale. Philippe Breton, par exemple, plaide donc pour une « nouvelle rhétorique », qui permettrait de mieux connaître les ressources du langage et ses déficiences. Il engage à repenser « l'orateur comme responsable » et surtout à mieux apprendre à décoder les messages, à devenir « un être non influençable », tout en restant « disponible aux autres », car le repli sur soi, outre qu'il enferme dans le relativisme et la fantaisie irrationnelle, ne mène, s'il est synonyme de méfiance absolue vis-à-vis du

discours supposé par avance trompeur, qu'à dissoudre ou distendre encore davantage les liens que le langage doit contribuer à tisser entre les hommes.

Conclusion

Il est sans doute difficile de trouver des parades au détournement toujours possible des mots à des fins personnelles ou violentes. Au moins doit-on prendre conscience des enjeux d'un tel problème. Car c'est le langage tout entier, dans son rapport au sens et à la vérité, dans ses fonctions et ses finalités les plus essentielles qui, dans le cas contraire, se trouve menacé. Quand les mots ne servent plus qu'à dominer ou quand on devient aveugle à l'importance du sens des mots, alors on s'expose soi-même à être dominé, et ce qui fonde la valeur du langage risque de se perdre : sa capacité à structurer la pensée et la connaissance, à donner forme à l'expression individuelle et à la communication intersubjective, dans la voie d'une recherche de véritable communauté. Or, c'est cet accomplissement de l'humanité par le dialogue, la pensée, la culture qui constitue la « réalité » essentielle pour l'homme, celle qu'il forge et par quoi il se forge.



■ Corrigé du sujet de littérature

Il est attendu du candidat :

- qu'il analyse le sujet de façon ouverte ;
- qu'il définisse les termes avec un souci de précision, puis qu'il les explore ;
- qu'il construise sa réflexion en la structurant selon les normes scolaires et universitaires.

Ainsi, il devra :

- préciser, dans l'introduction, l'approche choisie pour le traitement du sujet ainsi que le plan de ce traitement,
 - structurer ce traitement en parties différenciées et complémentaires. Ces parties devront également être structurées : annonce de leur intention, développement, conclusion intermédiaire sous forme de transition. Elles devront s'enchaîner de façon complémentaire et dynamique,
 - conclure de façon logique, par rapport à son développement, et ouverte sur des perspectives.
- qu'il développe un point de vue personnel, n'hésitant pas à prendre position ;
 - qu'il illustre à partir d'exemples tirés de ses connaissances ou de son expérience ;
Ainsi, il témoignera de sa culture générale et de l'analyse de son vécu personnel.
 - qu'il se situe dans un contexte d'actualité, démontrant ainsi son intérêt pour le monde actuel et les mouvements d'idées ;
 - qu'il argumente ses points de vue ou prises de positions.

Ainsi, en ce qui concerne le sujet proposé, le candidat devrait :

- expliciter la question posée ;
- proposer une définition de « temps libre » et de « temps libéré », permettant de situer les deux concepts :
 - ainsi le temps libéré est le temps offert, notamment par la réduction du temps de travail, constante depuis le début du XX^e siècle. Il est également offert par les progrès rendus possibles dans la vie « domestique »,
 - le temps libre renvoie à l'idée de liberté au sens global : liberté de l'individu.
- situer la question dans un mouvement de société, citant éventuellement des événements historiques :
 - réduction du temps de travail constant depuis le début du XX^e siècle,
 - apparition et développement des congés payés de 1936 à 1982, mesures de réduction du temps de travail (lois Aubry, de 1998 et 2000) et mesures favorisant le temps personnel (travail à temps partiel, congés parentaux d'éducation, année sabbatique...),
 - Développement de la société de consommation, puis de la société de consommation des loisirs.
- envisager les situations dans lesquelles le temps libéré devient effectivement un temps libre :
 - temps consacré au développement personnel : développement des potentiels, épanouissement physique ou psychologique, enrichissement culturel,
 - temps consacré au développement social : développement des relations avec l'environnement proche, intime et familial,

- temps consacré au développement citoyen : participation à la vie associative, participation à la vie démocratique, implication dans l’humanitaire...
- cerner les conditions dans lesquelles cet épanouissement de la personne, par l’utilisation du temps libéré est possible comme temps libre :
 - facteurs individuels : recherche de situations épanouissantes, curiosité intellectuelle, intérêt pour la vie associative et citoyenne...
 - facteurs collectifs : proposition de situations par la société, propres à favoriser le développement individuel.
- cerner les limites auxquelles la personne peut se trouver confrontée :
 - absence de valeurs, goûts favorisant cette recherche d’épanouissement,
 - poids des habitudes et des routines freinant l’utilisation du temps libéré comme source de développement,
 - pré-requis insuffisants ou autocensure des désirs,
 - absence de politiques favorisant l’accès à la culture, à l’exercice citoyen.
- montrer l’importance du changement culturel que produit l’accès au temps libéré pour le transformer en temps d’épanouissement, faute de quoi le temps libéré deviendrait un temps vide. Ce changement culturel est autant à effectuer par les personnes que par la société.

Le candidat a toute liberté pour structurer son raisonnement. L’ensemble de ces éléments peut être organisé selon des structures différentes.

La correction de l’expression sera appréciée.

■ **Corrigé du sujet de sciences humaines**

En quoi les valeurs religieuses influencent-elles la vie quotidienne ?

I - La religion : une affaire d'« ici-bas ».....	140
1. L'influence des valeurs.....	141
2. Les formes de religiosité.....	141
II - La religion : production d'un ethos.....	143
1. L'« esprit » du capitalisme.....	143
2. Une affinité élective.....	144
III - L'organisation sociale et politique.....	146
1. Types de religiosité et appartenance sociale.....	146
2. Les modes d'exercice du pouvoir religieux.....	147

Le traitement de ce sujet supposait d'avoir non seulement consulté la bibliographie, mais plus encore de l'avoir étudiée. Il s'agit ici d'analyser l'effet de structuration des religions sur les conduites quotidiennes de vie et sur le façonnement de notre rapport au monde. Nous proposons trois séries de remarques qui auraient pu fonder un plan. Rappeler, dans un premier temps, que la religion est une modalité parmi d'autres de l'action sociale, en d'autres termes que, loin de se réduire à une affaire de l'au-delà, elle possède des implications pratiques qui la définissent comme une affaire d'ici-bas (I). Dans cette question, les candidats auront reconnu la problématique développée par Max Weber dans *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme* et lui auront accordé un développement autonome (II). Enfin, il fallait s'attacher à préciser en quoi la religion peut être l'objet d'une organisation sociale et d'une organisation politique (III).

I - La religion : une affaire d'« ici-bas »

Il faut montrer en quoi la religion forme une modalité parmi d'autres de l'action sociale et insister, après Weber, sur l'étroite relation entre ordre de vie (*Lebensordnung*) et conduite de vie (*Lebensführung*), puisque les religions produisent des incitations pratiques à agir. Il faut montrer les effets de structuration des pratiques que les croyances religieuses ont sur les individus qui se les approprient subjectivement. Parce que les religions participent au façonnement de l'ordre social et économique et au fonctionnement de l'ordre politique, il faut s'intéresser à la structure interne de leur influence. Les religions forment donc un point de départ, non étudiées pour elles-mêmes, mais en relation avec les pratiques quotidiennes. En les appréhendant comme des façons particulières d'agir en communauté et en les considérant comme des systèmes de valeur imbriqués dans des pratiques, on peut définir les religions comme une « affaire d'ici-bas ».

1. L'influence des valeurs

Weber découvre l'idée fondamentale qui a fait de lui le fondateur de traditions sociologiques : la place et le rôle des valeurs. Contemporain de Nietzsche avec qui il noue une affinité profonde sur l'interprétation des valeurs : l'un et l'autre partagent l'idée que les faits n'existent pas en dehors du sens qu'on leur donne. Ils récuse toute conception éternelle des valeurs. Seuls des contextes historiques donnent naissance à des valeurs. D'où l'importance, pour Weber, des « couches porteuses » définies « non pas comme les porte-parole des intérêts de classe, mais comme les porteurs de valeurs et d'une éthique qui se marie avec une situation sociale ». Aussi la conduite de vie des couches porteuses est-elle socialement décisive, car elle contribue puissamment à façonner un type d'humanité et une société en se diffusant auprès d'autres couches sociales : « Les idées ne se développent pas comme des fleurs » (*Éthique protestante et esprit du capitalisme*, p. 54). Weber réalise empiriquement le programme nietzschéen de *La généalogie de la morale*.

Cependant, il faut se garder de surestimer l'influence nietzschéenne car leur projet intellectuel diffère : Nietzsche cherche à opérer une transvaluation des valeurs (créer des valeurs nouvelles contre les anciennes) ; Weber cherche à comprendre l'influence *indirecte* des valeurs sur la conduite de vie et sur la formation sociale, sans les juger. Il explique le comportement des paysans de l'Est de l'Elbe (1892) en fonction de ce qu'il appelle une « rationalité en valeur » : les agents peuvent agir *rationnellement* contre leur intérêt économique à l'instar des paysans qui préféraient, au nom d'une *valeur* (la liberté), s'émanciper de leur dépendance, quitte à connaître une situation économique plus précaire. En conclusion, parce que leur projet diverge (transvaluation ou compréhension) tout comme leur posture (critique évaluative ou axiologiquement neutre), on ne saurait conclure au nietzschéisme de Weber. On peut néanmoins retenir une triple inspiration ontologique, épistémologique et programmatique qui, au-delà des thèmes communs aux deux œuvres, permet de qualifier Weber d'« exécuteur testamentaire de Nietzsche », selon la formule de Eugen Fleischmann.

2. Les formes de religiosité

Par « caractéristiques sociales » d'une couche sociale, Weber n'entend pas seulement les conditions socio-économiques qui en constituent la « base sociologique », mais avant tout l'orientation spécifique d'une conduite de vie. Pour comprendre la source de la croyance, il a recours à une explication socio-économique des particularités de l'éthique religieuse, qui influence le mode d'appropriation de la religion en distinguant celui des « classes négativement privilégiées », qui repose sur l'espérance d'accéder au bonheur dans un au-delà, et celui des « classes positivement privilégiées », qui repose sur la légitimation du droit d'être heureux ici-bas. Aux couches privilégiées, un ritualisme d'honneur et de puissance ; aux couches opprimées, les prophéties éthiques. Weber distingue aussi l'attitude des paysans, plus sensibles aux formes surnaturelles d'ordre magique en raison de leur proximité avec la nature, celle des militaires plus indifférente, ou celle des commerçants qui abrite des contrastes ; la petite bourgeoisie et l'artisanat portés à la religion mais de façon moins orthodoxe ;

les couches inférieures, dont le prolétariat moderne, se caractérisent par une indifférence presque totale au phénomène religieux ; les intellectuels enfin ont fortement influencé le destin des grandes religions. Weber note aussi que les couches porteuses de la rationalisation religieuse s'apparentent aux couches dominantes ou privilégiées et que le mode spécifique de leur domination ou de leurs privilèges conditionne la forme spécifique de cette rationalisation.

Cette sensibilité aux conditions sociales d'accès à la croyance ruine l'idée fautive du spiritualisme de Weber. Lorsqu'il distingue la religion du paysan de celle du guerrier, Weber rappelle qu'il importe de toujours s'intéresser à l'ancrage social de l'individu. Pour autant, il se garde de conclure à une prédisposition socialement déterminée. Sa pensée est trop nuancée pour être rapportée au matérialisme, car l'influence de la structure sociale sur la formation des représentations culturelles demeure, selon lui, *indirecte*, dans la mesure où elle est médiatisée par la disposition éthique. Car si la position d'un individu dans l'espace social peut influencer la détermination d'une éthique religieuse, Weber n'en déduit nul déterminisme : il considère au contraire que des personnes occupant une même position sociale peuvent développer deux types d'*ethos* distincts. Weber laisse entendre ainsi qu'à une forme d'organisation peuvent correspondre plusieurs formes d'éthique. Pour une forme d'organisation A, peuvent correspondre deux éthiques A' et A'', ouvrant à deux conduites de vie. Autrement dit, la prédisposition éthique ne peut être pensée comme un conditionnement. Elle n'est pas exclusive : elle n'entrave pas la pluralité des *ethos*. En bref, Weber insiste sur la réciprocité entre détermination sociale des pratiques religieuses et détermination religieuse des pratiques sociales. L'Introduction de *L'Éthique économique* nuance l'une par l'autre, rejetant d'un côté la thèse selon laquelle la particularité d'une religiosité découlerait de la situation sociale de la couche qui en est porteuse, mais soulignant, à l'inverse, la prédisposition socialement déterminée à certaines formes de religiosité plutôt qu'à d'autres. Weber souligne la dimension sociale et institutionnelle de la religion en distinguant des types de religiosité qui varient en fonction, d'une part, de l'ancrage social et, d'autre part, des types d'organisation religieuse. Il distingue, en premier lieu, religiosité de virtuoses et religiosité de masses. Selon lui, les masses réinjectent en toute religion des croyances et pratiques magiques tant est grand leur besoin de croire en des phénomènes surnaturels. D'où la présence d'une religiosité du sauveur au sein des couches défavorisées, dans des formes irrationnelles, telles que la contemplation mystique ou le culte orgiastique. À l'inverse, la rationalisation s'effectue sous l'influence de couches intellectuelles urbaines auxquelles correspondent des cultes réservés à une certaine aristocratie de l'esprit. Mais plus encore, Weber met en lumière non seulement les effets de structuration, inhérents aux processus de diffusion des conduites de vie des virtuoses vers les masses, mais aussi les formes d'adhésion des masses provoquées dans le cours même de cette diffusion. L'étude des modalités d'adhésion aux croyances structurant les pratiques se révèle fondamentale pour saisir la construction de la légitimité des institutions religieuses et politiques. Elle suggère ainsi que ces types de religiosité renvoient à des types d'organisation de la religion.

II - La religion : production d'un ethos

Les religions produisent des *ethos*, c'est-à-dire des systèmes de dispositions qui impriment une orientation à l'action. Elles se révèlent capables de façonner les relations sociales, dans la mesure où elles forment un ordre de vie (*Lebensordnung*) qui informe la conduite de vie de l'individu (*Lebensführung*). La notion de *Lebensordnung* suggère un ordre de relations sociales mais aussi un ordre constitué de formes symboliques, c'est-à-dire un univers de sens. La définition de la *Lebensführung* renvoie à un ensemble structuré de comportements et de pratiques qui tiennent leur logique et leur unité internes de principes de vie. Les croyances religieuses sont donc analysées sous l'angle de « l'*habitus* intérieur » qu'elles impliquent chez les individus. Weber analyse l'*ethos*, cet ordre normatif intériorisé, l'*habitus*, cette incorporation (*Verkörperung*) d'une conduite rationnelle de vie. Il étudie ainsi la structure interne de l'influence exercée par certaines croyances religieuses pour comprendre la formation de pans entiers de la « culture moderne » et de ce qu'il appelle un « type d'homme ».

Parce que la religion possède un rôle dans le façonnement des styles de vie, Weber les analyse du point de vue de la conduite de vie. Il s'intéresse donc à la fois aux modalités d'appropriation subjective des idées religieuses (*L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*) et aux mécanismes qui permettent l'inculcation de l'éthique (*Les sectes protestantes et l'esprit du capitalisme*). Cette problématique sociologique met en évidence à la fois les incitations pratiques à agir mais aussi leur efficacité sociale.

1. L'« esprit » du capitalisme

Plus que le capitalisme, Weber entend explorer la formation de l'*esprit* de la moyenne bourgeoisie, où se recrutent principalement les entrepreneurs capitalistes au début de l'ère industrielle : « Au début des temps modernes, les entrepreneurs capitalistes du patriarcat commercial ne furent nullement les seuls porteurs, ou les principaux apôtres, de ce que nous appelons ici esprit du capitalisme, mais ce rôle revient plutôt aux couches de la classe moyenne industrielle qui cherchaient à s'élever. » Dans le quatrième chapitre de son *Histoire économique*, Weber définit la bourgeoisie suivant trois perspectives. Selon la première, la bourgeoisie se caractérise par « une position d'intérêts économiques spécifiques ». La deuxième assimile les bourgeois aux « citoyens de l'État qui avaient pour particularité de disposer de droits politiques définis ». En référence à sa propre théorie de la stratification sociale, Weber, finalement, propose un sens qui insiste sur le *style de vie* des bourgeois. Car les styles de vie extériorisent les différences sociales. Cette troisième signification forme le cœur de la sociologie weberienne de la bourgeoisie, l'expression même de la singularité occidentale. Selon les propres termes de Weber, la culture particulière des bourgeois (style et mode de vie) se fonde sur un nouvel *ethos*, en rupture avec les principes traditionnels. Cet *ethos* partagé constitue l'identité du groupe et il produit des comportements économiques. Weber souligne son adéquation avec les valeurs du capitalisme moderne. L'*esprit* capitaliste naît de l'éthique protestante, dans la mesure où l'*ethos* capitaliste implique une éthique de la conscience professionnelle et une valorisation du travail comme activité donnant sens à la vie. Ces entrepreneurs introduisent une nouvelle forme de comportement social et économique en transposant

l'ascétisme religieux en un ascétisme séculier. Ils refusent la jouissance stérile et prônent l'abstinence et l'effort dans la vie quotidienne et, dans les comportements économiques, l'épargne (contraire à la consommation), le profit (rentabilité du capital) et l'accumulation (épargne et investissement) qui en forment les prolongements. Cet *ethos* protestant pourrait paraître contradictoire : animé par le désir d'accumuler des richesses et par celui, inverse, de respecter l'interdiction morale d'en jouir. Le puritanisme calviniste a ainsi créé un environnement culturel favorable au développement du capitalisme par la diffusion des valeurs ascétiques sécularisées. Cette forme d'ascèse constitue le ressort de la discipline des sociétés industrielles. Par « un long, un persévérant processus d'éducation », cet *ethos* gagne progressivement d'autres groupes sociaux, y compris les ouvriers, jusqu'à s'étendre à l'ensemble de la société. Cette « affinité élective » entre l'éthique puritaine et l'esprit du capitalisme forme le cœur de la compréhension du monde moderne.

En rappelant que le capitalisme constitue « la puissance qui pèse le plus lourdement sur le destin de notre vie moderne », Weber paraît s'inscrire dans la continuité des interrogations de Marx, à la différence près qu'il ne traite pas du capitalisme dans une opposition au socialisme, mais en référence à la question de la spécificité du monde occidental. Par un regard pluridisciplinaire et par le déploiement d'un comparatisme historique, il éclaire les chaînes de causalité qui conduisent à une certaine configuration d'événements. Sa profonde originalité est de penser cette causalité non dans un déterminisme évolutionniste mais dans une synchronie des temporalités (religieuse et économique). Le propos de Weber, dans ses deux études de 1904-1905, n'est pas d'opposer les « raisons de l'esprit » au matérialisme historique, mais d'élucider en quoi un processus de valorisation du travail a produit une rationalisation des comportements économiques, tant dans les hautes couches sociales que dans la couche moyenne des petits entrepreneurs. En s'interrogeant sur la façon dont certaines croyances religieuses déterminent l'apparition d'une « mentalité économique », Weber est conduit à questionner les dispositions religieuses et éthiques qui gouvernent l'application de la rationalité à l'activité économique.

Weber porte son attention sur les formes quotidiennes du protestantisme. À partir de situations individuelles et de configurations sociales, il accède à l'*ethos* dont l'emprise sur la vie individuelle explique qu'on le retrouve dans le comportement capitaliste. Weber construit l'idéal-type de l'esprit du capitalisme, en référence au texte de Benjamin Franklin, où il trouve les traits culturels essentiels de l'éthique capitaliste : utiliser les autres hommes pour faire de l'argent et y trouver une vertu. En produisant de la richesse, l'individu répond à une croyance en un impératif moral de l'ordre de la vocation ou du devoir.

2. Une affinité élective

Pour Weber, l'esprit du capitalisme se caractérise par une combinaison unique et contradictoire entre, d'une part, un dévouement au gain de richesses, qui s'impose tel un impératif moral de l'ordre de la vocation (*Beruf*) et d'autre part un évitement de l'usage des revenus pour le plaisir personnel. La notion de *Beruf*, utilisée dans le vocabulaire protestant, souligne l'exigence de placer ses affaires de la vie courante sous l'autorité religieuse, à la différence de la vocation religieuse du moine ascétique qui passe

par son isolement du monde. Elle est par ailleurs au cœur de l'analyse wébérienne. Ce devoir religieux s'exprime en termes de discipline dans tous les domaines de la vie sociale, y compris économique. La responsabilité individuelle des fidèles (par l'examen de leur conscience religieuse) est synonyme d'autocontrôle et revient à exercer de manière constante une conduite rationnelle aussi bien pour l'homme d'affaires que pour la masse croissante des travailleurs libres. Selon Weber, l'extension de la rationalisation et du développement du capitalisme dépend aussi « de la faculté et des dispositions qu'a l'homme d'adopter certains types de conduite rationnels pratiques ». La rationalisation est érigée en principe unificateur et organisateur de la vie sociale, comme c'est le cas du capitalisme.

L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme débute par une courte page sur l'existence d'une relation statistique entre détention de capitaux ou niveau d'instruction élevé et protestantisme. L'esprit du capitalisme se comprend en référence à l'ascétisme protestant, plus encore au calvinisme, pour lequel la croyance en la prédestination d'être parmi le petit nombre d'élus (élection divine insondable) conduit le fidèle à chercher dans la réussite professionnelle le signe de son élection et de son salut. Par son activité économique, l'individu élimine le doute sur son élection divine. En l'absence d'institutions permettant d'organiser ses croyances religieuses, se consacrer à une activité de manière intense « dans le monde », et non dans un cadre monastique « hors du monde », lui permet de manifester la gloire de Dieu par la mise en valeur de l'univers. Une telle doctrine exclut tout mysticisme, tout ritualisme, toute magie, et conduit ainsi à un désenchantement du monde et à une rationalisation de la conduite de vie.

La vocation (éthique religieuse) et le métier (activité économique) se confondent comme moyens pour atteindre Dieu et pour répondre à son destin. Weber constate donc une congruence entre l'éthique de la Réforme protestante et l'esprit du capitalisme moderne, en termes d'ascétisme. « L'ascétisme protestant, agissant à l'intérieur du monde, s'opposa avec une grande efficacité à la *jouissance* spontanée des richesses et freina la *consommation*, notamment celle des objets de luxe. En revanche, il eut pour effet psychologique de *débarrasser* des inhibitions de l'éthique traditionaliste le *désir d'acquérir*... La lutte contre les tentations de la chair et la dépendance à l'égard des biens extérieurs ne visaient point l'*acquisition* rationnelle, mais un usage *irrationnel* des possessions. » L'individu transfère dans son activité économique les dispositions éthiques modelées par son appartenance religieuse. Ainsi se trouve traitée la question essentielle de l'œuvre de Weber sur la place des valeurs dans une activité gouvernée par les principes de rationalité. Contre le déterminisme économique attribuant les mentalités nouvelles à l'affaiblissement des institutions traditionnelles et du poids qu'elles exercent sur les individus et contre le marxisme selon lequel l'émergence d'une éthique et de valeurs comme une simple conséquence idéologique de conditions économiques, Weber découvre l'imbrication des dispositions éthiques forgées par la religion et les comportements économiques.

III - L'organisation sociale et politique

Celle-ci ne découle pas de la seule force des idées mais passe par l'existence de groupes d'hommes et non d'individus isolés qui s'emparent de cette éthique et la portent. Weber n'accorde pas un privilège « ontologique » aux configurations idéelles et l'*ethos* ne doit pas être réduit au plan des idées. Il relie ainsi conduites rationnelles de vie et établissement des formes sociales.

1. Types de religiosité et appartenance sociale

Il faut ici distinguer des types d'organisation religieuse en opposant la secte et l'Église. L'attention que Weber porte aux formes institutionnelles des religions signale un déplacement de sa problématique entre *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme* (1904-1905) et *Les sectes protestantes et l'esprit du capitalisme* (1906), pour s'intéresser aux mécanismes qui permettent l'inculcation. La secte, groupement exclusif de virtuoses religieux, dont le recrutement se fait par admission individuelle après constat de la qualification religieuse spécifique, refuse toute sorte de médiation parce que critique à l'égard du « monde » : chacun des fidèles est investi des mêmes pouvoirs, des mêmes charismes et des mêmes fonctions dans une vision égalitaire qui préserve l'autonomie individuelle. Elle repose sur un mode d'adhésion volontaire qui consiste dans une pratique d'initiation menant à la conversion et à la profession de foi individuelle. Contrairement à ce modèle d'une intensité recherchée, l'Église projette une extension sociale, en tant qu'institution de salut, universelle et de masse qui prétend que chacun, du moins tout enfant d'un de ses membres, lui appartient de naissance de telle sorte que l'on naît au sein d'une Église, qui tend alors à accompagner la vie quotidienne des individus (naissance, mariage, mort) et à délimiter le temps et les espaces sociaux des individus et des communautés humaines tout entières. L'Église rassemble les masses qui n'ont point « l'oreille religieuse ». Cette institution, convaincue d'être dépositaire du salut des hommes, revendique à la fois la détention de la vérité absolue et universelle d'un fondateur-sauveur pour légitimer son autorité et le « monopole de la manipulation légitime des biens du sacré ». En ce sens, elle s'apparente à un modèle d'organisation proche de la formule bureaucratique, avec une hiérarchie religieuse fondée sur un principe d'« impersonnalité » (la personne s'efface derrière le rôle de prêtre) et de division rationnelle du travail sacré. L'Église développe un pouvoir hiéocratique, rival du pouvoir politique et accepte ainsi d'être insérée dans le monde. La distinction entre Église et secte dessine une typologie que le théologien et ami de Weber, Ernst Troeltsch (1865-1923) a complétée. Mais il faut, avec Weber, la penser de façon dynamique, tout à la fois dans les termes d'une succession mais plus encore d'une superposition ou d'une co-présence de ces types. Ainsi, dans la réalité historique, une Église est souvent le produit de longues vicissitudes dont le point de départ est une secte (exemple de l'Église catholique).

Pour Weber, la création d'une nouvelle communauté à fondement purement religieux se heurte à la communauté parentale naturelle. La concurrence entre ces deux types de communauté suppose que la communauté religieuse prime sur la communauté conjugale ou familiale et brise les liens qui assujettissent l'individu à sa parenté. En affirmant que

la secte protestante consacre, par le cheminement individuel, le caractère sociétaire du lien social, Weber s'inscrit dans le prolongement critique de la distinction proposée par Ferdinand Tönnies (1887-1977) entre communauté (*Gemeinschaft*) et société (*Gesellschaft*). En effet, en écho à cette distinction, Weber oppose « communauté familiale » et « société commerciale ». Cependant, il préfère traiter des relations sociales qui structurent ces formations en soulignant les *processus* de « communautarisation » (*Vergemeinschaftung*) ou de « sociétisation » (*Vergesellschaftung*) que nous préférons traduire, avec François-André Isambert, par les formules de « mise en communauté » et de « mise en société », pour éviter des néologismes et le risque de confusion avec l'acception moderne du terme « socialisation ». Plutôt que de penser ces formes (communautaire et sociétaire) de lien social en termes de succession, Weber les pense en termes de superposition. Il critique ainsi tant l'évolutionnisme nostalgique de Tönnies que l'essentialisation furtive de ces catégories. Il récuse la substantialisation d'un état du lien social en substituant l'idée de processus contenue dans les termes *Vergemeinschaftung* et *Vergesellschaftung* à celle de formes antithétiques de sociabilité. Ainsi au sein de la *Gemeinde*, qui signifie la commune ou la paroisse, c'est-à-dire un groupe social d'individus dont l'existence renvoie au partage de valeurs et de croyances communes, Weber suggère la pluralité des modes d'appartenance par la mise en évidence d'une coexistence de ces deux modalités de « mise en communauté » au sein de la société et de « mise en société » au sein de communautés : résurgences de formes communautaires au sein de l'ordre sociétaire (ou individualiste). Weber apparaît ici comme le penseur de l'homme moderne, montrant que la communauté peut être déchirée par l'individualisme et que simultanément les formes sociétaires peuvent abriter des formes d'intégration communautaire. Ces types de communalisation s'articulent à des modes d'exercice du pouvoir religieux. Lorsqu'il distingue religiosité de masses et religiosité de virtuoses, il attire en effet déjà l'attention sur les modes de pouvoirs auxquels la religion peut donner lieu. Car la sociologie des religions de Weber emprunte autant à l'histoire sociale de l'encadrement des fidèles qu'à la sociologie des types d'autorité religieuse.

2. Les modes d'exercice du pouvoir religieux

Dans le domaine religieux, les trois types idéaux d'autorité correspondent au *Prêtre*, au *Sorcier* et au *Prophète*. Le *Prêtre* représente l'autorité religieuse de fonction qui s'exerce au sein d'une entreprise bureaucratifiée du salut. Le *Sorcier*, l'autorité religieuse qui s'exerce auprès d'une clientèle reconnaissant le savoir-faire du porteur authentique d'une tradition. Le *Prophète*, l'autorité religieuse personnelle de celui qui est reconnu sur une révélation dont il se prévaut. L'autorité institutionnelle de type *Prêtre* est, par définition, celle qui gère le religieux au quotidien et assure sa continuité dans la durée tandis que l'autorité charismatique de type *Prophète* introduit une rupture dans cette gestion quotidienne. Aux puissances hiérocratiques traditionnelles (magiciens ou prêtres), les prophètes tentent de substituer un nouveau pouvoir. La propagande du prophète ou du rédempteur a donc pour principal but de briser le pouvoir traditionnel par le charisme mobilisateur qu'il déploie. Weber a particulièrement étudié les problèmes posés par la transmission de ce pouvoir personnel qu'est l'autorité prophétique. En se transmettant, le

charisme se routinise et un processus d'institutionnalisation s'amorce avec les deuxième et troisième générations d'un groupement prophétique. L'enjeu de pouvoir qui accompagne la création d'une nouvelle communauté sociale est de maîtriser la constitution de la vie de la communauté et sa réglementation. Car se pose alors la question de la perpétuation de ce charisme avec l'apparition d'une nouvelle hiérocration de prêtres. Puis, la crise des églises à son tour produit de nouvelles personnalités charismatiques, des millénaristes et des fondamentalistes qui s'interrogeront à leur tour sur leur *chance* d'établir un pouvoir social par le contrôle des opérations de sacralisation. « La hiérocration se développe en "Église" quand s'est constitué un corps de prêtres professionnels... quand la hiérocration prétend à une domination "universaliste"... quand le dogme et le culte sont rationalisés... et quand tout ceci s'accomplit à l'intérieur d'une communauté institutionnalisée (*anstaltsartige Gemeinschaft*) » (*Sociologie des religions*, p. 251). Le problème central de la reproduction du pouvoir hiérocrationnel passe alors par le monopole de l'éducation de la jeunesse (*Considération intermédiaire*, 1986, p. 27).

Car ces types d'autorité se prolongent dans des dispositifs. La prédication, instrument spécifique de la prophétie, est une instruction collective qui vise la mobilisation, tandis que la cure d'âme, instrument de puissance des prêtres, influence la conduite de vie de l'individu : l'emprise sur les masses va de pair avec la cure d'âme (*Économie et société*, p. 487). Weber insiste par ailleurs sur les conditions statutaires d'autorité des détenteurs de la manipulation des biens du sacré qui leur assurent toute efficacité dans l'exercice du pouvoir religieux. Car les textes de Weber sur la religion proposent à la fois une histoire sociale de l'encadrement des fidèles et une sociologie de l'inculcation du *credo*. Il insiste sur les conditions objectives d'énonciation : les formules ne se récitent pas n'importe où, n'importe quand, dans n'importe quelle position. C'est ce qui fait que, loin d'être superficielle, une approche extérieure de la religion, attentive en priorité aux rites et aux pratiques collectives, reste encore la meilleure introduction à l'étude de son fonctionnement pour découvrir la valeur politique des rituels, la maîtrise stratégique du temps, le monopole de l'interprétation des signes. C'est dire que la perpétuation des rites n'est pas indépendante des stratégies politiques du moment et qu'on aurait tort d'y voir une propriété intrinsèque des formules cultuelles. Ce pouvoir clérical possède un effet paradoxal sur l'histoire de la rationalisation. Ceci illustre le paradoxe des conséquences qui veut que la poursuite d'objectifs et de valeurs puisse avoir des effets paradoxaux : la religion du livre a eu pour conséquence de former une pensée laïque, rationnelle, indépendante des sorciers, des prophètes puis des prêtres. La sécularisation forme ainsi un effet paradoxal de la diffusion de l'organisation de l'Église. Or, avec la sécularisation et le retrait de la religion, la privatisation des croyances conduit à une perte d'autorité des organisations religieuses qui souffrent alors d'une crise de crédibilité.

Un problème majeur réside enfin dans l'opposition entre charisme politique et charisme magique. Revendiquant pour elle-même la détention d'un charisme de fonction ainsi que la détention du monopole de la manipulation des biens du sacré, « l'Église pose ses exigences face au pouvoir politique » (*Sociologie des religions*, p. 252). Pour Weber, la hiérocration a exercé une influence profonde sur la structure de l'administration. Il élabore une typologie (*Sociologie des religions*, p. 244) qui distingue la *hiérocration*, où le

maître est légitimé par les prêtres, la *théocratie*, où le maître fait partie de l'institution sacerdotale, et le *césaro-papisme*, où le maître possède, en tant que souverain séculier et en vertu d'un droit propre, le pouvoir suprême en matière religieuse (opposition extrême à toute hiérocration). Mais là encore, la complète subordination du pouvoir sacerdotal au pouvoir séculier n'est pas repérable historiquement en sa forme absolument pure (*Sociologie des religions*, p. 247).

Pour conclure, Weber apparaît plus encore comme un penseur de la modernité que comme un sociologue du capitalisme. Les religions forment un mode de compréhension de ce que les gens font et de la manière dont ils le font. La religion apparaît comme une voie royale d'accès à la compréhension de la vie en société, dans la mesure où elle façonne la conduite de vie ainsi que l'organisation sociale et politique. En étudiant « les conditions et les effets d'une espèce particulière de façon d'agir en communauté » (*Économie et société*, p. 429), Weber a ouvert plusieurs pistes de recherches sur la question du lien social qu'elle génère et du mode de pouvoir auquel elle donne lieu. Les types de communalisation religieuse et les types d'autorité religieuse permettent de comprendre la transmission d'une croyance religieuse ou encore l'opposition entre secte et Église. En étudiant les relations entre modernité et religion ainsi que les incidences du religieux sur le non-religieux, Weber émancipe la sociologie des religions de son statut de sociologie spécialisée, à tel point que c'est la distinction entre religieux et non-religieux qui devient évanescence. La sociologie des religions ne saurait se borner à une stricte explication du phénomène religieux pour lui-même. La tâche de Weber consiste à saisir à la fois comment la conduite religieuse oriente ou conditionne en partie les autres activités humaines et se trouve respectivement conditionnée par elles. À la frontière de la sociologie religieuse et de la sociologie économique, l'articulation entre protestantisme et capitalisme est ainsi au cœur de l'explication de l'émergence d'une forme rationalisée d'économie en Occident. De même, l'opposition entre pouvoir hiérocrationnel et pouvoir politique forme une modalité historique de la concurrence entre les sphères d'activité aux logiques intrinsèques et possède une fécondité heuristique pour penser le politique. En ce sens, sa sociologie des religions introduit à une sociologie politique.

C corrigé

1
Passerelle

Littérature & philosophie

Public concerné

Niveau BTS ou DUT en technologie.

Nature de l'épreuve

Les candidats recevront un dossier décrivant une situation de production (produit et éléments du processus). Sur la base de ce dossier, différentes analyses sont demandées. Il s'agira, d'une part, d'étudier la situation présente dans les trois dimensions évoquées précédemment et d'autre part, de définir et évaluer différentes alternatives (i.e. modifications du produit, du processus ou de sa gestion).

Une calculette et une règle graduée sont indispensables.

Critères d'évaluation

Le candidat devra montrer une compréhension du problème proposé, (reformulation structurée des éléments du dossier, schéma explicatif, calcul complémentaire) et une capacité à mener une analyse cohérente (i.e. les modifications envisagées doivent au moins être justifiées de manière qualitative).

Objectifs

Il s'agit de tester la capacité des candidats à aborder un produit technique sous trois angles différents.

Le premier est relatif à la conception. Les questions génériques du domaine sont, par exemple :

- Quelles sont les fonctions que doit remplir le produit ?
- Quelles sont les solutions capables de répondre à ces fonctions ?
- Comment représenter schématiquement les solutions ?

Le second concerne la réalisation industrielle. Les problèmes abordés sont dans ce cas :

- Quels procédés mettre en œuvre ?
- Quelles machines utiliser ?
- Quelles compétences sont nécessaires à la réalisation du produit ?

Le dernier aspect concerne la gestion du processus industriel. Dans cette dimension les éléments demandés sont :

- Comment maîtriser la qualité attendue ?
- Quelles règles de synchronisation de la production mettre en place ?
- Comment maîtriser les délais ?

Conseils de préparation

Prérequis : lecture de plans, connaissances générales des matériaux et de leur transformation, notions d'analyse de la valeur, notions de gestion des opérations.



Bibliographie

- *Memotech Productique Matériaux et Usinage*, C. Barlier, L. Girardin, éd. Éducalivre, coll. « A. Capliez ».
- *Pour maîtriser la production industrielle*, A. Chevalier, J. Bohan, éd. Hachette technique.
- *Organisation et technologie des systèmes de production*, J.-P. Trotignon, L. Benoist, J. Nowak, B. Dupont, G. Boutier, D. Sacquepey, éd. Nathan technique.
- Normes NF X 50-152, NF X-50-151, NF X-50-150 relatives à l'analyse de la valeur.



Remarque : La réussite à l'épreuve ne suppose pas forcément d'avoir travaillé avec ces ouvrages mais au moins de maîtriser les éléments qui y sont abordés.

Ce cas a été rédigé par l'ESC Grenoble.

Consignes

Aucun document n'est autorisé. Calculatrices autorisées.

But de l'examen: évaluer vos connaissances techniques et votre capacité à résoudre quelques problèmes industriels de conception concrets.

Sujet

Durée : 2 heures

L'entreprise Fournix est le leader français des équipements pour la boulangerie. Elle conçoit et fabrique notamment différents types de fours. Elle emploie environ six cents personnes et connaît un fort développement. Vous souhaitez intégrer cette entreprise en tant qu'adjoint au responsable de production. Un entretien vous est proposé. Au cours de ce dernier, différentes questions d'ordre général vous sont posées. Celles-ci cherchent moins à mesurer l'étendue de vos connaissances que votre capacité à fournir une réponse claire et concise.

La salle où se déroule l'entretien dispose d'un tableau. Vous avez donc systématiquement la possibilité de faire des schémas.

Question 1

Nous utilisons, dans notre processus, différents types de tôles. Les plus courantes sont la tôle noire, la tôle aluminée et la tôle inox.

Quelles distinctions faites-vous entre ces trois types de matériaux (caractéristiques physiques, applications probables, etc.) ?

Question 2

Notre processus de production débute par des opérations de découpe des tôles.

Quelles sont les principales techniques utilisables pour réaliser ces opérations ?

Question 3

De plus en plus de boulangers souhaitent que leur four soit visible dans leur magasin.

Ce souhait a-t-il une conséquence sur nos produits et si oui, quelles nouvelles fonctions doivent-ils remplir ?

Question 4

De manière surprenante, notre demande connaît un fort pic de consommation sur les trois mois d'été. Avez-vous une explication de ce mouvement ?

Ayant réussi à convaincre votre auditoire, vous êtes finalement embauché. La première mission qui vous est confiée est l'étude d'une partie du processus incluant deux étapes de production et une étape de contrôle. Monsieur Gaston, responsable production depuis trente ans chez Fournix, vous en donne la description suivante.

« Pour une partie des fours que nous commercialisons, le dispositif de chauffe est assuré par des séries de tubes dans lesquels circule de la vapeur. Ces tubes sont d'abords cintrés. Cette opération s'effectue dans un département dédié. Après cette opération, les articles sont placés sur des chariots spécifiques et mis en stock. Par la suite, selon un programme déterminé par le responsable du département soudure, ces chariots sont prélevés du stock et les différents tubes sont soudés. Finalement, un contrôle qualité est effectué. Une vérification de l'étanchéité (tenue à la pression) est effectuée ainsi qu'une vérification des principales cotes. À ce stade, nous constatons un taux de défectueux de 28 %.

Ces défauts sont de deux types. Les défauts de type 1 se traduisent par un manque de tenue à la pression. Ces défauts sont imputables au département soudure. Les défauts de type 2 se traduisent par des dimensions hors tolérances. Ils sont imputables au département cintrage. Certains articles présentent en même temps les défauts des deux types. »

Question 5

Représentez schématiquement le processus.

Question 6

Une étude de l'historique des défauts vous donne les résultats suivants :

OK	Défaut 1	Défaut 2	Défauts 1 et 2
72 %	8 %	18 %	2 %

Calculez les taux de défectueux des départements cintrage et soudage.

Question 7

La conviction de Monsieur Gaston est que le taux de défectueux de la partie soudure pourrait être réduit notablement en employant de la main-d'œuvre plus qualifiée. Cette dernière est en mesure de souder des pièces avec un taux de défectueux égal à 5 %. Cette main-d'œuvre n'affecte évidemment pas le taux de défectueux de la partie cintrage. Le pourcentage de pièces jugées OK après le contrôle qualité est donc inférieur à 95 %. Avec ce nouveau taux, veuillez compléter le tableau suivant (en %) :

OK	Défaut 1	Défaut 2	Défauts 1 et 2

Question 8

La main-d'œuvre qualifiée étant rare, elle est logiquement plus chère. Le surcoût annuel estimé par Monsieur Gaston est de 30 000 euros.

Les autres données sont les suivantes, par heure (/h) :

	Débit pièces/h	Coût de fonctionnement €/h
Cintrage	10	50
Soudure	8	100
Test	20	20

Le coût unitaire des pièces à l'entrée (matière première) de ces trois étapes est de 5 euros. La production annuelle est de 7 500 pièces bonnes.

Avec ces nouvelles données, calculez le coût unitaire d'une pièce conforme et le coût total annuel pour les trois configurations suivantes :

- a) L'ensemble du processus est parfaitement fiable (taux de défaut = 0 à toutes les étapes)
- b) Le processus actuel
- c) Le processus avec de la main-d'œuvre qualifiée

Question 9

Sur une année, quelle somme Monsieur Gaston peut-il rationnellement affecter à un surcoût de main-d'œuvre ?

Le recours à de la main-d'œuvre qualifiée est-il justifié ?

Question 10

À la suite d'une action de votre service marketing, l'entreprise est sur le point de décrocher un très gros marché. Une chaîne de boulangeries, aux États-Unis, est en passe de signer un contrat portant sur 5 000 fours. Ceux-ci viendront éventuellement se rajouter aux 7 500 déjà produits annuellement si un effort peut être consenti en terme de prix.

Avec ce nouveau contrat, l'entreprise est prête à employer des soudeurs qualifiés. Cependant, avec cette solution, le coût de revient reste trop élevé. Il doit diminuer de 10 %.

Sachant que les 5% de défauts au soudage sont une donnée incompressible, il vous est demandé de définir le taux de défaut maximal admissible au cintrage pour espérer décrocher le contrat aux USA (coût unitaire inférieur [coût unitaire avec main-d'œuvre qualifiée]*0,9). Commentez.

Question 11

Les défauts de cintrage génèrent un non-respect de l'espacement entre les différents tubes. Le soudeur ne peut donc plus accéder aux éléments à souder.

Proposer une mesure et/ou un dispositif permettant de remédier à ce problème.

Question 12

Grâce à la justesse de vos analyses et à la pertinence de l'amélioration proposée pour l'activité cintrage, l'entreprise a décroché le contrat aux USA.

Une fois l'euphorie passée, vous constatez que ce contrat vous oblige à créer une seconde équipe sur les trois postes.

Quelles difficultés pensez-vous rencontrer dans cette tâche ?

Question 1

- La tôle noire est un acier non galvanisé.
- La tôle aluminée est une tôle d'acier revêtue d'un alliage d'aluminium et de silicium. Le revêtement est réalisé par trempé en continu dans un bain en fusion contenant environ 90 % d'aluminium et 10 % de silicium. À la résistance mécanique traditionnelle de l'acier, la tôle aluminée apporte :
 - la tenue à l'oxydation à chaud
 - la résistance à haute température
 - la tenue à la corrosion
 - l'aptitude au contact alimentaire.La tôle aluminée est largement utilisée dans de nombreux marchés grâce à un bon rapport qualité/prix.

- Les tôles d'acier galvanisé sont obtenues par recuit continu de recristallisation de la bande d'acier laminée à froid et son immersion dans un bain de zinc ou d'alliage de zinc fondu.

La bande d'acier défile sans arrêt dans les différentes zones de traitement et à la sortie du bain, un système d'essorage à lames d'air ou d'azote permet de régler la quantité de revêtement déposée sur les deux faces.

Les revêtements à base de zinc protègent l'acier contre la corrosion. Ils jouent non seulement le rôle de barrière physique en isolant l'acier de l'environnement, mais ils sécrètent aussi des oxydes qui recouvrent et protègent les zones où l'acier a été mis à nu (tranches cisailées, rayures, etc.).

Question 2

- Oxycoupage
- Jet d'eau CN
- Poinçonnage
- Tronçonnage
- Découpe Laser
- Découpe Plasma

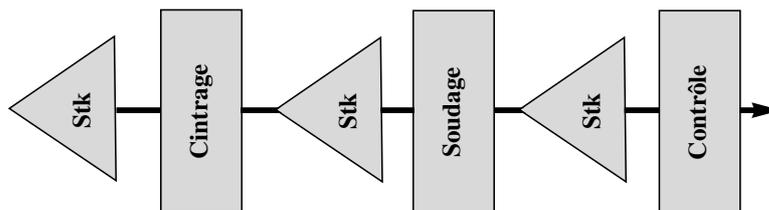
Question 3

Cela a un impact sur le design => il faut que le four soit beau.

Question 4

Les boulangers changent leurs fours pendant l'été lorsqu'ils sont fermés.

Question 5



Question 6

OK	Défaut 1	Défaut 2	Défauts 1 et 2
72 %	8 %	18 %	2 %

Cintrage : 10 % / Soudure : 20 %

Question 7

OK	Défaut 1	Défaut 2	Défauts 1 et 2
85,5	9,5	4,5	0,5

Question 8

- a) L'ensemble du processus est parfaitement fiable
(taux de défaut = 0 à toutes les étapes)

	Débit (pièces/h)	Coût/h		Coût lot de taille 100
Coût Input				500
Cintrage	10		50	500
Soudure	8		100	1 250
Test	20		20	100
Nbre pièces OK				100
Coût total				2 350
Coût unitaire				23,5
Coût total/an				176 250

Pièces/an	7500
-----------	------

b) Le processus actuel

	Débit (pièces/h)	Coût/h		Coût lot de taille 100
Coût Input				500
Cintrage	10		50	500
Soudure	8		100	1 250
Test	20		20	100
Nbre pièces OK				100
			Coût total	2 350
			Coût unitaire	32,638889
			Coût total/an	244 792

Pièces/an	7500
------------------	------

c) Le processus avec de la main-d'œuvre qualifiée

Sans tenir compte du surcoût lié à l'utilisation de main-d'œuvre qualifiée, les coûts unitaires sont les suivants :

	Débit (pièces/h)	Coût/h		Coût lot de taille 100
Coût Input				500
Cintrage	10		50	500
Soudure	8		100	1 250
Test	20		20	100
Nbre pièces OK				100
			Coût total	2 350
			Coût unitaire	27,48538
			Coût total/an	206 140

Pièces/an	7500
------------------	------

Question 9

L'économie générée en utilisant de la main d'œuvre qualifiée est de **244 792 - 206 140**. Elle est donc de **38 651**.

Le surcoût de l'utilisation de la main-d'œuvre qualifiée est de 30 000, le gain permet donc d'envisager d'y recourir.

Question 10

Le coût unitaire doit devenir inférieur à 24,73.

Le taux de défectueux admissible au cintrage devient inférieur à 4,5 %.

Question 11

Mise en place de détrompeur, sous la forme de cales par exemple.

Question 12

- Gestion des compétences
- Traçabilité de la production
- Formation des soudeurs et des personnes effectuant le cintrage (taux de défaut admissible faible)

Public concerné

Niveau DEUG de Biologie ; DUT Génie biologique (options : Analyses biologiques et biochimiques, Diététique, Industries alimentaires, Agronomie) ; BTS Analyses biologiques et Biochimie.

Programme

- Organisation et fonctionnement de la cellule eucaryote. Les principaux constituants organiques. Les tissus animaux.
- Étude des grandes fonctions et de leurs régulations en physiologie animale : digestion, respiration, excrétion, circulation et reproduction. Les systèmes intégrateurs de l'organisme (nerveux et endocrinien).
- Génétique formelle (monohybridisme, dihybridisme, liaison génétique) et moléculaire (ADN et ses différents niveaux de compaction : nucléosomes, chromatine, chromosomes, structure des gènes, éléments génétiques mobiles, mutations...).
- Les techniques en biologie (microscopies photonique et électronique, immunométhodes, cultures cellulaires, méthodes séparatives, techniques opératoires...).

Conseils de préparation

La préparation à l'épreuve demande, impérativement, dans un premier temps, l'acquisition des principales connaissances, par conséquent des notions essentielles relatives aux différents chapitres du programme.

L'étudiant doit établir des fiches permettant de résumer les faits essentiels et d'organiser sa pensée en construisant un plan.

Pour chaque partie du programme, dans un second temps, une lecture approfondie doit lui permettre de compléter ses connaissances pour pouvoir argumenter et développer sa pensée de manière cohérente, réfléchie et originale.

L'étudiant doit se préparer à répondre, après analyse et réflexion de la ou des solutions proposées et exactes, aux différentes questions du QCM.

Pour le sujet de synthèse, il doit s'exercer à développer son travail de manière logique pour présenter un devoir bien construit et non une accumulation de connaissances et encore moins d'idées vagues sur la question.

Bibliographie

- **BIOLOGIE HUMAINE** : *Anatomie et Physiologie*, E. N. Marieb, éd. De Boeck Université, 560 p., 1^{re} édition 2000.
- *Analyse génétique moderne*, A. J. F. Griffiths, W. Gelbart, J.H. Miller et R. C. Lewontin, éd. De Boeck Université, 696 p., 1^{re} édition 2001.
- *Génétique humaine : De la transmission des caractères à l'analyse de l'ADN*, J.-L. Serre et J. Feingold, doc. INSERM, Nathan, 144 p., 1993.
- *Biochimie génétique, Biologie moléculaire*, J. Étienne, coll. « Abrégés Masson », 493 p., 3^e édition 1996.

Ce cas a été rédigé par l'ESC Montpellier.

Consignes

Aucun document n'est autorisé.

Sujet

Durée : 2 heures

1. QCM: Questions à choix multiple ou à compléter (10 points)

Répondre à chaque question de façon précise, sur la feuille de composition, en indiquant au besoin la (les) réponse(s) ou en complétant les espaces laissés libres. Chaque réponse correcte est notée 0,5 point. Chaque absence de réponse(s) ou réponse incorrecte est notée 0 point.

- Le tissu épithélial est constitué :
 - d'un ensemble de cellules non jointives
 - d'un ensemble de cellules jointives
 - de cellules isolées baignant dans une substance fondamentale
 - de cellules contractiles
- Le muscle est constitué de cellules contractiles dénommées :
 - myofibrilles
 - fibres
- Le sang est un tissu :
 - oui
 - dans cette hypothèse, c'est un tissu
 - non
- En histologie, la coloration des coupes n'est possible que si elle est précédée d'un(e) :
 - hydratation par les alcools à degrés décroissants
 - déparaffinage et d'une hydratation par les alcools à degrés décroissants
 - déshydratation par les alcools à degrés décroissants
 - déshydratation par les alcools à degrés croissants
- Les différentes parties de l'intestin grêle sont dans l'ordre :
.....

6. La digestion des lipides nécessite l'intervention de la sécrétion :
- a) salivaire
 - b) biliaire
 - c) pancréatique
 - d) intestinale
- Elle a lieu principalement dans :
7. Par rapport à l'air alvéolaire, le sang arrivant aux poumons est :
- a) plus riche en oxygène et en gaz carbonique
 - b) moins riche en oxygène et en gaz carbonique
 - c) plus pauvre en oxygène et plus riche en gaz carbonique
 - d) plus riche en oxygène et plus pauvre en gaz carbonique
8. Les vaisseaux sanguins qui aboutissent dans l'oreillette droite sont :
Le sang passe ensuite dans et emprunte pour se rendre
9. La progestérone est produite par :
- a) le follicule de de Graaf
 - b) la thèque interne des follicules
 - c) la thèque externe des follicules
 - d) la thèque interne des follicules et par le corps jaune
 - e) le corps jaune
 - f) le placenta
10. Les médullosurrénales sont des glandes endocrines produisant :
- a) des hormones dérivant d'un acide aminé
 - b) des hormones polypeptidiques
 - c) des hormones stéroïdes
 - d) des minéralocorticoïdes, des glucocorticoïdes et des androgènes surrénaliens
 - e) des catécholamines
11. Le génome diploïde humain comporte :
- a) 46 chromosomes
 - b) 2 autosomes et 44 hétérochromosomes
 - c) 2 hétérosomes et 44 autosomes
 - d) 22 autosomes et 1 hétérosome
 - e) 22 hétérosomes et 1 autosome
12. Le croisement de deux individus homozygotes pour un seul caractère, l'un de phénotype sauvage et l'autre muté, donne % d'individus de phénotype muté en première génération.

13. Les bactéries possèdent un élément génétique mobile ou indépendant du chromosome bactérien.

14. La méiose est la succession de 2 mitoses :

- a) une mitose équationnelle et une réductionnelle
- b) une mitose réductionnelle et une équationnelle

15. Les *crossing-over* permettent une recombinaison génétique, ils ont lieu lors de :

- a) la mitose des cellules somatiques
- b) la mitose réductionnelle
- c) la mitose équationnelle
- d) la méiose

2. Question de synthèse (7 points sur vingt)

Il sera tenu compte du plan, du contenu informatif et de la rédaction.

Sujet : « Le rein »

Corrigé

1. Questions à choix multiple ou à compléter

1. Le tissu épithélial est constitué :

- a) d'un ensemble de cellules non jointives
- b) d'un ensemble de cellules jointives**
- c) de cellules isolées baignant dans une substance fondamentale
- d) de cellules contractiles

2. Le muscle est constitué de cellules contractiles dénommées :

- a) myofibrilles
- b) fibres**

3. Le sang est un tissu :

- a) oui**
- b) dans cette hypothèse, c'est un tissu **conjontif**.
- c) non

4. En histologie, la coloration des coupes n'est possible que si elle est précédée d'un(e) :
- a) hydratation par les alcools à degrés décroissants
 - b) déparaffinage et d'une hydratation par les alcools à degrés décroissants**
 - c) déshydratation par les alcools à degrés décroissants
 - d) déshydratation par les alcools à degrés croissants
5. Les différentes parties de l'intestin grêle sont dans l'ordre :
le duodénum, le jéjunum et l'iléon.
6. La digestion des lipides nécessite l'intervention de la sécrétion :
- a) salivaire
 - b) biliaire**
 - c) pancréatique
 - d) intestinale
- Elle a lieu principalement dans : **le duodénum.**
7. Par rapport à l'air alvéolaire, le sang arrivant aux poumons est :
- a) plus riche en oxygène et en gaz carbonique
 - b) moins riche en oxygène et en gaz carbonique
 - c) plus pauvre en oxygène et plus riche en gaz carbonique**
 - d) plus riche en oxygène et plus pauvre en gaz carbonique
8. Les vaisseaux sanguins qui aboutissent dans l'oreillette droite sont : **les veines caves.**
Le sang passe ensuite dans **le ventricule droit** et emprunte **l'artère pulmonaire** pour se rendre **aux poumons.**
9. La progestérone est produite par :
- a) le follicule de de Graaf
 - b) la thèque interne des follicules
 - c) la thèque externe des follicules
 - d) la thèque interne des follicules et par le corps jaune
 - e) le corps jaune**
 - f) le placenta**
10. Les médullosurrénales sont des glandes endocrines produisant :
- a) des hormones dérivant d'un acide aminé**
 - b) des hormones polypeptidiques
 - c) des hormones stéroïdes
 - d) des minéralocorticoïdes, des glucocorticoïdes et des androgènes surrénaliens
 - e) des catécholamines

11. Le génome diploïde humain comporte :
- 46 chromosomes
 - 2 autosomes et 44 hétérochromosomes
 - 2 hétérosomes et 44 autosomes
 - 22 autosomes et 1 hétérosome
 - 22 hétérosomes et 1 autosome
12. Le croisement de deux individus homozygotes pour un seul caractère, l'un de phénotype sauvage et l'autre muté, donne **0 %** d'individus de phénotype muté en première génération.
13. Les bactéries possèdent un élément génétique mobile ou **plasmide** indépendant du chromosome bactérien.
14. La méiose est la succession de 2 mitoses :
- une mitose équationnelle et une réductionnelle
 - une mitose réductionnelle et une équationnelle
15. Les *crossing-over* permettent une recombinaison génétique, ils ont lieu lors de :
- la mitose des cellules somatiques
 - la mitose réductionnelle
 - la mitose équationnelle
 - la méiose

2. Question de synthèse

Éléments à aborder :

- Situation anatomique.
- Organe de l'appareil excréteur urinaire – Constitution de l'organe : cortex et medulla rénales.
- Unité fonctionnelle du rein : le néphron, description anatomique et fonctionnelle (fonctions de filtration, de réabsorption et de sécrétion).
- Rôles du rein dans l'épuration du sang, la régulation de l'osmolarité et du pH sanguin.
- Fonctions endocrines du rein (érythropoïétine, régulation de l'activité de la vitamine D3 ou $1\alpha, 25$ dihydroxy-vitamine D3, intervention dans le système rénine-angiotensine).

Public concerné

Niveau DUT ou BTS Informatique.

Nature de l'épreuve

Des questions de cours et des petits exercices pour la partie Informatique générale, un ou deux algorithmes à écrire pour la partie Algorithmique, un MCD (Modèle Conceptuel de Données) à compléter pour la partie Systèmes d'informations.

Programme

Réviser le programme suivant :

Informatique générale :

- les systèmes de numération (binaire, octal, hexadécimal et décimal) ;
- la structure de base d'un micro-ordinateur (mémoire centrale, unité arithmétique et logique, unité de commandes) ;
- les fonctions logiques (AND, OR, XOR, NOR, NAND).

Algorithmique :

- les séquences simples ;
- les boucles (pour, répéter, tant que) ;
- les séquences conditionnelles (si alors sinon, cas parmi) ;
- procédures et fonctions (déclarations, utilisation, passage de paramètres) ;
- l'utilisation de tableaux.

Systèmes d'informations :

- les entités et les associations ;
- les dépendances fonctionnelles ;
- les cardinalités ;
- les modèles conceptuels de données.

Bibliographie

- *Langage Pascal ou C* : tout manuel de langage de programmation.
- *Modèles de données – Étude conceptuelle et relationnelle*, Bertrand Bisson, éd. Économica.
- *Systèmes d'information*, Jean-Louis Peaucelle, éd. Économica.
- *Système d'information de l'entreprise*, Hugues Angot, éd. De Boeck Université.

Ce cas a été rédigé par l'ESC Amiens.



Consignes

Aucun document n'est autorisé. Calculatrices non autorisées.

Les différentes parties sont indépendantes et peuvent être traitées dans un ordre quelconque.

Sujet

Durée : 2 heures

Première partie : Informatique générale

a) Généralités

Expliquez en quelques lignes la différence entre Internet et Extranet.

Quelles sont les principales fonctionnalités d'une messagerie électronique ?

b) Codage des données

Le code ASCII permet de représenter les caractères qui sont regroupés dans le tableau ci-dessous :

		Poids forts							
		000	001	010	011	100	101	110	111
Poids faibles	0000	NUL	DLE	SP	0	@	P	`	p
	0001	SOH	DC1	!	1	A	Q	a	q
	0010	STX	DC2	«	2	B	R	b	r
	0011	ETX	DC3	#	3	C	S	c	s
	0100	EOT	DC4	\$	4	D	T	d	t
	0101	ENQ	NAK	%	5	E	U	e	u
	0110	ACK	SYN	&	6	F	V	f	v
	0111	BEL	ETB	'	7	G	W	g	w
	1000	BS	CAN	(8	H	X	h	x
	1001	HT	EM)	9	I	Y	i	y
	1010	LF	SUB	*	:	J	Z	j	z
	1011	VT	ESC	+	;	K	[k	{
	1100	FF	FS	,	<	L	\	l	
	1101	CR	GS	-	=	M]	m	}
	1110	SO	RS	.	>	N	^	n	~
	1111	SI	US	/	?	O	_	o	DEL

Écrire le mot « Paris » en code ASCII.

c) Capacité mémoire

Que signifie les sigles Mo et Go en informatique ?

Donnez un ordre d'idée de la capacité d'une mémoire centrale d'un micro-ordinateur.

Donnez un ordre d'idée de la capacité d'un disque dur d'un micro-ordinateur.

d) Fonctions logiques

Écrire la table de vérité des fonctions NOT , OR , AND.

e) Simplification de fonctions booléennes

Simplifier les équations suivantes :

$$f1 = (a \cdot \bar{b}) \oplus (a \cdot b)$$

$$f2 = (\bar{a} \cdot b) \oplus (a \cdot \bar{b}) \oplus (a \cdot b)$$

f) Conversion

Décimal → Hexadécimal

$$(738)_{10}$$

$$(2002)_{10}$$

Hexadécimal → Décimal

$$(A53)_{16}$$

$$(2E3)_{16}$$

Deuxième partie : Algorithmique

On peut représenter un vecteur de l'espace vectoriel R^n à l'aide d'un tableau de n réels. Écrire en langage algorithmique ou dans un langage de programmation (C ou Pascal), un programme qui lit deux vecteurs de R_{10} , calcule leur produit scalaire puis affiche les deux vecteurs et leur produit scalaire.

Rappel mathématique sur un exemple :

$$V1 \quad \begin{array}{|c|c|c|c|c|c|c|c|c|c|} \hline 3 & 2 & 5 & 3 & 2 & 1 & 0 & 7 & 3 & 4 \\ \hline \end{array}$$

$$V2 = \begin{array}{|c|c|c|c|c|c|c|c|c|c|} \hline 2 & 1 & 6 & 1 & 0 & 1 & 4 & 2 & 1 & 5 \\ \hline \end{array}$$

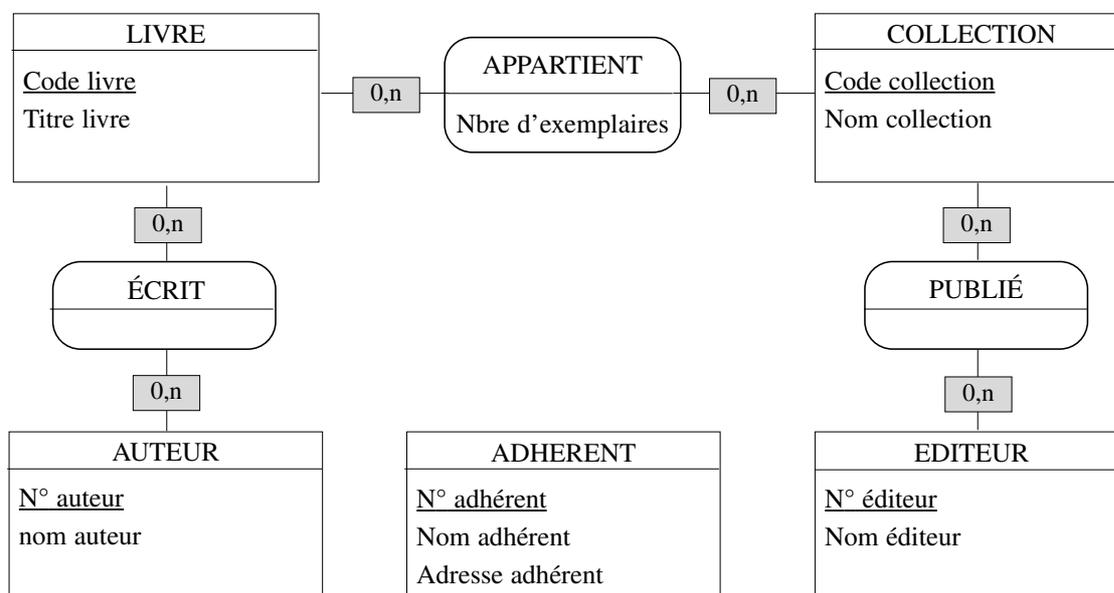
$$V1 \cdot V2 = (3 \times 2) + (2 \times 1) + (5 \times 6) + (3 \times 1) + (2 \times 0) + (1 \times 1) + (0 \times 4) + (7 \times 2) + (3 \times 1) + (4 \times 5) = 79$$

Troisième partie : Système d'informations

Gestion d'une bibliothèque : les ouvrages sont écrits par des auteurs dans des collections différentes. Chaque collection concerne un éditeur.

- Un livre existe en un ou plusieurs exemplaires.
- Un livre est emprunté ou non par un ou plusieurs adhérents dans la limite du nombre d'exemplaires disponibles.
- Un adhérent peut emprunter un ou plusieurs livres mais il ne peut pas emprunter plusieurs exemplaires du même livre dans la même collection.

Le système d'informations à mettre en place concerne la gestion de cette bibliothèque. Vous travaillerez à partir du MCD (Modèle Conceptuel de Données) suivant :



- Que représentent « Livre », « Collection », « Auteur », « Adhérent », « Éditeur » ?
- Que représentent « Appartient », « Écrit », « Publié » ?
- Complétez le MCD en ajoutant la ou les relations manquantes et en évaluant les différentes cardinalités (elles sont toutes initialisées ici à « 0,n »)
- Donnez les structures des tables à mettre en place (structure : noms et types des champs, clé primaire éventuelle)

**Première partie :
Informatique générale**

a) Généralités

Internet : immense réseau informatique mondial permettant de relier tous les ordinateurs entre eux (c'est le réseau des réseaux). Il a été conçu à l'origine pour les besoins de l'armée américaine. Internet assure de nombreux services tels que le transfert de fichiers (ftp), la gestion de boîtes aux lettres électroniques, de forums, de chats. Le service le plus utilisé est le web avec le protocole http : *hypertext transfert protocole*. L'accès aux sites web se fait par un navigateur (les deux plus utilisés sont Internet Explorer de Microsoft et Navigator de Netscape).

Extranet : Intranet (réseau privé d'une entreprise) ouvert vers l'extérieur, à des partenaires. L'Extranet est un Intranet ouvert sur Internet grâce à un mot de passe connu des partenaires. L'Extranet est un outil de communication de l'entreprise.

Principales fonctionnalités d'une messagerie électronique : une messagerie électronique permet l'envoi et la réception de messages électroniques (appelés e-mails) à travers le monde. Messages écrits avec la possibilité d'attacher des documents (pièces jointes) de tous types (texte, image, vidéo, son...). Les messages peuvent être triés par date, auteur, objet ; ils peuvent aussi être classés dans des dossiers par thème. Cette communication peut être de type 1-1, 1-n ou n-n. Il est indispensable d'avoir une adresse e-mail pour pouvoir communiquer, cette adresse se compose d'un pseudo, suivi d'@, puis du nom du serveur suivi de l'extension (exemple : .fr pour la France). Les outils de messagerie proposent généralement la gestion de mailings listes, de carnet d'adresses, de contacts, de calendrier, de tâches, de notes...

b) Codage des données

« Paris » en code ASCII : 1010000 1100001 1110010 1101001 1110011 en binaire
ou 50 61 72 69 73 en hexadécimal.

c) Capacité mémoire

Mo : Mégaoctet, 1 Mo = 1024 x 1024 octets

Go : Gigaoctet, 1 Go = 1024 Mo

Ordre d'idée de la capacité d'une mémoire centrale d'un micro-ordinateur : environ 512 Mo

Ordre d'idée de la capacité d'un disque dur d'un micro-ordinateur : environ 20 Go

d) Fonctions logiques

A	NOT A
0	1
1	0

A	B	A OR B	A AND B
0	0	0	0
0	1	1	0
1	0	1	0
1	1	1	1

e) Simplification de fonctions booléennes

$$f1 = (a \cdot \bar{b}) \oplus (a \cdot b) = a \cdot (\bar{b} \oplus b) = a$$

$$f2 = (\bar{a} \cdot b) \oplus (a \cdot \bar{b}) \oplus (a \cdot b) = (\bar{a} \cdot b) \oplus a = (\bar{a} \cdot a) + (b + a) = a \oplus b$$

f) Conversion

$$(738)_{10} = (2E2)_{16}$$

$$(2002)_{10} = (7D2)_{16}$$

$$(A53)_{16} = (2643)_{10}$$

$$(2E3)_{16} = (739)_{10}$$

**Deuxième partie
Algorithmique**

```

Program vecteurs;
uses crt;
const n = 10;
type vecteur = array [1..n] of real;
var V1, V2: vecteur;
    i: integer;
    produit: real;

Begin
(*lecture des vecteurs*)
For i: = 1 to n do begin
    write('V1 [',i,']: '); readln(V1 [i]);
end;
writeln;
For i: = 1 to n do begin
    write('V2 [',i,']: '); readln(V2 [i]);
end;

```

(*calcul du produit scalaire*)

produit := 0;

For i := 1 to n do

 produit := produit + V1 [i]*V2 [i];

(*affichage des deux vecteurs et du produit scalaire*)

For i := 1 to n do

 write (V1 [i]: 4:2,' ');

writeln;

For i := 1 to n do

 write (V2 [i]: 4:2,' ');

writeln;

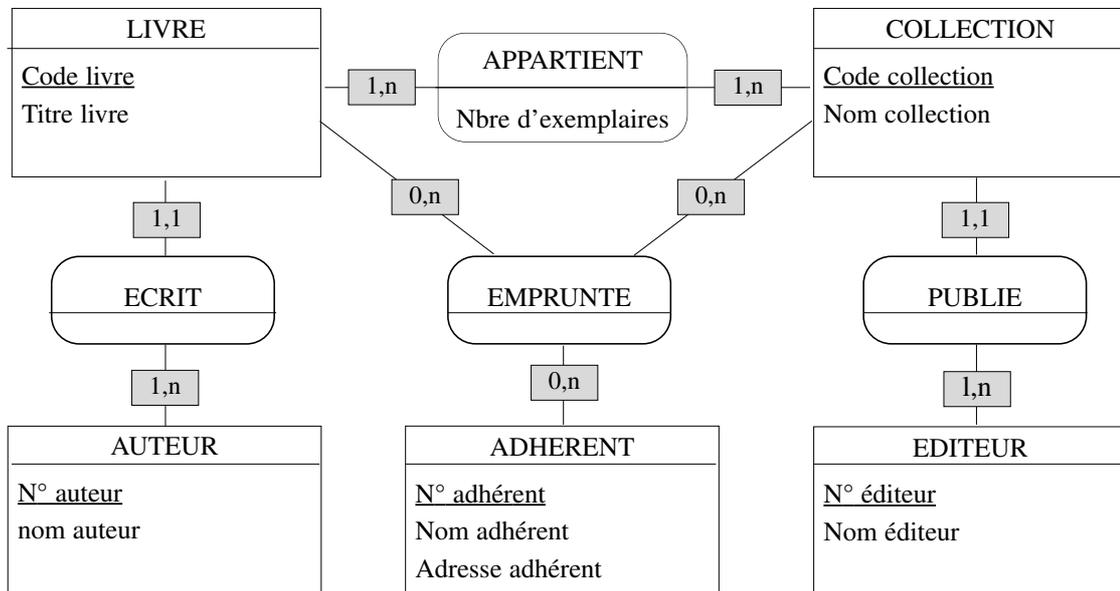
writeln ('le produit scalaire = ',produit: 4:2);

repeat until keypressed;

end.

Troisième partie **Systeme d'informations**

Gestion d'une bibliothèque



a) « Livre », « Collection », « Auteur », « Adhérent », « Éditeur » sont les entités du modèle.

b) « Appartient », « Écrit », « Publié » sont les associations du modèle.

c) les structures des tables représentant les entités :

Livre : Codelivre (clé primaire) de type numérique
Titrelivre de type caractère

Collection : Codecollection (clé primaire) de type numérique
Nomcollection de type caractère

Auteur : Numeroauteur (clé primaire) de type numérique
Nomauteur de type caractère
Prénomauteur de type caractère

Adhérent : Numeroadhérent (clé primaire) de type numérique
Nomadherent de type caractère
Prénomadhérent de type caractère

Éditeur : Numeroéditeur (clé primaire) de type numérique
Noméditeur de type caractère



Épreuves au Choix

Deuxième année

Droit, page 174



Économie, page 180



Gestion, page 194



Marketing, page 205



Mathématiques, page 236



Littérature, philosophie et sciences humaines, page 243



Technologie, page 275



Biologie, page 285



Informatique, page 291



Public concerné

L'épreuve « Passerelle 2 » en Droit est destinée, sinon aux seuls juristes de formation (licence Droit), du moins à des étudiants ayant suivi des enseignements de droit privé, c'est-à-dire de droit civil, droit des affaires, etc., de manière significative, au cours de leurs « formations courtes » de type BTS, DUT, ou d'un DEUG AES.

Il serait vain d'imaginer pouvoir passer le concours avec succès sans avoir un bagage juridique véritable.

Programme

- Introduction au droit, la preuve, l'organisation judiciaire, le droit objectif, les différentes branches du droit, les droits subjectifs.
- Les personnes, personnes physiques, personnes morales, état et capacité des personnes.
- Les biens, meubles et immeubles, droits réels principaux, droits réels accessoires, propriété et possession.
- Droit des obligations : typologie des obligations, techniques contractuelles, classement des contrats, formation du contrat, le consentement et les vices qui l'affectent, l'objet, la lésion, la cause, les nullités, la force obligatoire du contrat *inter partes*, l'effet relatif du contrat à l'égard des tiers, les sanctions applicables lors de la mauvaise exécution du contrat ou de son inexécution, les différentes formes de responsabilités délictuelles et quasi délictuelles, responsabilité objective, responsabilité du fait personnel, du fait d'autrui, du fait des choses, les quasi-contrats.
- Droit commercial : le commerçant, les actes de commerce, le fonds de commerce, le statut des commerçants.
- Droit social : le contrat de travail, formation du contrat, typologie des contrats de travail, la durée du travail, les conditions d'exécution du travail, le salaire, les modifications du contrat de travail, la rupture du contrat de travail.
- Les licenciements, les juridictions compétentes en matière de litige de « droit social », la représentation du personnel dans l'entreprise, la présence syndicale dans l'entreprise.
- Droit des sociétés : le contrat de société, la typologie des sociétés, la formation, le fonctionnement, la dissolution, la liquidation des sociétés, la société en nom collectif, la SARL, l'EURL, la SA.

Conseils de préparation

L'épreuve juridique « Passerelle » est de nature pratique. Il faut donc connaître les fondements du droit civil, du droit commercial, et plus spécialement du droit des obligations.

Mais, au-delà des connaissances théoriques « apprises » en cours, le but de l'épreuve est de tester le candidat sur un certain nombre de qualités requises. Il doit résoudre un « cas pratique », c'est-à-dire, un type d'épreuve qu'il est censé avoir déjà affronté dans son cursus antérieur.

Dès lors il faut qu'il mette à contribution son sens de l'analyse d'abord, et celui de la synthèse ensuite.

Résoudre correctement un cas pratique suppose donc en premier lieu, une qualification des éléments de fait présentée sous forme d'introduction résumant brièvement le scénario du cas proposé. En deuxième lieu, il s'agit d'identifier les problèmes juridiques et de les formuler clairement. En troisième et dernier lieu, il s'agit de raisonner et d'argumenter de manière structurée en alimentant une « discussion » permettant de résoudre avec rigueur les problèmes juridiques dans un ordre logique. Dans la mesure où, quelquefois, le cas est présenté sous forme de « consultation juridique », il faut alors sélectionner les arguments les plus favorables au client qui sollicite votre point de vue éclairé. Ce choix des solutions les plus adaptées peut, le cas échéant, « conclure » la copie. Il ne faut donc pas se tromper de nature d'épreuve en « récitant » un vague cours, souvent « à côté de la plaque », sans tenir compte des éléments particuliers mis en avant dans le cas pratique...

Il ne s'agit pas d'une épreuve théorique de dissertation, mais d'un cas permettant au correcteur d'évaluer principalement les capacités de raisonnement et d'argumentation des candidats. La principale qualité d'un juriste étant la rigueur ; il est bien évident que celle-ci est indispensable pour bénéficier d'une note correcte.

Bibliographie

Le programme des épreuves Passerelle 2 étant fondé principalement sur le droit civil, spécialement les questions tenant à l'introduction au droit, les personnes et le droit des contrats, la responsabilité civile et le droit des affaires, dans la perspective d'une intégration dans une école de commerce, on peut simplement suggérer les ouvrages suivants à titre d'exemples non-exhaustifs :

- *Droit et entreprise*, par D. Lefebvre, E. Mollaret-Laforêt, etc., éd. Presses universitaires de Grenoble.
- *Droit de l'entreprise. L'essentiel pour comprendre*, éd. Lamy.
- *Initiation au droit des affaires*, éd. Francis Lefebvre.

Ce cas a été rédigé par l'ESC Clermont.

Consignes

Aucun document n'est autorisé.

Sujet

Durée : 2 heures

Cas pratique

Mademoiselle Emmanuelle Orion a acheté à crédit, il y a quelques semaines, une voiture neuve de marque EXB, dans l'un des garages appartenant au réseau des concessionnaires du fabricant, la SA EXB, concession exploitée par Monsieur Georges Pégasus.

Très rapidement après avoir pris possession de son véhicule, Mademoiselle Emmanuelle Orion constate que la moquette n'est pas de la qualité indiquée dans les stipulations contractuelles. Mais il y a pire : la voiture était présentée comme étant « climatisée » dans le catalogue de vente, or elle ne l'est pas vraiment et les glaces arrière sont à ouverture manuelle et non pas électrique comme l'avait prétendu le concessionnaire.

Fort mécontente, Mademoiselle Emmanuelle Orion prend contact avec Georges Pégasus, mais ce dernier ne lui donne que des réponses évasives et n'accepte pas de prendre à sa charge le remplacement de la voiture ou la moindre mise en conformité du véhicule, alors que ce dernier est encore sous garantie.

Le crédit ayant été accordé directement par les services financiers d'EXB, Mademoiselle Orion pense que la réponse adéquate est de ne pas s'acquitter des mensualités qu'elle doit encore verser.

I. Que pensez-vous – du point de vue du droit et de l'efficacité – de la démarche de Mademoiselle Orion ? (8 points)

À plus long terme, Mademoiselle Emmanuelle Orion envisage de mettre en cause le concessionnaire Georges Pégasus parce que, d'après elle, le contrat n'a pas été exécuté correctement.

II. Indiquez avec précision quelles sont les différentes hypothèses offertes à Mademoiselle Emmanuelle Orion dans le litige qui l'oppose au concessionnaire. (12 points)

Il convient de résoudre le cas pratique suivant, simple et traditionnel. Le thème est celui de la mauvaise exécution du contrat.

La méthode à suivre est très simple : repérer les questions posées de manière directe et y répondre à l'aide des connaissances « utiles » et selon un raisonnement structuré.

Il n'est pas prévu de question relative à une éventuelle action directe de l'acquéreur contre le concédant, c'est-à-dire le concessionnaire de la marque.

Deux principales questions sont posées.

Il y a, en effet, deux axes de réflexion : la menace de non-paiement immédiat et les actions en justice à moyen terme.

Le but de ce cas est de tester les facultés d'analyse et de synthèse du candidat. Il convient avant tout d'éviter l'effet « catalogue » ou de « récitation de cours » fastidieuse (et immanquablement « à côté de la plaque »).

La qualification ne fait pas de difficulté, il s'agit ici de la vente d'un véhicule neuf. Cf. article 1582 du Code civil.

En introduction, il s'agit d'abord de distinguer « formation » et « exécution » du contrat de vente.

Le problème rencontré par l'acquéreur est la prise en compte de sa propre demande dans le domaine de l'exécution du contrat. En effet, l'acquéreur n'envisage pas de remettre en cause la validité de la vente du point de vue de la formation du contrat. Dès lors, il ne faut pas envisager des réponses fondées sur des cas de nullité du contrat (notamment, il est inutile de partir sur le terrain des vices du consentement de type erreur ou dol ; cf. articles 1108, 1109, 1110 et 1116 du Code civil).

La jurisprudence de la Cour de cassation semble d'ailleurs renoncer, depuis un arrêt important de 1996, à la possibilité offerte à l'acquéreur (par exemple, dans deux arrêts en 1988), de choisir entre différentes voies : soit la nullité du contrat pour non-respect des conditions de formation et de validité du contrat, soit les sanctions fondées sur la mauvaise exécution du contrat de vente, soit, selon le contexte : garantie des vices cachés, non-respect d'une délivrance conforme aux stipulations du contrat, etc.

Depuis 1996, la Cour de cassation impose, dès lors qu'il y a un problème lié à l'exécution du contrat soulevé par l'acquéreur, d'évincer les questions relatives à un éventuel problème fondé sur la formation du contrat.

I. Premier axe : le refus de payer le solde du prix (8 points)

Il est nécessaire, bien sûr, de réfléchir sur la volonté du client de ne pas payer : il s'agit d'un cas d'« exception d'inexécution » (il convient d'en souligner les avantages et les inconvénients). L'avantage apparent est celui de la simplicité de cette méthode. Mais en réalité, le système de l'exception *non adimpleti contractus*, ou « exception d'inexécution », n'est guère performant.

En premier lieu, il faut rappeler que « Nul ne peut faire justice lui-même » ; il faut donc que Mademoiselle Orion fasse la demande d'exception d'inexécution au juge, selon le montant du prix – plus de 50 000 francs ou moins de 50 000 francs. Il s'agira dans cet « acte mixte » d'une juridiction civile (Tribunal d'instance ou Tribunal de grande instance) ou, au choix du demandeur – ici simple particulier –, de mettre en cause le concessionnaire devant le Tribunal de commerce.

Du point de vue de la compétence territoriale, on soulignera qu'il s'agit soit du domicile/siège social du défendeur, soit du lieu d'exécution de l'obligation litigieuse.

Il s'agit d'un fondement juridique inspiré par les dispositions des articles 1134 alinéa 2 et 1184 du Code civil.

L'avantage principal est la simplicité, en termes de preuves par tous moyens. Il s'agit d'abord de prouver des faits. Et, en outre, il faut tenir compte des orientations de l'article L 110-3 du nouveau Code de commerce, car acte mixte, et action initiée par le particulier contre le concessionnaire des manquements graves constatés – du point de vue de la climatisation, des vitres et de la moquette du véhicule.

Mais, en réalité, plusieurs inconvénients peuvent être constatés : le fait de ne pas payer n'est qu'un moyen de pression provisoire du créancier sur le débiteur ; il ne donne pas satisfaction, « au fond », au créancier et son efficacité est toute relative face à un débiteur de mauvaise foi.

En outre, le juge peut parfois décider de ne pas accepter la demande faite par le créancier... ce qui rend improbable l'issue du procès.

Sans doute convient-il maintenant de rechercher des fondements au-delà de cette réplique immédiate et instinctive...

II. Second axe : les actions au fond (15 points)

La question porte plus spécialement maintenant sur les moyens dont l'acquéreur dispose pour réagir en cas de mauvaise exécution d'une obligation contractuelle née dans un contrat synallagmatique.

Ici, la voiture livrée ne comporte pas les éléments prévus au contrat. Ce n'est pas un problème de vice caché, mais un cas de non-respect de l'obligation de délivrance d'une marchandise conforme aux stipulations contractuelles. Application de l'article 1604 du Code civil qui renvoie au droit commun de la technique contractuelle.

Il conviendra donc de relever d'abord la « possibilité de l'exécution forcée » (est-elle possible ? pourquoi ?). Nouvelle moquette posée, c'est possible, mais *quid* de l'installation du système de vitres électriques ou d'une véritable climatisation du véhicule ? Cela n'est guère concevable en raison de l'ampleur des travaux sur un véhicule de série.

En outre, on peut ouvrir le débat sur la nature des obligations : obligation de donner ou obligation de faire ? Cf. l'article 1142 du code civil : contestations relatives à l'implication physique du débiteur par respect dû à la personne humaine.

Outre la « responsabilité contractuelle », présentée comme « exécution par équivalent » du contrat (avec débat rapide sur les éléments constitutifs de cette forme particulière de responsabilité civile : articles 1146 et 1147 du Code civil), et l'inévitable discussion rela-

tive à la nature des obligations défailtantes : obligations de moyens – référence à l'article 1137 du Code civil –, ou obligation de résultat – référence à l'article 1147 du Code civil –, des preuves à rapporter par tous moyens des défauts..., avec ses conditions et ses effets (réparation limitée au préjudice prévisible) – articles 1150 et 1151 du Code civil.

Il faut surtout mettre en lumière la « résolution judiciaire » du contrat sur le fondement de l'article 1184 du Code civil (mettre en évidence les conditions, pas besoin de caractériser une faute du vendeur, ni un préjudice subi par l'acquéreur). Il faut – et il suffit – de prouver un manquement caractérisé de l'une des obligations essentielles du contrat, et la gravité de cette mauvaise exécution.

Ici, c'est l'obligation d'une délivrance conforme qui est prise en défaut, c'est l'une des obligations principales du vendeur.

L'effet de la résolution judiciaire est rétroactif : le contrat est censé n'avoir jamais été exécuté, la voiture est rendue, la partie du prix déjà versée est rendue.

Il ne convient pas d'admettre de dérives autour de la « nullité » du contrat, qui concerne les questions de formation du contrat et non celles de sa mauvaise exécution.

Ici, la question n'est absolument pas celle d'un vice du consentement.

En revanche, la copie qui s'interrogera sur l'éventuel appel en garantie que pourra faire le garagiste concessionnaire contre le fabricant du véhicule litigieux, concédant de la marque, sur le fondement contractuel, méritera un incontestable bonus.



Public concerné

Il s'agit du public autorisé à se présenter au concours tel que le règlement le stipule. Les candidats doivent estimer individuellement s'ils ont le niveau requis et précisé dans la définition de l'épreuve : licence ès sciences économiques, licence d'AES.

Programme

- Les grandes fonctions économiques (production, répartition, dépense) en économie ouverte.
- L'évolution des structures économiques et l'organisation de la production.
- Le progrès technique et l'innovation.
- Les stratégies d'entreprise, la concentration et la concurrence sur les marchés.
- L'économie monétaire et financière : la monnaie, les banques, les systèmes financiers et la politique monétaire.
- Le rôle de l'État : objectifs et instruments de politique économique.
- L'intégration européenne.
- Les grands courants de la pensée économique.
- L'histoire économique de 1945 à nos jours : les grandes tendances.
- L'analyse de la croissance économique (facteurs, fluctuations).
- L'internationalisation des échanges et de la production.
- Les relations monétaires internationales.

Conseils de préparation

L'esprit de l'épreuve consiste à :

- Vérifier l'acquisition personnelle de connaissances en économie sur les thèmes mis au programme.
- Vérifier la capacité à exploiter un dossier documentaire. Celui-ci donne des pistes de réflexion à expliciter et à compléter. Rappelons aux candidats qu'il est inutile de recopier ou de paraphraser les documents : les correcteurs ne sont pas dupes et cela n'apporte rien. Les documents présentés servent à aider les candidats à mobiliser rapidement des arguments : ce n'est qu'un éclairage partiel. Il faut utiliser ses connaissances personnelles et ne pas nécessairement adhérer aux positions présentées dans les documents.
- Faire la preuve d'une capacité à présenter de façon logique et organisée des informations : il s'agit d'une dissertation. Cela implique un plan organisé autour d'une idée conductrice avec : introduction, parties, sous-parties et conclusion.

Il n'est pas question en deux heures de livrer une somme exhaustive ; il est cependant attendu des candidats une capacité à faire le tour des grandes idées sur la question posée.

Précisons qu'il faut concilier les aspects d'analyse économique (mécanismes, théories) et les faits (la préparation à cette épreuve doit intégrer l'acquisition de connaissances minimales sur les grands traits de l'histoire économique depuis 1945 afin de pouvoir traiter convenablement les sujets) : ce n'est ni un exercice de modélisation, ni un descriptif pur et simple, une accumulation de faits sans référence aux travaux des sciences économiques.

La consultation des annales sur le site Internet du concours Passerelle ou pour l'année la plus récente, sur support papier vendu en librairie, est vivement recommandée pour une bonne compréhension des attentes du jury.

Bibliographie

La base de la préparation doit être l'utilisation par les candidats des cours d'économie dont ils ont déjà bénéficiés au cours de leurs études en privilégiant les thèmes correspondant au programme.

Ils peuvent compléter leurs connaissances de base en utilisant par exemple :

- L'ouvrage édité chez Nathan sous la direction de C-D Echaudemaison, intitulé *L'économie aux concours des grandes écoles* : tout son contenu n'est pas exigible mais il est de qualité. Il permet de se mettre à jour rapidement sur tel ou tel point aussi bien du point de vue de l'analyse que de l'histoire économique.
- Le mensuel *Alternatives économiques* permet de suivre l'actualité à travers des articles et des dossiers de qualité. Il publie chaque année deux hors-séries, l'un sur l'économie nationale, l'autre sur l'économie mondiale : il y a là un balayage systématique des grands thèmes actuels avec des synthèses et des mises en perspective historique.
- La consultation des numéros des *Cahiers français* à la Documentation Française permet de lire quelques articles synthétiques très intéressants.

Ce cas a été rédigé par l'ESC Pau.

Consignes

Aucun document n'est autorisé. Calculatrices non autorisées.

Sujet

Durée : 2 heures

Dans quelle mesure la croissance économique peut-elle permettre d'atteindre le plein emploi ?

Vous répondrez selon un plan logique et clair en utilisant à la fois vos connaissances personnelles (tant du point de vue de l'analyse économique que de celui des faits) et les informations données par le dossier. Les documents sont présentés dans un ordre quelconque : les paraphraser est inutile.

Documents

Document I

La mise en place des 35 heures a permis à la France de créer plus de postes de travail que ses voisins. L'opération a été doublement bénéfique : les salariés en place ont gagné du temps libre et des milliers de chômeurs ont remis le pied à l'étrier, même si la contrepartie a souvent été l'intensification du travail et une moindre hausse des salaires. L'extension de la loi aux entreprises de moins de 20 salariés aura-t-elle les mêmes effets quantitatifs ? La collectivité va accompagner le mouvement par des aides, et les employeurs disposent de marges pour s'adapter au changement.

Parallèlement, la marche vers un plein emploi de qualité suppose de résorber la précarité ainsi qu'un encadrement plus strict du recours au temps partiel et aux emplois précaires. Ce qui ne dispense pas non plus d'une politique active d'amélioration de la qualification de tous, actifs occupés et chômeurs.

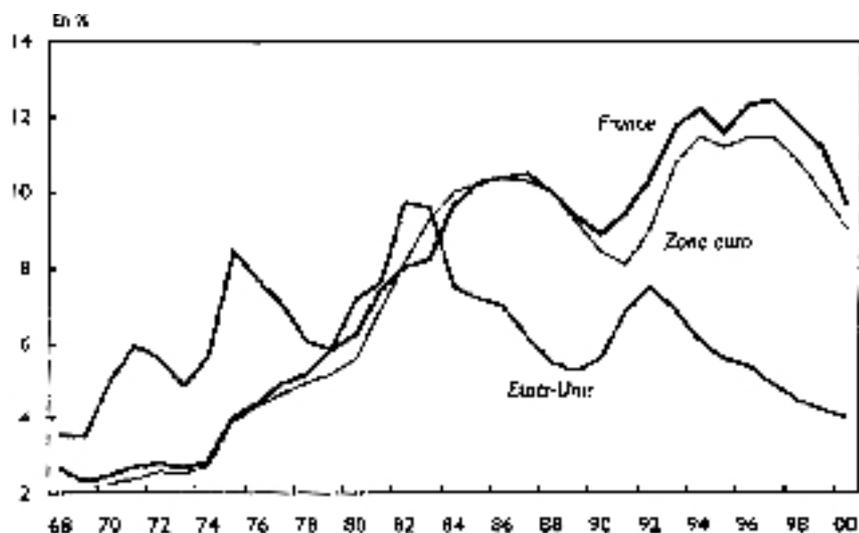
Alternatives Economiques, hors-série n°50, 4° trimestre 2001

Document II

Taux de chômage au sens du BIT en France, dans la zone euro et aux États-Unis

S
Sujet

2
Passerelle



Revue de l'OFCE n° 79, octobre 2001, Presses de Sciences Po

Document III

La question centrale posée par les évolutions de moyen terme de l'économie française est celle du retour au plein emploi. La France, comme ses partenaires européens, a connu depuis 1975 un chômage de masse durable. Alors qu'après les dérèglements mondiaux des années 70 (fin des accords monétaires de Bretton Woods, ralentissement de la productivité, chocs pétroliers, inflation forte dans les économies occidentales), les États-Unis ont retrouvé le chemin du plein emploi.

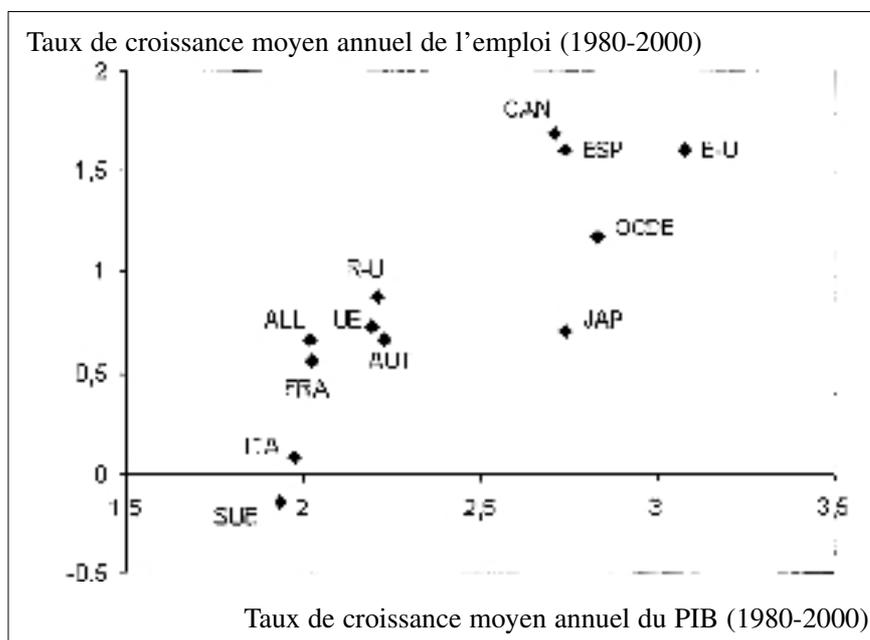
La montée du chômage apparaissait presque comme une fatalité. Les phases de récession se traduisaient par une augmentation forte du nombre de demandeurs d'emploi alors que les phases d'expansion étaient trop brèves et trop faibles pour amorcer une décade significative. D'importantes réformes structurelles ont été mises en place pour rendre le marché du travail plus flexible, mais les résultats sont loin d'être à la hauteur des efforts entrepris.

Revue de l'OFCE n° 79, octobre 2001, Presses de Sciences Po

Économie

Document IV

Relation emploi - croissance (en %)



OCDE sur <http://www.ladocfrancaise.gouv.fr/>

Document V

L'opposition entre emploi et productivité, si souvent relayée au cours des années quatre-vingt, est caractéristique des périodes de chômage de masse. Elle ne résiste cependant pas à l'analyse : ce n'est pas sur le compte de la productivité – ou, pour le dire autrement, du progrès technique – qu'il faut mettre le chômage massif dont souffre la France depuis la seconde moitié des années soixante-dix. Dès 1986, Antoine Riboud dénonçait dans son rapport au Premier ministre la « fausse logique fondée sur l'équation largement répandue dans l'esprit du public : nouvelles technologies = facteur de chômage » et mettait en évidence la véritable faiblesse de l'économie française à savoir le niveau de formation de sa population. Bien au contraire, l'accélération des gains de productivité apparaît nécessaire pour consolider la croissance française (...).

La conjoncture au premier semestre 2001,
Avis et rapports du Conseil économique et social, n°12, le 4 juillet 2001.

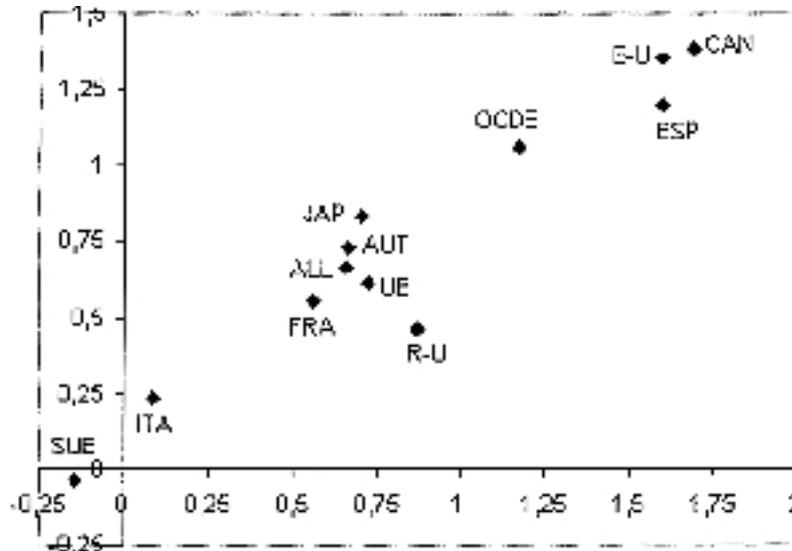
Document VI

Relation croissance de la population active - croissance de l'emploi (en %)

S
Sujet

2
Passerelle

Taux de croissance moyen annuel de l'emploi (1980-2000)



Taux de croissance moyen annuel du PIB (1980-2000)

OCDE sur <http://www.ladocfrancaise.gouv.fr/>

Corrigé

Observations du jury

A. Remarques générales :

L'esprit de l'épreuve consiste à :

- Vérifier l'acquisition personnelle de connaissances en économie.
- Vérifier la capacité à exploiter un dossier documentaire.
- Faire la preuve d'une capacité à présenter de façon logique et organisée des informations : il s'agit d'une dissertation.

Il ne s'agit pas en deux heures de livrer une somme exhaustive ; il est cependant attendu des candidats une capacité à faire le tour des grandes idées sur la question.

1. Analyse du sujet

Le sujet de cette année est proposé dans de nombreuses annales d'épreuves d'économie ; son caractère classique n'a cependant pas permis de trouver de bonnes copies en nombre à ce niveau de concours. Il est demandé aux candidats de préparer l'ensemble du programme et de ne pas penser traiter le sujet à travers le prisme du seul cours d'économie suivi durant l'année universitaire courante.

Économie

Les candidats étaient invités à réfléchir au lien entre croissance économique et emploi, plus exactement sur la possibilité de retrouver le plein-emploi en comptant sur la croissance économique.

L'introduction demande toujours la définition des termes clés du sujet : si la notion de croissance économique posait peu de problème, celle de plein-emploi méritait d'être précisée : taux de chômage au sens du BIT nul ou quasi-nul (chômage frictionnel, d'ajustement), plein emploi au sens néoclassique, chômage naturel, structurel... Cette réflexion sur les termes-clés du sujet permettait aux candidats de mobiliser rapidement des éléments de débat.

L'introduction n'est pas un bavardage : elle doit avoir un vrai contenu.

L'analyse des termes-clés du sujet trouve son prolongement dans la recherche du lien logique reliant les deux termes de façon à dégager une problématique, c'est-à-dire donner un sens au sujet.

Il s'agissait d'explicitier le lien entre croissance économique et emploi : de nombreux candidats n'ont pas proposé de mécanismes partant de la croissance et aboutissant à l'emploi ! Le sujet vous invitait en outre à porter une appréciation sur ce lien et à mobiliser des facteurs complémentaires pour apprécier le rôle de la croissance dans la marche vers le plein-emploi.

2. Les documents

Le dossier documentaire donnait des pistes de réflexion à expliciter et à compléter. Rappelons aux candidats qu'il est inutile de recopier ou de paraphraser les documents : les correcteurs ne sont pas dupes et cela n'apporte rien. Les documents présentés servent à aider les candidats à mobiliser rapidement des arguments : ce n'est qu'un éclairage partiel. Il faut utiliser ses connaissances personnelles et ne pas nécessairement prendre pour argent comptant les idées présentées dans les documents.

A contrario, des candidats n'ont même pas utilisé les amorces d'arguments fournis par les documents destinés à les aider : cela traduit un manque de méthode et/ou un déficit de connaissance quant à la capacité à relier les documents au sujet.

3. L'alliance des mécanismes, des théories et des faits

Précisons enfin qu'il faut concilier les aspects d'analyse économique (mécanismes, théories) et les faits : ce n'est ni un exercice de modélisation, ni un descriptif pur et simple, une accumulation de faits sans référence aux travaux des sciences économiques. En ce sens, il faut absolument proscrire les copies qui pensent épuiser le sujet avec un usage exclusif d'IS/LM, même en économie ouverte, ou avec toute une copie basée sur la théorie des cycles réels (ce qui est pour le moins peu adapté au traitement du sujet de cette année).

B. Remarques sur les copies du concours 2002

1. La notation

Les sujets proposés depuis des années sont centrés sur des problématiques classiques bien repérées de façon à pouvoir différencier les candidats.

La notation des copies aboutit à une moyenne de 10/20 conformément au souhait exprimé par les gestionnaires du concours : il est demandé de classer les copies, plus que d'indiquer un niveau dans l'absolu.

2. *Forme et structure*

Année après année, la présentation des copies est en progrès :

- très peu de copies sont indigentes en termes d'orthographe ;
- introduction, parties et conclusion sont visibles.

Le jury incite les futurs candidats à poursuivre dans cette voie. C'est une exigence pour le concours qui se justifie par le fait qu'ils auront à mettre en œuvre des qualités de clarté de communication dans leur vie professionnelle. Pour progresser, il faudrait faire porter les efforts sur la construction de sous-parties : chaque bloc doit mettre en avant une idée que le contenu vient présenter. La rédaction au brouillon d'une phrase-titre pour chaque partie et sous-partie serait sûrement bienvenue pour donner plus de cohérence aux devoirs.

Rappelons également que l'introduction est le lieu où doivent être définis les termes-clés du sujet. Nous insistons sur le fait qu'elle doit comporter l'explication de la question posée : il faut donner du sens au sujet, en exposer les dimensions (c'est la problématique). Le simple recopiage du sujet ne peut tenir lieu de problématique.

L'annonce du plan est obligatoire (elle présente en même temps ce que l'on veut démontrer) : il s'agit de répondre à la question posée. Le plan doit être clair, bien apparent (sauts de lignes).

Enfin, il faut absolument éviter les expressions telles que « c'est clair », « c'est évident » : rien n'est clair, rien n'est évident et l'épreuve vous demande justement de faire état de qualités d'explication, d'analyse et de synthèse. On remarque que la plupart du temps, ces expressions sont suivies d'énormités.

3. *Contenu*

a) *Concepts et notions*

De très nombreuses copies étaient faibles en contenu. Compte-tenu de ce qui a été lu, le jury signale des lacunes, non pas dans le but de proposer un « bêtisier », ce qui serait peu élégant et surtout peu formateur, mais afin d'essayer de contribuer à améliorer les connaissances générales.

Pour lier croissance et emploi, seules 7 % des copies ont fait référence à la loi d'Okun.

L'usage des conclusions des modèles néo-classiques à prix flexibles était légitime mais :

- Que dire de leur usage pour justifier le lien entre croissance et emploi alors qu'ils postulent le plein-emploi dans l'économie par hypothèse ? Il est alors fatal que la croissance n'ait pas d'impact sur l'emploi.
- Que dire de l'usage parfois exclusif des modèles à anticipations rationnelles de la NEC qui ignorent par hypothèse les situations de chômage involontaire ?
- Que dire de leur usage pour relier croissance et emploi alors que la relation postulée va du marché du travail vers le marché des biens et services ?

Les candidats doivent impérativement faire attention à leur façon de mobiliser les références des courants de la pensée économique.

Les gains de productivité ont été intégrés mais peu de copies font référence au mécanisme de la compensation et du déversement ce qui rend les raisonnements très limités.

Les références à la durée du travail ont été trop souvent réduites à un débat pour ou contre les 35h : c'était hors sujet.

Présenter les facteurs de la croissance était hors sujet puisqu'il était demandé de réfléchir aux conséquences de la croissance sur l'emploi.

Afin d'éviter un grand nombre de lieux communs, il serait souhaitable que les candidats :

- s'informent sur la fragilité de la relation entre coût du travail et emploi (article de synthèse de J. Freyssinet dans la revue *Problèmes économiques*, n°2759 du 1^{er} mai 2002) de façon à éviter quelques envolées des plus fragiles scientifiquement ;
- aient une connaissance des différentes formes de flexibilité (salariale, fonctionnelle, quantitative externe, quantitative interne, externalisation) ;
- distinguent coût salarial et coût salarial unitaire dans les relations avec l'emploi ;
- arrêtent de faire de la crise de fin du XX^e siècle une crise pétrolière ;
- évitent de faire de la précarité une conséquence de la loi sur les 35 heures ;
- ne croient pas que la croissance américaine du début des années 80 avec R. Reagan était due à l'économie de l'offre.

b) Références pour préparer l'épreuve.

Pour aider les candidats, signalons :

- l'ouvrage édité chez Nathan sous la direction de C-D Echaudemaison intitulé *L'économie aux concours des grandes écoles* : tout son contenu n'est pas exigible mais il est de qualité. Il permet de se mettre à jour rapidement sur tel ou tel point aussi bien du point de vue de l'analyse que de l'histoire économique ;
- la revue *Alternatives Economiques* publie chaque année deux hors séries, l'un sur l'économie nationale, l'autre sur l'économie mondiale : il y a là un balayage systématique des thèmes actuels avec des mises en perspective historique ;
- la consultation des numéros des *Cahiers Français* à la Documentation Française permet de lire quelques articles synthétiques très intéressants.

La préparation à cette épreuve doit intégrer l'acquisition de connaissances minimales sur les grands traits de l'histoire économique depuis 1945 afin de pouvoir traiter convenablement les sujets.

Proposition de corrigé

Il n'y a pas qu'une seule manière de traiter un sujet : plusieurs types de plans peuvent être envisagés (en particulier, il est absurde de s'imposer a priori de faire deux ou trois parties). De nombreuses copies ont obtenu de très bonnes notes avec d'autres plans, d'autres approches.

Ce qui compte, c'est la pertinence, la logique, la clarté des démonstrations permettant de traiter le sujet.

Ce qui suit est une proposition de corrigé. Ce n'est pas une rédaction intégrale. Les points sont inégalement développés compte tenu de qui a été lu dans les copies et ce qui nous a donc paru demander plus d'explications.

Il faut noter que tous les aspects présentés ont été abordés dans au moins une copie. On se concentrera sur la présentation des principaux axes de l'argumentaire.

Introduction (ébauche)



1. On amène le sujet

Depuis le milieu des années 70, les pays occidentaux ont connu en tendance un ralentissement continu de la croissance (définition) et une montée du chômage. Aux États-Unis et dans une moindre mesure en Europe, le retour durant les dernières années à une croissance plus soutenue permettant aux États-Unis de retrouver un quasi plein-emploi (faible taux de chômage) et à certains pays européens de réaliser des performances remarquables en termes d'emploi.

2. On pose le problème

Face à la persistance du chômage de masse en France et dans de nombreux pays européens, il est intéressant de se demander si la croissance économique peut permettre le retour au plein-emploi. D'autant plus que le ralentissement récent plus ou moins fort selon les pays a laissé penser que la réduction du chômage était interrompue.

On sent également que le plein-emploi semble difficile à atteindre d'autant plus que l'on s'approche d'un noyau de populations peu directement employables pour des raisons de qualification, d'exclusion longue du monde du travail ou de coût relatif aux compétences. L'idée d'un chômage structurel apparaît ici.

Il s'agit donc d'analyser la capacité de la croissance économique à résorber le chômage, d'analyser les conditions pour que cette croissance puisse permettre d'atteindre le plein-emploi.

3. On annonce le plan et l'idée générale

On présente l'idée générale que l'on va développer en faisant apparaître clairement le nombre de parties du développement. La réalisation se fait à partir des phrases-titres des parties I, II et III.

Développement

I. La croissance économique est une condition nécessaire pour espérer retrouver le plein-emploi

A. Il existe une relation favorable entre rythme de croissance, création d'emploi et baisse du chômage

1) Il existe une corrélation positive entre croissance et emploi (doc. 4)

Les années de croissance forte coïncident généralement avec la croissance de l'emploi et la réduction du chômage, voire le plein-emploi (Trente glorieuses, croissance américaine récente)

Inversement, une croissance faible, molle (J.-P. Fitoussi), ne permet pas une création d'emploi suffisante et est compatible avec l'élévation du chômage (France et de nombreux pays européens depuis les années 80) (doc. 2).

2) *La loi d'Okun précise le sens de causalité*

Pour Okun, il existe une relation de proportionnalité entre les variations conjoncturelles du chômage et les variations du taux de croissance du PIB réel. La croissance est la variable causale de la relation.

Cette relation s'inscrit dans une approche keynésienne qui insiste sur le rôle de la demande effective, anticipée, dans les explications de l'embauche par les entrepreneurs. Toutes les enquêtes sur les déterminants de l'emploi au niveau microéconomique auprès de chefs d'entreprise valident la prééminence des « carnets de commande » comme motivation à l'embauche.

B. Le chômage peut progresser si le rythme de croissance est insuffisant

1) *Un chômage résistant provient souvent d'une croissance effective inférieure à la croissance potentielle*

Le chômage de masse européen reflète l'insuffisance du rythme de la croissance pour créer suffisamment d'emplois : outre l'effet de flexion, la croissance effective est insuffisante.

A côté de cela, la croissance potentielle, celle qui pourrait être réalisée en utilisant à plein les facteurs de production sans créer de tensions inflationnistes, est bien supérieure.

2) *Le chômage européen a une forte composante keynésienne*

Du fait du ralentissement de la croissance effective, des capacités de production sont inemployées : on ne produit pas plus alors qu'on le pourrait.

La demande effective est insuffisante : le chômage européen comporte une importante composante keynésienne (doc. 3). La croissance doit être suffisamment forte pour absorber les flux entrants sur le marché du travail et résorber le stock de chômeurs.

Conclusion partielle

- Reprise de l'idée de la phrase-titre du I
- Transition vers le II : une croissance forte est une condition nécessaire mais non suffisante.

II. Des facteurs viennent cependant rendre non mécanique le lien entre croissance et emploi et le rendent insuffisant

A. La croissance économique peut être créatrice d'emplois si son rythme est supérieur aux gains de productivité

1) *Les gains de productivité pèsent à court terme sur l'emploi*

La modernisation des organisations, les investissements de productivité ont tendance à provoquer une substitution du capital au travail qui pèse à court terme sur l'emploi (doc. 5).

C'est l'exemple des années 80 dans de nombreux pays développés (automobile, sidérurgie).

2) *L'histoire montre jusqu'à présent un phénomène de compensation, voire surcompensation sur moyen et long terme*

C'est la thèse de la compensation (Ricardo et Sauvy) par la création de nouvelles activités et surtout le déversement du pouvoir d'achat par effet-prix et effet-revenu (utiliser le

schéma de présentation de J.-M. Albertini, classique de tous les manuels de l'enseignement secondaire et de premier cycle du supérieur). Ex. des TIC dans la croissance et l'emploi.



B. La nécessaire prise en compte de la durée du travail

1) La réduction de la durée du travail peut être porteuse de réduction du chômage en « enrichissant la croissance en emploi »

Il est possible de décomposer arithmétiquement le taux de croissance de l'emploi : il apparaît comme une fonction croissante du taux de croissance de l'économie, une fonction décroissante des gains de productivité horaire du travail et une fonction décroissante de la durée du travail.

La réduction du temps de travail est a priori favorable d'un point de vue macroéconomique à l'enrichissement de la croissance en emploi. Cependant, une croissance faible peut aussi réduire le temps de travail dans l'économie de façon non-coopérative... pour les chômeurs et les travailleurs à temps partiel non choisis de façon à s'adapter à une croissance molle.

2) L'exemple des 35h en France montre la complexité de la manipulation de cette variable dans une politique de l'emploi

Enrichir la croissance en emploi ne doit pas provoquer la sous-productivité, la montée des coûts, salariaux en particulier, et dégrader la compétitivité (doc. 1).

La réorganisation des entreprises (travail et équipements) est la clé de réussite d'accords profitables. La réduction du temps de travail peut aussi être combinée avec une élévation du taux d'emploi (doc. 6).

C. La formation de la main d'œuvre permet de transformer la croissance en emploi et permet même d'élever le taux de croissance

1) L'investissement en capital humain est un facteur de croissance

Les travaux des théoriciens de la croissance endogène font apparaître dans les modèles (R. Lucas) le fait que l'investissement en capital humain est générateur d'externalités positives pour la société et doit être encouragé par les pouvoirs publics.

Cela accroît la croissance potentielle (exemples).

2) La croissance économique nécessite une flexibilité fonctionnelle

Pour que le déversement des gains de productivité puisse permettre la croissance et l'emploi, il faut que la main d'œuvre puisse adapter sa formation aux nouveaux besoins de l'économie sous peine de goulots d'étranglement par pénurie de main d'œuvre qualifiée dans telle ou telle activité. Cf. la formation initiale et continue, gestion prévisionnelle de l'emploi dans les entreprises

Conclusion partielle

- Reprise de l'idée de la phrase-titre du II
- Transition vers le III : le traitement de ces questions demande une action des pouvoirs publics.

III. Face aux contraintes sur la croissance, des politiques économiques agissant simultanément sur la demande et sur l'offre apparaissent nécessaires

A. Un taux de croissance effective supérieur au taux de croissance potentiel pour que le rythme des créations d'emploi soit supérieur au taux de croissance de la population active de manière à résorber le chômage ne va pas sans contrainte

1) La contrainte du stock de capital

Avec un rythme de croissance particulièrement élevé, l'insuffisance du stock de capital pourrait être une limite. Cela dépend du taux d'utilisation des capacités productives dans l'économie et du jeu des anticipations des investisseurs. La réorganisation des processus productifs donne aussi des marges d'actions.

2) L'obstacle de l'inflation

D'éventuelles insuffisances des capacités productives pourraient alimenter des tensions inflationnistes, en plus d'une trop faible croissance par rapport aux objectifs.

De plus, on retrouve le débat sur la possibilité de tensions inflationnistes à mesure que le taux de chômage effectif se rapproche de son niveau structurel (de la courbe de Philips au NAIRU). Le faible niveau de l'inflation dans l'UE éloigne de tels risques.

B. Des politiques macroéconomiques adaptées doivent être mises en oeuvre

1) Des politiques doivent porter sur la demande de façon à réduire la composante keynésienne du chômage

Des politiques visant à activer la demande, en particulier de façon concertée pour l'espace de l'UE, peuvent être de nature à obtenir une croissance effective élevée. Les limites sont la contrainte extérieure (quasi-absente désormais), un déficit budgétaire déjà important ou contraint comme dans le cadre du Pacte de stabilité dans l'UE.

Dans l'UE avec un chômage de masse dans de nombreux pays, de nombreux auteurs insistent sur la réduction des charges sociales salariales sur les bas salaires qui se traduirait par une augmentation immédiate de leur pouvoir d'achat sans augmenter les coûts salariaux pour les entreprises.

2) En même temps, des politiques doivent porter sur l'offre pour réduire le taux de chômage structurel

Les mesures visant à réduire le chômage structurel n'ont pas pour effet de relancer, à court terme, la croissance et l'emploi, mais de permettre que la croissance de la production et de l'emploi puisse se poursuivre à un niveau élevé sans susciter de tensions inflationnistes.

Activation de dépenses pour l'emploi par rapport à la seule indemnisation, politique de formation, programmes structurants d'intérêt européen, abaissement des charges sociales patronales sur les bas salaires (réduisant le coût du travail peu qualifié).

Conclusion partielle

Reprise de la phrase-titre du III

Conclusion

1. *Reprise de l'idée générale* (cf. la partie III de l'introduction)

2. *Ouverture* : travailler 1h dans le mois suffit à ne pas être considéré comme chômeur pour le BIT. Il faut donc s'interroger sur la nature des emplois créés et la précarité afin de concilier croissance économique, réduction du chômage et cohésion sociale.



Public concerné

- Licence AES
- Licence Économie/Gestion
- Titulaire MSG ou MIAGE
- Tout étudiant titulaire d'une licence ayant suivi des enseignements en comptabilité générale, gestion budgétaire, gestion des coûts et gestion financière.

Nature de l'épreuve

L'épreuve est basée sur une mini-étude de cas présentant une situation fictive d'entreprise. Les candidats ont à traiter des questions susceptibles de porter sur le diagnostic financier, l'élaboration de comptes de résultats et bilans prévisionnels, le calcul de seuils de rentabilité, la réalisation d'un budget de trésorerie, les calculs de coûts de revient, etc.

Conseils de préparation

Avoir plutôt compris les mécanismes que mémorisé des tableaux et des procédures.

Savoir distinguer produits et encaissements, ressources et encaissements, ressources et produits, notions de résultat et de liquidité, etc. Bref dominer les concepts de base et les mécanismes fondamentaux de finance et de gestion.

La question n'est pas d'avoir mémorisé les numéros du plan comptable, ni de connaître de mémoire le calcul de la capacité d'autofinancement par la méthode additive ou la méthode soustractive, elle est de savoir ce qu'est la capacité d'autofinancement et la logique de son calcul.

L'épreuve est généralement conçue pour traiter de différents aspects et balayer plusieurs outils de gestion différents, une connaissance générale est donc préférable à un grand savoir spécialisé dans l'une ou l'autre technique.

Bibliographie

Un bon manuel de base dans chaque secteur est suffisant (finance d'entreprise, coûts de revient, contrôle budgétaire et contrôle de gestion) ainsi que les quelques cas et exercices qui ont forcément appuyé ces enseignements.

Ce cas a été rédigé par l'ESC Lille.

Consignes

Aucun document n'est autorisé. Les calculatrices le sont.

La pondération des différentes questions est la suivante :

Question n° 1	a) 1 point	b) 2 points	c) 1 point	3 points
Question n° 2	a) 1 point	b) 1 point	c) 2 points	4 points
Question n° 3				4 points
Question n° 4				2 points
Question n° 5	a) 2 points	b) 2 points		4 points
Question n° 6				2 points

Total : 20 points

Sujet

Durée : 2 heures

Fournitures industrielles des Ardennes

Joseph Blanchon fut, durant les dix premières années de sa vie professionnelle, le responsable de la maintenance d'une entreprise de taille moyenne, 250 personnes, du secteur des tapis et moquettes, la SA Tapis des Ardennes.

Le groupe auquel appartenait cette firme choisit de fermer Tapis des Ardennes et de transférer sa production en Turquie, pays dans lequel existait déjà une autre filiale. Les investissements nécessaires ayant été effectués en Turquie, les mouvements sociaux qui marquèrent la fermeture et la liquidation de Tapis des Ardennes n'eurent aucune conséquence pour le groupe dont la production ne fut jamais affectée.

Les premières semaines de chômage furent difficiles pour Joseph Blanchon qui connut un véritable état dépressif jusqu'à sa rencontre avec Marie Désétoile. Pour lui qui était célibataire, le fait de retrouver cette amie d'école communale, veuve et sans enfant, fut un second choc, salutaire celui-là.

Plaire à Marie devint son unique objectif et il conçut de réussir pour séduire. Bien conseillé, il avait déposé un plan de formation pendant sa période de préavis et obtenu du FONGECIF la prise en charge de la scolarité. Il réussit le concours permettant d'intégrer l'École Supérieure de Commerce de Flandres en seconde année.

La première année s'était écoulée correctement mais sans enthousiasme malgré le soutien amical des autres auditeurs, salariés pour la plupart car il n'y avait que deux per-

sonnes en congé de reconversion comme lui. L'arrivée de Marie dynamisa son année terminale et fut suivie d'un autre événement marquant : Fournitures industrielles des Ardennes était à céder. Le propriétaire avait atteint l'âge de la retraite, ses enfants réussissaient dans des professions libérales de santé qu'ils n'abandonneraient pas, aucun salarié n'avait les moyens ni, surtout, la volonté de succéder. Eugène Sedan, le dirigeant-propriétaire connaissait Joseph depuis longtemps puisque ce dernier se fournissait chez lui lorsqu'il était responsable de maintenance. Il l'avait donc contacté.

La roue tournait. Ce licenciement qui l'avait d'abord brisé, puis l'opportunité de cette formation, puis Marie, puis les Fournitures industrielles des Ardennes. Joseph disposait d'un petit héritage de ses parents décédés, il avait été un célibataire économe et l'indemnité de licenciement s'était ajoutée à sa pelote.

Par ailleurs, la maintenance industrielle est un métier très diversifié, elle concerne tous les aspects de l'entreprise : bâtiments, machines, fluides, tout. Il connaissait donc bien le monde de la fourniture industrielle et ces négoce où l'on trouve à la fois des échelles, des joints, du matériel électrique, du petit outillage, des compresseurs, du matériel de soudure, etc. tout ce qui est utile à l'entretien et au dépannage dans une usine.

Le prix de cession des parts de la SARL Fournitures industrielles des Ardennes fut fixé au montant de la situation nette comptable, soit 120 000 €, ce qui représentait aussi six ans de bénéfice. Il fut convenu que Joseph Blanchon paierait de suite 70 000 € à Eugène Sedan et que celui-ci lui ferait crédit des 50 000 € restants, sans intérêt, avec en garantie le nantissement des parts. Joseph ne pensait pas avoir de difficultés à rembourser, en prélevant moins que son prédécesseur il gagnerait cependant plus que dans son emploi précédent, et puis, il ne serait pas seul...

Eugène Sedan souhaitait aussi récupérer son compte d'associé qui atteignait 100 000 €. Joseph Blanchon n'avait pas les moyens de se substituer à lui et l'entreprise n'était pas en mesure de faire face au remboursement de cette dette. La Banque Mutuelle d'Escompte de Charleville-Mézières proposa de prêter 60 000 € à la société qui rembourserait ce montant à Eugène Sedan. Le prêt à taux très avantageux, geste commercial d'une banque qui souhaitait s'attacher un client prometteur, serait à rembourser à partir de l'année $N + 2$ au rythme de 10 000 € par an. Le reste du compte d'associé de l'ancien propriétaire serait remboursé au rythme de 5 000 € par an à partir de $N + 2$.

En opérant ainsi, Eugène Sedan pourrait percevoir de suite 130 000 € tout en laissant à l'acquéreur et à la firme des délais suffisants pour couvrir le solde sans être étranglés.

Joseph Blanchon avait travaillé son plan d'action. Il savait pouvoir développer l'activité mais pensait aussi à se séparer de quelques clients mauvais payeurs. De ce fait, la croissance serait mesurée et assortie d'une diminution du besoin de financement de l'exploitation (besoin en fonds de roulement ou BFR).

Ses prévisions étaient les suivantes :

Année	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4
Ventes HT	1 300 000 €	1 370 000 €	1 450 000 €	1 500 000 €
BFR en jours de CA HT	85	82	80	80
Dotations aux amortissements	16 000 €	16 000 €	15 000 €	13 000 €
Résultat net	25 000 €	25 000 €	30 000 €	35 000 €

S
Sujet



Actuellement, en année N, le besoin de financement d'exploitation était de 91 jours de CA HT, soit 304 000 €.

Quelques investissements étaient à effectuer mais peu importants. Le négoce est moins gourmand que l'industrie en la matière. Le système informatique était à renouveler dès N+1, ce qui coûterait 10 000 € et les investissements de routine étaient d'environ 12 000 € par an. Rien d'important n'était à prévoir avant cinq à six ans d'ici.

L'amortissement de ces investissements est intégré dans les prévisions fournies plus haut.

Joseph Blanchon était assez assuré de son projet. Il lui restait cependant à élaborer le plan de financement prévisionnel pour examiner comment évoluerait la trésorerie de l'entreprise. L'ensemble lui paraissait cohérent mais mieux valait vérifier.

Fournitures industrielles des Ardennes

Bilan au 31/12/N (en euros)

Immobilisations	60 000	Capitaux propres	120 000
Stocks	140 000	Comptes courants d'associés (*)	100 000
Créances clients	280 000	Fournisseurs	120 000
		Banque	140 000
	480 000		480 000

(*) Les comptes d'associés sont, dans le cas présent, assimilables à des dettes à long et moyen terme.

Gestion

Compte de résultat exercice N (en euros)

Achat de marchandises	660 000	Ventes	1 200 000
Var. de Stocks de Marchandises	60 000		
Loyer	12 000		
Autres achats et charges externes	120 000		
Transports	24 000		
Salaires	180 000		
Charges sociales	90 000		
Dotation aux amortissements	12 000		
Intérêts	12 000		
Impôt sur les bénéfices (*)	10 000		
Résultat net	20 000		
	1 200 000		1 200 000

(*) Le taux de l'impôt sur les bénéfices est considéré de 33,33 % pour simplifier.

Questions

Question 1 : Analyse financière de la trésorerie

- a) Mettez en évidence le fonds de roulement, le besoin de financement d'exploitation et la trésorerie des Fournitures industrielles des Ardennes au 31/12/N.
- b) En considérant que le besoin de financement d'exploitation de l'exercice N était de 91 jours de CA HT, soit 304 000 €, élaborer le tableau suivant :

	Exercice N
Immobilisations	
BFE moyen	
Actif	
Capitaux propres	
Compte d'associé	
Trésorerie négative	
Passif	

Pourquoi le BFE moyen serait-il différent du BFE à la date de clôture du bilan ?

L'écart, en particulier sur la trésorerie, est-il important dans le cas présent ?

- c) Les clients paient, en moyenne à 75 jours et la banque est prête à accorder un crédit de mobilisation des créances commerciales sur la base des deux tiers de la facturation. Le taux de TVA est de 20 %. Que pensez-vous de la situation de trésorerie ?

Question 2 : Analyse financière de la rentabilité

- a) Sachant que la totalité du résultat N a été incorporé en réserves, quelle fut la rentabilité des capitaux propres avant affectation ?
- b) Qu'en pensez-vous ?
- c) Étaillez-la en Î184
marge (Résultat / CA), en rotation d'actif (CA / Actif) et endettement (Passif / CP) et commentez.

S
Sujet



Question 3 : Élaborez le plan de financement prévisionnel des Fournitures industrielles des Ardennes de N + 1 à N + 4

Question 4 : Élaborez les bilans schématiques prévisionnels (selon le format fourni à la question 1-b)

Question 5 : Que pensez-vous de l'évolution prévue de la société Fournitures industrielles des Ardennes ?

- a) En termes de structure financière et de trésorerie.
- b) En termes de rentabilité.

Gestion

Fournitures industrielles des Ardennes

1 - a) Calcul de FR, BFE et Trésorerie de l'exercice N

Capitaux propres	120 000
Comptes courants d'associés	100 000
Capitaux permanents	220 000
moins	
Immobilisations	60 000
égale	
Fonds de roulement	160 000
Stocks	140 000
plus	
Clients	280 000
moins	
Fournisseurs	120 000
égale	
B F E	300 000
Banque	- 140 000
Vérification FR moins BFE	- 140 000

1 - b) Bilan schématique au 31/12/N (en milliers d'euros)

IMMOS : 60	CP : 1 20
BFE : 304	DLMT : 1 00
	Crédit de Trésorerie : 144
Total : 364	Total : 364

La différence tient au fait que l'activité n'est pas régulière et se trouve généralement marquée par des fluctuations. Le seul fait d'une clôture en fin de mois suffit aussi à entraîner un écart par rapport à la moyenne effective. Ici, l'écart est peu important.



1 – c) Marge de manœuvre de trésorerie

Le montant moyen des créances clients avec un CA de 1 200 est de :
 $75 \times 1\,200 \times 1,2 / 360 = 300$.

Si les 2/3 peuvent être mobilisés par escompte d'effets ou par cession Dailly ou autre, on obtient un encours d'EENE ou de Dailly possible de 200.

Notre besoin de trésorerie moyen correspondant est de 144.

La marge de manœuvre de l'entreprise est donc de 56 (200 - 144) soit 17 jours de CA HT pour un CA de 1 200.

2 – a) Rentabilité des capitaux propres

Capitaux propres après affectation	120 000
Résultat net	20 000
Capitaux propres avant affectation	100 000
Rentabilité des capitaux propres	20,0 %

2 – b) Rentabilité des capitaux propres, commentaire

Très bonne, supérieure aux exigences du marché financier pour des firmes cotées de grande taille. L'écart semble couvrir le risque de taille et d'illiquidité.

2 – c) Rentabilité des capitaux propres, analyse

– Avec bilan schématique

BN/CP	20 000	100 000	20 %	Rentabilité
égale				
BN/CA	20 000	1 200 000	1,67 %	Marge
x				
CA/ACTIF	1 200 000	364 000	3,30	Rotation
x				
ACTIF/CP	364 000	100 000	3,64	Endettement
		vérification	20 %	

– Avec bilan complet

BN/CP	20 000	100 000	20 %	Rentabilité
égale				
BN/CA	20 000	1 200 000	1,67 %	Marge
x				
CA/ACTIF	1 200 000	480 000	2,50	Rotation
x				
ACTIF/CP	480 000	100 000	4,80	Endettement
		vérification	20 %	

3) Plan de financement

	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4
Chiffre d'affaires	1 300 000	1 370 000	1 450 000	1 500 000
BFE en jours	85	82	80	80
BFE en euros	304 000	306 944	312 056	322 222
Var. de BFE en euros	2 944	5 111	10 167	11 111

	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4
Ressources				
Résultat net	25 000	25 000	30 000	35 000
Dot. aux amort.	16 000	16 000	15 000	13 000
CAF	41 000	41 000	45 000	48 000
Emprunts	60 000	–	–	–
Total ressources	101 000	41 000	45 000	48 000
Emplois				
Investissements	22 000	12 000	12 000	12 000
Aug. BFE	2 944	5 111	10 167	11 111
Rembt. emprunts	–	10 000	10 000	10 000
Rembt. cpte courant	60 000	5 000	5 000	5 000
Total emplois	84 944	32 111	37 167	38 111
Variation de trésorerie	16 056	8 889	7 833	9 889
Trésorerie départ	- 144 000	- 119 056	- 111 222	- 101 333
Solde trésorerie	- 127 944	- 119 056	- 111 222	- 101 333

L'évolution de la trésorerie est très satisfaisante car le crédit moyen de trésorerie utilisé représentait 43 jours de CA HT en N et ne représente plus que 24 jours en N + 4.

Il baisse en montant 101 333 en N + 4 contre 144 000 en N.

La marge de manœuvre en N + 4 est de 273 667 soit près de 66 jours de CA HT.

($1500 \times 1,2 \times 75 / 360 \times 2/3 = 375\ 000$ $375\ 000 - 101\ 333 = 273\ 667$)

	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4
Immobilisations	60 000	66 000	62 000	59 000	58 000
BFE	304 000	306 944	312 056	322 222	333 333
Actif	364 000	372 944	374 056	381 222	391 333
Capitaux propres	120 000	145 000	170 000	200 000	235 000
Compte d'associé	100 000	40 000	35 000	30 000	25 000
Emprunt LMT	–	60 000	50 000	40 000	30 000
Crédit de trésorerie	144 000	127 944	119 056	111 222	101 333
Passif	364 000	372 944	374 056	381 222	391 333

4) Bilans prévisionnels

	N	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4
Immobilisations	16 %	18 %	17 %	15 %	15 %
BFE	84 %	82 %	83 %	85 %	85 %
Actif	100 %				
Capitaux propres	33 %	39 %	45 %	52 %	60 %
Compte d'associé	27 %	11 %	9 %	8 %	6 %
Emprunt LMT	0 %	16 %	13 %	10 %	8 %
Crédit de trésorerie	40 %	34 %	32 %	29 %	26 %
Passif	100 %				

5) Analyse de l'évolution des bilans prévisionnels

Amélioration de la part des capitaux propres, réduction des dettes.

Amélioration de la trésorerie en valeur absolue et relative.

Marge de sécurité de trésorerie importante bien que celle-ci reste négative.

BN	20 000	25 000	25 000	30 000	35 000
CP avant affectation	100 000	120 000	145 000	170 000	200 000
CA HT	1 200 000	1 300 000	1 370 000	1 450 000	1 500 000
Actif	364 000	372 944	374 056	381 222	391 333

Avec bilan schématique

BN/CP	20,00 %	20,83 %	17,24 %	17,65 %	17,50 %
égale					
BN/CA	1,67 %	1,92 %	1,82 %	2,07 %	2,33 %
x					
CA/ACTIF	3,30	3,49	3,66	3,80	3,83
x					
ACTIF/CP	3,64	3,11	2,58	2,24	1,96
vérification	20,00 %	20,83 %	17,24 %	17,65 %	

Légère baisse de la rentabilité imputable à la baisse du levier du fait de l'accroissement des capitaux propres et du renforcement de la structure financière. La marge commerciale et la rotation d'actif ont progressé sur la période.

ÉPREUVE DE MARKETING

PROGRAMME, CONSEILS, BIBLIOGRAPHIE

M
éthodologie



Public concerné :

- Licence AES
- Licence Économie/Gestion
- Titulaire MSG ou MIAGE
- Tout étudiant titulaire d'une licence ayant suivi les concepts de base de marketing.

Nature de l'épreuve

L'épreuve est basée sur une mini étude de cas présentant une situation d'entreprise. À partir de cette présentation, les étudiants sont amenés à répondre à des questions.

Programme

- Les fondements du marketing.
- L'analyse du marché, essentiellement : les études et recherches commerciales, les comportements d'achat, les marchés cibles et la segmentation.
- Les éléments du marketing mix, essentiellement : la gestion des produits et des marques, la fixation des prix, choisir et animer les circuits de distribution, concevoir une stratégie de communication, gérer les vendeurs.
- L'élaboration et la mise en place d'une stratégie marketing.

Conseils de préparation

S'entraîner à la méthodologie de cas, ce qui signifie :

- Être capable de synthétiser des données de nature différente et provenant de multiples sources.
- Se préparer à rédiger un plan d'action argumenté et cohérent.
- Comprendre les principaux concepts de marketing définis dans le programme indiqué ci-dessus.
- Être capable d'utiliser les concepts marketing dans l'analyse de la situation d'entreprise présentée ainsi que dans l'argumentation des préconisations.

Bibliographie

- *Le Marcator*, Lendrevie et Lindon, éd. Daloz.
- *Marketing Management*, Koetler et Dubois, éd. Publiunion.
- *Le marketing en pratique*, A. Zeyl et J. Brouard, éd. Vuibert.

Marketing

Ce cas a été rédigé par le département Marketing Vente de l'ESC Lille.

Consignes

Aucun document n'est autorisé. Les calculatrices le sont.

Sujet

Durée : 2 heures

Le marché des vêtements de nuit LF Diffusion

Introduction

L'entreprise LF Diffusion, présente depuis une dizaine d'années sur le marché de la lingerie de jour, souhaite compléter sa gamme de produits en introduisant des vêtements de nuit, produits totalement absents de son portefeuille d'activités.

« Nous voulons ainsi nous affirmer comme des spécialistes de la lingerie destinée aux femmes de 7 à 77 ans », indique Hervé Douaneau.

L'entreprise occupe une place confortable avec une part de marché de 23 %. Elle gère un portefeuille de quatre marques. La croissance de LF Diffusion était continue depuis son lancement mais l'année dernière les résultats en chiffres d'affaires sont restés stables.

La distribution des produits de cette entreprise se fait essentiellement par le biais de magasins indépendants ou de petites chaînes de franchise.

Les marques de LF Diffusion

Nom de marques	Cible	Positionnement
« Eléance »	Marque transgénérationnelle	Lingerie de qualité raffinée axée sur le bien-être
« Rêveries »	Femme adulte	Produit « de séduction »
« Maintex »	Femme forte	Produit de maintien en tous genres (grossesses, sport...)
« Cerise »	Junior	Produits coordonnés « Le premier soutien-gorge »

Avant de lancer cette nouvelle activité, l'entreprise souhaite obtenir des précisions sur l'évolution globale du marché de la lingerie et comprendre les règles de fonctionnement du marché des vêtements de nuit.

Ainsi Hervé Douaneau, le directeur marketing, indique dans l'interview qu'il vous a accordé : « Le marché de la lingerie de jour est un marché relativement bien connu par l'entreprise mais par contre personne n'a d'expertise sur celui des vêtements de nuit ».

Le directeur marketing vous précise que le dossier que vous aurez à présenter lors du prochain comité de direction du 26 avril 2002 doit apporter une réponse aux différentes questions qu'il se pose.

Liste des questions de Mr Douaneau :

- Est-il opportun de compléter l'activité de lingerie de jour par une gamme orientée nuit ?
- Quelles sont les grandes évolutions en matière de comportement d'achat ?
- Quels sont les critères d'achat ?
- Sous quelles influences le comportement des consommatrices évolue-t-il ?
- Comment évolue la consommation des différents produits ?
- Comment faut-il segmenter le marché ?
- Quelles cibles faut-il choisir ?
- Comment distribuer les produits (jour et nuit) ?
- Parmi les trois possibilités pour entrer sur le marché de la lingerie de nuit, quelle formule faut-il retenir :
 - 1 – lancer une nouvelle gamme à l'intérieur d'une seule de ses marques ;
 - 2 – compléter les gammes de chaque marque ;
 - 3 – lancer une nouvelle marque ?

Le service Études et recherches de l'entreprise vient de recevoir les résultats des enquêtes entreprises par « Net Lingerie », projet de veille commerciale et technologique, lancé il y a un an. Ce projet regroupe le CETIH¹, le UFIH², des fabricants et des distributeurs.

Afin d'apporter des réponses aux interrogations du directeur Marketing de LF Diffusion, vous êtes chargé d'étudier ce projet en exploitant les données de l'observatoire de « Net Lingerie ».

1. CETIH : Centre technique des industries de l'habillement
2. UFIH : Union française des industries de l'habillement

► TRAVAIL À FAIRE

1 – Établir un diagnostic des marchés de la lingerie de jour et de nuit. 6 pts

Votre analyse mettra en évidence et tentera d'expliquer :

- les évolutions significatives des différents marchés ;
- les évolutions des offres proposées ;
- les évolutions de la distribution de ces produits.

2 – Analyser les comportements d'achat repérés sur les différents marchés. 5 pts

Votre analyse présentera :

- les caractéristiques de ces comportements d'achat (motivation, tendance...) ;
- les évolutions de ces comportements ;
- les hypothèses explicatives des évolutions constatées.

3 – Proposition stratégique : 5 pts

à partir de votre analyse détaillée du marché de la nuit, vous présenterez les arguments (positifs ou négatifs) en faveur du projet de LF Diffusion (lancement d'une gamme de produits sur le marché de la nuit).

Vous présenterez une proposition stratégique en insistant sur les éléments suivants :

- segmentation ;
- positionnement ;
- politique de marque.

4 – À partir de votre proposition stratégique, vous présenterez les grandes lignes de votre futur plan marketing en précisant : 4 pts

- la structure globale de la gamme retenue ;
- la politique de distribution ;
- les axes de communication ;
- les actions de promotion...

Panorama du marché mondial

En 2000, le marché français occupe la troisième place sur le marché mondial. La première place est évidemment occupée par les USA.

Toutefois, c'est la consommatrice française qui consacre la plus grande part de son budget textile à l'achat de lingerie avec un budget moyen annuel de 110 €.

La consommatrice italienne avec une dépense moyenne de 87 € consacre 14 % de son budget à la lingerie.

Les achats de lingerie représentent 12 % du budget textile des américaines et seulement 9 % du budget des allemandes.

En l'an 2000, le marché de la lingerie aux USA enregistre une croissance de 7 %.

En Europe, l'Allemagne connaît dans le même temps un recul du marché de la lingerie de 2 %. L'Italie et l'Espagne enregistrent une timide croissance avec respectivement une augmentation de 0,8 % et 2 %.

Les structures de distribution sont fortement concentrées, autant aux États-Unis qu'au Royaume Uni. Ainsi, en G-B, la distribution organisée occupe 80 % de part de marché avec, par exemple, des magasins de type Marks & Spencer et C&A.

Aux USA, 88 % de la distribution de la lingerie est réalisée par le commerce organisé. Les grands magasins occupent 34 % de part de marché. La grande distribution occupe ainsi plus de 30 % de part de marché avec par exemple le géant Wal Mart. La vente par correspondance ne représente que 8 % des ventes.

En Allemagne le taux de concentration de la distribution est de 50 %, dans ce pays la part des commerces indépendants est de 31 %.

En Italie, le poids des magasins indépendants est encore plus élevé puisque ces structures occupent 55 % de part de marché en valeur.

Panorama du marché français (voir annexes)

Les structures de distribution

Évolution de la répartition des parts de marché (total marché lingerie)

	Nombre d'enseignes	Total part de marché de ces enseignes	PM du Leader
1997	20	50,6 %	Centre Leclerc 5 %
1998	18	48,9 %	Carrefour 5 %
1999	18	51 %	Etam 7,9 %
2000	16	52 %	Etam 8 %

Les structures de la distribution

	Stratégie de développement	Politique produit	Exemples d'enseignes
Circuit alimentaire comprenant les hyper et supermarchés	Développement des MDD (marques de distributeur)	Politique de moyenne gamme	Auchan, Carrefour, Cora, Intermarché, Casino...
Les chaînes spécialisées de magasins de sport	Installées soit en centre-ville, soit en périphérie dans des centres commerciaux	L'offre lingerie est complémentaire à l'offre textile	Benetton, Gap, Kiabi, Kookaï, C&A, Marks & Spencer, Décathlon, Halle aux vêtements....
Les surfaces spécialisées de moins de 400 m²	Plus souvent installées en centre-ville avec un fort développement des chaînes succursalistes (ex. Etam)	Moyenne gamme Cette structure est souvent à l'origine de la diffusion d'innovation-produit (ex. prodts parfumés)	Orcanta, Body One, Darjeling, Arthur, Princesse Tam Tam...
La VPC	Développement par le e-commerce	Gamme large	Redoute, Trois Suisses, Blanche Porte, Camif...

Les grands magasins		Produits de marque	Galeries Lafayette, Printemps-Brumel, BHV...
Les magasins indépendants	Centre-ville Magasins jouant sur la proximité et le conseil aux clients	Produits de marque plutôt haute ou moyenne gamme	Boutiques de centre-ville
Les magasins populaires			Monoprix, Prisunic
Marché, foires, magasins d'usine		Politique de prix bas	

Les chaînes spécialisées

Les chaînes spécialisées (Gap par exemple) sont généralement arrivées sur le marché de la lingerie après un développement sur le marché du prêt-à-porter. Cette forme de distribution est très dynamique puisque l'on observe un grand nombre de créations, ainsi Body One a ouvert 15 magasins en 1999.

Les magasins indépendants

Ils sont souvent victimes de leur emplacement. En centre-ville, les surfaces de vente sont modestes et ces magasins ne peuvent offrir une gamme très large de produits. En particulier les gammes de vêtements de nuit sont très réduites par souci de rentabilité.

La distribution par Internet

Internet attire de plus en plus de marques de lingerie, le succès du site de Victoria Secret est sans doute à l'origine de cet engouement. Mais, pour l'instant, la part des ventes par ce canal reste minoritaire.

En 1999, de nombreux sites ont vu le jour. On remarque, par exemple, le site *Yzéea* destiné aux femmes urbaines qui manquent de temps et le site *Vies des Femmes* qui propose l'ensemble des produits de lingerie qui sont présentés par occasion de vie (maternité, mariage, sport...).

Interview du créateur du site *Yzea.com*

Le Web sera-t-il le nouveau marché de la lingerie ? À en croire Stephan Morgan, cofondateur du site de lingerie *Yzea.com*, les soutiens-gorge et autres dessous affriolants devraient faire des passionnés parmi la population masculine de la Toile. « L'acte d'achat des hommes dans un magasin de dessous classiques est assez faible. Il n'en va pas de même pour la vente sur le réseau. Ainsi, un de nos concurrents américains affiche 30% d'acheteurs masculins sur leur site web, contre seulement 10% dans leurs boutiques. Cela est lié au fait que sur Internet, les hommes peuvent consulter les produits sans gêne et là, sans pression des vendeuses », explique-t-il, précisant par ailleurs que l'expérience montre que les femmes achètent, pour leur part, souvent les mêmes marques. Selon Stephan Morgan, « environ 5 à 6% du marché européen de la lingerie devrait passer sur Internet d'ici à 3 ans ».

Stratégie de communication

Alors que le montant des investissements publicitaires du prêt-à-porter féminin est stable à 44,36 millions d'euros, tout comme la lingerie à 23,32 millions d'euros, ceux du prêt-à-porter masculin et des chaussures de ville et de loisirs enregistrent tous deux une nette augmentation.

Le montant des dépenses publicitaires progresse de +2% vs 1998. Les marques de vêtements masculins et féminins reprennent des valeurs simples et maternelles : l'amour, la nature, l'amitié... Cependant, les méthodes divergent : sensualité, sobriété, humour et même inconvenance.

La majorité des marques ont créé leurs sites Internet comme par exemple : *lacoste.fr*, *kookai.fr*, *levi.com*, *drmarteens.com*, *pimkie.com*, *reebok.fr*...

En KF	Part de marché 1999	Évolution 1999/1998	Part de marché 2000	Évolution 2000/1999
Presse	66,8 %	+ 2,4 %	61,6 %	- 8 %
Affichage	15,7%	- 4,4 %	24,6 %	+ 57 %
Télévision	14,7 %	- 4,7 %	11,2 %	- 24 %
Cinéma	1,4 %	- 31 %	1,6 %	+ 14,3 %
Radio	1,3 %	- 36,1 %	0,6 %	- 54 %
Consumers magazine	0,1 %	—	0,4 %	+ 400 %
Total	100 %		100 %	

Annexes

<i>Annexe 1</i> :	Présentation du marché et des produits	p. 212
<i>Annexe 2</i> :	Le marché global de la lingerie	p. 213
<i>Annexe 3</i> :	Les dépenses réalisées sur le marché de la lingerie.....	p. 213
<i>Annexe 4</i> :	Focus produit « nuit »	p. 214
<i>Annexe 5</i> :	La distribution	p. 216
<i>Annexe 6</i> :	Répartition des ventes	p. 217
<i>Annexe 7</i> :	Les consommatrices	p. 219
<i>Annexe 8</i> :	Résultats de l'étude sur les attentes des consommatrices ...	p. 223

Annexe 1

Présentation du marché et des produits

Le marché des vêtements de nuit fait partie d'un marché plus vaste : celui de la lingerie féminine qui a enregistré une croissance de 3 % alors que dans le même temps la consommation de produits de textile habillement n'a progressé que de 1 % (chiffres en 2000).

Les produits du marché de la lingerie

Le marché des vêtements de nuit, parfois aussi présenté sous l'appellation « lingerie de nuit », regroupe différents vêtements utilisés pour dormir.

Les gammes peuvent varier à l'infini en combinant la présence de manches, de cols ou encore de différents systèmes de fermeture (boutons ou non), les matières utilisées, les coloris et l'ajout de dentelles ou de motifs en tout genre.

Décomposition de marché

Lingerie de jour	• Corseterie	Soutiens-gorge Gaines Guêpières
	• Slips-culottes	
Lingerie de nuit et d'intérieur ou « vêtements de nuit d'intérieur »	• Nuit	Pyjama Robe de nuit courte Nuisette Pyjama veste Chemise de nuit longue Robe de chambre
	• Intérieur	

Évolution des produits :

Le marché de la lingerie évolue entre des produits de « séduction » et de « confort » avec une tendance vers des produits plus féminins. La progression des matières soyeuses comme la microfibre confirme cette évolution. Cette évolution commence à se remarquer aussi sur les produits destinés à la nuit.

Le marché de la lingerie est de plus en plus souvent influencé par la mode du prêt-à-porter, ainsi les innovations en matière de textile, de coloris ou de concepts (textile parfumé...) se retrouvent parfois dans les produits de lingerie.

Les vêtements de nuit connaissent également une évolution vers les courants de « Homewear », tendance très marquée aux États-Unis et qui commence à se développer dans les marchés européens. Le marché du « Homewear » se situe entre les produits de nuit et d'intérieur et le prêt-à-porter.

Les produits phare de ce nouveau marché sont représentés par les pantalons coulisants, les combinettes en coton (produit lancé par Calvin Klein).

Annexe 2

Le marché global de la lingerie

1. Le marché français de l'habillement en 2000 :
la répartition des dépenses (population féminine de plus de 15 ans) (en milliards d'euros)

Vêtement de dessus	12,42 €
Lingerie	2,98 €
Chaussants	0,71 €
Total	16,12 €

Annexe 3

Les dépenses réalisées sur le marché de la lingerie

1. Évolution chiffre d'affaires en France en 2000 (population féminine de plus de 15 ans)
(évolution en euros constants)

	1999	2000
Consommation vêtements	1,1 %	1,80 %
Consommation lingerie	1 %	2,20 %

2. Le marché français de la lingerie en 2000 :
la répartition des dépenses (population féminine de plus de 15 ans)
(en milliards d'euros)

Soutiens-gorge	1,34 €
Slips-culottes	0,82 €
Vêtements de nuit	0,32 €
Autres	0,49 €
Total	2,97 €

3. Évolution chiffre d'affaires de la lingerie (population féminine de plus de 15 ans)
(évolution en euros constants)

	1998/1997	1998/1999	2000/1999
Lingerie de jour soit soutiens-gorge et slips-culottes	- 1,80 %	stable	2,60 %
Lingerie de nuit et intérieur	- 8,30 %	3,20 %	- 0,40 %
Total lingerie	0,70 %	1%	2,20 %

4. Budget moyen par

femme en France

	1997	1998	1999	2000
Lingerie de jour	90,01 €	93,49 €	93,86 €	96,42 €
dont slips-culottes	37,32 €	36,96 €	36,96 €	37,87 €
Soutiens-gorge et corseterie	52,69 €	56,53 €	56,90 €	58,55 €
Lingerie nuit et intérieur	24,88 €	22,87 €	23,60 €	23,60 €
Total lingerie	114,89 €	116,36 €	117,46 €	120,02 €

5. Volume achat par an

	1997	1998	1999	2000
Vêtements de nuit	737	666	744	739
Slips-culottes	5 452	5 483	5 934	5 896
Soutiens-gorge et corseterie	2 636	2 734	2 840	2 822

pour 1 000 femmes

6. Évolution des prix moyens d'achat (en %)

	1999/1998	2000/1999
Soutiens-gorge	-3 %	4 %
Slips	-4 %	2,5 %
Vêtements de nuit	1 %	-2 %
Vêtements d'intérieur	3 %	-8 %

	1997	1998	1999	2000
Vêtements de nuit	17 665	16 211	17 924	17 154
Slips-culottes	132 794	134 418	146 383	148 871
Soutiens-gorge	63 274	65 066	68 854	69 460
Peignoirs de bain	2 785	2 162	2 542	3 238
Vêtements d'intérieur	5 510	5 557	4 327	5 129

Annexe 4
Focus produits « nuit »

	1998/1997	1999/1998	2000/1999
Nuisette	4 %	14 %	7 %
Chemise de nuit longue	-17 %	-9 %	2 %
Pyjama 2 pièces, haut ouvert	3 %	-4 %	-5 %
Pyjama 2 pièces, haut fermé	-2 %	33 %	-1 %
Pyjama veste, chemise de nuit courte	-21 %	23 %	-14 %
Tee-shirt de nuit	-27 %	41 %	-29 %
Autres	1 %	23 %	-17 %

1. Les achats des femmes de plus de 15 ans en nombre de produits (en milliers)

2. Évolution des achats de vêtements de nuit par sous-familles de produits (1 000 pièces)

	Nombre de pièces	Répartition des achats
Nuisette	4 117	24 %
Chemise de nuit longue	3 774	22 %
Pyjama 2 pièces, haut ouvert	2 916	17 %
Pyjama 2 pièces, haut fermé	2 745	16 %
Pyjama veste, chemise de nuit courte	1 544	9 %
Tee-shirt de nuit	1 029	6 %
Autres	1 029	6 %
Total	17 154	100 %

3. Répartitions des achats par pro-

	1999	2000
Nuisette	21,95 €	21,94 €
Chemise de nuit longue	23,23 €	23,32 €
Pyjama 2 pièces, haut ouvert	27,99 €	28,01 €
Pyjama 2 pièces, haut fermé	23,96 €	23,98 €
Pyjama veste, chemise de nuit courte	20,67 €	20,63 €
Tee-shirt de nuit	12,62 €	12,66 €
Pyjama-short	21,59 €	21,59 €

duits en 2000

4. Prix moyen en 2000

	Supers et hypers	VPC	Magasins indépendants	Chaînes de moins de 400 m ²	GSS et magasins de sport	Grands magasins	Magasins populaires	Marchés et foires	Autres	Total %
Total lingerie	26	17	16	12	10	8	3	3	5	100
Lingerie de jour	28	15	17	11	9	9	3	3	5	100
Vêtements de nuit	21	24	12	18	11	6	2	3	5	100

	1998	1999	2000
Chaînes spécialisées	18 %	21 %	22 %
Hypers/supers	25 %	26 %	26 %
VPC	14 %	15 %	17 %
Magasins indépendants	17 %	18 %	16 %

	GSS et magasins de sport	Chaînes de moins de 400 m ²	Magasins indépendants	Supers et hypers	VPC	Grands magasins	Marchés et autres (foires)
Slips-culottes	- 1,8	+ 2	- 3,5	- 2	0	+ 1	+ 3
Soutiens-gorge	- 0,5	- 0,5	- 2	+ 0,7	+ 1,5	0	- 1,8
Vêtements de nuit	+ 2,3	0	- 6	0	+ 7,4	- 2,5	0
Vêtements d'intérieur	- 0,5	- 1,5	- 10	+ 3	+ 2	+ 1,5	+ 0,9
Vêtements de bains	+ 0,2	+ 6	- 5	- 1,5	+ 2	0	+ 2

Annexe 5

La distribution

	GSS et magasins de sport	Chaînes de moins de 400 m ²	Magasins indépendants	Supers et hypers	VPC	Grands magasins	Marchés et autres (foires)
Slips-culottes	- 3	0	- 1,6	0	- 0,8	0	- 0,3
Soutiens-gorge	- 1	+ 0,9	- 5	- 1	+ 2,3	0	+ 0,8
Vêtements de nuit	0	+ 3,3	+ 3,4	- 1	0	0	0
Vêtements d'intérieur	+ 1,8	- 0,7	+ 1,2	- 4	+ 0,5	+ 0,5	0
Vêtements de bains	0	- 1	+ 5,8	+ 8	+ 7	+ 1,5	- 1

1. Répartition des parts de marché par circuit de distribution (2000)
(en valeur)

Janvier	8 %
Février	9 %
Mars	10 %
Avril	8 %
Mai	8 %
Juin	8 %
Juillet	8 %
Août	6 %
Septembre	7 %
Octobre	7 %
Novembre	9 %
Décembre	11 %

2. Parts de marché des circuits de distribution
(% en valeur)

3. Évolution des parts

	Vêtements de nuit	Peignoirs de bains	Vêtements d'intérieur	Soutiens-gorge
1^{er} trimestre	30 %	25 %	26 %	28 %
2^e trimestre	22 %	27 %	18 %	26 %
3^e trimestre	19 %	20 %	17 %	23 %
4^e trimestre	29 %	28 %	39 %	23 %
<i>de marché</i>	100 %	100 %	100 %	100 %

des circuits de distribution par produit (2000/1999) (% en valeur)

	2000	1999
Janvier	41 %	37 %
Février	19 %	23 %
Mars	16 %	14 %
Avril	12 %	15 %
Mai	8 %	11 %
Juin	15 %	13 %
Juillet	30 %	18 %
Août	18 %	13 %
Septembre	13 %	12 %
Octobre	11 %	15 %
Novembre	9 %	12 %
Décembre	9 %	13 %
Moyenne annuelle	16 %	16 %

4. Évolution des parts de marché des circuits de distribution par produit (2000/1999) (% en volume)

	1998	1999	2000
Lingerie de jour	16 %	15 %	16 %
Lingerie de nuit et intérieur	22 %	21 %	19 %

Annexe 6

	1998	1999	2000
Lingerie de jour	21 %	16 %	18 %
Lingerie de nuit et intérieur	27 %	27 %	25 %

Répartitions des ventes

1. Répartition du chiffre d'affaires mensuels (en 2000). Total lingerie

	1998	1999	2000
Slips-culottes	6,77 €	6,40 €	6,59 €
Soutiens-gorge	23,05 €	22,32 €	23,24 €
Vêtements de nuit	22,87 €	23,24 €	22,50 €

	1998	1999	2000
Slips-culottes	6,56 €	6,32 €	6,46 €
Soutiens-gorge	22,84 €	22,14 €	23,02 €
Vêtements de nuit	22,74 €	23,07 €	22,26 €

	1998	1999	2000
VPC	27	26	27
Grands magasins	22	20	16
Magasins indépendants	17	14	14
Chaînes de plus de 400m²	16	19	18
GSS et magasins de sport	14	14	16
Supermarchés et Hypermarchés	12	14	12
Marchés	11	7	15

2. Répartition par trimestre d'achat produit (en % du nombre pièces)

3. Part des soldes et promotions dans le chiffre d'affaires mensuel (marché total lingerie)	15 - 24 ans	20 %
	25 - 34 ans	20 %
	35 - 44 ans	18 %
	45 - 54 ans	17 %
	55 - 64 ans	13 %
	65 et plus	12 %
	Total	100 %

4. Part des soldes et promotions dans les achats (en valeur)

5. Part des soldes et promotions dans les achats (en quantités achetées)

Employés	29 %
Inactifs	19 %
Retraités	15 %
Étudiants	11 %
Cadres moyens	10 %
Ouvriers	6 %
Cadres supérieurs	5 %
Autres	5 %
Total	100 %

6. Prix moyen (hors soldes) (en euros)

7. Prix moyen (en soldes) (en euros)

8. Part des soldes par circuit de distribution (en %)

Grande ville	30 %
Commune rurale	24 %
Agglomération parisienne	18 %
Petite ville	14 %
Ville moyenne	14 %
Total	100 %

Annexe 7
Les
consommatrices

1. Poids des tranches d'âges dans les dépenses de lingerie (en 2000)

15 - 24 ans	162,08 €
25 - 34 ans	136,11 €
35 - 44 ans	123,67 €
45 - 54 ans	127,69 €
55 - 64 ans	135,92 €
65 et plus	62,20 €
Total	120,01 €

2. Poids des différentes catégories CSP dans les achats de lingerie

15 - 24 ans	20 %
25 - 34 ans	17 %
35 - 44 ans	17 %
45 - 54 ans	19 %
55 - 64 ans	23 %
65 et plus	26 %
Total	20 %

	Slips-culottes	Soutiens-gorge	Vêtements de nuit
15 - 24 ans	23,9	20,4	24,4
25 - 34 ans	22,1	20,9	15,9
35 - 44 ans	18,7	19,3	14,5
45 - 54 ans	16,8	18,7	15,6
55 - 64 ans	9,7	12,2	14,6
65 et plus	8,8	8,5	14,69
Total	100	100	100

3. Répartition chiffres d'affaires lingerie selon l'habitat

	Slips-culottes	Soutiens-gorge	Vêtements de nuit
15 - 24 ans	25,5	25,1	26,6
25 - 34 ans	21,2	22,8	18,5
35 - 44 ans	18,3	19,1	15,2
45 - 54 ans	16,4	15,8	15,9
55 - 64 ans	9,3	10,5	11,2
65 et plus	9,3	6,8	12,6
Total	100	100	100

	Slips-culottes	Soutiens-gorge	Vêtements de nuit
15 - 24 ans	6,22 €	19,03 €	20,67 €
25 - 34 ans	6,95 €	21,40 €	19,57 €
35 - 44 ans	6,77 €	23,42 €	21,59 €
45 - 54 ans	6,77 €	27,62 €	22,14 €
55 - 64 ans	6,95 €	27,07 €	29,64 €
65 et plus	6,40 €	28,90 €	26,71 €

4. Budgets moyens
dépensée par âge

Région Parisienne	0,49
Sud-Est	0,32
Ouest	0,30
Méditerranée	0,30
Est	0,26
Sud-Ouest	0,24
Bassin Parisien Est	0,20
Bassin Parisien Ouest	0,20
Nord	0,15

Région Parisienne	<i>Ile de France</i>
Bassin Parisien Est	<i>Bourgogne Champagne Ardennes Picardie</i>
Bassin Parisien Ouest	<i>Centre Basse-Normandie Haute-Normandie</i>
Nord	<i>Nord Pas de Calais</i>
Est	<i>Alsace Lorraine Franche-Comté</i>
Ouest	<i>Bretagne Pays de Loire Poitou Charente</i>
Sud-Ouest	<i>Limousin Aquitaine Midi Pyrénées</i>
Sud-Est	<i>Rhône Alpes Auvergne</i>
Méditerranée	<i>Provence Côte d'Azur Languedoc-Roussillon</i>

5. Poids relatif des vêtements de nuit et d'intérieur dans les dépenses de lingerie

S
ujet



6. Sommes dépensées par produits (en %) (Valeur)

7. Achats réalisés en % de volume par produit

8. Prix moyen par produit

9. Par région (en %) (en valeur)

• *Détail du découpage par région*

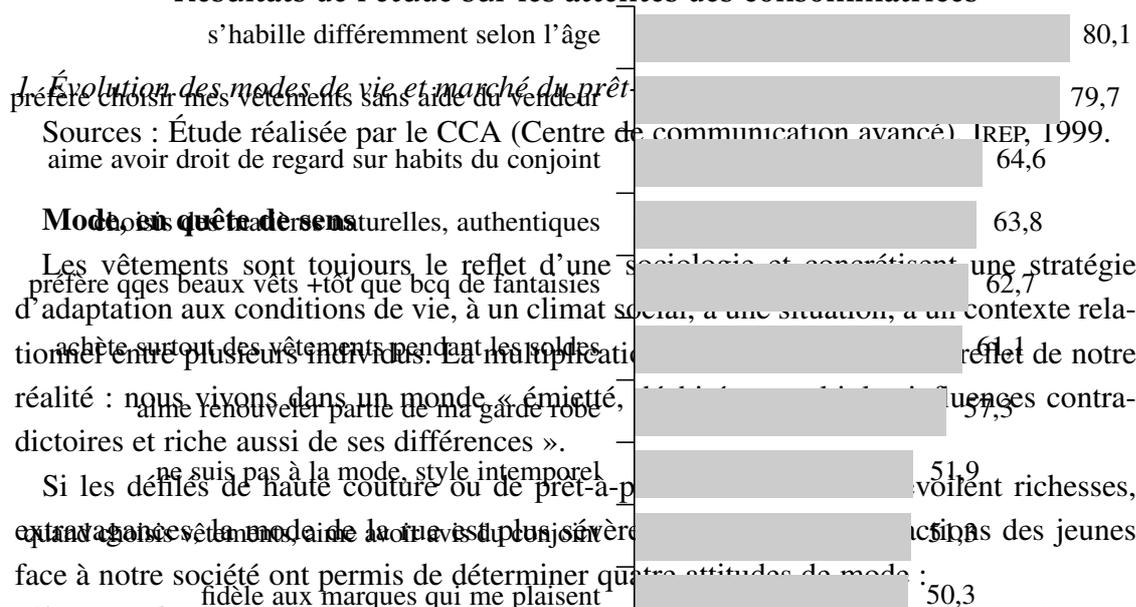
Marketing

Marketing



Annexe 8

Résultats de l'étude sur les attentes des consommatrices



- **P'accept dress**, une façon de s'habiller en acceptant la révolution (bouleversements économiques, politiques, sociologiques)
- **P'escape dress**, représentation d'une tendance de masse, manière de ne pas prendre parti, de chercher la discrétion maximale ;
- **P'alternative dress**, une attitude de résistance aux vagues sociales de mutations du monde : on s'habille contestataire afin d'exprimer son refus et sa marginalité ;
- **P'adapt dress**, une recherche d'équilibre entre soumission et contestation : elle est le miroir d'une attitude positive et constructive poussant à créer un style vestimentaire nouveau pour accompagner sans se laisser écraser.

Tout vêtement est donc symbolique et il n'existe pas de style purement esthétique gratuit.

Mode, en quête d'innovation

Âge	Effectif	%	Prévision des effectifs en 2010
15-24 ans	4 618	15 %	13 %
25-34 ans	5 065	17 %	13 %
35-44 ans	5 214	18 %	18 %
45-54 ans	4 916	16 %	19 %
55-64 ans	3 427	12 %	14 %
65 et plus	6 555	22 %	23 %
Total	29 795	100 %	100 %

Aujourd'hui, les chercheurs s'interrogent sur les tissus biologiques qui permettraient aux vêtements de ne faire qu'un avec la peau. Et comme les femmes ont de moins en moins le temps de repasser, on leur propose des tissus qui n'ont plus besoin de l'être.

Le bureau de style Edelkoort-Trend Union affirme que, d'ici 10 ans, 80% des fibres

Effectifs	2000	%
Grande ville	7 100	29 %
Ville moyenne	3 329	13 %
Agglomération parisienne	4 129	17 %
Petite ville	4 044	16 %
Commune rurale	6 229	25 %
Total	24 830	100 %

contiendront des fibres antibactériennes, anti-allergiques, d'autres qui en changeant de couleur permettront de

décélérer un problème de santé.

Effectifs	2000	%
Région Parisienne	4 708	19 %
Ouest	3 278	13 %
Sud-Est	2 929	12 %
Méditerranée	2 895	12 %
Sud-Ouest	2 717	11 %
BP Ouest	2 392	10 %
Est	2 163	9 %
BP Est	2 061	8 %
Nord	1 688	7 %
Total	24 830	100 %

Mode, en quête de style

Be human... Les coloris sont à l'image de la Terre : teintes de pierre, de sel, d'ocre chauffées par un orange brûlant. Les matières pri-

vilégient les fibres naturelles avec la laine pure ou bien mélangée au coton et à la soie. Les fibres synthétiques et artificielles interviennent dans les tissus de protection. Les dessins s'inspirent de la nature.

Be poetic... Un monde où se mélangent romantisme, mots tendres, gourmandise et goût de paradis. Les coloris apportent une ambiance céleste avec les douces teintes de l'aurore, légère, frôlant la transparence, passant du perle au mauve, de l'azur au céladon, du vanille au pêche. Les fibres restent naturelles et le choix se porte sur le cachemire, l'alpaga, la laine, la soie qui apportent douceur et raffinement. L'aspect des tissus est travaillé, les surfaces sont poudrées et légèrement granuleuses ou translucides et glacées. Les imprimés sont fins, fleuris, aux couleurs fondues très douces...

Be mystic... Une ambiance froide et austère, rigueur morale et vanité de toutes choses transparaissent dans les couleurs sombres et les volumes stricts. Les surfaces sont travaillées, imitant les matériaux comme la brique, la pierre, l'ardoise avec des irrégularités. Recherche d'aspect feutré compact mais toutefois léger.

Be hysteric... C'est la fête qui libère les tensions et permet les extravagances ! S'amuser en mettant de côté les valeurs obsolètes et créer un monde d'humour où tradi-

tions et conventions sont détournées. Les couleurs explosent tel un véritable feu d'artifice, les matières sont synthétiques, artificielles mais aussi naturelles.

2. *Les attentes des consommatrices*

Source : Table ronde de deux réunions de 15 consommatrices chacune

Lingerie de jour

Les consommatrices attendent des produits alliant à la fois les critères de « confort, de séduction et de raffinement ».

La variété des couleurs est également un critère de choix important, les gammes recherchées peuvent être à la fois des tons pastels ou des teintes très vives. En fait elles souhaitent des coloris en phase avec les coloris du prêt-à-porter.

Parmi les innovations qui les ont marquées, les consommatrices citent en première place les produits « sans couture » ou de « seconde peau ».

Les matières préférées sont sans conteste le lycra et la microfibre. L'apport de dentelles réalisées à partir de micro-fibres est associé à un gage de confort et de séduction.

Lingerie de nuit

Deux tendances s'observent dans les attentes des consommatrices de vêtements de nuit, l'une qui s'oriente vers les produits raffinés « de séduction » et l'autre vers le « naturel basic ». Cette dernière tendance est bien représentée par les produits de la marque Petit Bateau qui recrute de nouvelles consommatrices parmi les jeunes femmes de 20-30 ans.



3. Attitudes générales des femmes vis-à-vis de l'habillement et de la mode

Vêtement de dessus	12,42 €	77 %
Lingerie	2,98 €	19 %
Chaussants	0,71 €	4 %
Total	16,12 €	100 %

– Base femme – Cumul des barreaux « totalement d'accord » et « plutôt d'accord ».

	1999/1998	2000/1999
Lingerie de jour	stable	2,60 %
Lingerie de nuit et intérieur	3,20 %	–
Total lingerie	1 %	2,20 %

Annexe 9

Structure de la population féminine en France

	1997	1998	1999	2000	Répartition/ produits	Évolution 2000/1999
Lingerie de jour	90,01	93,49	93,86	96,42	80 %	2,73 %
dont slips-culottes	37,32	36,96	36,96	37,872	39 %	2,48 %
Soutiens-gorge et corseterie	52,69	56,53	56,90	58,55	61 %	2,89 %
Lingerie nuit et intérieur	24,88	22,87	23,60	23,60	20 %	stable
Total lingerie	114,89	116,2	117,46	120,02	100 %	2,18 %

1. Effectifs des femmes de plus de 15 ans par tranche d'âges en France
(en milliers – année 2000)

C
Corrigé



	1999/1998	2000/1999
Soutiens-gorge	-3 %	4 %
Slips	-4 %	2,5 %
Vêtements de nuit	1 %	-2 %
Vêtements d'intérieur	3 %	-8 %

	1997	1998	1998/97	1999	1999/98	2000	2000/99
Vêtements de nuit	737	666	-9,6 %	744	11,7 %	739	-0,65 %
Slips-culottes	5 452	5 483	0,6 %	5 934	8,2 %	5 896	-0,65 %
Soutiens-gorge	2 636	2 734	3,7 %	2 840	3,9 %	2 822	-0,63 %

2. Répartition de la population selon le type d'habitat

	Nombre de pièces	Répartition des achats
Nuisette	411	24 %
Chemise de nuit longue	377	22 %
Pyjama 2 pièces, haut ouvert	291	17 %
Pyjama 2 pièces, haut fermé	274	16 %
Pyjama veste, chemise de nuit courte	154	9 %
Tee-shirt de nuit	102	6 %
Autres	102	6 %
Total	17	100 %

	1998/1997	1999/1998	2000/1999
Nuisette	4 %	14 %	7 %
Chemise de nuit longue	-17 %	-9 %	2 %
Pyjama 2 pièces, haut ouvert	3 %	-4 %	-5 %
Pyjama 2 pièces, haut fermé	-2 %	33 %	-1 %
Pyjama veste, chemise de nuit courte	-21 %	23 %	-14 %
Tee-shirt de nuit	-27 %	41 %	-29 %
Autres	1 %	23 %	-17 %

	1997	1998	1999	2000	Évolution
Vêtements de nuit	17 665	16 211	17 924	17 154	- 4 %
Slips-culottes	132 794	134 418	146 383	148 871	+ 2 %
Soutiens-gorge	63 274	65 066	68 854	69 460	+ 1 %
Peignoirs de bain	2 785	2 162	2 542	3 238	+ 27 %
Vêtements d'intérieur	5 510	5 557	4 327	5 129	+ 19 %

3. Répartition de la population selon les régions

	Évolution
Nuisette	-0,064 %
Chemise de nuit longue	0,370 %
Pyjama 2 pièces, haut ouvert	0,064 %
Pyjama 2 pièces, haut fermé	0,067 %
Pyjama veste, chemise de nuit courte	-0,203 %
Tee-shirt de nuit	0,317 %
Pyjama-short	-0,009 %

Effectif calculé à partir du recensement de l'INSEE.

	Évolution en produit « nuit »	Point fort	Point faible
Circuit alimentaire comprenant les hypers et supermarchés	baisse de 1 %	prix	absence de conseil
Les chaînes spécialisées et magasins de sport	stable	concept nouveau ciblé	
Les surfaces spécialisées de moins de 400 m ²	+ 3,3 %	exploite des courants de mode (complémentarité vêtement dessus/dessous et Homewear)	
La VPC	stable		essayage + conseils
Les grands magasins	stable		prix
Les magasins indépendants	+ 3,4 %	conseils politique de baisse de prix (-6 %)	espace d'exposition prix
Les magasins populaires	stable	situation en centre-ville	vieillessement du concept
Marché, foires, magasins d'usine	stable		qualité

Objectif du cas
Le cas « LF Diffusion » permet d'évaluer :

- les capacités d'un étudiant à analyser les données d'un marché et son évolution ;
- l'aptitude à formuler des hypothèses basées sur les analyses réalisées ;
- l'aptitude à comprendre le fonctionnement du marché et des comportements des consommateurs ;
- la capacité d'utiliser cette analyse dans la définition des objectifs et dans la proposition d'un plan d'action.

Pour répondre aux consignes du cas, l'étudiant doit proposer :

- une étude en profondeur des évolutions et des mutations qui caractérisent ce marché ;
- une approche des comportements d'achat des consommatrices (motivations, critères de choix...) ;
- la définition de la stratégie à retenir ;
- des pistes d'actions à mettre en œuvre.

Pour parvenir à un diagnostic de ce marché, l'étudiant devra analyser simultanément des informations de nature différente et exploiter ses connaissances marketing. En particulier, les notions suivantes peuvent être utilisées dans le traitement du cas :

- exploitation de résultats d'études quantitative et qualitative (statistiques, études comportement des consommateurs...) ;
- la gestion de produit (stratégie de positionnement, gamme) ;

- la stratégie de segmentation ;
- la stratégie de marque ;
- les stratégies de communication et de promotion ;
- la politique de distribution.

1. Rappel du contexte

En guise d'introduction, l'étudiant indique brièvement la raison de ce diagnostic en précisant la situation actuelle de LF Diffusion : entreprise présente uniquement sur le marché « du jour » et souhaitant diversifier son portefeuille de produits.

2. Diagnostic des marchés de la lingerie de jour et de nuit

2.1. Marché global : état des lieux

- La France est le premier pays en consommation de lingerie de jour.
- Le poids des dépenses de lingerie varie d'un pays à l'autre, mais ce sont les Françaises qui accordent un poids prédominant à la lingerie de jour.
- La France est également le deuxième pays européen pour l'ensemble de la lingerie.
- La Française accorde ainsi 19 % du marché total du vêtement à ses achats de lingerie. L'Italienne y consacre 14 % de son budget et les Allemandes 9 %.

- La lingerie de jour

	% achat	Poids	Évolution	Budget moy.	Produits nuit
Les -25 ans	20 %	16 %	baisse	162 €	20 %
Les 25 - 34 ans	20 %	17 %	baisse	136 €	17 %
Les 35 - 44 ans	20 %	18 %	stable (18 %)	123 €	17 %
Les 45 - 64 ans	18 % et 13 %	17 % et 12 %	progression	127 € / 135 €	19 % et 23 %
Les + 65 ans	12 %	22 %	progression	62 €	26 %

domine le marché !

- Dans tous les pays, les dépenses les plus importantes sont consacrées à la lingerie de jour (de 66 % à 80 % suivant les pays).

2.2. Analyse des évolutions marché jour / marché nuit

À l'intérieur d'un marché du textile relativement stable (croissance de 1,80%) le marché de la lingerie enregistre un taux de croissance de + 2,20 %, mais le segment de la lingerie de nuit enregistre un recul de 0,40 %.

- Les étudiants peuvent montrer que l'ensemble des données confirme cette évolution peu favorable :

- les chiffres d'affaires
- la répartition des budgets
- les quantités achetées par femme
- les prix

*Évolution du chiffre d'affaires en France (population féminine de plus de 15 ans)
(évolution en euros constants)*

2.3. Analyse du poids respectif des segments et de leur taux de croissance

Le marché dominant est représenté par le marché de la lingerie de jour. À l'intérieur de ce marché, les soutiens-gorge représentent le poids le plus important.

Budget moyen par femme en France (en €)

Le budget d'achat est stable en produits « nuit » alors que les produits de lingerie de jour progressent !

L'analyse de l'évolution des quantités achetées confirme la faible évolution des produits de la nuit.

Les prix des produits du marché de la lingerie « jour » augmentent ; par contre, on note la dégradation des prix des produits « nuit ».

Volume d'achat par an pour 1 000 femmes

Le marché global de la lingerie est dynamique en valeur mais les quantités achetées stagnent ou régressent en 2000.

3. Analyse du segment des vêtements de la nuit

- ▶ L'étudiant doit consacrer une part importante de son travail à l'analyse de ce sous-marché. C'est sur ce marché que LF Diffusion veut lancer un nouveau produit. Il s'agit de mettre en évidence la répartition et l'évolution de ce segment.
- ▶ L'étudiant peut utiliser la notion de portefeuille de produits pour classer les différents produits (exemple : Produit vedette : nuisette / Produit déclin : tee-shirt). Il est important de rapprocher les données d'évolution de celles indiquant la répartition des ventes.

- Le segment des nuisettes et des chemises de nuit longues représente 46 % des achats. Produit phare de la famille des vêtements de nuit (24 %). Ces produits sont en croissance (+7 % et +2 %).

- Le segment des pyjamas (tout type) représente lui 42 % des achats, avec une répartition équitable entre les différentes formes (court, ouvert...). Les pyjamas enregistrent une baisse de 1 à 14 %.

- Les tee-shirts : produit totalement en déclin (-29 %). Ces produits ne représentent que 6 % des ventes. Le segment des tee-shirts de nuit représente la plus forte baisse du marché.

Objectif		Exemple d'action
Multiplier les achats	donner envie d'enrichir sa garde-robe	lancer des gammes avec des thèmes (plusieurs/saison)
Trouver de nouveaux consommateurs (exemple : augmenter la part « nuit » des jeunes)	proposer des gammes adaptées	lancer une gamme sur le « sportwear » en coton

Cible	+ 30 ans / femmes sensibles à la séduction / élégance
Distribution	boutiques et mini-chaînes
Gamme produits	nuisette et robe de nuit longues
Prix	moyenne gamme
Communication	séduction + caution d'une marque de prêt-à-porter

Public concerné

Tout public possédant les connaissances généralement enseignées dans un cours de mathématiques de premier cycle scientifique, économique ou commercial, à l'université ou en classes préparatoires.

Nature de l'épreuve

L'épreuve de mathématiques d'admissibilité en 2^e année a pour but de tester la bonne assimilation du programme par les candidats, leur capacité de raisonnement et leur aptitude à rédiger et expliquer.

Le sujet est composé de trois exercices indépendants portant sur l'analyse, l'algèbre linéaire et les probabilités-statistiques, conçus, sans grande difficulté théorique, de telle sorte qu'un candidat sérieusement préparé soit en mesure d'aborder l'ensemble des questions.

Programme

1) *Algèbre* : réduction des endomorphismes, diagonalisation et trigonalisation, systèmes récurrents et différentiels, dualité, formes bilinéaires et quadratiques, orthogonalisation de Schmidt, formes hermitiennes et endomorphismes unitaires, produit mixte et produit vectoriel.

2) *Analyse* : espaces métriques, espaces vectoriels normés, topologie de la convergence uniforme, fonction de la variable réelle, formule de Taylor, intégrale des fonctions réglées et critères de convergence, intégrale paramétrique et dérivabilité, critère de convergence des séries, série de fonction et séries entières, fonction de plusieurs variables, différentiabilité des applications partielles, théorème de Schwartz et recherche d'extrémum local, les multiplicateurs de Lagrange, les équations différentielles du premier et second ordre, géométrie différentielle, études des courbes et des arcs paramétrés, courbes tracées sur une surface, intégrales multiples : aires et volumes.

3) *Statistique* : les variables aléatoires continues, espérance mathématique et variance, les principales lois statistiques, théorie de l'estimation, méthodes de tests d'hypothèses.

Conseils de préparation

Pour une préparation efficace :

Une bonne assimilation du cours est indispensable. Il faut donc consacrer assez de temps pour bien connaître les principales définitions, les théorèmes de base et les propriétés courantes.

Il faut faire beaucoup d'exercices. Pour pouvoir contrôler ses résultats, il vaut mieux utiliser des livres d'exercices corrigés. Mais il ne faut pas consulter la solution sans avoir fait l'effort de chercher. Il est aussi conseillé de faire les sujets des années précédentes.

Il faut apprendre à rédiger proprement : justifier ses réponses et ne pas citer la conclusion d'un théorème sans vérifier les hypothèses.

Le jour du concours :

Bien lire le sujet pour en comprendre la teneur et saisir l'enchaînement des questions. Chercher au brouillon avant d'écrire au propre une solution claire et concise.

En cas de blocage sur une question, on doit prendre le temps de relire et de faire la synthèse de tous les résultats obtenus depuis le début, la réponse à la question posée est souvent une application immédiate de l'un de ces résultats.

Écrire lisiblement et encadrer les résultats obtenus.

Bibliographie

- *Cours de mathématiques, Analyse 2^e année*, F. Liret, D. Martinais, éd. Dunod.
- *Analyse, exercices avec solutions*. Prépas écoles de commerce. R. Dupont, J.-P. Fleury éd. Vuibert.
- *Analyse mathématique, exercices et corrigés*. Prépas économie. C. Boy, A. Nizard, éd. Armand Colin.
- *Mathématiques pour le DEUG : algèbre et géométrie 2^e année*, F. Liret, D. Martinais, éd. Dunod.
- *Algèbre linéaire, rappels de cours et exercices*. Classes préparatoires. R. Dupont, éd. Vuibert.
- *Algèbre linéaire*. (Série T.D.). A. Denmat, F. Héaulme, éd. Dunod.
- *Cours de probabilités et de statistiques*, C. Lebœuf et al, éd. Marketing.
- *Probabilités 1 et 2*. HEC option scientifique. A. Combrouze. éd. PUF, coll. «Major».
- *Probabilités et Statistiques, DEUG sciences*, F. Dress, éd. Dunod.
- *Morceaux choisis de l'oral de Mathématiques*, Van Hiep Tran, éd. PUF, coll. «Major».
- *Mathématiques formulaire*, Van Hiep Tran, éd. PUF, coll. «Major».

Ce cas a été rédigé par l'ESC Grenoble.

Consignes

Les calculatrices sont autorisées.

Le barème est le suivant :

Exercice 1 : 6 points ;

Exercice 2 : 6 points ;

Exercice 3 : 8 points.

Sujet

Durée : 2 heures

Exercice 1

L'étude statistique d'une maladie, réalisée sur une grande échelle, a permis de montrer qu'elle atteint mortellement par an environ 400 individus sur un million.

1. Quelle loi de probabilité suit la variable aléatoire X égale au nombre de décès par an dus à cette maladie dans un échantillon de taille N ?
2. Donner, au seuil de confiance 99% le nombre de décès que l'on peut rencontrer par an sur un échantillon de 100 000 individus.

Exercice 2

On se place dans l'espace euclidien \mathbb{R}^3 muni du produit scalaire usuel: si $X = (x_1, x_2, x_3)$, $Y = (y_1, y_2, y_3)$

$$\langle X, Y \rangle = x_1y_1 + x_2y_2 + x_3y_3$$

On considère le sous-espace vectoriel F engendré par les vecteurs $(1, 1, 1)$ et $(1, 2, 3)$. On note F^\perp le sous-espace vectoriel orthogonal à F :

$$F^\perp = \{Y \in \mathbb{R}^3 : \langle X, Y \rangle = 0, \forall X \in F\}.$$

1. Déterminer F^\perp .
2. Calculer les projections orthogonales du vecteur $(1, 0, 0)$ sur F^\perp et sur F .

Exercice 3

Soit $P = \{(x, y) \in \mathbb{R}^2 : x > 0\}$. On désire déterminer les fonctions $f : P \rightarrow \mathbb{R}$ de classe C^1 vérifiant

$$(*) \quad x \frac{\partial f}{\partial x}(x, y) - y \frac{\partial f}{\partial y}(x, y) = xy^2$$

1. Montrer que la fonction f définie par $f(x, y) = -xy^2 + e^{xy}$ vérifie la condition (*).
2. On pose $(u, v) = H(x, y)$ avec $u = x$ et $v = xy$. Montrer que H est une bijection de P sur lui-même, de classe C^1 et que la bijection réciproque H^{-1} est de classe C^1 .

3. Soit $f : P \rightarrow \mathbb{R}$ une fonction de classe C^1 . On pose $g = f \circ H^{-1}$ c.à.d $g(u, v) = f(x, y)$.

- a) Exprimer $\frac{\partial f}{\partial x}$ et $\frac{\partial f}{\partial y}$ en fonction de $\frac{\partial g}{\partial u}$ et $\frac{\partial g}{\partial v}$
- b) Montrer que f vérifie (*) si et seulement si g vérifie

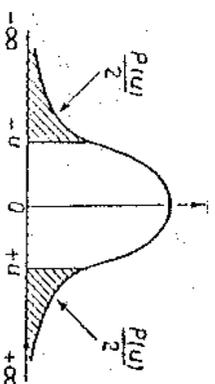
$$(**) \quad \frac{\partial g}{\partial u}(u, v) = \frac{v^2}{u^2}$$

4. a) Déterminer les fonctions $g : P \rightarrow \mathbb{R}$ de classe C^1 vérifiant (**).
b) En déduire les fonctions $f : P \rightarrow \mathbb{R}$ de classe C^1 vérifiant (*).

TABLE DE LA DISTRIBUTION
DE $U = \mathcal{N}(0; 1)$

(Loi de Laplace-Gauss ou loi normale
centrée réduite.)

Valeur de u ayant la probabilité P d'être
dépassée en module ($P(U) = P(|U| \geq u)$):



P	0,00	0,01	0,02	0,03	0,04	0,05	0,06	0,07	0,08	0,09
0,0	∞	2,5758	2,3263	2,1701	2,0537	1,9600	1,8808	1,8119	1,7507	1,6954
0,1	1,6449	1,5982	1,5548	1,5141	1,4758	1,4395	1,4051	1,3722	1,3408	1,3106
0,2	1,2816	1,2536	1,2265	1,2004	1,1750	1,1503	1,1264	1,1031	1,0803	1,0581
0,3	1,0364	1,0152	0,9945	0,9741	0,9542	0,9346	0,9154	0,8965	0,8779	0,8596
0,4	0,8416	0,8239	0,8064	0,7892	0,7722	0,7554	0,7388	0,7225	0,7063	0,6903
0,5	0,6745	0,6588	0,6433	0,6280	0,6128	0,5978	0,5828	0,5681	0,5534	0,5388
0,6	0,5244	0,5101	0,4959	0,4817	0,4677	0,4538	0,4399	0,4261	0,4125	0,3989
0,7	0,3853	0,3719	0,3585	0,3451	0,3319	0,3186	0,3055	0,2924	0,2793	0,2663
0,8	0,2533	0,2404	0,2275	0,2147	0,2019	0,1891	0,1764	0,1637	0,1510	0,1383
0,9	0,1257	0,1130	0,1004	0,0878	0,0753	0,0627	0,0502	0,0376	0,0251	0,0125

Table pour les petites valeurs de $P(u)$

P	10^{-3}	10^{-4}	10^{-5}	10^{-6}	10^{-7}	10^{-8}	10^{-9}
u	3,2905	3,8906	4,4172	4,8916	5,3267	5,7307	6,1094

Exemple : si $P(u) = 0,23$, $u = 1,2004$.

Corrigé

Exercice 1

1. La variable aléatoire X suit une loi binomiale $B(N, p)$, avec $p = 400 \cdot 10^{-6} = 400 \cdot 10^{-4}$
2. Pour $N = 100\ 000$, l'échantillon est suffisamment grand pour qu'il soit possible d'approximer la loi binomiale par une loi normale de moyenne $Np = 40$ et d'écart-type $\sigma = \sqrt{Np(1-p)} \simeq 6.32$.

On peut donc supposer que $\frac{X - 40}{6.32}$ suit la loi normale centrée réduite $\mathcal{N}(0, 1)$.

D'après la table de $\mathcal{N}(0, 1)$ on a

$$P(-2.5758 < \frac{X - 40}{6.32} < 2.5758) = 99\%$$

On a $40 - 2.5758 \times 6.32 \simeq 23.72$ et $40 + 2.5758 \times 6.32 \simeq 56.28$ donc, au seuil de confiance 99% le nombre de décès que l'on peut rencontrer par an sur un échantillon de 100 000 individus est compris entre 24 et 56.

Exercice 2

1. Les vecteurs $U = (1, 1, 1)$ et $V = (1, 2, 3)$ sont linéairement indépendants, donc F est un plan et F^\perp est une droite dirigée par le vecteur $W = U \wedge V = (1, -2, 1)$.
2. Posons $e = (1, 0, 0)$ et notons $P_{F^\perp}(e)$ et $P_F(e)$ Les projections orthogonales du vecteur e respectivement sur F^\perp et F .

On a

$$P_{F^\perp}(e) = \frac{\langle e, W \rangle}{\langle W, W \rangle} W = \frac{1}{6}(1, -2, 1),$$

et

$$P_F(e) = e - P_{F^\perp}(e) = (1, 0, 0) - \frac{1}{6}(1, -2, 1) = \frac{1}{6}(5, 2, -1).$$

Exercice 3

1. Soit f La fonction définie sur \mathbb{R}^2 par $f(x, y) = -xy^2 + e^{xy}$. Les fonctions polynômiales $(x, y) \mapsto xy^2$ et $(x, y) \mapsto xy$ sont de classe C^1 et la fonction exponentielle est de de classe C^1 , donc la fonction f est de classe C^1 .

On a

$$\frac{\partial f}{\partial x}(x, y) = -y^2 + ye^{xy},$$

$$\frac{\partial f}{\partial y}(x, y) = -2xy + xe^{xy}$$

d'où

$$x \frac{\partial f}{\partial x}(x, y) - y \frac{\partial f}{\partial y}(x, y) = xy^2.$$

2. Si $(x, y) \in P$ alors $x > 0$ et donc $(x, xy) \in P$, ainsi H est une application de P sur lui-même.

Pour tout $(x, y) \in P$ et tout $(u, v) \in P$, on a

$$u = x \text{ et } v = xy \Leftrightarrow (x = u \text{ et } y = \frac{v}{u})$$

donc (u, v) admet un antécédent unique par H sur P . Ainsi H est bijective et l'on a $H^{-1}(u, v) = (u, \frac{v}{u})$. Les applications H et H^{-1} ont leur fonctions coordonnées de classe C^1 , donc elles sont de classe C^1 .

3. Puisqu'on a

$$\frac{\partial u}{\partial x} = 1, \frac{\partial v}{\partial x} = y, \frac{\partial u}{\partial y} = 0, \frac{\partial v}{\partial y} = x,$$

on obtient

$$\frac{\partial f}{\partial x} = \frac{\partial g}{\partial u} \frac{\partial u}{\partial x} + \frac{\partial g}{\partial v} \frac{\partial v}{\partial x} = \frac{\partial g}{\partial u} + y \frac{\partial g}{\partial v}$$

$$\frac{\partial f}{\partial y} = \frac{\partial g}{\partial u} \frac{\partial u}{\partial y} + \frac{\partial g}{\partial v} \frac{\partial v}{\partial y} = x \frac{\partial g}{\partial v}$$

et par suite

$$x \frac{\partial f}{\partial x}(x, y) - y \frac{\partial f}{\partial y}(x, y) = x \frac{\partial g}{\partial u}(u, v)$$

donc si f vérifie l'équation (*) alors

$$x \frac{\partial g}{\partial u}(u, v) = xy^2$$

or pour tout $(x, y) \in P$, le nombre x est non nul, donc

$$\frac{\partial g}{\partial u}(u, v) = y^2 = \frac{v^2}{u^2}$$

ainsi g vérifie l'équation (**).

Réciproquement si g vérifie l'équation (**), alors

$$x \frac{\partial f}{\partial x}(x, y) - y \frac{\partial f}{\partial y}(x, y) = x \frac{\partial g}{\partial u}(u, v) = x \frac{v^2}{u^2} = xy^2$$

c.à.d f vérifie l'équation (*).

4. a) Si g vérifie l'équation (**) alors

$$g(u, v) = -\frac{v^2}{u} + \phi(v)$$

où ϕ est une fonction de \mathbb{R} dans \mathbb{R} de classe \mathcal{C}^1 .

b) D'après la question 3.b), les fonctions $f : P \rightarrow \mathbb{R}$ de classe \mathcal{C}^1 et vérifiant (*) sont les fonctions $g \circ H$ où g vérifie (**). On obtient ainsi

$$f(x, y) = g(u, v) = -\frac{v^2}{u} + \phi(v) = -xy^2 + \phi(xy)$$

où ϕ est une fonction de \mathbb{R} dans \mathbb{R} de classe \mathcal{C}^1 .

ÉPREUVE DE LITTÉRATURE, PHILOSOPHIE, OU SCIENCES HUMAINES

PROGRAMME, CONSEILS, BIBLIOGRAPHIE

M
éthodologie



■ **LITTÉRATURE**

Public concerné

L'épreuve de littérature telle qu'elle est proposée dans le cadre du concours ne s'adresse pas à des étudiants spécialisés en littérature.

Tout étudiant peut donc envisager de faire le choix de se lancer dans la dissertation littéraire, sous certaines conditions néanmoins :

Nature de l'épreuve

Le sujet demande de la part de l'étudiant des connaissances littéraires acquises au cours de sa scolarité :

- connaissances « classiques » : les grands auteurs au programme des classes de Seconde et Première ;
- connaissances « approfondies » : les auteurs étudiés en scolarité après le baccalauréat
- connaissances « personnelles » : les auteurs choisis librement dans la pratique de la lecture comme loisir.

Programme

En 2001, le thème était : La découverte de l'étranger dans la littérature française.

En 2002, le thème sur lequel vous plancherez sera : Le Temps.

Conseils de préparation

Pour traiter correctement le sujet, il est attendu de l'étudiant :

- Une capacité à lire et comprendre un sujet en recherchant les différents aspects de traitement possibles et les différents points de vue possibles. Il convient donc de se défier d'une lecture univoque du sujet proposé. L'exploration des termes de l'énoncé est particulièrement recommandée.
- Qu'il mobilise ses connaissances dans le domaine de la littérature, quelles que soient les sources d'acquisition. L'originalité des auteurs cités n'est pas un critère déterminant.
- Qu'il structure correctement son raisonnement afin de développer un point de vue avec progression et en s'appuyant sur des références précises (auteurs et œuvres).
- Qu'il organise son écriture afin de conduire ce raisonnement : introduction, développement et conclusion. Les règles traditionnelles de construction d'un devoir, d'une partie et d'un paragraphe doivent être maîtrisées.
- Qu'il témoigne d'une maîtrise de l'expression et de la communication écrites dans le souci de communiquer avec un lecteur.
- Qu'il témoigne d'une maîtrise de la langue française dans la correction orthographique et grammaticale.

- La capacité à développer un point de vue personnel, notamment en situant la littérature dans un contexte (par exemple historique, socioculturel...) est appréciée.
- Les compétences méthodologiques pour répondre au sujet sont celles développées dans l'apprentissage scolaire.

Bibliographie

Tout étudiant pourra s'appuyer sur les cours suivis dans son cursus (se reporter aux programmes de français et littérature des lycées de l'Éducation nationale).

Aucun ouvrage particulier n'est à recommander sinon les manuels de français de Seconde, Première et Terminale.

Certains sites sur internet sont consacrés à la littérature (« auteurs », « littérature », « rubriques littéraires », « écrivains », « poètes », « histoire littéraire », « culture et littérature », « histoire de la langue française », « notions minimales d'histoire littéraire »...).

Cependant, l'entraînement est une source considérable de progrès.

L'évaluation ou l'auto-évaluation (référence à des corrigés de sujets donnés dans des ouvrages d'annales) sont nécessaires lors de la préparation.

■ **PHILOSOPHIE**

Public concerné

L'épreuve de philosophie, telle qu'elle est proposée dans le cadre de ce concours, ne s'adresse pas à des étudiants spécialisés en philosophie.

Tout étudiant peut donc envisager de faire le choix de se lancer dans la dissertation de philosophie, sous certaines conditions néanmoins :

- Il est nécessaire d'avoir acquis de manière assez ferme les principales bases de la discipline lors de l'année d'initiation à la réflexion que représente la classe de « terminale » du lycée (les exigences fondamentales qui prévalent pour la correction de cette épreuve du concours Passerelle sont les mêmes que celles qui régulent la préparation et l'évaluation du baccalauréat : mêmes règles de composition de la dissertation, même *corpus* d'auteurs...).
- Il convient d'avoir consolidé et élargi sa culture générale lors des deuxièmes ou troisièmes années d'études post-baccalauréat : la réflexion ne s'exerce pas à vide, dans le vague ; elle suppose de la part des candidats, outre un bagage philosophique minimal, des connaissances diverses fournissant références et exemples susceptibles d'appuyer et d'éclairer leurs analyses (littérature, histoire, arts, sciences...).
- Enfin, les candidats doivent posséder quelques dispositions à l'interrogation critique du monde et de soi-même : curiosité et ouverture d'esprit permettent de soutenir l'effort d'une raison qui s'exerce à la liberté de penser et qui, sensible à la permanence et à l'actualité du questionnement philosophique, vise à aller plus loin dans la conquête de cette liberté, clé d'une maîtrise de sa propre pensée.

Programme

En 2001, le thème était : L'homme et la religion.

En 2002, le thème sur lequel vous plancherez sera : Puissance du langage.

Conseils de préparation

Exigeante, l'épreuve de dissertation philosophique est toutefois accessible à condition de s'engager dans un travail régulier à mener sur deux fronts :

- *Sur le plan des connaissances à posséder*

A déjà été mentionnée l'importance d'une bonne culture générale.

Pour ce qui est du bagage philosophique à se constituer ou à consolider, il est attendu des candidats qu'ils maîtrisent un certain nombre de grands concepts philosophiques (termes techniques, définitions précises, distinctions par rapport au langage usuel...) et qu'ils connaissent quelques auteurs majeurs, les grandes lignes de leurs analyses élaborées sur tel ou tel thème.

À cette fin, il importe de procéder à des lectures, accompagnées de prises de notes, débouchant si possible aussi sur des fiches de lectures. Lire le plus possible de textes philosophiques est donc capital, pour connaître les problématiques des auteurs, pour se confronter à d'autres pensées que la sienne, pour s'imprégner de démarches exemplaires par leur rigueur démonstrative et/ou leur puissance interrogatrice. Mais, comme il est difficile d'entrer dans des œuvres longues et des systèmes d'une complexité savante, il faut plutôt veiller à se délimiter des parcours de lectures bien précis, sans se fixer d'objectifs démesurés : on n'attend pas des candidats des connaissances pointues ni érudites en histoire de la philosophie.

Viser l'exhaustivité ferait courir le risque de la dispersion et de la superficialité. Lire des passages, des extraits, peut s'avérer déjà très fécond pour exercer la réflexion (et donc suffisant pour souscrire aux exigences de l'épreuve), dès lors que cette lecture est attentive et méthodique. Aussi, conseillons-nous ci-dessous, outre des œuvres philosophiques, quelques ouvrages "scolaires" à la fois clairs et consistants, aide précieuse pour une approche progressive des concepts et des textes.

- *Sur le plan des techniques à maîtriser pour l'écriture et l'organisation de la dissertation*

Cet aspect du travail suppose l'apprentissage et la mise en œuvre de méthodes et de règles formelles dont certaines sont étudiées, approfondies, tout au long de la scolarité : depuis des conventions générales d'écriture (paragraphes et alinéas séparant les idées et les parties, titres d'œuvres à souligner, exclusion des abréviations...), jusqu'à des règles de rhétorique plus spécifiques à la dissertation (division en introduction-développement-conclusion, transition entre chaque grande partie du développement, usage de connecteurs logiques...).

Pour ce qui concerne plus particulièrement la dissertation de philosophie, il est requis des candidats qu'ils s'attachent à deux points :

1. l'énoncé-question ne peut être abordé sans un travail préalable précis d'analyse et de réflexion sur les termes du sujet (leurs différentes significations), sur la forme du questionnement, sur ses présupposés : repérer et/ou reformuler tous ces éléments permet de délimiter les enjeux du sujet et, par là même de dégager les niveaux de réponse à proposer dans la copie ;

2. l'essentiel du travail consiste à produire une argumentation cohérente, claire et rigoureuse, faisant progresser l'analyse vers l'établissement d'une réponse, d'une thèse, qui soit la plus rationnelle, la plus justifiée possible, face au (x) problème(s) soulevé(s) par la question de départ. Les connaissances (définitions conceptuelles, auteurs...) sont à mobiliser par le candidat au cours de la copie, non pour faire montre de sa culture, quelle

qu'elle soit, ni pour se dispenser de réfléchir (en utilisant par exemple les auteurs comme arguments d'autorité), mais pour enrichir et aiguïser ses propres analyses, ses idées, approches et questionnements critiques.

Bibliographie

a) Instruments de travail

- *Pratique de la philosophie de A à Z*, dir. É. Clément, C. Demonque, P. Khan... éd. Hatier, (dictionnaire présentant aussi bien des notions, des concepts, que des philosophes, des textes... : très utile, très complet).
- *Gradus philosophique* (répertoire d'introductions méthodiques à la lecture des œuvres), éd. Garnier-Flammarion, 1994, par un collectif d'auteurs (des articles relativement courts présentent de nombreuses œuvres majeures après une biographie succincte de l'auteur, ex : pour Platon, présentation de quatre dialogues, Ménon, Phédon, Phèdre, Timée).
- *Le temps des philosophes*, dir. C. Roux-Lanier, éd. Hatier, 1995, (il s'agit d'un manuel à destination des Terminales L, ES, S, mais qui représente une vaste somme, proposant des textes classés chronologiquement, situés dans leurs contextes historiques, culturels, un glossaire final – termes techniques classés par auteurs...).
- *Anthologie philosophique, nouveaux éléments pour la réflexion*, Léon-Louis Grateloup, Hachette-Lycée, (c'est un autre manuel dont le classement n'est pas chronologique mais thématique : notions classées alphabétiquement, de « Anthropologie » à « Violence »).

b) Textes fondamentaux

(Nous ne précisons pas d'éditions car il en existe plusieurs pour tous ces textes : soit en petits classiques, soit en collections de poche – Hachette, Folio-Essais, Garnier-Flammarion, Points-Seuil, Vrinpoche, Presses-Pocket Agora, Tel-Gallimard, 10/18...).

Platon : *Apologie de Socrate ; Ménon ; Gorgias ; la République ; Phèdre, Le Banquet...*
Aristote : *Éthique à Nicomaque ; la Politique...* / Epictète : *Manuel* / Épicure : *Lettre à Ménécée* / Machiavel : *Le Prince* / Hobbes : *Le Citoyen ; Léviathan* / Descartes : *Méditations métaphysiques ; le Discours de la Méthode...* / Pascal : *Pensées* / Spinoza : *Éthique ; Traité théologico-politique* / Rousseau : *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes ; le Contrat social...* / Kant : *Critique de la raison pure ; Fondements de la métaphysique des mœurs ; Opuscules sur l'histoire (Idée d'une histoire universelle, Projet de paix perpétuelle...)...* / Hegel : *La raison dans l'histoire ; Esthétique ; la Phénoménologie de l'esprit...* / Marx (et Engels) : *Le manifeste du Parti communiste...* / Nietzsche : *Généalogie de la morale ; Par-delà le bien et le mal ; Crépuscule des idoles, le Gai savoir...* / Freud : *Cinq leçons sur la psychanalyse ; Sur le rêve ; Malaise dans la civilisation...* / Alain : *Idées ; Éléments de philosophie ; Propos (sur les pouvoirs ; sur le bonheur...)...* / Bergson : *L'évolution créatrice ; Le rire ; la Pensée et le mouvant ; l'Énergie spirituelle...* / Bachelard : *La formation de l'esprit scientifique ; la Philosophie du non ; la psychanalyse du feu...* / Merleau-Ponty : *Phénoménologie de la perception ; Éloge de la philosophie ; l'Œil et l'Esprit...* / Sartre : *L'Être et le Néant ; L'existentialisme est un humanisme...* / Arendt : *Le système totalitaire ; Du mensonge à la violence ; Condition de l'homme moderne...* / Lévi-Strauss : *Tristes Tropiques ; Race et Histoire...* / Michel Foucault : *L'ordre du discours ; Histoire de la folie à l'âge classique ; Les mots et les choses...*

■ SCIENCES HUMAINES

Public concerné

Les candidats susceptibles de choisir l'épreuve de sciences humaines doivent posséder une solide culture générale en histoire, sociologie et/ou économie.

Toutes ces sciences sociales abordent un même phénomène sous des angles différents mais complémentaires.

Elles permettent de se déprendre des préjugés du discours commun.

Il convient donc de ne pas se satisfaire du seul discours journalistique qui ne saurait suffire à se constituer une culture générale : il faut connaître les bases des disciplines de sciences sociales ainsi que leur esprit pour mieux sociologiser un problème d'actualité à l'aide de références et d'outils conceptuels.

Programme

En 2001, le thème était : Politique sociale et solidarité.

En 2002, le thème sur lequel vous plancherez sera : Religion et Société.

Conseils de préparation

- L'intelligence du sujet forme le premier critère de l'évaluation. Elle tient dans la capacité de problématisation d'une question, c'est-à-dire dans la capacité à soulever les enjeux intellectuels qui s'y attachent. Cela suppose une connaissance des grandes questions qui traversent les sciences humaines et sociales. Cette bonne culture suppose maîtrise des concepts et connaissance des auteurs essentiels (voir bibliographie).
Première recommandation donc : procéder à des lectures.
- La possession de connaissances techniques sur le thème proposé forme le deuxième critère. Connaissances factuelles (chiffres, données, résultats d'enquête, etc.) et connaissance d'auteurs spécialisés sur la question. Nourrir la copie d'un point de vue d'expert suppose l'appropriation de ces connaissances. Les copies se révèlent souvent très pauvres en la matière.
- Enfin, troisième recommandation générique : la démonstration de la maîtrise des règles élémentaires de la dissertation. Capacité à développer une argumentation (plan, architecture de la dissertation), respect de la langue (syntaxe et orthographe).

Bibliographie

Lire les manuels de sociologie et les introductions à l'économie sur trois fondateurs des sciences sociales :

- *Max Weber*, Laurent Fleury, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2001
- *La sociologie de Durkheim*, Philippe Steiner, La Découverte, coll. « Repères », 1994
- *La sociologie de George Simmel*, Frédéric Vandenberghe, La Découverte, coll. « Repères », 2001.

Ce cas a été rédigé par l'ESC Rennes

Consignes

Aucun document n'est autorisé.

Le candidat doit choisir un sujet parmi les trois sujets proposés.

Sujets au choix

Durée : 2 heures

Sujet n° 1 : philosophie

Peut-on tout dire ?

Sujet n° 2 : lettres

Les échelles du temps...

La relativité du temps peut s'entendre de plusieurs façons. Elle est certes difficile à concevoir lorsque, comme le font les physiciens, on en réfère la mesure à des événements matériels implacables, comme la rotation de la terre ou la vibration d'un atome. Mais elle se perçoit aisément dans nos vies, où il est clair que tous les instants n'ont pas la même valeur : selon les lieux, selon les raisons que l'on a de les repérer, les dates et les durées n'ont jamais le même sens ni la même importance, pour les hommes comme pour les sociétés.

*Partage du Travail, une approche nouvelle pour sortir de la crise,
François Valette, Éditions L'Harmattan, 1993*

Peut-on dire du temps qu'il est une unité mesurable ? Notre expérience personnelle, l'histoire des civilisations, les différentes cultures ne nous proposent-elles pas au contraire du temps une conception différente ?

Sujet n° 3 : sciences humaines

Nietzsche proclame « Dieu est mort ». Weber introduit l'idée de « désenchantement du monde » pour caractériser notre modernité. Comment expliquer et nuancer ces deux affirmations ?

■ Corrigé du sujet de philosophie*Peut-on tout dire ?***Remarques préalables**

Le corrigé détaillé est présenté, entièrement rédigé. Sa longueur excède de très loin ce qu'on attend des candidats pour une épreuve de deux heures. Mais elle s'explique par plusieurs raisons :

- l'introduction est étoffée car c'est un moment clé du devoir : il importe d'amener la question à traiter en posant un ou des problème(s) justifiant qu'elle se pose. Ce(s) problème(s) ressort(ent) d'une contradiction initiale à mettre en place le plus précisément possible ;
- les transitions sont également détaillées pour rendre plus visible la nécessité d'une démarche unifiée, excluant une simple juxtaposition des points de vue dans les grandes parties ;
- le but est aussi que les étudiants aperçoivent que la gamme des arguments et des exemples est large où ils peuvent puiser afin de construire, d'illustrer et de diversifier leurs réponses ;
- enfin, le souci est aussi de donner à réfléchir sur le plus d'éléments possibles, et de mettre les sujets en perspective et en résonance avec des problèmes d'actualité notamment, la philosophie n'étant pas une discipline ayant pour vocation à ressasser l'étude des grands textes sans essayer de les « vivre » en les confrontant avec le monde actuel.

Dissertation rédigée**Introduction**

Qui n'a pas entendu que « faute avouée est à demi pardonnée », que cacher des choses c'est être hypocrite, ou encore qu'il vaut mieux « extérioriser », dire franchement ce qu'on a sur le cœur, plutôt que de le garder en soi ? On nous conseille de nous exprimer, on nous apprend à ne pas dissimuler, on nous inculque des principes d'honnêteté. Ces valeurs, ces exigences semblent de toute évidence importantes puisqu'elles favorisent les échanges humains et rappellent, voire entretiennent, ce qui est à leur base, à savoir un principe de confiance. Mais d'un autre côté, on nous apprend aussi à nous taire, à faire très attention à ce que l'on dit. Depuis qu'on est petit, des règles de politesse, de savoir-vivre, nous imposent de nous contrôler, de veiller à ne pas dire n'importe quoi à n'importe qui. Elles nous semblent parfois gênantes, voire pesantes, néanmoins il est aisé de reconnaître leur bien-fondé : quiconque a fait l'expérience à ses dépens que des paroles peuvent vexer, humilier, faire souffrir, ne peut que souhaiter ces limites ; lorsqu'autrui, même sans mauvaise intention, nous dit crûment « nos quatre vérités », on estime qu'il aurait mieux fait de se taire. Une contradiction apparaît donc d'emblée puisque la franchise, d'abord préconisée comme valeur, semble présenter des dangers lorsqu'elle devient brutalité, sans-gêne inadmissible.

Dès lors, la question se pose de savoir si l'on peut tout dire, si on en a le droit. Rejeter toute limite aboutit rapidement à des dérives. Pourtant, interdits et censures semblent contradictoires avec les valeurs de tolérance et de liberté présentes aussi bien dans les systèmes d'éducation ouverte (qui invitent à parler, encouragent à s'exprimer) que dans les sociétés démocratiques (qui admettent la pluralité des opinions et leur expression, et même se fondent sur ces principes). Mais « peut-on tout dire ? » met aussi en question *la capacité à tout dire*. Ceci renvoie à un problème distinct de celui du droit, de la permission de tout dire ; et pourtant les deux aspects entretiennent des liens. En effet, les règles visant à contrôler les discours ne nous « empêchent » pas, en fait, de tout dire, de parler à tort et à travers (quitte à faire du tort). Elles ne font que poser des limites, des interdits, qu'il est par définition possible de transgresser (quitte à risquer le reproche de manque de retenue, de tact). Autrement dit, l'exigence de limites, sur un plan juridique et moral, se rattache étroitement au fait que le langage rend sans doute possible toutes sortes de discours, de manière illimitée : le problème de savoir si l'on peut tout dire, au sens d'en avoir le droit, ne se poserait pas si l'on ne disposait pas de la capacité de tout dire. Il nous faut donc d'abord vérifier que cette capacité existe réellement, mesurer si elle est vraiment illimitée, avant de nous interroger sur le sens, les fondements, les limites éventuelles de la liberté d'expression. Cette dernière s'identifie-t-elle au droit de tout dire ? Faut-il poser des règles – et lesquelles ? comment ? – pour éviter des dérives ? ou est-ce que toute limite à la liberté d'expression constitue une scandaleuse atteinte à un droit de tout dire qui serait à défendre comme une valeur absolue ?

I – Les potentialités infinies du langage : l'homme semble bien avoir la possibilité de tout dire

Si on retient, comme premier sens du verbe « pouvoir », l'idée de capacité, de possibilité, de faculté, sur un plan pratique, technique, alors il semble incontestable qu'on puisse tout dire. Cette première réponse s'appuie sur de nombreuses observations et s'explique par des traits spécifiques au langage humain.

1. Constat : qu'ils soient écrits, parlés ou autres, les discours produits par l'homme sont extrêmement divers, d'une diversité qui confine à l'infinité

Du point de vue de la parole, prise simplement comme émission de sons, il suffit, une fois que l'on a appris quelques rudiments d'une langue, de faire vibrer ses cordes vocales pour dire quelque chose. En ce sens, il est évident qu'on peut tout dire, y compris n'importe quoi. De même, on peut tout dire par écrit, si écrire consiste à aligner des mots, des phrases. Toutes sortes de combinaisons sont possibles, dans tous les sens, y compris jusqu'à l'absence de sens !

Tout, absolument tout, semble pouvoir sortir de la bouche ou sous la plume des hommes : théories scientifiques, recettes de cuisine, textes de lois, commandements, prophéties, prières, sermons, slogans, rumeurs, poésies, contes et romans, tragédies et comédies, jeux de mots, néologismes, blagues lourdaudes et fins traits d'esprit, confidences, déclarations d'amour, déclarations de guerre et traités de paix, vérités et contre-vérités,

sottises et paroles de sagesse, plaintes, injures, radotages, délires, mensonges, obscénités, énormités... et ce ne serait pas la moindre des énormités que de prétendre à l'exhaustivité. L'énumération ne saurait être recension complète, elle vise seulement à suggérer l'infinité inachevable de tous les discours possibles, qui font que l'homme peut « tout » dire sans que ce « tout » fasse jamais totalité close. Dans *les Caractères*, La Bruyère se désole : « Tout est dit, et l'on vient trop tard depuis plus de sept mille ans qu'il y a des hommes et qui pensent. » Et pourtant, quand bien même tout serait ou aurait été dit, il resterait la possibilité de le redire, qui ouvre à d'innombrables modulations et modifications. Songeons aux célèbres *Exercices de style* de Raymond Queneau, qui racontent 99 fois, de 99 manières différentes, une même scène (styles métaphorique, désinvolte, télégraphique, hésitant, précis ; registres vulgaire, ampoulé ; formes narrative, versifiée, anagrammes ; onomatopées...). Déjà très ouverte ici, la gamme des variations et inventions verbales s'élargit indéfiniment à travers les jeux savants de l'OuLiPo (« Ouvroir de Littérature Potentielle »), sorte de laboratoire d'explorations et expérimentations langagières créé par Queneau et ses amis. Les potentialités sont à ce point multiples qu'elles ne peuvent être circonscrites. Il n'y a aucune limite à ce qu'on peut dire, écrire, entendre dire, et cela dépasse parfois tellement ce qu'on aurait pensé dicible et imaginable qu'on en reste pour le moins perplexe.

Quantité de propos pourraient être évoqués pour mieux illustrer cette incroyable diversité. On peut tout dire ou écrire, même du « charabia » ou du « verbiage ». Des professeurs vicieux, ou masochistes, se plaisent à constituer des florilèges de « perles du bac » et autres bêtisiers dont on ne sait s'il faut rire ou pleurer : « Aristote, grand auteur du XVII^e siècle » ; « parmi les combats de Voltaire, on peut citer son engagement dans l'affaire Dreyfus » ; « le roman propagandiste *Mein Kampf* de l'artiste allemand Hitler, a été censuré ». Mais même avec des années d'études et des titres universitaires, on peut être l'auteur d'étranges théories, prétendre par exemple que les chambres à gaz n'ont pas existé... L'auteur d'un ouvrage qui s'intitule *Le livre qui dit la vérité*, donne sa version de la création du monde : la vie sur terre serait due à des extraterrestres qui, il y a fort longtemps, auraient installé sur Terre des laboratoires de manipulation génétique ; les êtres vivants, dont l'homme, y auraient été créés. Tels sont les propos d'un gourou qui se dit lui-même fils génétique d'un extraterrestre et d'une Terrienne. Que des propos aussi fumeux et aberrants puissent être proférés, il n'y a là rien d'étonnant : ce qui l'est plus, mais c'est un autre problème, c'est qu'ils soient écoutés et « gobés » par les milliers de gens, adeptes du « mouvement raëlien », mouvement sectaire on l'aura compris. On peut dire tout et son contraire sur à peu près n'importe quel thème, même dans des domaines apparemment plus investis par la rigueur scientifique : on a beau mettre en avant des « chiffres », des « mesures », des « statistiques » touchant la violence, le chômage, l'insécurité, on sait bien qu'on peut faire dire un peu ce qu'on veut aux chiffres, et on ne s'en prive pas lorsque les enjeux électoraux rendent ces sujets plus brûlants et les discours plus passionnés, loin de toute objectivité. Autre exemple pris dans l'actualité toute proche : des manifestants solidaires des Palestiniens ont pu crier ou inscrire ces mots sur des pancartes : « Sharon criminel de guerre » ; G.W. Bush, quant à lui, a pu déclarer que « Ariel Sharon est un homme de paix »...

Enfin, il existe plusieurs modalités de discours partiellement ou totalement dénués de sens ou de logique mais qui, par le fait même de leur énonciation, confirment qu'on peut tout dire, au sens d'avoir la faculté de prononcer ou d'enchaîner des mots. Ainsi la « glossomanie » désigne l'utilisation par certains psychopathes d'un langage fantaisiste sans structure ni syntaxe. La « glossolalie » est un langage imaginaire de certains aliénés, fait d'onomatopées, et dont la relative fixité syntaxique et verbale permet une certaine compréhension. Le « psittacisme » renvoie au fait de parler comme un perroquet, en répétant sans comprendre. La « vergibération » est la production d'un texte globalement dépourvu de sens, bien que les diverses propositions, prises séparément, soient intelligibles et que l'ensemble paraisse normalement agencé. Terminons par la « logorrhée », plus connue : c'est un flux de paroles, un écoulement verbal intarissable, qui ne charrie pas forcément un sens cohérent ou consistant. Les maîtres du « théâtre de l'absurde », Eugène Ionesco et Samuel Beckett, ont posé de manière saisissante ce problème d'un langage qui se vide de sens et où les individus ne parviennent plus à communiquer à mesure que les paroles enflent, prolifèrent, se bousculent ou se chevauchent dans tous les sens. Cette inversion entre la « quantité » de ce qui est dit et la « qualité » dans ce qui est dit, débouche sur une sorte de paradoxe : le « tout » de la possibilité de « tout dire » peut masquer du « rien », le fait de parler pour ne « rien » dire étant l'une des preuves majeures qu'on peut effectivement « tout » dire. Le paradoxe n'est toutefois qu'apparent, car il se dissipe dès qu'on distingue deux significations du verbe « dire » : si dire quelque chose se ramène simplement à combiner des mots, des phrases, sans véritable souci de justesse, de vérité, alors on dit toujours quelque chose même quand on ne « dit » rien au second sens du terme, qui suppose, lui, que le discours ait un minimum de contenu sensé, rationnel, partageable. Cette séparation entre ces deux sens du terme et de l'acte de « dire », de parler, est une piste à retenir, à approfondir quand nous en viendrons au problème de la liberté d'expression : si le langage est une faculté précieuse pour l'homme, alors il importe peut-être de soumettre son usage à un certain nombre d'exigences, pour que parler ait vocation à « dire », exprimer, signifier quelque chose. Ce n'est pas parce qu'il est *possible* de tout dire qu'il est *légitime* de tout dire, au contraire : étant donné la capacité, et même la facilité qu'ont les hommes à débiter des inepties, dont certaines sont dangereuses, des limites s'imposent d'autant plus... Mais analysons d'abord d'où vient cette capacité à tout dire.

2. Principales raisons expliquant pourquoi et comment il est possible de dire tant, voire tout

Les recherches menées par les linguistes au XX^e siècle ont dégagé des caractéristiques spécifiques au langage humain, qui jouent un rôle décisif dans l'ouverture de ce dernier à l'illimité.

Le langage humain, contrairement aux codes de communication des animaux, est un « langage articulé », et cette articulation a la particularité d'être double. André Martinet, dans *Éléments de linguistique générale* (1960), a analysé cette « double articulation » comme un des fondements de la richesse, de la flexibilité et de la malléabilité du langage. Elle rend en effet possible la constitution d'énoncés en nombres potentiellement infinis à partir d'un nombre d'éléments très réduits.

Une première articulation découpe la langue en unités à la fois de sons et de sens, mots ou syllabes : les monèmes ; une seconde la décompose en quelques dizaines d'unités phoniques élémentaires en nombre fini et fixe : les phonèmes. Ainsi, avec en moyenne une quarantaine de sons, chaque langue peut produire des combinaisons (monèmes, puis mots, puis phrases) en nombre quasiment illimité, tout en épargnant la mémoire. Martinet précise ainsi « ce que représente d'économie la première articulation » : « On pourrait supposer un système de communication où à une situation déterminée, à un fait d'expérience donné, correspondrait un cri particulier. Mais il suffit de songer à l'infinie variété de ces situations et de ces faits d'expérience pour comprendre que, si un tel système devait rendre les mêmes services que nos langues, il devrait comporter un nombre de signes distincts si considérable que la mémoire de l'homme ne pourrait les emmagasiner. Quelques milliers d'unités [...] largement combinables permettent de communiquer plus de choses que ne pourraient le faire des millions de cris inarticulés différents. » Le second niveau d'articulation confère lui aussi au langage une « remarquable économie » : « Si nous devons faire correspondre à chaque unité significative *minima* une production vocale spécifique et inanalysable, il nous faudrait en distinguer des milliers, ce qui serait incompatible avec les latitudes articulatoires et la sensibilité auditive de l'être humain. Grâce à la seconde articulation, les langues peuvent se contenter de quelques dizaines de productions phoniques distinctes que l'on combine pour obtenir la forme vocale des unités de première articulation. »

Tout énoncé d'une langue pouvant être décrit comme la combinaison de quelques dizaines d'unités (une trentaine en français), il ressort bien ici que, par sa structure particulière, le langage des hommes fonctionne comme une combinatoire prodigieusement vaste et puissante. Émile Benvéniste prolonge cette analyse dans *Problèmes de linguistique générale* (1966), insistant sur ce « pouvoir de faire tant avec si peu », par l'agencement d'un « nombre considérable de combinaisons, d'où la variété du langage humain, qui est *capacité de tout dire* ».

Émile Benveniste porte aussi l'attention sur d'autres spécificités du langage humain, qu'il observe par comparaison avec les codes de signaux très limités dont disposent les espèces animales, l'exemple retenu étant le célèbre « langage des abeilles » décrit par Karl von Frisch.

Aussi complexes que paraissent les « danses » des abeilles, porteuses d'informations sur la nature des fleurs à butiner et l'endroit où elles se trouvent, il reste qu'à une situation ne correspond qu'un seul message, « à la différence du symbolisme linguistique qui offre un très grand nombre d'expressions pour une même situation » ; qu'il n'y a pas dialogue ni échange : « La communication ainsi réalisée n'est pas une véritable relation, mais une simple information, en ce sens que le message n'est ni réversible ni modifiable (pas de possibilité de réponse ni de commentaire), ni susceptible d'être repris à son compte par un autre émetteur » ; que les contenus sont fixes, restreints : « Le contenu du message [...] se rapporte toujours et seulement à une donnée, la nourriture [...] les seules variantes qu'il comporte sont relatives à des données spatiales. Le contraste est évident avec l'illimité des contenus du langage humain. »

Nous avons donné plus haut un aperçu de cette illimitation des contenus susceptibles d'être véhiculés par les discours humains. On voit ici par quoi ils s'expliquent : la *dimension symbolique* propre au langage humain permet une distance, une *indépendance par rapport à la réalité* ; de ce fait, il est loisible à l'homme de discourir, spéculer sur du faux, de l'irréel, de l'inexistant : chimères, illusions, fictions, utopies, tout peut être évoqué, imaginé en discours.

Un autre facteur explicatif de l'infinie diversité des discours humains se découvre alors, au soubassement de cette possibilité de dire tout, même le faux, de dire tout et son contraire. Elle réside dans le fait que *l'homme semble pouvoir tout penser*. En tant que moyen d'expression, de traduction de nos pensées, le langage peut donc bien tout dire, en même temps qu'il est aussi ce par quoi peuvent s'élargir les territoires de nos pensées, de notre imaginaire. « Le domaine le plus riche, le moins connu, celui dont l'étendue est infinie, étant l'imagination, il n'est pas étonnant que l'on ait réservé plus particulièrement le nom de poète à ceux qui cherchent les joies nouvelles qui jalonnent les énormes espaces imaginatifs. » (Guillaume Apollinaire, extrait de *Conférence sur l'esprit nouveau*, 1917)

Transition. Tout dire ou tout écrire pour dire plus, dire autrement, s'avère donc à première vue tout à fait possible. « La terre est bleue comme une orange », écrit Paul Éluard. Mais le même poète nous invite également à apporter quelques nuances à notre première réponse. Il déclare en effet : « Le tout est de tout dire et je manque de mots », suggérant qu'il n'est peut-être pas si facile de dire tout ce que l'on veut, de trouver « les mots pour le dire »... Sommes-nous vraiment capables de tout exprimer, de tout dire par des mots (ou par un autre système de signes), une fois que nous savons parler ? Bien maîtriser le langage, une ou même plusieurs langues, est sans doute la condition minimale nécessaire pour « pouvoir dire », et dire beaucoup, au sens d'avoir la capacité de s'exprimer, mais est-ce une condition suffisante ? N'y a-t-il pas des choses qui restent indicibles, qu'on ne parvient pas à formuler ?

II – Des limites factuelles intrinsèques au langage

Des faiblesses ou imperfections semblent imputables au langage lui-même car, de fait, nos tentatives de communication se heurtent parfois à des problèmes et il arrive qu'elles échouent, alors même que les conditions paraissent propices à un échange ouvert, total. « Dis-moi tout ! », « tu sais bien que tu peux tout me confier »... Ces expressions suggèrent qu'entre amis, entre très proches, on pourrait ne rien dissimuler, et on le devrait, car ce serait le signe d'une relation authentique et le moyen de se libérer. Mais dans ce cas où la confiance absolue semble favoriser toute confiance, il n'est peut-être pas si évident que « tout dire » soit vraiment possible car le désir de s'exprimer sincèrement ou la volonté de s'expliquer en toute honnêteté ne suffisent pas toujours : des sentiments, des émotions sont parfois très difficiles à dire, trop personnels ou trop intenses pour qu'on trouve les mots, les mots adéquats, pour les dire.

1. *L'obstacle de la diversité des langues : « traduire, c'est trahir »*

La singularité de chaque langue constitue une première entrave importante, voire en certains cas un obstacle irréductible pour la communication et l'intercompréhension. Ainsi, on ne peut pas parfaitement traduire un texte, en particulier poétique, faire passer toutes les nuances, les subtilités du texte original, dans une autre langue. Les ordinateurs/traducteurs ne sont ici d'aucun secours, au contraire. De même, il est impossible de traduire des jeux de mots... Il n'y a pas de correspondance exacte d'un système à un autre, chacune des langues véhiculant et reflétant en outre une culture spécifique, une vision du monde singulière. Toute traduction comporte donc une part de trahison : on coupe, appauvrit, déforme inévitablement. Les risques de méprises, d'erreurs d'interprétation sont toujours présents, ne serait-ce qu'à cause des « faux amis ». Et il existe des mots intraduisibles ; les linguistes appellent ce phénomène la « lacune linguistique » : une notion, exprimée par tel mot dans une langue, n'est dicible par aucun mot dans une autre. Par exemple, *saudade*, en portugais, désigne un sentiment recouvrant un mélange particulier de mélancolie et de nostalgie ; or, il s'avère intraduisible en français et, d'après l'écrivain portugais Fernando Pessoa, seuls les Portugais peuvent ressentir la *saudade*. De même pour le terme *ubris*, en grec ancien, qui renvoie à une démesure dans l'orgueil entraînant inévitablement la colère des dieux : traduire en ces termes ne suffit pas à dire, à signifier tout ce que l'*ubris* pouvait évoquer dans le système de valeurs des Grecs de l'Antiquité.

Il faut rappeler ici l'épisode biblique de la « tour de Babel ». La diversité des langues et les problèmes de communication qui en découlent seraient la conséquence d'une malédiction : les hommes ayant voulu construire une ville dominée par une tour aussi haute que les cieux, Dieu, pour punir leur orgueil, les a divisés par la multiplicité des langues et les a dispersés (*Genèse*, 11, 9). Le projet d'instaurer une langue universelle pour remédier à cet éclatement linguistique, culturel, ethnique, est un rêve récurrent dans l'histoire humaine. Or, aucune tentative (Esperanto ou autre) n'est apparue convaincante, pour plusieurs raisons. L'une d'entre elles tient à d'autres limites du langage, qu'aucune langue, naturelle ou artificielle, n'est sans doute apte à surmonter.

2. *L'obstacle de la généralité du langage : il est difficile de dire l'individuel, l'intime*

Aristote montrait déjà que le langage est un merveilleux instrument de commerce entre les hommes, ainsi qu'un moyen de mettre de l'ordre dans le monde, en classant les choses et ce, grâce à des termes généraux, mais qu'il est du même coup – revers de sa qualité – incapable d'accéder à la singularité des êtres, des individus. Malgré des divergences, c'est aussi dans cette optique que s'inscrit Bergson, qui soutient que la généralité du langage empêche d'exprimer les choses et les sentiments dans leur singularité. Le langage étant un ensemble de catégories, de dénominations communes, abstraites, et anonymes, il est insuffisant pour accéder à la réalité essentielle des choses ou pour dévoiler notre être psychique profond, notre conscience intime. Le langage banalise, dépersonnalise, fige, pétrifie, dénature ce qu'on voit autour de nous et « ce que notre âme ressent » dans sa mélodie intérieure ininterrompue. Présentée dans *l'Essai sur les données immédiates de la conscience* (1889), cette position est reprise notamment dans *Le rire* (chap. III, 1, 1899) : « Nous ne voyons pas les choses mêmes ; nous nous bornons, le plus souvent, à lire des étiquettes collées sur elles.

Cette tendance, issue du besoin, s'est encore accentuée sous l'influence du langage. Car les mots (à l'exception des noms propres) désignent des genres. Le mot, qui ne note de la chose que sa fonction la plus commune et son aspect banal, s'insinue entre elle et nous [...] Et ce ne sont pas seulement les objets extérieurs, ce sont aussi nos propres états d'âme qui se dérobent à nous dans ce qu'ils ont d'intime, de personnel, d'originellement vécu. Quand nous éprouvons de l'amour ou de la haine, quand nous nous sentons joyeux ou tristes, est-ce bien notre sentiment lui-même qui arrive à notre conscience avec les mille nuances fugitives et les mille résonances profondes qui en font quelque chose d'absolument nôtre ? Nous serions alors tous romanciers, tous poètes, tous musiciens. Mais le plus souvent, nous n'apercevons de notre état d'âme que son déploiement extérieur. Nous ne saisissons de nos sentiments que leur aspect impersonnel, celui que le langage a pu noter une fois pour toutes parce qu'il est à peu près le même, dans les mêmes conditions, pour tous les hommes. Ainsi, jusque dans notre propre individu, l'individualité nous échappe. »

L'abstraction est constitutive au langage puisqu'elle est nécessaire à la *communication* sociale ordinaire. Le langage a été institué pour faciliter les échanges et la coopération entre les hommes. Mais pour ce faire, il a dû ne garder des choses que leur aspect pratique, celui qui répond à nos besoins, et que des caractéristiques communes, génériques, ce qui masque inévitablement ce que chaque chose a de singulier et d'original. Dès lors, le fait de *communiquer*, de parler avec les mots communs à tous, n'a rien à voir avec le fait d'*exprimer*, de restituer exactement les choses mêmes ou le vécu personnel, qui restent de l'ordre de l'ineffable. De fait, des sentiments tels que l'amour, des expériences et des émotions intenses, angoisses, souffrances..., sont peut-être inexprimables. Il y aurait ainsi une incapacité fondamentale du langage à saisir les impressions fugitives, changeantes, dont notre vie intérieure est tissée, les mots ne conservant de nos émotions et de nos sentiments que leur aspect le plus commun, donc le plus impersonnel.

3. *Impuissance du langage à dire le sens du monde*

Qu'on ne puisse pas tout dire, c'est aussi ce que Ludwig Wittgenstein invite à penser, en exposant d'autres limites, ou même impasses, du langage. Le langage relève de la reconstruction du réel immédiat : « La proposition construit un monde. » Mais nous ne pouvons sortir du langage pour pouvoir exprimer le fait que le langage exprime quelque chose : « Ce qui s'exprime dans le langage, nous ne pouvons l'exprimer par le langage. » Il est incapable d'exprimer ce qui se montre à travers lui et que Wittgenstein appelle le « mystique » : le sens du monde reste hors langage. Il y a donc bien un indicible, un inexprimable, et même un impensable, dans la mesure où le pensable coïncide pour Wittgenstein avec le représentable. Ce qu'il appelle « mystique » tient du constat de l'existence : il y a quelque chose, et non pas rien, et de cela nous ne parviendrons jamais à rendre raison. Le monde, les objets et les faits, s'imposent à nous et nous ne pouvons que rester muets d'étonnement. Le langage présente, dépeint, des détails du monde, mais aussi loin qu'on aille dans l'accumulation de théories, d'explications sur les choses du monde, il reste impuissant à en dire le sens. L'ancienne question métaphysique – pourquoi y a-t-il quelque chose plutôt que rien ? – débouche toujours ultimement sur une aporie, d'où l'étonnement muet, correspondant pour Wittgenstein à une sorte de plénitude existentielle absolument intransmissible. Cela relève

du vécu et échappe à toute expression. Devant l'existence, le langage atteint ses limites. « Les limites de mon langage signifient les limites de mon propre monde. » D'où un apophatisme radical : « Sur ce dont on ne peut parler, il faut garder le silence. »

4. Des limites indépassables ?

Rompre avec le langage ne serait-il pas alors, paradoxalement, le moyen de chercher à dire malgré tout, à dire mieux, ce qu'il ne parviendrait pas à dire du fait de ses limites propres ? Deux hypothèses sont à envisager pour penser qu'on peut peut-être encore dire, sinon tout, du moins beaucoup, lorsqu'on ne dit rien (recours au silence) ou lorsqu'on emprunte d'autres modes d'expression que le langage usuel.

Le *silence* est une première modalité de rupture avec le langage. Celui prôné par Wittgenstein ne consiste pas simplement à se taire, mais il désigne une attitude d'attente, d'ouverture, de recherche sans paroles, indispensable selon lui pour que quelque chose se montre. Se donne ici à penser une modalité « éloquente », signifiante, du silence. On peut l'analyser aussi en évoquant les rêves d'une communication immédiate, qui passerait par des gestes, des regards... plutôt que d'emprunter le détour des mots, médiation longue, risquée (malentendus fréquents, mots équivoques) et parfois vaine (sentiments indicibles). Ainsi dans le cadre privilégié de relations amicales ou amoureuses, propices à une communion parfaite entre deux êtres qui se comprendraient à demi-mots, ou même sans se parler, parce qu'ils se comprendraient par le cœur. « Calmes dans le demi jour / Que les branches hautes font / Pénétrons bien notre amour / De ce silence profond » (Verlaine, « En sourdine », *Les fêtes galantes*). Le silence est également précieux comme temps de réflexion, de recueillement, tant il est vrai qu'on ne dit parfois plus rien à force de trop parler, dans l'assourdissante et abrutissante agitation des médias et réseaux de notre société de surcommunication. On en dirait plus en parlant moins, en sachant pratiquer a bon escient « l'art de se taire » (titre d'un ouvrage de 1771, de l'abbé Dinouart, réédition Jérôme Millon, 1987). Selon Gilles Deleuze, « le problème n'est plus de faire que les gens s'expriment, mais de leur ménager des vacuoles de solitude et de silence à partir desquelles ils auraient enfin quelque chose à dire » (*Les intercesseurs*, 1985).

Quoique recevable à bien des égards, cette hypothèse de « silences éloquents » a aussi des limites. On peut tomber dans une mystification, dans une illusion d'échange : qu'est-ce qui « se dit » réellement, que peut-on comprendre de l'autre dans le silence ? Ne plus rien dire, ne rien formuler, expose grandement au risque de n'être aucunement compris. « Dès que je parle, j'exprime le général, mais si je me tais, nul ne peut me comprendre » (Kierkegaard). Aussi, plutôt que de se résoudre au silence qui a des impasses, l'alternative réside peut-être dans le *travail sur le langage lui-même*. Ce serait là une deuxième forme de scission, cette fois non avec le langage mais avec ce qui en lui s'avère inexpressif, banal, convenu. Formes usuelles, commodes mais usées, mots trop généraux qui ne disent que partiellement ou maladroitement, c'est cela qu'artistes et poètes doivent dépasser, révolutionner, pour tenter de dire mieux, voire de dire tout ce qui du monde extérieur ou intérieur nous échappe sans l'art. Rendre la communication transparente, préservée de tout risque de malentendu, c'est ce prodige que Rimbaud attendait de la poésie de l'avenir : « Cette langue sera de l'âme pour l'âme » (lettre à Paul Demeny, du 15 mai 1871). « Nous

voulons vous donner de vastes et d'étranges domaines / Où le mystère en fleurs s'offre à qui veut le cueillir / Il y a là des feux nouveaux des couleurs jamais vues / Mille phantasmes impondérables / Auxquels il faut donner de la réalité » (Apollinaire, « La Jolie Rousse », *Calligrammes, la tête étoilée*). Bergson définit l'artiste comme celui qui accède à la réalité même et nous la dévoile en sachant aller au-delà ou en deçà des écrans que sont les mots, les « signes conventionnels » : « Qu'est-ce que l'artiste ? C'est un homme qui voit mieux que les autres, car il regarde la réalité nue et sans voiles. Voir avec des yeux de peintre, c'est voir mieux que le commun des mortels. Lorsque nous regardons un objet, d'habitude, nous ne le voyons pas ; parce que ce que nous voyons, ce sont des conventions interposées entre l'objet et nous ; ce que nous voyons, ce sont des signes conventionnels qui nous permettent de reconnaître l'objet et de le distinguer pratiquement d'un autre, pour la commodité de la vie. Mais celui qui mettra le feu à toutes ces conventions, celui qui méprisera l'usage pratique et les commodités de la vie et s'efforcera de voir directement la réalité même, sans rien interposer entre elle et lui, celui-là sera un artiste. » (*Mélanges*, PUF, 1972, p. 1201)

Francis Ponge, poète habité par la « rage de l'expression », et qui adopte « le parti pris des choses » (titres de deux de ses recueils), déclare, dans *Poèmes*, vouloir « résister aux paroles », « écrire contre » elles, « les ramener, en deçà de leur sens commun, un peu plus près de celui qu'elles avaient au moment de leur origine », pour mieux approcher les choses : les « ressources infinies de l'épaisseur des choses [sont] rendues par les ressources infinies de l'épaisseur sémantique des mots ». La réinvention du langage est source, chez Francis Ponge, d'une jubilation à la fois de l'esprit et des choses qui réexistent enfin grâce aux mots qui les miment. L'artiste lutte contre la déficience, la pauvreté du langage en le transformant, en créant des images, des rêves, en recourant à des métaphores, à des formes d'expression indirectes, détournées, mais par là même plus riches et suggestives, plus sensibles et plus fines. Travailler et jouer sur le langage (ou recourir à d'autres systèmes de signes – langage pictural, musical...) renouvelle notre manière de percevoir et de concevoir le monde et nous-mêmes.

Transition. La capacité qu'aurait l'homme de tout dire s'avère donc moins illimitée qu'on le pensait d'abord. Toutefois, ces limites rencontrées dans le langage lui-même, qui font qu'on ne peut pas – ou pas facilement – tout exprimer, tout formuler, ne se dressent pas toutes comme des barrières complètement infranchissables. Certes, elles sont à prendre en compte mais elles obligent seulement à des nuances. L'idée qu'il est possible de tout dire doit être relativisée, mais ne va pas jusqu'à être renversée, annulée. Fondamentalement, du point de vue linguistique, on peut virtuellement tout dire, ou quasiment tout. Or, c'est précisément cette faculté de dire tant qui va entraîner une seconde série de limites, d'un tout autre ordre, venant d'un autre sens du verbe « pouvoir » dans la question initiale : « peut-on tout dire ? » équivaut aussi à « a-t-on le droit, est-il permis de tout dire ? » Dès lors qu'on reconnaît que la possibilité, ou capacité, de dire est sinon totale, du moins très grande, le problème se pose de savoir jusqu'à quel point il est envisageable, légitime, de tout dire, de tout exposer : est-ce que nous pouvons nous le permettre, nous l'autoriser, en toute situation, face à qui que ce soit ? Quel usage faire de

la possibilité que nous avons de tant dire ? Si cette faculté, ce pouvoir, constitue une arme, son maniement présente des dangers et exige par conséquent quelques précautions.



III – Des limites de droit, (im)posées par l’homme, pour contrôler l’usage de la parole

La réflexion s’engage ici sur un *nouveau terrain* : juridique, politique et moral. Faut-il des limites, et lesquelles, à la liberté d’expression ? On revendique cette liberté, à juste titre sans doute, censures et interdits paraissant incompatibles avec l’idée de démocratie. Pourtant est-ce qu’une société peut étendre à l’infini, sans limite aucune, la liberté d’expression ? Au-delà d’être une valeur importante, et même essentielle, est-elle pour autant la valeur suprême, supérieure à toute autre, ou peut-on lui opposer d’autres valeurs, d’autres normes au nom desquelles on justifierait des restrictions, des interdits ?

1. Constat : des limites existent, dans toutes les sociétés, toutes les cultures

Tabous, censures, hiérarchies sont autant de dispositifs qui délimitent, restreignent le droit à la parole. Ces réglementations multiples qui empêchent de tout dire sont avant tout des systèmes de contrôle et de contraintes externes, institutionnels : autorités politiques, religieuses... Beaumarchais ironise ainsi sur le peu de liberté qui reste à l’écrivain s’il se soumet à toutes ces instances : « Pourvu que je ne parle en mes écrits ni de l’autorité ni du culte, ni de la politique, ni de la morale, ni des gens en place [...], ni de l’opéra ni des autres spectacles, ni de personne qui tienne à quelque chose, je puis tout imprimer librement, sous l’inspection de deux ou trois censeurs. » (*Le mariage de Figaro*) Deux siècles plus tard, « dans une société comme la nôtre », des « procédures d’exclusion » demeurent, pour reprendre des formules de Michel Foucault dans *L’ordre du discours* (1970). Ces « procédures » sélectionnent et surveillent la « production du discours », pour « en conjurer les pouvoirs et les dangers ». L’analyse de Foucault met en lumière l’existence d’une triple limite, liée au « tabou de l’objet », au « rituel de la circonstance » et au « droit privilégié ou exclusif de celui qui parle » : « On sait bien qu’on n’a pas le droit de tout dire, qu’on ne peut pas parler de tout dans n’importe quelle circonstance, que n’importe qui, enfin, ne peut pas parler de n’importe quoi. [...] On a là le jeu de trois types d’interdits qui se croisent, se renforcent ou se compensent, normant une grille complexe qui ne cesse de se modifier. » Dans *Ce que parler veut dire* (1982), Pierre Bourdieu étudie les rapports de domination que les usages sociaux du langage mettent en jeu, entretiennent, voire renforcent : importance du « langage autorisé ou d’autorité », lien entre « langage légitime » et position dominante, effets de censure par le langage légitime...

2. Conséquence : importance du combat pour les libertés individuelles et démocratiques

Les valeurs de tolérance et de pluralisme, essentielles aux démocraties, rendent légitime la revendication de lever ces barrières, d’étendre le droit à la parole, à l’information, à la critique. L’enjeu est la reconnaissance et l’exercice de la liberté d’expression comme droit fondamental, contre les systèmes oppressifs, autoritaires et rigides, quels qu’ils soient : tyrannies ou dictatures, sur le plan politique, intégrismes religieux, idéologies morali-

santes aux normes étroites qui perdurent dans bien des démocraties. On ne peut qu'être choqué par les *fatwa* (décret de condamnation à mort) qui ont récemment visé des écrivains : Salman Rushdie, auteur des *Versets sataniques*, pris comme cible par le pouvoir iranien ; Taslima Nasreen, accusée d'avoir écrit un texte pornographique et blasphématoire à cause du roman *Lajja (La honte)*, qui avait osé briser la loi du silence sur la condition archaïque et violente imposée aux femmes du Bangladesh... De telles pratiques, qui bafouent des libertés fondamentales de l'individu et de l'artiste, nous paraissent d'un autre âge, profondément obscurantiste. Mais le temps n'est pas si loin où, en Occident, on a interdit de publication ou de diffusion des œuvres jugées scandaleuses, ou frappé leurs auteurs de telle ou telle peine : rappelons, par exemple, les procès faits à Flaubert pour *Madame Bovary*, à Baudelaire pour certaines pièces des *Fleurs du Mal*, à Oscar Wilde... Citons encore l'étude de Françoise d'Eaubonne, *La plume et le bâillon, Violette Leduc, Nicolas Genka, Jean Sénac, trois écrivains victimes de la censure* (éditions L'esprit frappeur, n° 70). Plus récemment, on se souvient de la polémique qui s'est déchaînée autour du film *Baise-moi*, tiré du livre de Virginie Despentes. On peut évoquer aussi *Les sentiers de la gloire*, film de Stanley Kubrick de 1958, interdit en France jusqu'en 1975 ; il portait sur la boucherie de 14-18, donnait à voir la boue, le sang, la faim, la mort et, surtout, traitait des mutineries des poilus après l'épisode désastreux du Chemin des Dames, en montrant un général français exécutant de sang-froid les soldats rebelles...

Plusieurs arguments peuvent appuyer la défense de la liberté d'expression : l'artiste n'a pas à se soumettre à une morale ou à une idéologie politique ; en même temps que bafouer sa liberté, ce serait brider son élan créateur. Censures et persécutions proviennent le plus souvent de préjugés, et il entre parfois de l'hypocrisie dans la défense des convenances, des « bonnes mœurs » (puritanisme exacerbé de certaines ligues de vertu américaines...). La liberté d'expression est un fondement de la liberté de pensée et de l'accès au savoir : il y a besoin de débats ouverts, d'une diffusion large et plurielle des informations et des livres, pour faire progresser la connaissance, forger des citoyens éclairés, dotés d'esprit critique. Enfin, ces principes sont proclamés dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de décembre 1948, cadre de référence qui devrait aujourd'hui prévaloir plus largement : rappelons des extraits du préambule (« l'avènement d'un monde où les êtres humains seront *libres de parler* et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme ») ; de l'article premier (« Tous les êtres humains naissent *libres et égaux en dignité et en droits* ») ; de l'article 18 (« Toute personne a le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que *la liberté de manifester sa religion ou sa conviction*, seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites ») ; de l'article 19 (« Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui *de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit* »).

3. Mais peut-on élargir cette liberté à l'infini ? Peut-on se passer de toute limite ?

Si les droits et libertés d'expression et d'opinion sont des acquis fondamentaux, issus de

luttres longues et difficiles, et s'ils sont par ailleurs des acquis fragiles et incomplets, tant leur respect est loin d'être partout garanti, il n'en est pas moins vrai qu'ils admettent des limites, nécessaires notamment pour leur propre préservation. La Déclaration universelle des droits de l'homme peut à cet égard servir à nouveau de référence. Elle prévoit des limites : les droits qu'elle énonce s'accompagnent de *règles*, de *devoirs*, pour empêcher que la liberté d'expression ne se retourne contre les droits fondamentaux des personnes. Il faut rappeler le texte complet de l'Article Premier : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et *doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.* » Autrement dit, il est clairement stipulé qu'une liberté d'expression utilisée dans un autre esprit, par exemple pour proférer des discours d'incitation à la haine et à la violence (religieuse, raciste, sexiste...), est une liberté excessive, dévoyée, qui devient contradictoire avec elle-même. Il faut aller jusqu'au bout de la Déclaration et être attentif aux deux derniers articles : l'article 29 déclare notamment que « l'individu a des *devoirs* envers la communauté dans laquelle seul le libre et plein développement de sa personnalité est possible ; dans l'exercice de ses droits, et dans la jouissance de ses libertés, chacun n'est soumis qu'aux *limitations* établies par la loi exclusivement en vue d'assurer la reconnaissance et le *respect des droits et des libertés d'autrui* et afin de satisfaire aux *justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique* ». L'article 30 précise : « Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme impliquant pour un État, un groupement ou un individu un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et des libertés qui y sont énoncés. »

Ces principes fondent l'idée que la liberté d'expression ne saurait être illimitée. Ils se rattachent à des valeurs, des *exigences éthiques fondamentales*, à respecter en vue d'apprendre un usage responsable et éclairé du langage, permettant à chacun de discriminer entre d'un côté ce qui mérite d'être dit, ce sur quoi se taire est lâcheté coupable et, d'un autre côté, ce qui, relevant par exemple du privé, doit rester caché, secret. Ce qui est en question ici est non seulement le besoin de règles communes, mais aussi l'exigence d'autocensure. L'idée essentielle serait que *la dignité humaine l'emporte en valeur sur la liberté d'expression*. Si on admet cette valeur comme légitime et supérieure, un cadre d'action se dessine alors à partir de normes ou critère justifiant qu'on ne saurait tout dire. Traçons-en quelques contours.

Par souci de respecter la dignité d'autrui (de nos proches, de quiconque) et notre propre dignité, on peut s'imposer l'*obligation de se taire si ce qu'on a à dire n'est que propos malveillants*. « L'homme le meilleur : celui qui ouvre sa main et qui retient sa langue », dit un proverbe persan. L'attention à autrui doit aussi faire *privilégier l'art et la manière de dire la vérité* (avec tact, patience) *sur la vérité* elle-même ou sur la franchise : « Toute vérité n'est pas bonne à dire ; on ne répond pas à toutes les questions, du moins on ne dit pas n'importe quoi à n'importe qui ; il y a des vérités qu'il faut manier avec des précautions infinies, à travers toutes sortes d'euphémismes et d'astucieuses périphrases ; l'esprit ne se pose sur elles qu'en décrivant de grands cercles, comme un oiseau. Mais cela est encore peu dire : il y a un temps pour chaque vérité, une loi d'opportunité qui est au principe même de l'initiation ; avant il est trop tôt, après il est trop tard [...]. Ce n'est pas



tout de dire la vérité, “toute la vérité”, n’importe quand, comme une brute : l’articulation de la vérité veut être graduée ; on l’administre comme un élixir puissant et qui peut être mortel, en augmentant la dose chaque jour, pour laisser à l’esprit le temps de s’habituer. » (Vladimir Jankelevitch, *L’ironie*, Flammarion, « Champs », 1964, p. 51)

Toute vérité peut être, malgré tout, bonne à dire, mais tout est question de *savoir dire, par sens du savoir-vivre*. Le « savoir-vivre » ne se réduit pas à un code de politesse hypocrite, ni au fait de se tenir à une distance respectueuse d’autrui (un tel respect n’exclurait pas l’égocentrisme). S’il renvoie plutôt au *savoir-vivre ensemble*, auprès d’autrui et pour autrui (altruisme ouvert et attentif à autrui), il implique de s’engager dans la quête, difficile, d’une *maîtrise de la bonne manière de dire et du bon moment pour dire* : efforts nécessaires pour s’exprimer avec nuance, discernement, pudeur, sensibilité, pour trouver les mots que l’interlocuteur est à même d’entendre. On voit là que si certaines émotions ou expériences sont souvent difficiles à dire, ce n’est pas seulement parce que les mots sont trop généraux mais aussi, et peut-être surtout, parce que les mots ont un poids, qui peut affecter, fragiliser. Bien des situations confrontent à des choix délicats, où il s’agit de trouver la juste mesure entre dire trop et dire trop peu. Taire des choses, ne les révéler que progressivement, n’est pas forcément tromper autrui, mais plutôt tout faire pour ne pas le briser (exemple du médecin devant dire à un patient qu’il est atteint d’une maladie grave...). Dissimuler n’est pas toujours simuler. Silences, omissions et réserves ne sont pas que lâchetés et dérobades. S’interdire de tout dire, par sens de la retenue, a non seulement le mérite de dire mieux ce qui doit être dit, mais dit en même temps à l’interlocuteur une bienveillance, un respect à son égard.

Une autre exigence serait le souci d’échanger, de *débattre, non pas en vue de se combattre mais en vue d’un réel dialogue*, ce qui suppose des efforts d’écoute attentive et l’acceptation de critiques. C’est ce que prônait Socrate, s’opposant par là aux sophistes et rhéteurs, champions de l’éloquence manipulatrice. On dépasserait ainsi les interactions polémiques (de *polemos* : guerre), le désir d’avoir le dernier mot, de faire triompher son point de vue. Vraiment débattre, ce n’est pas non plus faire semblant d’exposer des points de vue pour en fait plutôt s’exhiber, s’écouter « déblatérer » avec complaisance, sans réflexion, sans examen des raisons qui justifient les opinions assénées. *La liberté d’expression se vide de sens, se dégrade et se dévoie si elle aboutit à la simple possibilité de dire tout et n’importe quoi*, vulgarités, indécences, inepties superficielles, voire indignes, sous le prétexte que « c’est mon choix »... À quoi bon la liberté d’expression si c’est pour ne rien exprimer ? L’injonction « exprimez-vous », martelée au nom d’un pseudo-devoir de transparence qui autorise à tout dire, sans égard à quoi ni qui que ce soit, fait glisser vers le creux et le sordide, vers la perte de toute exigence de justesse et de justice, dans le plus flagrant mépris d’auditeurs ou téléspectateurs qui ne se révoltent pourtant guère, trop heureux peut-être d’assouvir certaines propensions voyeuristes ainsi flattées. Le divertissement facile, nouveau culte de l’ignorance et de l’insouciance, dépasse tout qu’avait pu mettre en scène Beckett et Ionesco sur le vide de la surcommunication qui ne communique plus rien.

Réclamer une liberté d’expression sans limite expose à toutes sortes de dérives, par confusion entre honnêteté et sans-gêne, entre confiance et transparence, entre instruction et

information, entre communication et délation, entre courage du « franc-parler » et absence de scrupule. C'est, en d'autres termes, confondre liberté et irresponsabilité. Certaines révélations, nullement divines, ont plutôt des relents de caniveau (intrusions paparazzistes, pratique de l'*outing* consistant à désigner, souvent par voie de presse, les préférences sexuelles d'une personne – comédiens, hommes politiques ou autres personnages publics). La volonté de tout dire s'avère obscurantiste, car au lieu d'éclairer par la lumière du savoir, la transparence aveugle : elle produit l'anesthésie de la conscience et le chaos de la pensée à force de tout niveler et relativiser, en prétendant que tout se vaut, que toute opinion peut être dite. Des propos xénophobes, homophobes, des pseudo-thèses négationnistes, méritent-ils même le qualificatif d'« opinions » ? Les propager ne tend-il pas plutôt à constituer un délit ? Certes, des démocraties qui se veulent modèles consacrent, voire sanctifient comme droit absolu, la liberté d'expression. Ainsi aux États-Unis, où le premier amendement de la Constitution (« Le Congrès ne fera pas de loi limitant la liberté d'expression ») protège de toute poursuite ceux qui, sur des ondes radio ou par d'autres canaux, renchérissent dans la démagogie simpliste et le sectarisme haineux, déversant sans vergogne des propos ultraextrémistes dans la plus « pure » tradition du Ku Klux Klan.

À ceux qui argueraient que dire n'est pas faire, qu'on peut donc tout dire et tout laisser dire puisque seul le passage à l'acte serait répréhensible, on peut rétorquer qu'un tel argument est bien léger. C'est méconnaître, occulter, la force des mots, en l'occurrence leur pouvoir de nuisance, qui fait que la marge entre dire et faire est ténue. Des paroles manipulent, façonnent les esprits, agissent et font agir ; des prises de position sont parfois de véritables déclarations de guerre, tant elles incitent à la violence, à la discrimination et justifient le pire. Ce n'est pas par prudence, pudibonderie, qu'on peut, par exemple, s'indigner de la multiplication des messages sexistes véhiculés par la publicité ou par le très lucratif marché de la pornographie : faut-il s'étonner que des jeunes commettent des viols collectifs particulièrement barbares si leur « éducation sentimentale » se fait avant tout par la vision de « films » qui n'hésitent plus aujourd'hui à mettre en scène des viols et autres actes de torture ? Invoquer la « liberté d'expression » revient ici à bafouer toute dignité humaine, à piétiner l'article 5 de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui stipule que « Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ». Soit la référence à la « liberté d'expression » n'est ici que l'alibi fallacieux qui arrange bien les intérêts du marché ; soit, de la liberté, n'est retenu que son sens le plus pauvre et pervers, qui fait passer pour ouverture d'esprit, vertu de tolérance, le fait de tout dire ou de tout montrer sans hiérarchie de valeurs, sans distinction entre ce qui exprime, élève l'humain et ce qui l'opprime, le rabaisse.

L'expansion contemporaine des technologies de l'information et de la communication rend ces problèmes plus aigus. Plus que jamais on peut tout dire, au sens d'en avoir la capacité, les moyens techniques (réseau télévisuel câblé, portables, Internet, courrier électronique et, plus anciennement, radios « libres »). Et on peut se réjouir de voir ces possibilités d'échanges multipliées et facilitées, permettant même de correspondre en temps réel sur toute la planète, d'être informé en continu... Mais cette prolifération et cette accélération des messages compromettent leur qualité éthique et scientifique : l'absence de limites dans le temps et l'espace, la difficulté à contrôler efficacement ce qui circule sur la

toile (rumeurs, sites de propagande...), exposent au risque que les repères se brouillent un peu plus, que soient toujours plus floues les frontières entre réel et virtuel, entre essentiel et futile, urgent et anecdotique, public et privé, vrai et faux, raisonnable et intolérable.

On pourrait penser que toutes ces remarques sur les dérives et dégâts d'une liberté d'expression devenue quasiment illimitée, débouchent sur l'appel à rétablir de multiples censures et interdits. Or, nous ne concluons pas ainsi, car tomber dans l'extrême inverse, dans une restriction excessive des libertés de paroles, mettrait ce droit d'expression en péril, et avec lui se perdrait ce qui en fait justement la valeur, ou une valeur essentielle. En effet, si s'exprimer, prendre la parole est un droit fondamental, c'est peut-être d'abord en ce qu'il permet (mais pour cela il faut *oser* parler, et ce n'est pas aisé) de *briser la loi du silence souvent imposée par la loi du plus fort*. Ce silence des pouvoirs peu prolixes sur certains sujets, ce silence de certaines institutions (l'armée a pour surnom la « grande muette »), est largement relayé par la passivité ou l'indifférence de chacun, citoyens et médias. « Qui ne dit mot consent »... Il est des silences honteux, complices, chargés d'ignominie, entretenus par l'aveuglement, l'égoïsme, la veulerie. Ils sont synonymes d'oubli de la détresse des autres, de fuite de nos responsabilités, de résignation à l'acceptable. On ne veut pas voir, on « zappe », on fait la sourde oreille, et comme il est difficile de prétendre qu'on ne savait pas, on se persuade qu'on ne peut rien faire, qu'on aura beau dire, on n'y changera rien, alibi commode de l'acceptation de l'inégalité et de la violence, masque de l'insensibilité qui aboutit à cautionner le pire. Or, c'est par rapport à tout ce qui est oublié, passé sous silence (brimades et tortures infligées au quotidien dans des foyers, dans des prisons ; désespoir de populations meurtries, affamées, déplacées, mutilées, par des mines antipersonnel ou par des « mutilations rituelles »...) et, par opposition à la spirale mortifère et au vide sidéral du trop-plein d'insanités dont bruissent certains médias, que la liberté d'expression retrouve tout son sens, comme faisant partie des droits humains et citoyens des plus précieux, pour *dénoncer l'inhumain*, pour dire ce qui est parfois difficile à dire (car « innommable »), et le dire sans relâche (sans céder au découragement venant de ce que souvent, ces paroles ne sont pas entendues, pas prises en compte), et tenter de le faire reculer.

L'exercice d'un « dire » responsable, vigilant au sens et à la portée des paroles (ou des images, dans la mesure où elles véhiculent des messages), ne signifie donc pas qu'il faille tomber dans une normativité rigide, mais suppose le rappel constant que le droit d'expression s'assortit de devoirs envers autrui et envers soi-même. Les problèmes sont certes éminemment complexes, car ils mettent en jeu des liens divers entre *morale* (valeurs éthiques, respect de la dignité de toute personne), *droit* (règlements assortis de sanctions, codes de déontologie pour journalistes, publicitaires, animateurs d'émissions à la radio ou à la télévision...), *politique* (volonté ou non des États d'imposer des limites et de les faire respecter, volonté d'impulser des politiques culturelles et éducatives ambitieuses, formatrices de citoyens éclairés), *technologie* (Internet...), et *économie* (exemple d'industrie prospère : aux États-Unis, en 1996, le marché du « divertissement pour adultes », bel euphémisme pour désigner sans le dire le secteur de la pornographie – vente et location de films, magazines, téléphonie rose, réseaux Internet, télévision par câbles... – a rapporté 10 milliards de dollars ; le nombre de titres vidéos mis sur le marché est passé

de 1 275 en 1990 à 5 575 en 1995).

Conclusion

« On peut si on veut, ramener tout l'art de vivre à un bon usage du langage », selon Simone Weil. Si vivre – qui est, pour les hommes, vivre ensemble, coexister dans un cadre commun en même temps qu'aspirer à exister pour soi selon des choix et des convictions personnels – est tout un art (car c'est essentiellement l'art de s'élever de la barbarie à la civilisation, processus long et toujours à recommencer, à réapprendre à chaque génération), est étroitement dépendant d'un art de bien user du langage, non au sens de parler de manière châtiée, policée, mais au sens de signifier dans nos paroles des choses qui importent aux hommes, qui éveillent et promeuvent ce qu'il y a de plus humain en eux, alors on voit à quel point la question « peut-on tout dire ? » est lourde d'enjeux. L'ambiguïté du verbe « pouvoir », qui renvoie à la possibilité-capacité ou au droit-permission complique les choses, même si, pour simplifier, nous pourrions écrire finalement que *c'est parce qu'on peut tout dire qu'on ne peut pas tout dire*. Même si des limites existent (difficulté à exprimer des sentiments...), l'infini l'emporte largement du côté des possibilités de dire, et c'est ce qui rend nécessaire et légitime la mise en place de contrôles. Ce qui compte alors le plus, outre l'exigence de réflexion sur le sens et la portée de nos paroles, c'est de s'interroger sur les fondements et les finalités de ces contrôles (visent-ils la docilité des esprits, ce qui sert les intérêts des puissants ? ou reposent-ils sur des valeurs, des normes reconnues universellement ?). Concernant les droits à la parole, des restrictions majeures et purement arbitraires (tabous, censures répressions...) demeurent dans bien des pays, faute de reconnaissance des libertés démocratiques ; il est donc important d'œuvrer à la levée de ces barrières, qui mènent encore trop de personnes en prison (prisonniers d'opinion politique ou religieuse...). Mais l'absence de toute régulation, de toute limitation, ouvre aussi la voie à impasses et dérives qui mettent la liberté d'expression et la démocratie en contradiction avec elle-même, lorsque des discours régressifs, abjects, haineux, contraires à la dignité de l'homme, peuvent se répandre en toute tranquillité. Parmi les droits les plus fondamentaux figure donc bien la liberté d'expression, mais à concevoir dans une articulation à un droit encore plus fondamental, qui est sans doute le *droit à l'éducation*, à une éducation qui donne à tous les moyens de se former à l'exercice de la réflexion et du jugement critique, et qui éveille en chacun le désir de participer au débat public et politique sur ce qui mérite d'être dit et fait pour mieux vivre ensemble.



■ Corrigé du sujet de littérature

Il est attendu du candidat :

- qu'il analyse le sujet de façon ouverte ;
- qu'il définisse les termes avec un souci de précision, puis qu'il les explore ;
- qu'il construise sa réflexion en la structurant selon les normes scolaires et universitaires.

Ainsi, il devra :

- préciser, dans l'introduction, l'approche choisie pour le traitement du sujet ainsi que le plan de ce traitement,
 - structurer ce traitement en parties différenciées et complémentaires. Ces parties devront également être structurées : annonce de leur intention, développement, conclusion intermédiaire sous forme de transition. Elles devront s'enchaîner de façon complémentaire et dynamique,
 - conclure de façon logique, par rapport à son développement, et ouverte sur des perspectives.
- qu'il développe un point de vue personnel, n'hésitant pas à prendre position ;
 - qu'il illustre à partir d'exemples tirés de ses connaissances ou de son expérience ;
Ainsi, il témoignera de sa culture générale et de l'analyse de son vécu personnel.
 - qu'il se situe dans un contexte d'actualité, démontrant ainsi son intérêt pour le monde actuel et les mouvements d'idées ;
 - qu'il argumente ses points de vue ou prises de positions.

Ainsi, en ce qui concerne le sujet proposé, le candidat devrait :

- préciser les conditions de l'approche objective du temps : temps mesurable de façon mécanique, universelle et constante, à l'aide d'instruments et d'unités ;
- situer les limites de cette conception en introduisant l'idée de valeur subjective du temps ;
- proposer une définition de la « temporalité subjective », perception du temps par la conscience de l'individu : ses pensées, ses sentiments...

Et, en conséquence :

- souligner la modification du temps en vitesse (« trouver le temps long ») ;
- souligner la modification du temps en qualité (« passer du bon temps ») ;
- préciser que c'est la perception objective qui permet la socialisation de l'individu au-delà de la diversité des perceptions subjectives. Cerner l'importance de cette articulation dans un contexte interculturel (entreprise multinationale, Union européenne...) ;
- illustrer des aspects de la « temporalité subjective », notamment dans :
 - l'approche du temps par différentes civilisations :
 - références aux calendriers religieux rythmant l'année, rythme des journées...
 - « Savoir-vivre » lié à l'utilisation du temps : utilisation du temps, conception de la ponctualité... Ces exemples peuvent naturellement être tirés de l'expérience personnelle.
 - l'approche du temps par différents groupes sociaux ou professionnels,
 - l'approche du temps lié à l'individu :
 - sa conception personnelle du temps et de l'utilisation qu'il en fait,

- son positionnement au centre de plusieurs représentations,
- la nature du moment dans lequel il se situe.

S'il a acquis des connaissances philosophiques, le candidat pourra citer les réflexions de grands auteurs : Bergson, Kant... Les connaissances littéraires peuvent également être traduites par le rappel de grands textes : Ronsard, Lamartine, Verlaine, Proust...

Il lui sera également possible de témoigner de connaissances scientifiques sur la mesure du temps : temps astronomique, mécanique, électronique et atomique. La référence aux conceptions d'Einstein est également possible.

Cependant, sans rechercher de connaissances approfondies, la priorité sera donnée dans la correction à évaluer la capacité du candidat à :

1. envisager ces deux dimensions, objective et subjective, du temps et témoigner ainsi de sa capacité à réfléchir avec recul sur un terme usuel et complexe à la fois ;
2. les illustrer et témoigner ainsi de sa curiosité et de son ouverture d'esprit.

Le candidat a toute liberté pour structurer son raisonnement. L'ensemble de ces éléments peut être organisé selon des structures différentes.

La correction de l'expression sera appréciée.

■ **Corrigé du sujet de sciences humaines**

I – Le nihilisme du monde moderne : « Dieu est mort ».....

1. « Dieu est mort » et critique de l'idéal ascétique.....
2. Le dépassement du nihilisme : la transmutation des valeurs.....

II – Le « désenchantement du monde » selon Max Weber.....

1. La rationalisation à l'origine de la « démagification » du monde.....
2. La modernisation : de l'irrationalité à la « glaciation éthique ».....

III – Prolongements contemporains : explications et nuances.....

1. Nietzsche et Weber : un diagnostic similaire.....
2. La résurgence de la religion un siècle après.....

Ce sujet suppose de s'être approprié les références bibliographiques pour pouvoir, d'une part, commenter la citation de Nietzsche (I) et celle de Weber (II) et, d'autre part, les situer dans leur contexte et les nuancer à l'aune des observations les plus contemporaines (III).

I – Le nihilisme du monde moderne : « Dieu est mort »

La réduction fréquente du nihilisme à la crise du sens et de l'effondrement des valeurs qui sévissent en Occident depuis la moitié du XIX^e siècle est classique. Cependant,

Nietzsche propose un dépassement du nihilisme par une transvaluation des valeurs, d'autant plus difficilement réalisable qu'il a mesuré l'ampleur de l'emprise du nihilisme.

I. « Dieu est mort » et critique de l'idéal ascétique

Nietzsche attaque le christianisme, dès 1878-1879, dans *Humain trop humain*. Selon lui, par les idées de péché et de rédemption, le christianisme a développé en l'homme une débauche d'émotions malades. La critique du christianisme se développe dans *Aurore* (1881) : il a torturé l'homme par les idées de faute et de châtement, une faute qui était dans la nature même de l'homme, un châtement qui était un enfer éternel. Il a rendu l'homme malade : le chrétien a interprété son malaise comme un effet de son péché et son soulagement comme un effet de la grâce divine, dans une alternance de dépression et d'exaltation qui détraquait ses nerfs. Mais aujourd'hui le christianisme n'est plus qu'un doux moralisme : c'est à son euthanasie que nous assistons, pour Nietzsche. Mais c'est dans *L'Antéchrist* (1888) que Nietzsche livre une attaque d'une extrême violence contre le christianisme dans laquelle Nietzsche rassemble toutes ses critiques antérieures. Dès le début du livre, Nietzsche critique le concept chrétien de Dieu. Il n'est pas, comme on le croit, le concept le plus haut de Dieu mais le plus bas et le plus pervers. Au lieu de présenter une transfiguration de la vie, ce Dieu représente la négation de la vie et de la nature. Et pourtant, depuis deux mille ans, on en est resté à ce misérable « monothéisme » judéo-chrétien auquel Nietzsche oppose le polythéisme grec, école d'individualisme.

Nietzsche critique le triomphe de l'idéal ascétique. Nietzsche porte un jugement sur la valeur de cet idéal (l'instrument grâce auquel une vie dégénérante parvient à se maintenir ; pour Nietzsche : volonté de néant : voilà la signification de l'idéal ascétique). Grâce à ce dernier remède l'homme s'est senti un pécheur, il a condamné sa vie coupable et a aspiré à une autre vie – ce qui représente le triomphe de l'idéal ascétique. À cet idéal, nul autre idéal aujourd'hui ne s'oppose. Opposée en apparence, la science, en fait, le continue : elle croit à la vérité comme à un absolu et cette croyance est le reste sublimé de l'idéal ascétique opposant à notre monde d'illusions un monde de vérité. D'où vient cette puissance de l'idéal ascétique ? Il a donné un sens à l'existence humaine, il a fixé un but à la volonté : la négation de la nature en l'homme. Mais une telle volonté est une volonté de néant : voilà la signification de l'idéal ascétique, selon Nietzsche.

Pour Nietzsche, le socratisme (conception théorique du monde) s'oppose au dionysisme (réfugié dans une forme musicale de la pensée). Le socratisme vise à la destruction du dionysisme. C'est le « conflit décisif ». Nous appartenons en ce sens à une civilisation alexandrine. Kant : précurseur ? Le réveil de l'exigence pratique qui relève le défi de la culture théorique apparaît dans la philosophie critique de Kant : « en employant les armes mêmes de la science pour démontrer la relativité de la connaissance et nier catégoriquement les prétentions de la science à la valeur universelle et à des fins universelles... Kant et Schopenhauer ont remporté la plus difficile des victoires : ils ont triomphé de l'optimisme caché au cœur de la logique sur laquelle est fondée notre culture » (*Naissance de la tragédie*). Déjà, par elle-même, la culture théorique a tendance à détruire les mythes, et à dissoudre les représentations unifiantes du monde : elle est donc destructrice du sens que les hommes donnent à leur activité. La vérité théorique, ennemie de l'illusion, s'oppose

de ce fait, à la vie. le mouvement même de la culture théorique la conduit forcément à renverser les valeurs sur lesquelles reposait l'existence et qui étaient ainsi des conditions d'existence. La tendance qui se manifeste ainsi dans la culture théorique, c'est le *nihilisme*. Il faut entendre par là le triomphe continu du non sur le oui, la tendance irréprouvable des forces du ressentiment et de réaction à déprécier et à renverser les valeurs qui le menacent. On passe ainsi du concept de *décadence* à celui de *nihilisme*. Celui-ci apparaît comme le *destin de notre culture*, qui ne cesse d'inventer, dans son progrès même, des formes de domination de la vie.

Nietzsche rappelle le mot de Goethe découvrant avec stupeur en Napoléon un homme non théorique : « Oui, mon cher, dit-il à Eckermann, il y a aussi une productivité des actes. » Il faut voir dans cette stupeur le signe qu'une limite a été atteinte. Pour Nietzsche, l'optimisme théorique approche de son terme : « Le mal endormi au cœur de la culture théorique commence donc à inquiéter l'homme moderne, qui cherche impatiemment dans le trésor de ses expériences les moyens de conjurer ce péril, sans bien croire à ces moyens. »

2. Le dépassement du nihilisme : la transmutation des valeurs

Pour Nietzsche, il ne suffit pas de tuer Dieu pour opérer la transmutation des valeurs... précisément, d'après l'une des plus belles versions de la mort de Dieu, le meurtrier de Dieu est le plus hideux des hommes. Nietzsche veut dire que l'homme s'enlaidit encore, quand, n'ayant plus besoin d'une instance extérieure, il s'interdit à lui-même ce qu'on lui défendait et se charge spontanément d'une police et de fardeaux qui ne semblent même plus venir du dehors. Ainsi, l'histoire de la philosophie, des socratiques aux hégéliens, reste l'histoire de longues soumissions de l'homme et des raisons qu'il se donne pour les légitimer.

Les étapes du triomphe du nihilisme : 1) le ressentiment : c'est ta faute... 2) la mauvaise conscience : c'est ma faute... 3) l'idéal ascétique : moment de la sublimation ; 4) la mort de Dieu : moment de la récupération... grand événement bruyant mais non suffisant. Nietzsche, dans le livre IV de *Zarathoustra*, trace la grande misère de ceux qu'il appelle « les Hommes supérieurs ». Ceux-ci veulent remplacer Dieu, ils portent les valeurs humaines, ils croient même retrouver la réalité, récupérer le sens de l'affirmation, mais la seule affirmation dont ils sont capables, c'est seulement le Oui de l'Âne, la force réactive qui se charge elle-même du nihilisme. Le Oui de l'Âne est un faux oui, comme une caricature d'affirmation. Le Oui de Zarathoustra s'oppose au Oui de l'Âne, comme créer s'oppose à porter. Le Non de Zarathoustra s'oppose au non du nihilisme, comme l'agressivité s'oppose au sentiment ; 5) le dernier homme et l'homme qui veut périr : car la mort de Dieu est un événement qui attend son sens et sa valeur... car il y a des valeurs qui naissent vieilles et qui, dès leur naissance, témoignent de leur conformité, de leur conformisme, de leur inaptitude à troubler tout ordre établi... l'homme qui veut périr constitue le point d'achèvement du nihilisme, tout est prêt – prêt pour une transmutation. La transmutation de toutes les valeurs se définit ainsi : un devenir actif des forces, un triomphe de l'affirmation dans la volonté de puissance.

II – Le « désenchantement du monde » selon Max Weber

Le désenchantement vient de l'épuisement du pouvoir que possédaient jadis les religions de déterminer de manière significative les pratiques sociales et de donner sens à notre expérience globale du monde. Weber ne pense pas le désenchantement comme l'horizon inéluctable de la rationalisation occidentale. Ce qu'il nomme « désenchantement du monde » n'a rien à voir avec les mésaventures et déceptions de la raison des Lumières, non plus qu'avec une démission de la raison paresseuse par rapport au *telos* universel qu'il reviendrait à l'Europe d'incarner et de réaliser. » Weber ne cherche d'ailleurs pas à évaluer l'écart entre résultats et promesses d'émancipation : posture impensable pour l'adepte de la neutralité axiologique, qui s'est par ailleurs peu intéressé aux théories des Lumières. Le désenchantement que suscite l'actuel pluralisme des valeurs n'est donc pas imputable à la rationalisation, comme telle, mais à la manière rationaliste de concevoir la rationalisation, qu'il appelle l'intellectualisation. Cette intellectualisation obligerait les hommes de notre époque à reconnaître que pour induire un sens aux connaissances scientifiques sur le monde, ils s'engagent dans le conflit rationnellement indécidable entre idéaux incompatibles.

1. La rationalisation à l'origine de la « démagification » du monde

Si Weber refuse de se prononcer sur l'essence du religieux (*Économie et société*, p. 429), il s'intéresse à la constitution d'un ordre religieux différencié et relativement autonome et s'interroge sur les conséquences de ces processus (rationalisation et différenciation) en termes d'« irrationalité éthique du monde », voire de « désenchantement du monde ». Weber refuse de placer la religion du côté de la rationalité ou de celui de l'irrationalité. Pour Weber, la religion ne peut être totalement rejetée du côté de l'irrationnel. On reconnaît le perspectivisme de Weber, sous l'influence de Simmel, lorsqu'il souligne que le jugement que l'on porte sur la croyance et la pratique religieuses, en termes de rationalité ou d'irrationalité, dépend du point de vue duquel on se place. Il rappelle ainsi que la magie d'hier, contre laquelle lutte aujourd'hui la rationalisation, a elle-même été un élément de rationalisation par rapport à des procédés antérieurs tout comme le monothéisme fut une rationalisation par rapport au polythéisme et à l'animisme. Si rationalité et irrationalité sont conjointes au sein des croyances et pratiques religieuses, c'est parce que le comportement religieux est aussi et avant tout une forme particulière d'action sociale.

Certaines religions telles que le judaïsme et le protestantisme ont connu des formes de rationalisation. Parmi les jalons d'une histoire de la rationalisation qui ne s'assimile pas pour autant à une évolution linéaire et nécessaire, Weber évoque l'épanouissement de la rationalisation en distinguant des moments dans ce processus. Il voit ainsi dans le judaïsme antique et son hostilité à la magie les prémices de la rationalisation (légalisme rationnel des dix commandements). Après un regain de la magie au sein de l'église catholique, la Réforme, moment crucial pour l'histoire de la rationalisation, tente d'éliminer tous les éléments magiques du christianisme. Cependant, la rationalisation et l'intellectualisation ne parviennent pas à ronger l'empire de l'irrationnel. Au contraire, avec la rationalisation croissante, l'irrationnel se renforce en intensité.

La sociologie des religions conduit Weber à opposer deux formes de religiosité, l'ascétisme (forme active) et le mysticisme (forme passive), qu'il divise suivant le rapport au monde (soit *hors* du monde, soit *dans* le monde) que leur pratique implique. Quatre types de religiosité en découlent : l'ascétisme *hors* du monde (monachisme incarné par le moine), l'ascétisme dans le monde (puritanisme intra-mondain incarné par l'entrepreneur), le mysticisme hors du monde et le mysticisme dans le monde. Les deux formes de protestantisme peuvent être rapportées à deux de ces types. La lecture de cette typologie doit être synchronique car si, dans son caractère ascétique, l'histoire du puritanisme plonge ses racines dans l'histoire du monachisme, l'ascétisme séculier fait suite à l'ascétisme monastique sans pour autant se substituer à lui. Plus qu'un évolutionnisme linéaire, cette lecture souligne la pluralité synchronique des formes de religiosité.

L'originalité de Weber dans l'analyse des phénomènes religieux réside dans la description de la différenciation de l'ordre religieux et des ordres profanes et dans la mise en évidence des conséquences dans l'ordre des valeurs. Pour Weber, l'opposition insoluble de la sphère religieuse à d'autres sphères de valeurs devient de plus en plus prononcée au sein de la modernité. C'est dans la « Considération intermédiaire » que Weber décrit les processus de fragmentation et d'autonomisation des ordres profanes par rapport à l'ordre religieux. Le religieux cesse d'imprégner l'économie, la politique et la science en ouvrant à une différenciation croissante des ordres. L'un de ses thèmes fondamentaux est celui d'une corrélation entre la rationalisation du rapport de l'homme au monde et l'autonomisation grandissante qu'acquière les uns par rapport aux autres les divers champs où se jouent les pratiques sociales. Il distingue quatre de ces sphères se divisant secondairement en deux groupes : le premier réunit les puissances de l'activité rationnelle (économie et politique) ; le second est constitué au contraire par les forces dont l'essence est fondamentalement a-rationnelle ou anti-rationnelle (esthétique et érotique). Le paradoxe est qu'en dépit de leur irrationalité, l'évolution de l'esthétique et de l'érotique témoigne encore de la rationalisation dans la mesure où ces sphères continuent à s'autonomiser. Pour Weber, l'opposition insoluble de la sphère religieuse à d'autres sphères de valeurs devient de plus en plus prononcée au sein de la modernité au détriment de la sphère religieuse. Ainsi, pour Weber, la nature impersonnelle revêtue par l'économie, entièrement fondée sur le calcul et celle également impersonnelle désormais revêtue par l'État légal-bureaucratique soulignent les tensions et l'interdépendance des sphères de valeurs en voie de différenciation et d'autonomisation relative. À mesure qu'il s'isole, chacun de ces aspects révèle en la déployant une *logique intrinsèque* et s'isole précisément dans et par ce déploiement. Ce faisant, chacun produit un système de valeurs qui lui est propre. Aussi cette différenciation des sphères de l'activité sociale est-elle à l'origine d'un conflit entre des visions partielles du monde (« pluralisme » et « antagonisme des valeurs ») voire d'un éclatement de ces images (« polythéisme des valeurs »). Le conflit est à la fois le vecteur de l'autonomisation relative et le symptôme de l'interdépendance des sphères d'activités.

Selon Julien Freund, le polythéisme chez Weber possède un double statut : celui d'objet historique et celui d'analogie métaphorique. L'objet historique est la théologie polythéiste proprement dite. L'analogie métaphorique réside dans le fait que la formule

« polythéisme des valeurs » rend compte du développement de la société contemporaine en raison, d'une part, de la dispersion de l'opinion en un pluralisme de valeurs et, d'autre part, de la similitude entre les conflits de valeurs du monde moderne et les jalousies des divinités du Panthéon antique. L'antagonisme irréductible des valeurs dernières de l'action, effet de la diversification des pratiques, n'est réel que dans les sociétés occidentales modernes. Ce polythéisme des valeurs mène à ce que Weber appelle l'« irrationalité éthique du monde », voire à sa « glaciation éthique ».

2. La modernisation : de l'irrationalité à la glaciation éthique

Les religions positives seules étaient « capables de conférer au contenu des valeurs culturelles la dignité d'impératifs catégoriques valables inconditionnellement ». Jadis facteurs fondamentaux dans la détermination des conduites sociales (de ce que Weber nomme la *Lebensführung*), théodicées et promesses de salut ne sont plus aujourd'hui que des sujets de méditation privée : les contraintes exercées par les systèmes d'action profanes, économie capitaliste et politique bureaucratique, se sont substituées aux commandements éthiques des religions de jadis. Weber constate la difficulté, voire l'incapacité de l'éthique à donner forme aux conduites sociales dans les conditions du monde moderne, c'est en raison d'une privatisation irréversible du religieux, corrélat de l'autonomisation des ordres profanes de l'économie et de la politique. Alors que la religion pouvait se définir comme une forme d'agir collectif porteuse de sens, la rationalisation intellectualiste est à l'origine du désenchantement : « La rationalisation intellectualiste est instauratrice, selon Weber, d'un royaume irréel d'abstractions artificielles qui s'efforce de recueillir dans ses mains desséchées le sang et la sève de la vie réelle, sans pourtant jamais y parvenir » (*Le savant et le politique*, p. 81). La sociologie des religions de Weber est constituée du chapitre V d'*Économie et société*, de *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme* (1904-1905), des *Sectes protestantes et l'esprit du capitalisme* (1906) et des études rassemblées sous le titre *L'éthique économique des religions mondiales* (1915-1920). Parmi les multiples contributions de Weber à la sociologie des religions, penchons-nous, d'une part, sur son apport décisif : la relation entretenue entre religion et modernisation, qui explore comment le devenir des religions participe à la rationalisation de la société et des conduites de vie et à l'une de ses conséquences : le « désenchantement du monde ».

Avec l'intellectualisation croissante, l'homme moderne a cessé de croire aux puissances magiques. Mais en perdant ainsi le sens prophétique, il s'est condamné à vivre dans un monde « désenchanté ». Pour Weber, l'« irrationalité éthique du monde » procède de l'antagonisme des valeurs, lié à l'intuition fondamentale de la diversité infinie du réel. Le conflit peut surgir à l'intérieur d'une même activité, par exemple au sein d'une même religion. L'irrationalité axiologique tient également à ce que Weber appelle le paradoxe des conséquences qui tient dans l'opposition du résultat et de l'intention. Elle vient enfin de ce que la société actuelle a beaucoup de mal à produire de nouveaux dieux ou de nouvelles valeurs. L'humanité (tout au moins occidentale) est en somme menacée de passer de l'irrationalité éthique à la glaciation éthique, qui s'apparente à un assèchement de la création éthique et, à terme, à un tarissement de l'imaginaire social. Rappelons que Weber constatait que la dynamique de la politique commandait son inaccessibilité

grandissante à l'influence d'une éthique, notamment religieuse : toute politique doit paraître « d'autant plus étrangère à la fraternité qu'elle est plus objective et calculable ». Le polythéisme des valeurs n'est alors plus qu'un polythéisme de façade, les valeurs devenant indifférentes les unes aux autres dans la mesure où elles ne se confronteront plus que pour la forme dans une sorte de perpétuel et stérile recommencement, avec le paradoxe de la diversification des valeurs et de leur uniformisation.

L'idée de *Entzauberung der Welt* renvoie précisément aux notions de « démagification du monde » ou de « désensorcellement ». Par commodité, l'emploi de « désenchantement du monde » s'est imposé. Cependant, cette expression véhicule une ambiguïté sémantique qu'il importe de lever. Le désenchantement vient de l'épuisement du pouvoir, que possédaient jadis les religions, de déterminer de manière significative les pratiques sociales et de donner sens à notre expérience globale du monde. Weber ne pense pas le désenchantement comme l'horizon inéluctable de la rationalisation occidentale. Ce qu'il nomme « désenchantement du monde » n'a rien à voir avec les mésaventures et déceptions de la raison des Lumières, pas plus qu'avec une démission de la raison paresseuse par rapport au *telos* universel qu'il reviendrait à l'Europe d'incarner et de réaliser. Il ne cherche d'ailleurs pas à évaluer l'écart entre résultats et promesses d'émancipation : posture impensable pour l'adepte de la neutralité axiologique, qui s'est par ailleurs peu intéressé aux théories des Lumières. Le désenchantement que suscite l'actuel pluralisme des valeurs n'est donc pas imputable à la rationalisation, comme telle, mais à la manière rationaliste de concevoir la rationalisation, qu'il appelle *l'intellectualisation*. Cette intellectualisation obligerait les hommes de notre époque à reconnaître que pour induire un sens aux connaissances scientifiques sur le monde, ils s'engagent dans le conflit rationnellement indécidable entre idéaux incompatibles. Les religions positives seules étaient « capables de conférer au contenu des valeurs culturelles la dignité d'impératifs éthiques valables inconditionnellement ». Jadis facteurs fondamentaux dans la détermination des conduites de vie (*Lebensführung*), théodicées et promesses de salut ne sont plus aujourd'hui que des sujets de méditation privée : les contraintes exercées par les systèmes d'action profanes, économie capitaliste et politique bureaucratique, se sont substituées aux commandements éthiques des religions de jadis. Weber constate la difficulté, voire l'incapacité de l'éthique à donner forme aux conduites sociales dans les conditions du monde moderne, ce en raison d'une privatisation irréversible du religieux, corrélat de l'autonomisation des ordres profanes de l'économie et de la politique. Alors que la religion pouvait se définir comme une forme d'agir collectif porteuse de sens, la rationalisation intellectualiste est à l'origine du désenchantement.

III – Prolongements contemporains : explications et nuances

La naissance de la sociologie a été fortement liée à une interrogation sur le devenir des religions dans les sociétés modernes. En février 1920, Weber aurait livré à Spengler que « l'honnêteté d'un intellectuel peut se mesurer à son attitude face à Nietzsche et à Marx... Le monde dans lequel nous existons nous-mêmes intellectuellement est en bonne partie un monde formé par Marx et Nietzsche ». Sans surestimer la portée de ce propos, on doit reconnaître que ces deux maîtres ont inspiré Weber.

1. Nietzsche et Weber : un diagnostic similaire

La seconde influence majeure réside donc dans la lecture de Nietzsche. Weber y découvre l'idée fondamentale qui a fait de lui le fondateur de traditions sociologiques : la place et le rôle des valeurs. Leur affinité la plus profonde porte sur l'interprétation des valeurs : l'un et l'autre partagent l'idée que les faits n'existent pas en dehors du sens qu'on leur donne. Ils récusent toute conception éternelle des valeurs. Seuls des contextes historiques donnent naissance à des valeurs. D'où l'importance, pour Weber, des « couches porteuses » définies « non pas comme les porte-parole des intérêts de classe, mais comme les porteurs de valeurs et d'une éthique qui se marie avec une situation sociale ». Aussi la conduite de vie des couches porteuses est-elle socialement décisive, car elle contribue puissamment à façonner un type d'humanité et une société en se diffusant auprès d'autres couches sociales : « les idées ne se développent pas comme des fleurs » (*Éthique protestante et esprit du capitalisme*, p. 54). Weber réalise empiriquement le programme nietzschéen de *La généalogie de la morale*. Cependant, il faut se garder de surestimer l'influence nietzschéenne car leur projet intellectuel diffère : Nietzsche cherche à opérer une transvaluation des valeurs (créer des valeurs nouvelles contre les anciennes) ; Weber cherche à comprendre l'influence *indirecte* des valeurs sur la conduite de vie et sur la formation sociale, sans les juger. Il explique le comportement des paysans de l'Est de l'Elbe (1892) en fonction de ce qu'il appelle une « rationalité en valeur » : les agents peuvent agir *rationnellement* contre leur intérêt économique à l'instar des paysans qui préféreraient au nom d'une *valeur* (la liberté), s'émanciper de leur dépendance, quitte à connaître une situation économique plus précaire.

En conclusion, parce que leur projet diverge (transvaluation ou compréhension) tout comme leur posture (critique évaluative ou axiologiquement neutre), on ne saurait conclure au nietzschéisme de Weber. On peut néanmoins retenir une triple inspiration ontologique, épistémologique et programmatique qui, au-delà des thèmes communs aux deux œuvres, permet de qualifier Weber d'« exécuteur testamentaire de Nietzsche », selon la formule de Eugen Fleischmann.

2. La résurgence de la religion un siècle après

Pour autant, doit-on conclure à un retrait du religieux ? Les problématiques de la laïcisation, de la déchristianisation et de la sécularisation qui procèdent de la sociologie wébérienne des religions le suggèrent. Weber avait pu se contredire sur ce point : en 1904-1905, Weber croyait possible, quoique non nécessaire, un réveil religieux ou le surgissement de prophètes ou de prophéties nouveaux. Il nie cette possibilité dans *Le savant et le politique* (1919). Les évolutions contemporaines suggèrent un renouveau du religieux et rappellent que Weber n'avait nullement fermé l'histoire sur le désenchantement. Même si, selon lui, la religion était destinée à une marginalisation et à un étiolement progressif... à végéter et à s'étioler dans l'espace de plus en plus réduit laissé à la vie aux choix privés par le déploiement social de la rationalité.

Peuvent suivre des développements sur l'actuelle « guerre des Dieux »... le choc des huit civilisations majeures... l'inéluctable conflit des valeurs... le déclin de la religion de l'Occident... le polythéisme des valeurs... le djihad et la guerre sainte, etc.

Public concerné

Niveau licence.

Nature de l'épreuve

Les candidats recevront un dossier décrivant une situation de production (produit et éléments du processus). Sur la base de ce dossier, différentes analyses sont demandées. Il s'agira, d'une part, d'étudier la situation présente dans les trois dimensions évoquées précédemment et d'autre part, de définir et évaluer différentes alternatives (i.e. modifications du produit, du processus ou de sa gestion).

Une calculette et une règle graduée sont indispensables.

Critères d'évaluation

Le candidat devra montrer une compréhension du problème proposé, (reformulation structurée des éléments du dossier, schéma explicatif, calcul complémentaire) et une capacité à mener une analyse cohérente (i.e. les modifications envisagées doivent au moins être justifiées de manière qualitative).

Objectifs

Il s'agit de tester la capacité des candidats à aborder un produit technique sous trois angles différents.

Le premier est relatif à la conception. Les questions génériques du domaine sont, par exemple :

- Quelles sont les fonctions que doit remplir le produit ?
- Quelles sont les solutions capables de répondre à ces fonctions ?
- Comment représenter schématiquement les solutions ?

Le second concerne la réalisation industrielle. Les problèmes abordés sont dans ce cas :

- Quels procédés mettre en œuvre ?
- Quelles machines utiliser ?
- Quelles compétences sont nécessaires à la réalisation du produit ?

Le dernier aspect concerne la gestion du processus industriel. Dans cette dimension les éléments demandés sont :

- Comment maîtriser la qualité attendue ?
- Quelles règles de synchronisation de la production mettre en place ?
- Comment maîtriser les délais ?

Conseils de préparation

Prérequis : lecture de plans, connaissances générales des matériaux et de leur transformation, notions d'analyse de la valeur, notions de gestion des opérations.

Bibliographie

- *Memotech Productique Matériaux et Usinage*, C. Barlier, L. Girardin, éd. Éducalivre, coll. «A. Capliez».
- *Pour maîtriser la production industrielle*, A. Chevalier, J. Bohan, éd. Hachette technique.
- *Organisation et technologie des systèmes de production*, J.-P. Trotignon, L. Benoist, J. Nowak, B. Dupont, G. Boutier, D. Sacquepey, éd. Nathan technique.
- Normes NF X 50-152, NF X-50-151, NF X-50-150 relatives à l'analyse de la valeur.

Remarque : La réussite à l'épreuve ne suppose pas forcément d'avoir travaillé avec ces ouvrages mais au moins de maîtriser les éléments qui y sont abordés.

Ce cas a été rédigé par l'ESC Grenoble.



Consignes

Aucun n'est document autorisé. Calculatrices autorisées.

Sujet

Durée : 2 heures

L'entreprise Boing conçoit et fabrique différents types de ressorts. Elle emploie environ deux cents personnes et connaît un fort développement. Vous souhaitez intégrer cette entreprise en tant qu'adjoint au responsable de production. Un entretien vous est proposé. Au cours de ce dernier, différentes questions d'ordre général vous sont posées. Celles-ci cherchent moins à mesurer l'étendue de vos connaissances que votre capacité à fournir une réponse claire et concise.

La salle où se déroule l'entretien est équipée d'un tableau. Vous avez donc systématiquement la possibilité de faire des schémas.

Question 1

Quels sont les différents types d'efforts qu'il est possible d'appliquer à un ressort ?
Donnez au moins un exemple de produit permettant d'illustrer chacun de ces cas.

Question 2

Au cours de notre processus de production nous avons une étape de grenailage.
Quel est, selon vous, le but de cette étape ?
À quoi, selon vous, ressemble une opération de grenaille ?

Question 3

L'essentiel de notre production est une production de ressorts de soupapes. Nos principaux clients sont des constructeurs automobiles.
Décrivez la (ou les) fonction(s) d'une soupape et positionnez sur un schéma de moteur la soupape et son ressort.
Quelles différences faites-vous entre le ressort inclus dans un stylo et un ressort de soupape (type d'effort, type d'environnement, etc.)

Question 4

Selon vous, quels sont les critères essentiels concourant à la satisfaction de nos clients ?
Quels types d'observations proposeriez-vous pour mesurer la qualité de la prestation que fournit Boing ?

Ayant réussi à convaincre votre auditoire, vous êtes finalement embauché. La première mission qui vous est confiée est l'étude d'une partie du processus incluant deux étapes de production et une étape de contrôle. Monsieur Dupont, responsable production depuis trente ans chez Boing, vous en donne la description suivante.

« Notre matière première est de l'acier à ressort que nous faisons venir d'un tréfileur. La première étape est une opération d'enroulage. Celle-ci s'effectue sur différentes enrouleuses et permet de donner forme aux ressorts. Les deux critères essentiels sont ici le nombre de spires et l'espacement entre spires. L'enrouleuse coupe alors le fil et les pièces sont recueillies dans des conteneurs qui sont mis en stock. Le taux de défaut de cette opération est de 10 %. Nos enrouleuses ont un débit de 1 800 pièces par heure et leur coût de fonctionnement est de 500 euros de l'heure.

Par la suite, selon un programme défini par le responsable lancement, les conteneurs sont prélevés du stock et les pièces subissent un traitement thermique dans un four. Pour cette partie du processus, le taux de défaut est de 25 %, le débit de 3 600 pièces par heure et le coût de fonctionnement horaire de 1 200 euros. Les pièces sont alors de nouveau conditionnées dans des conteneurs et elles passent par un contrôle qualité avant de retourner en stock. Le contrôle porte sur deux caractéristiques. D'une part, la conformité des cotes est vérifiée et un contrôle de dureté est effectué. La vérification des cotes permet de détecter les défauts d'enroulage. La vérification de la dureté permet de détecter les défauts liés au traitement thermique. Actuellement, toutes les pièces non conformes vont à la benne. Le contrôle qualité traite 2 400 pièces par heure et a un coût de fonctionnement de 400 euros »

Rappel des données :

	Débit (pièces/h)	% de défaut de l'opération	Coût horaire (en euros) de fonctionnement
Enrouleuse	1 800	10 %	500
Traitement thermique	3 600	25 %	1 200
Contrôle Qualité	2 400		400

Question 5

Représentez schématiquement le processus.

Question 6

Combien de pièces sortent conformes si, à l'entrée du processus, un lot de 7 200 pièces est mis en production ?

Question 7

Quel est le coût unitaire d'une pièce conforme ?

Question 8

Quel est le pourcentage de pièces non conformes dans les conteneurs mis en stock après le contrôle qualité ?

Monsieur Dupont est insatisfait du fonctionnement de ces différentes étapes. À la suite d'une mauvaise manœuvre au sein de l'entreprise, un lot de ressort est passé deux fois par l'étape de traitement thermique. Il a été constaté une diminution des défauts de dureté. Des investigations plus poussées ont montré qu'une pièce présentant des défauts de dureté a une chance sur deux de ne plus présenter ce type de défaut si elle passe deux fois par le four.

Monsieur Dupont vous demande alors d'étudier les conséquences de la modification de processus suivante.

« Les étapes d'enroulage et de traitement thermique restent identiques. En revanche, lors du contrôle qualité, les pièces présentant un défaut d'enroulage vont à la benne, celles présentant uniquement un défaut de dureté passent à nouveau dans le four. Après ce deuxième passage, les pièces retraitées passent de nouveau par le contrôle qualité. La moitié des pièces ayant transité deux fois par le four est conforme et peut être transférée en stock, l'autre moitié est rebutée ».

Question 9

Représentez schématiquement le nouveau processus.

Question 10

Dans ce nouveau mode de fonctionnement, combien de pièces sortent conformes si, à l'entrée du processus, un lot de 7 200 pièces est mis en production ?

Question 11

Quel est alors le coût unitaire d'une pièce conforme ?

Question 12

Quel serait ce coût si le taux de réussite de la reprise passait de 50 à 15 % ?

Commentez.

Parallèlement, votre fournisseur d'enrouleuse vous propose une modification technique de l'ensemble de votre parc de machines. Cette modification ne modifie pas l'aptitude de la machine à faire de bonnes pièces. Le taux de défaut des enrouleuses reste de 10 %. En revanche, le fournisseur vous propose un système permettant d'éjecter directement les pièces présentant un défaut dimensionnel. De ce fait, l'opération de traitement thermique n'est effectuée qu'avec des pièces conformes à l'entrée. Le devis est de 200 000 euros. Vous produisez 1 800 000 ressorts par an et vous souhaitez récupérer l'investissement en moins d'un an. Le reste du processus considéré est celui avec reprise de la phase de traitement thermique.

Question 13

Pensez-vous donner suite à cette offre ?

Question 14

Cet investissement vous paraît-il judicieux ?

Question 1

Traction : dynamomètre ; Compression : ressort dans un stylo ; Torsion : rappel de porte.

Question 2

Le grenaillage est utilisé :

- **soit pour le « nettoyage » de pièces métalliques :**
 - en fonderie, pour le dessablage et le nettoyage des pièces ;
 - dans la sidérurgie pour le décalaminage des tôles, billettes, profilés... ;
 - dans la construction métallique, pour la préparation de surfaces avant peinture ou métallisation.
- **soit pour modifier les caractéristiques physico-chimiques des pièces :**
il s'agit d'introduire des déformations plastiques à la surface d'une pièce pour produire des contraintes superficielles de compression. Ces contraintes s'opposent aux efforts que la pièce subit en fonctionnement.

On l'utilise pour :

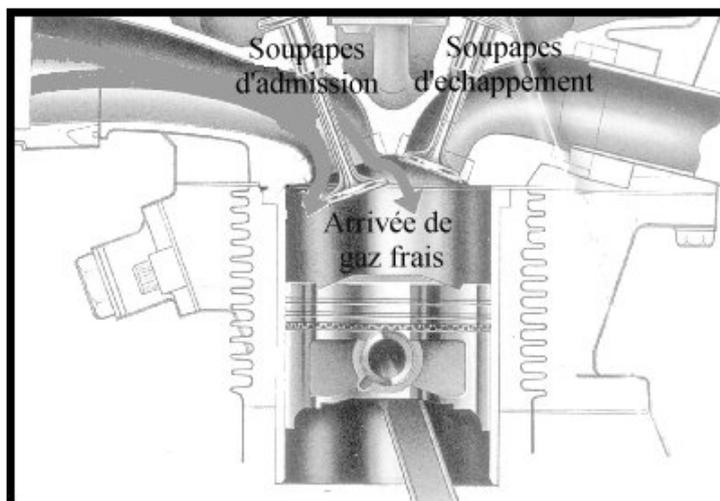
- améliorer la résistance à la fatigue ;
- améliorer la résistance à la corrosion ;
- le formage et redressage de pièces déformées ;
- l'amélioration considérable de la durée de vie des pièces mécaniques soumises à des sollicitations dynamiques ;
- obtenir un écrouissage superficiel ;
- améliorer la résistance à la fatigue de contact et au « pitting » (engrenages).

Une opération de grenaillage s'effectue généralement dans une cabine au sein de laquelle les billes sont projetées.

Question 3

La fonction des soupapes est de réguler les flux dans le moteur. Par exemple, le mélange « air-carburant » permettant la détonation ne doit pas arriver en permanence dans le moteur.

- Il faut donc un **système de « vannes »** assuré par les **soupapes** →



- Les soupapes d'admission (par lesquelles entre le mélange) s'ouvrent. Le piston descend, aspirant le carburant.
- Les soupapes d'admission se ferment, le piston remonte. Les gaz frais sont comprimés.
- L'explosion a lieu (grâce à l'étincelle de la bougie qui enflame le mélange), repoussant le piston vers le bas.
- Les soupapes d'échappement (par lesquelles part le gaz brûlé) s'ouvrent. Le piston remonte, éjectant le gaz d'échappement par les soupapes d'échappement.
- Le cycle recommence.

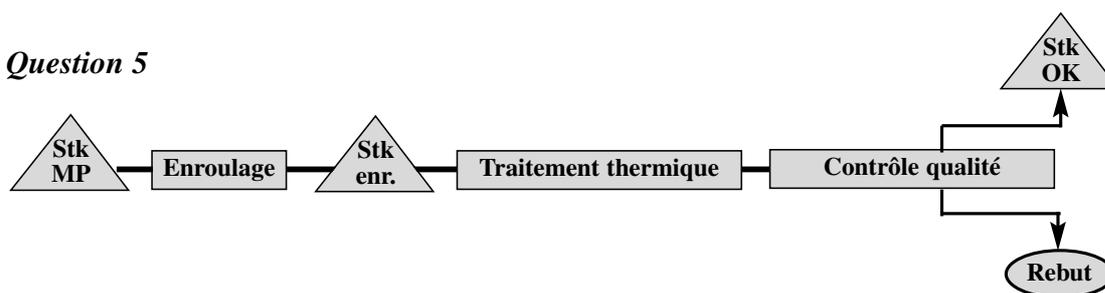
Le type d'environnement et le type de sollicitation de ces deux types de ressorts sont nettement différents.

- Environnement stylo : pas de contrainte particulière.
- Environnement soupape : chaleur.
- Nombre de sollicitations stylo ; quelques-unes ; soupape ; des milliers ; importance du comportement dynamique du ressort.

Question 4

- Qualité du produit :
 - prix
 - nombre de cycles avant rupture
 - adéquation dimensionnelle, etc.
- Qualité du service :
 - respect des délais de livraison
 - traçabilité des produits
 - flexibilité en quantité, etc.
 - savoir-faire
 - aptitude à codévelopper avec le motoriste, etc.

Question 5



Question 6

Le rendement du processus est de 67,5%. Donc pour 7 200 pièces à l'entrée, il y en a 4 860 OK en sortie.

Question 7

	Débit (pièces/h)	% de défaut de l'opération	Coût MP pour un ressort 1
Enrouleuse	1 800	10 %	500
Traitement thermique	3 600	25 %	1 200
Reprise TT	3 600	50 %	1 200
Contrôle Qualité	2 400		400

• Cas 1 (pas de reprise)

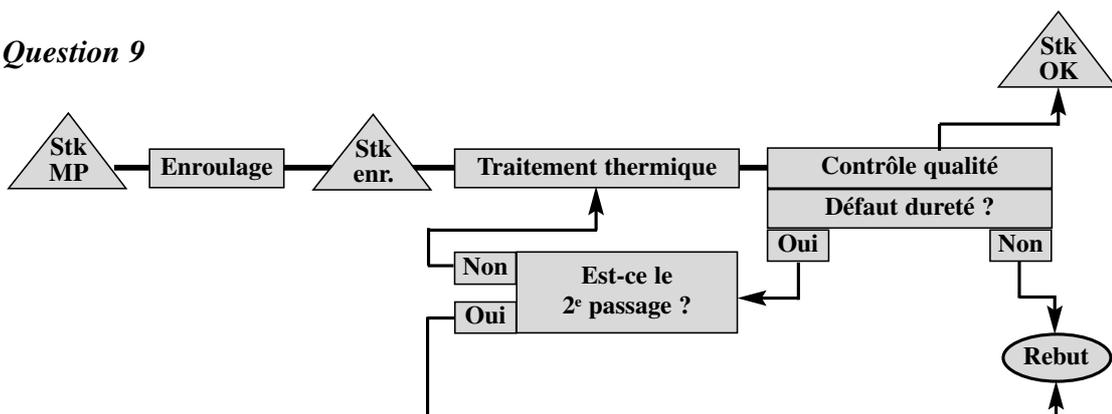
	OK	Défait enr.	Défait t. therm.	Défait enr. et TT	Coût	Benne
Lot d'entrée	7 200				7 200,00	
Enrouleuse	6 480	720			2 000,00	
Traitement th.	4 860	540	1 620	180	2 400,00	2 340
Contrôle Qu.					1 200,00	

%	67,50 %	7,50 %	22,50 %	2,50 %	2,63
----------	---------	--------	---------	--------	-------------

Question 8

0 %, le contrôle est systématique → pas de défaut qualité dans les pièces en stock.

Question 9



Question 10

5670 pièces sortent OK si 7200 sont mises en production à l'entrée.

• Cas 2 (reprise)

	OK	Défaut enr.	Défaut t. therm.	Défaut enr. et TT	Coût	Benne
Lot d'entrée	7 200				7 200,00	
Enrouleuse	6 480	720			2 000,00	
Traitement th.	4 860	540	1 620	180	2 400,00	720
Reprise TT	5 670		810		540,00	810
Contrôle Qu.					1 470,00	

%	78,75 %	7,50 %	11,25 %	2,50 %	2,40
---	---------	--------	---------	--------	-------------

Question 11

2,40 euros, soit une baisse de 10 % environ par rapport au processus initial.

Question 12

Pour ce nouveau processus, dès que le taux de réussite de la reprise passe sous la barre des 19 %, le coût unitaire devient supérieur au coût de revient du processus sans reprise. Donc pour une valeur de 15 % telle qu'elle est proposée → ne pas refaire passer les pièces par le traitement thermique, mais directement les rebuter.

Question 13

Toujours avec l'hypothèse que 7 200 pièces sont injectées à l'entrée, la performance du processus est la suivante :

• Cas 3

	OK	Défaut enr.	Défaut t. therm.	Défaut enr. et TT	Coût	Benne
Lot d'entrée	7 200				7 200,00	
Enrouleuse	6 660	720			2 000,00	720
Traitement th.	6 660		1 665		2 400,00	0
Reprise TT	5 827,5		832,5	810	555,00	832,50
Contrôle Qu.					1 387,50	

%	80,94 %	0,00 %	11,56 %	0,00 %	2,29
---	---------	--------	---------	--------	-------------

Le gain unitaire est donc 11 centimes par pièce.

Avec une production de 1 800 000 pièces, l'économie est de 198 000 euros par an, l'investissement est juste rentable en un an.



Question 14

Peux-être, mais attention à ne pas se tromper de cible, le problème n'est pas de trouver la stratégie de contrôle optimal mais que les machines génèrent des défauts. Mieux vaut peut-être travailler à réduire les 10 % de défectueux que de trouver un système qui les éjecte.

ÉPREUVE DE BIOLOGIE

PROGRAMME, CONSEILS, BIBLIOGRAPHIE

M
éthodologie



Public concerné

Accessible à toute personne ayant préparé ou titulaire d'une licence et a fortiori d'une maîtrise de :

- Biochimie,
- Biologie des organismes,
- Biologie cellulaire et physiologie mention physiologie animale,
- Biologie mention biologie générale et sciences de la terre et de l'univers.

Programme

- Fonctions cellulaires fondamentales.
- Physiologie des cellules excitables.
- Les fonctions du système nerveux.
- Les hormones.
- Pharmacologie de la communication cellulaire.
- Homéostasie et grandes fonctions physiologiques (milieu intérieur, défenses de l'organisme, circulation, respiration, digestion, excrétion).

NB : Ce programme suppose l'acquis de connaissances : en biologie et sur les techniques actuelles appliquées à la biologie (patch-clamp, binding, dosage RIA...).

Conseils de préparation

D'un point de vue pragmatique, il n'y a pas de solution miracle sinon qu'il faut beaucoup travailler, c'est-à-dire acquérir et surtout dominer (pour les utiliser à bon escient) des connaissances dans tous les domaines du programme affiché (ce qui demande un investissement temporel et matériel).

Étant donné que nous sommes dans le domaine scientifique, la précision du vocabulaire et la concision du langage sont requises pour répondre aux questions à développer.

Pour chaque domaine du programme étudié, il est vivement recommandé d'entreprendre un travail de réflexion en rédigeant des fiches résumant de façon synthétique les temps forts d'un chapitre du programme.

Il est conseillé, si possible, de prendre contact avec le centre régional de pédagogie ou avec le SCUIO universitaire pour s'y procurer les corrigés d'annales portant sur des sujets abordant le programme. En librairie, il est actuellement possible de trouver des ouvrages questions/réponses (pour travailler les QCM) couvrant l'ensemble du programme.

Biologie

Sur Internet, en utilisant des mégamoteurs de recherche tels que Copernic et Ariane (à chargement gratuit), il est possible de trouver réponse à toute question ponctuelle sur les sujets abordés et de confronter ses connaissances quand on y trouve des sites informatifs ou des cours. Enfin, à la télévision, l'analyse des émissions scientifiques apporte des enseignements sur la façon d'aborder un sujet, de développer ses idées et d'argumenter en faisant valoir ses connaissances.

Bibliographie

- *Anatomie et Physiologie humaine*, E. N. Marieb, éd. De Boeck Université, 560 p., 1^{re} édition 2000.
- *Biologie en Physiologie Animale. Bases moléculaires, cellulaires, anatomiques et fonctionnelles*, R. Wehner et W. Gehring, éd. De Boeck Université.
- *Endocrinologie et Communications Cellulaires*, S. Idelman et J. Verdetti, éd. EDP Sciences, Coll. « Grenoble Sciences ».
- *Immunologie*, J.-P. Revillard, éd. De Boeck Université.
- *Neurosciences*, D. Purves, G. J. Augustine, D. Fitzpatrick, L. C. Katz, A-S. LaMantia et J. O. McNamara, éd. De Boeck Université.

Ce cas a été rédigé par l'ESC Montpellier.

Sujet

Durée : 2 heures

Aucun document n'est autorisé.

1. Questions à choix multiple (10 points)

Répondre à chaque question de façon précise, sur la feuille de composition, en indiquant au besoin la (les) réponse(s). Chaque bonne proposition peut compter 0,20 point x 5 ou 0,25 point x 4 ou 0,33 point x 3 ou 0,5 point x 2 ou 1 point selon la question. Toute mauvaise proposition est décomptée de 0,5 point.

1. Des cellules sont cultivées sur un milieu nutritif approprié auquel est rajouté un acide aminé précurseur radio-marqué (leucine tritiée) ; dans quel organe observe-t-on en premier, un pic de radio-activité ?
 - a) le noyau
 - b) la mitochondrie
 - c) le réticulum endoplasmique rugueux
 - d) le golgi
 - e) la membrane plasmique
2. Même énoncé que précédemment, mais cette fois le précurseur radioactif est un ose : le galactose tritié ?
 - a) le noyau
 - b) la mitochondrie
 - c) le réticulum endoplasmique rugueux
 - d) le golgi
 - e) la membrane plasmique
3. En fonction des résultats de l'expérience étudiée, que pouvez-vous déduire du rôle de réticulum endoplasmique rugueux ?
 - a) stockage
 - b) synthèse des protéines
 - c) synthèse des glycoprotéines
 - d) synthèses des lipides
 - e) détoxification

4. Quel est le constituant biochimique caractérisant le mieux la membrane plasmique ?
a) cathepsine b) ADN
c) glucose 6-phosphate d) ATPase e) glycosyltransférase
5. Le glycogène est un :
a) polyside branché formé par la polymérisation d'unités de glucose et de fructose
b) polyside des végétaux
c) polyside de structure des cellules animales
d) polyside uniquement formé d'unités de glucose
e) aucune proposition n'est exacte.
6. Quel est le composé qu'on ne trouve jamais dans l'ADN ?
a) désoxyribose b) adénine
c) guanine d) cytosine e) uracile
7. Les histones :
a) sont des protéines de caractère basique
b) constituent 75 % des protéines nucléaires
c) dans la mitochondrie, sont associées à l'ADN mitochondrial
d) sont retrouvés dans le noyau en quantité proportionnelle à la quantité de l'ADN
e) sont des protéines de faible poids moléculaire
8. Le groupe sanguin déterminé chez un adulte met en évidence des agglutinines anti-A et anti-B ; quel est le génotype de cette personne ?
a) AA b) AO ou OA
c) BO ou OB d) AB e) OO
9. L'endocytose :
a) permet la nutrition de la cellule
b) permet la libération des molécules messagères (hormones, neurotransmetteurs, enzymes...)
c) nécessite l'énergie de l'ATP
d) est composée de la pinocytose et de la phagocytose
e) aucune réponse n'est exacte
10. Le réticulum endoplasmique :
a) est présent dans toutes les cellules eucaryotes
b) est délimité par une membrane de genre plasmique
c) forme un réseau
d) est acidophile
e) est inversement proportionnel au fonctionnement de la cellule

2. Question à développer (20 points)

Sujet: « La transmission synaptique et quelques aspects pathologiques »
(La notation tiendra compte de la cohérence du plan et de la citation d'un certain nombre de mots clés.)



Corrigé

1. Question à choix multiple (10 points)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
c	d	b	d	d	e	a-b-d-e	e	a-c-d	a-b-c

2. Question à développer (20 points)

Ce corrigé résumé ne se prétend pas être la panacée mais doit servir de modèle pour rappeler les différents aspects de la transmission synaptique que le candidat doit aborder ainsi que les mots clés qu'il doit citer.

Introduction

Évoquer la notion de neurone, les notions de contiguïté, de synapse et de messager chimique (neuromédiateur, neurotransmetteur, neuromodulateur).

Rappeler qu'il existe différentes synapses (électriques et chimiques) et différents types de synapses : neuro-neuronale, neuro-musculaire, neuro-glandulaire.

À partir d'une présentation des bases anatomo-fonctionnelles et des particularités de la transmission synaptique chimique, montrer quels sont les niveaux de mauvais fonctionnement qui conduisent à des troubles physiques ou comportementaux. Précisez que les problèmes de dopage physique ou psychique ne seront pas abordés.

1. La synapse électrique

1.1. Caractéristiques structurales

Présence de protéines dénommées « connexons »

1.2. Modalités de la transmission synaptique

Unidirectionnelle ou bidirectionnelle

1.3. Caractéristiques fonctionnelles

- Pas de modulation possible: tout ou rien
- Pas de retard dans la transmission du potentiel d'action

2. La synapse chimique

2.1. Organisation spatiale

- Membrane pré-synaptique et post-synaptique
- Importance de la fente synaptique qui retarde la transmission du message nerveux

2.2. Phénomène métabolique

- Le neurotransmetteur (NT) : nature, synthèse, stockage, libération et dégradation
- La neurotransmission rapide: récepteur canal
- La neuromodulation: récepteur couplé aux protéines G

3. Pathologies liées à la transmission synaptique

3.1. Dans le système nerveux périphérique

- Synthèse, stockage, libération et dégradation du NT :
 - Trouble : myasthénie
 - Origine : diminution de la biosynthèse ou de la libération du NT
- Liaison avec les récepteurs :
 - Trouble : a) hypertension artérielle, b) asthme, c) ulcères gastro-intestinaux
 - Origine : a) hyperactivité des synapses adrénérgiques cardio-vasculaires (tachycardie et vaso-constriction), b) broncho-constriction, c) cholinérgiques gastriques

3.2. Dans le système nerveux central

- Synthèse du NT :
 - Trouble : a) schizophrénie, b) maladie de Parkinson
 - Origine : a) hyperactivité des synapses dopaminérgiques du système limbique, b) déficit en dopamine (DA), c) déficit en DA du locus niger
- Stockage intra-vésiculaire du NT :
 - Trouble : schizophrénie
 - Origine : *idem* 3.2.1.
- Re-capture du NT :
 - Trouble : dépression
 - Origine : défaillance des systèmes monoaminérgiques et sérotoninérgiques
- Liaison avec le récepteur :
 - Trouble : a) schizophrénie, b) anxiété, c) douleur
 - Origine : a) hyperactivité des synapses à DA, b) des synapses excitatrices en général, c) des synapses à substance P.

Conclusion

La bonne connaissance du fonctionnement synaptique et de la nature du ou des NT mis en jeu dans un circuit ou un réseau nerveux permet, dans le cas de troubles fonctionnels, le traitement thérapeutique par l'utilisation d'agonistes ou d'antagonistes du ou des NT mis en cause. L'utilisation d'inhibiteurs d'enzymes de dégradation du ou des NT peut également être envisagée.

La pharmacopée actuelle met une quantité de médicaments (à la portée des toxicomanes) qui, en agissant sur la fonction synaptique, peuvent conduire au dopage physique (amphétamines) ou au dopage psychique (cocaïne, opiacés, hallucinogènes, nicotine),

Public concerné

Niveau licence Informatique.

Nature de l'épreuve

Des questions de cours et des petits exercices pour la partie Informatique générale, un ou deux algorithmes à écrire pour la partie algorithmique, un MCD (Modèle Conceptuel de Données) à créer pour la partie Systèmes d'informations.

Programme

Informatique générale :

- les systèmes de numération (binaire, octal, hexadécimal et décimal) ;
- la structure de base d'un micro-ordinateur (mémoire centrale, unité arithmétique et logique, unité de commandes) ;
- les fonctions logiques (AND, OR, XOR, NOR, NAND).

Algorithmique :

- les séquences simples ;
- les boucles (pour, répéter, tant que) ;
- les séquences conditionnelles (si alors sinon, cas parmi) ;
- procédures et fonctions (déclarations, utilisation, passage de paramètres) ;
- l'utilisation de tableaux ;
- l'utilisation de pointeurs (listes chaînées simples ou doublement chaînées, piles, files).

Systèmes d'informations :

- les entités et les associations ;
- les dépendances fonctionnelles ;
- les cardinalités ;
- les modèles conceptuels de données.

Bibliographie

- Algorithmique
- *Langage Pascal ou C* : tout manuel de langage de programmation.
- *Modèles de données – Étude conceptuelle et relationnelle*, Bertrand Bisson, éd. Économica.
- *Systèmes d'information*, Jean-Louis Peaucelle, éd. Économica.
- *Système d'information de l'entreprise*, Hugues Angot, éd. De Boeck Université.

Ce cas a été rédigé par l'ESC Amiens.

Consignes

Aucun document n'est autorisé. Calculatrices non autorisées.

Les différentes parties sont indépendantes et peuvent être traitées dans un ordre quelconque.

Sujet

Durée : 2 heures

Première partie : Informatique générale

a) Codage des données

Le code ASCII permet de représenter les caractères qui sont regroupés dans le tableau ci-dessous :

Poids forts

Poids faibles

	000	001	010	011	100	101	110	111
0000	NUL	DLE	SP	0	@	P	`	p
0001	SOH	DC1	!	1	A	Q	a	q
0010	STX	DC2	«	2	B	R	b	r
0011	ETX	DC3	#	3	C	S	c	s
0100	EOT	DC4	\$	4	D	T	d	t
0101	ENQ	NAK	%	5	E	U	e	u
0110	ACK	SYN	&	6	F	V	f	v
0111	BEL	ETB	'	7	G	W	g	w
1000	BS	CAN	(8	H	X	h	x
1001	HT	EM)	9	I	Y	i	y
1010	LF	SUB	*	:	J	Z	j	z
1011	VT	ESC	+	;	K	[k	{
1100	FF	FS	,	<	L	\	l	
1101	CR	GS	-	=	M]	m	}
1110	SO	RS	.	>	N	^	n	~
1111	SI	US	/	?	O	_	o	DEL

Écrire les mots « Concours Passerelle » en code ASCII.

b) Capacité mémoire

Que signifient les sigles Mo et Go en informatique ?

Donnez un ordre d'idée de la capacité de la mémoire centrale et du disque dur d'un micro-ordinateur.

c) Fonctions logiques

Écrire la table de vérité des fonctions NOT, OR, AND

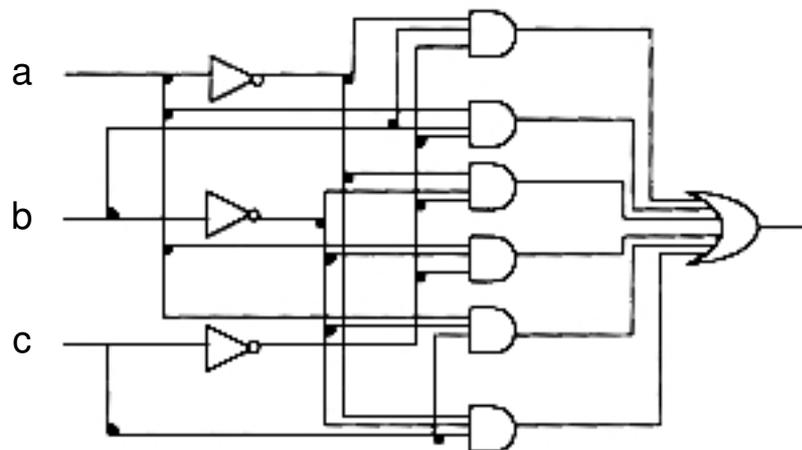
d) Simplification de circuits

 représente le « NOT »

 représente le « AND »

 représente le « OR »

En utilisant la fonction correspondante et le tableau de Karnaugh, simplifier le circuit suivant :



Dessinez le nouveau circuit simplifié.

e) Conversion

Décimal → Hexadécimal

$(738)_{10}$

$(2002)_{10}$

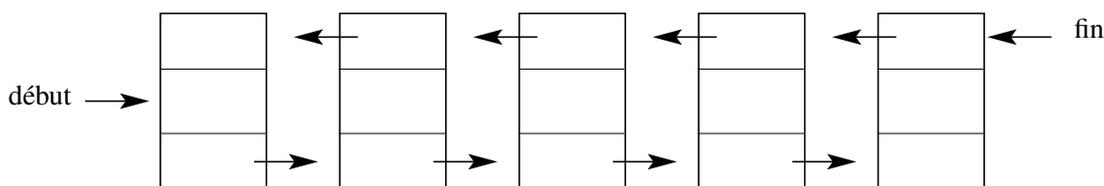
Hexadécimal → Décimal

$(A53)_{16}$

$(2E3)_{16}$

Deuxième partie : Algorithmique

Écrire en langage algorithmique ou dans un langage de programmation (C ou Pascal), un programme qui gère une liste ordonnée et doublement chaînée.



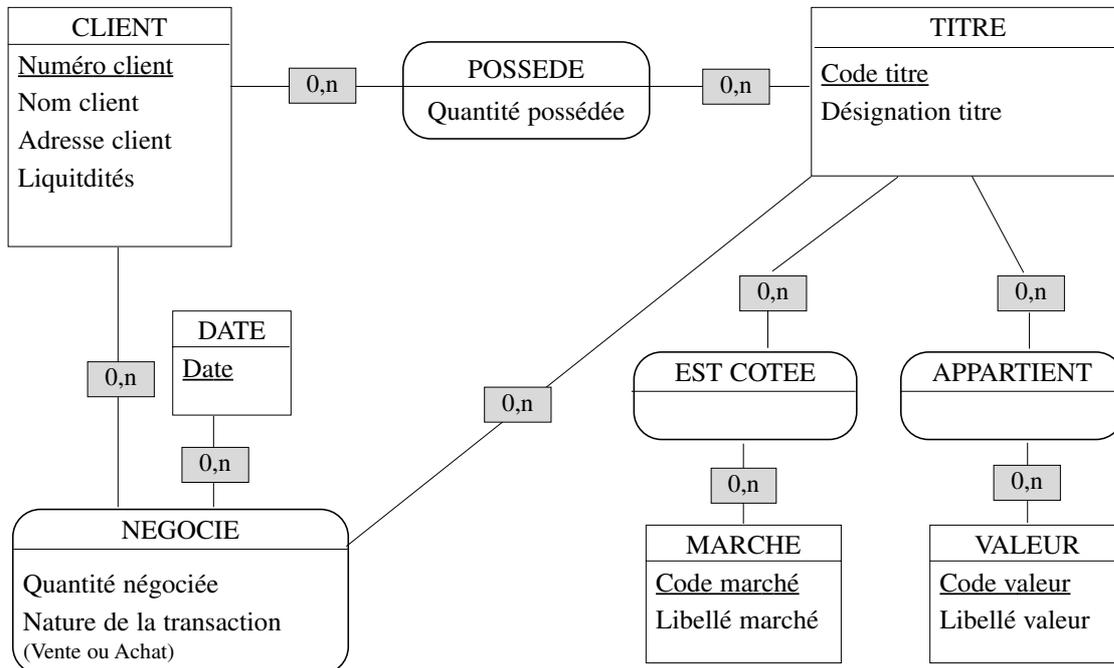
- Décrire une structure de données adéquate à l'aide de pointeurs.
- Réaliser l'insertion, l'affichage et la recherche d'un élément dans cette liste.

Troisième partie : Système d'informations

Une société de bourse passe des ordres d'achat ou de vente de titres pour le compte de clients. Pour simplifier, on ne considérera que les valeurs françaises, on exclura les frais et la TVA, on supposera qu'il n'y a qu'un cours par jour. Il y a plusieurs marchés, plusieurs catégories de valeurs. On donne les règles de gestion suivantes :

- les cotations de titre peuvent être suspendues un certain temps ;
- le client donne au gestionnaire (la société de bourse) un mandat de gestion concernant son portefeuille à la société de bourse ;
- le gestionnaire a l'autorisation de procéder à toute opération de vente ou d'achat de valeurs pour le compte du client ;
- il travaille exclusivement sur un nombre de valeurs qu'il suit, même si toutes ces valeurs ne sont pas dans les portefeuilles de ses clients ;
- toute valeur appartient à une catégorie de titres bien précise et est cotée sur l'un des marchés de la place de Paris ;
- chaque jour, au vu des cours, le gestionnaire détermine sur une courbe la tendance de chaque valeur suivie et en déduit les éventuels ordres d'achat ou de vente à passer pour le compte de ses clients ;
- lorsqu'un ordre a pu être exécuté en Bourse, le gestionnaire en avise le client (avis d'opéré). Périodiquement, il envoie un relevé d'opérations au client ;
- on n'enregistre pas d'historique sur les quantités possédées par les clients ;
- en fin d'année, le gestionnaire transmet à chaque client une évaluation de son portefeuille.

Le système d'informations à mettre en place concerne la gestion de ces opérations.
 Vous travaillerez à partir du MCD (modèle conceptuel de données) suivant :



- Que représentent « CLIENT », « TITRE », « MARCHE », « VALEUR », « DATE » ?
- Que représentent « POSSEDE », « EST COTEE », « APPARTIENT », « NEGOCIE » ?
- Complétez le MCD en ajoutant la ou les relations manquantes et en évaluant les différentes cardinalités (elles sont toutes initialisées ici à « 0,n »).
- Donnez les structures des tables à mettre en place (structure : noms et types des champs, clé primaire éventuelle).

**Première partie :
Informatique générale**

a) Codage des données

« Concours Passerelle » en code ASCII :

1000011 1101111 1101110 1100011 1101111 1110101 1110010 1110011 0100000
1010000 1100001 1110011 1110011 1100101 1110010 1100101 1101100 1101100
1100101

b) Capacité mémoire

Mo : Mégaoctet, 1 Mo = 1 024 x 1 024 octets

Go : Gigaoctet, 1 Go = 1 024 Mo

Ordre d'idée de la capacité d'une mémoire centrale d'un micro-ordinateur : environ 512 Mo.

Ordre d'idée de la capacité d'un disque dur d'un micro-ordinateur : environ 20 Go.

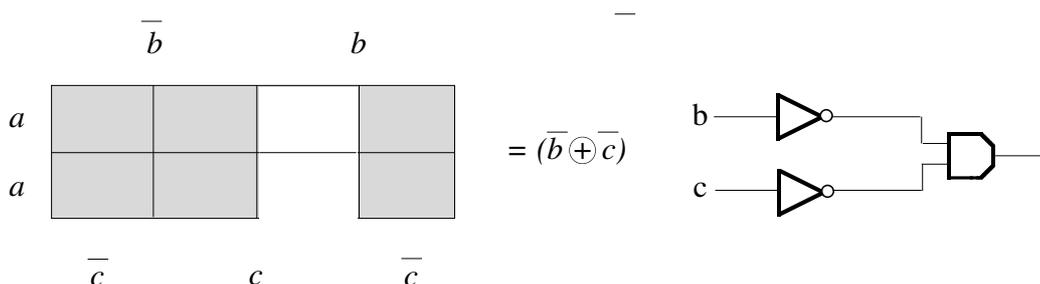
c) Fonctions logiques

A	NOT A
0	1
1	0

A	B	A OR B	A AND B
0	0	0	0
0	1	1	0
1	0	1	0
1	1	1	1

d) Simplification de circuits :

$$f = (\bar{a} \cdot b \cdot \bar{c}) \oplus (a \cdot b \cdot \bar{c}) \oplus (\bar{a} \cdot \bar{b} \cdot \bar{c}) \oplus (a \cdot \bar{b} \cdot \bar{c}) \oplus (a \cdot \bar{b} \cdot c) \oplus (\bar{a} \cdot \bar{b} \cdot c)$$



e) Conversion

$$(738)_{10} = (2E2)_{16}$$
$$(2002)_{10} = (7D2)_{16}$$

$$(A53)_{16} = (2643)_{10}$$
$$(2E3)_{16} = (739)_{10}$$



**Deuxième partie :
Algorithmique**

```
program liste ;
uses crt ;
type lien = ^element ;
  element = record
    contenu : integer ;
    prec, suiv : lien
  end ;

var debut, sentinelle : lien ;
    rep : integer ;

procedure ins (var debut, sentinelle : lien ; x : integer) ;
var pred, elt, nouveau : lien ;
begin
(*cas de la première insertion*)
  pred := debut ;
  elt := debut ;
  sentinelle^.contenu := x ;
  if debut = sentinelle then
    begin
      new (nouveau) ;
      nouveau^.contenu := x ;
      nouveau^.prec := nil ;
      nouveau^.suiv := debut ;
      debut := nouveau
    end
  else
(*cas d'une insertion dans la liste*)
    begin
      elt := debut ;
      while x > elt^.contenu do
        begin
          pred := elt ;
          elt := elt^.suiv
        end ;
      begin
        new (nouveau) ;
        nouveau^.contenu := x ;
        nouveau^.prec := pred ;
        nouveau^.suiv := elt ;
        if debut <> elt then pred^.suiv := nouveau else debut := nouveau ;
      end ;
    end ;
  end ;
end ;
```

```
procedure insertion (var debut : lien);
var x : integer;
begin
  x := 1;
  while x <> 0 do
  begin
    write ('entrez l''entier à insérer (0 pour finir): ');
    readln (x);
    if x <> 0 then ins (debut, sentinelle, x);
    writeln ('insertion effectu,e')
  end;
end;
```

```
procedure affichage (debut : lien);
begin
  while debut <> sentinelle do
  begin
    writeln (' ',debut^.contenu);
    debut := debut^.suiv
  end
end;
```

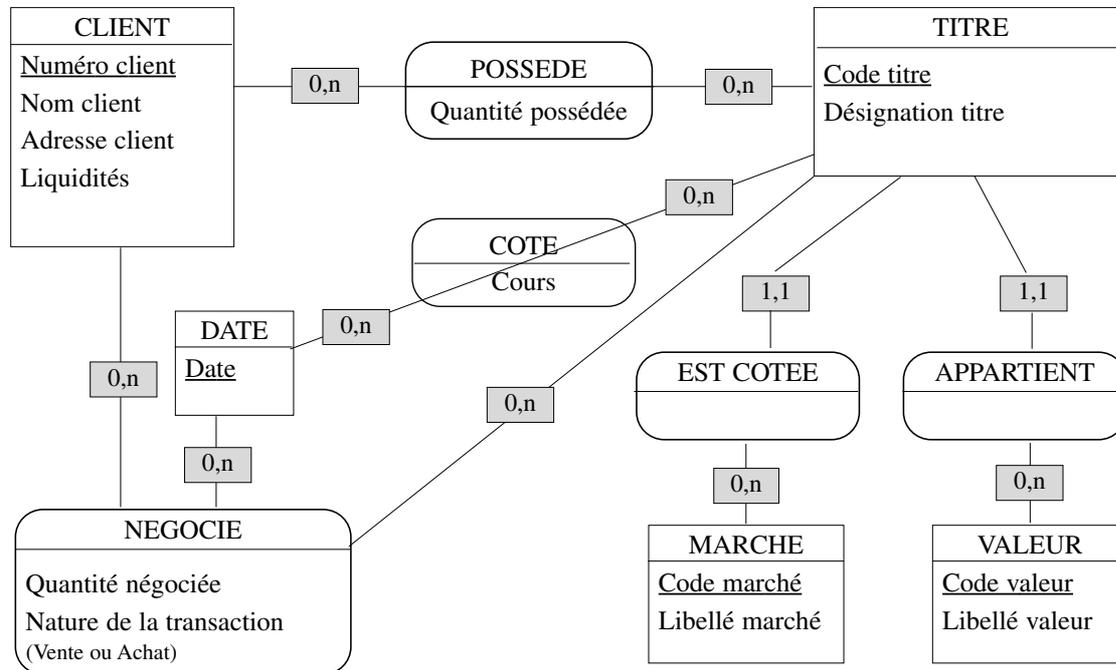
```
function rech (debut, sentinelle : lien; recherche : integer) : boolean;
var elt : lien;
begin
  sentinelle^.contenu := recherche;
  while debut^.contenu <> recherche do
    debut := debut^.suiv;
  rech := (debut <> sentinelle)
end;
```

```
procedure recherche(debut : lien);
var recherche : integer;
begin
  write ('quel élément recherchez-vous ? ');
  readln (recherche);
  if rech (debut,sentinelle,recherche) then writeln ('il existe') else writeln ('il n''existe pas');
end;
```

```
(* programme principal *)
Begin
  repeat
  clrscr;
  writeln (' Gestion de listes triées doublement chaînées');
  writeln;
  writeln (' 1 pour insertion');
  writeln (' 2 pour affichage');
  writeln (' 3 pour recherche');
  writeln (' 0 pour finir');
  readln (rep);
  case rep of
    1 : insertion (debut);
    2 : begin affichage (debut); repeat until keypressed; end;
    3 : begin recherche (debut); repeat until keypressed; end
  end;
  until rep = 0;
  writeln ('Fin de programme');
end.
```

Troisième partie : Système d'informations

Société de bourse



a) « CLIENT », « TITRE », « MARCHE », « VALEUR », « DATE » sont les entités du modèle.

b) « POSSEDE », « EST COTEE », « APPARTIENT », « NEGOCIE » sont les associations du modèle.

c) Les structures des tables représentant les entités :

CLIENT : Numeroclient (clé primaire) de type numérique
 Nomclient de type caractère
 Adresseclient de type caractère
 Liquidités de type monétaire

TITRE : Codetitre (clé primaire) de type numérique
 Désignationtitre de type caractère

MARCHE : Codemarché (clé primaire) de type numérique
 Libellémarché de type caractère

VALEUR : Codevaleur (clé primaire) de type numérique
 Libellévaleur de type caractère

DATE : Date (clé primaire) de type date/heure

